

Avril 2011


A SAVOIR
05

Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne

Comment remettre l'emploi au cœur des politiques
de développement

Raphaël BEAUJEU

Michael KOLIE

Jean-François SEMPÈRE

Christine UHDER

Chargés de programme, IRAM



Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne

Comment remettre l'emploi
au cœur des politiques de développement

Raphaël BEAUJEU

Chargé de programme, IRAM

Michael KOLIE

Chargé de programme, IRAM

Jean-François SEMPERE

Chargé de programme, IRAM

Christine UHDER

Chargée de programme, IRAM

iram@iram-fr.org

CONTACT

Marie-Cécile THIRION

Département de la Recherche, AFD

thirionmc@afd.fr

À Savoir

Créée en 2010 par le département de la Recherche de l'AFD, la collection À Savoir rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel.

Alimentés par les travaux de recherche et les retours d'expériences des chercheurs et opérateurs de terrain de l'AFD et de ses partenaires, les ouvrages de cette collection sont conçus comme des outils de travail. Ils sont destinés à un public de professionnels, spécialistes du thème ou de la zone concernés.

Précédentes publications de la collection :

À Savoir N° 1 : La régulation des services d'eau et d'assainissement dans les PED
The Regulation of Water and Sanitation Services in DCs

À Savoir N° 2 : Gestion des dépenses publiques dans les pays en développement

À Savoir N° 3 : Vers une gestion concertée des systèmes aquifères transfrontaliers

À Savoir N° 4 : Les enjeux du développement en Amérique latine

Retrouvez toutes nos publications sur <http://recherche.afd.fr>

[Avertissement]

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication :

Dov ZERAH

Directeur de la rédaction :

Robert PECCOUD



Conception : Ferrari / Corporate – Tél. : 01 42 96 05 50 – J. Rouy / Coquelicot

Réalisation : Vif-Argent – Tél. : 01 60 70 02 70

Imprimée en France par : La Fertoise

Avant-propos	3
Résumé	5
Introduction	9
1. La problématique de la transition démographique et de l'emploi en Afrique subsaharienne	19
1.1. La nature des défis : comprendre les marchés du travail d'Afrique subsaharienne	25
1.2. Le dividende démographique : une opportunité à saisir	40
1.3. Une vulnérabilité particulière des jeunes et des femmes	47
1.4. Les migrations : un instrument de régulation du marché du travail ?	50
2. L'agriculture : un secteur majeur pour l'emploi, des défis considérables	57
2.1. Importance de l'agriculture pour l'emploi	58
2.2. L'agriculture familiale : « entre résilience, adaptation, régression et changement »	70
2.3. Comment accompagner la transition	77
3. Soutenir les dynamiques à l'œuvre dans l'économie informelle	91
3.1. Une soupape de sécurité majeure en l'absence de filet social et d'opportunités d'emplois décents suffisantes	92
3.2. Les petites entreprises du secteur informel : base d'un autre développement ?	95
3.3. Principaux goulots d'étranglement à l'intégration dans l'économie formelle	103
3.4. Favoriser la montée en puissance du tissu des micro et petites entreprises	105
3.5. Autres formes de soutien actuellement mises en œuvre	113

4. La dynamisation de l'économie moderne : le défi de la création d'emplois décents et productifs	125
4.1. Un système productif confronté à de sérieuses difficultés de sortie d'une économie informelle peu productive	126
4.2. Contraintes externes et impact sur les économies africaines : rapide état des lieux	136
4.3. L'identification et le soutien à des secteurs porteurs	139
4.4. L'assainissement du climat des affaires	140
4.5. Adopter une perspective régionale pour favoriser l'épanouissement des économies africaines	144
5. Intégrer la question de l'emploi dans les stratégies politiques	147
5.1. Les politiques actives d'intervention sur le marché du travail : une approche ponctuelle et fragmentée d'un problème structurel	147
5.2. Les CSLP : une approche multisectorielle au volet emploi encore trop peu harmonisé	149
5.3. Vers une prise en compte de l'emploi dans une stratégie politique intégrée : les politiques nationales d'emploi	151
5.4. L'importance de systèmes statistiques adaptés pour un meilleur pilotage politique	157
5.5. Vers une évolution dans les stratégies des bailleurs : l'émergence des alliances internationales pour la lutte contre le chômage des jeunes	161
Conclusion	169
Annexes	173
Liste des sigles et abréviations	187
Liste des fiches techniques	189
Liste des experts participants	191
Bibliographie thématique	193

Avant-propos

Cette étude, fondée sur l'analyse des évolutions démographiques en Afrique subsaharienne, témoigne de l'urgence qu'il y a à placer l'emploi au cœur des préoccupations politiques. L'Afrique subsaharienne est en effet la dernière région à entamer son processus de transition démographique, et par-là celle où la question de l'emploi se pose de la manière la plus pressante.

Cette étude n'a pas l'ambition d'être exhaustive : elle vise à faire apparaître les tendances globales, basées sur des caractéristiques que partagent une majorité des pays du continent, et ainsi à identifier quelques grands axes d'investigation qui pourront servir de socle à une réflexion plus opérationnelle à mener, selon les spécificités de chaque pays. La structure des marchés de l'emploi subsahariens révèle la prépondérance du secteur agricole et de l'économie informelle. La problématique de cette étude est inspirée des travaux RuralStruc conduits par la Banque mondiale et la coopération française (MAEE, ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, AFD, Cirad et FIDA).

La réalisation de cette étude s'est heurtée à plusieurs difficultés : celle de la généralisation que suppose un tel exercice, qui ne permet pas toujours de faire ressortir les spécificités des différents pays composant ce continent ; celle aussi du manque d'homogénéité et de la difficulté d'accès à des indicateurs statistiques fiables, récents et adaptés au pilotage des politiques de développement. Les chiffres mentionnés ici ont de ce fait moins vocation à donner des indications rigoureuses qu'à présenter les lignes de force propres aux marchés de l'emploi en Afrique subsaharienne.

L'étude se compose d'une note de problématique et de vingt fiches thématiques ayant pour objet des approfondissements ou des mises en contraste sur certains sujets qui nous semblent particulièrement importants. Les pistes de réflexion qui sont développées ici s'adressent aux partenaires au développement des pays africains.

La réalisation de ce document a bénéficié d'un appui financier et d'un investissement des équipes du MAEE et de l'AFD sur le contenu.

Résumé

Peut-on réellement parler d'une exception africaine au processus de transition démographique ? Force est de constater que la trajectoire démographique de ce continent est singulière. En décalage par rapport aux autres régions en développement, la fécondité y diminue globalement depuis le début des années 1980, mais à un rythme particulièrement lent et irrégulier (*fiche 1*). Si la transition est nettement plus avancée dans les sous-régions d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, le reste du continent, qui représente 90 % de la population totale, détient le record mondial de la fécondité, avec 5,5 enfants par femme, contre 6,7 en 1980. En conséquence, la population d'Afrique subsaharienne est jeune : 63 % des Africains ont moins de 25 ans. L'augmentation rapide de la population, de 860 millions aujourd'hui à plus de 1,3 milliard en 2030, devrait se traduire par une croissance de plus de 50 % des arrivées de jeunes sur le marché du travail. Actuellement, la population active de la région, mesurée par le nombre de personnes âgées entre 15 à 64 ans, augmente chaque année de 17,5 millions. Ce chiffre devrait atteindre 27 millions en 2030. La formulation de politiques de formation et d'emploi efficaces et la capacité des systèmes économiques à offrir des opportunités d'emplois décents et productifs se trouvent au cœur de ces défis économiques.

À plus long terme, le futur démographique de l'Afrique n'est pas encore écrit. Il dépendra des progrès socioéconomiques mais également de l'action politique qui sera mise en œuvre au cours des prochaines années en matière démographique. Dans l'hypothèse où la baisse de la fécondité se poursuit à son rythme actuel, les cohortes de jeunes vont tout de même continuer d'augmenter significativement durant les prochaines décennies, aggravant les risques associés à une jeunesse toujours plus nombreuse souffrant des effets d'un sous-emploi et d'un chômage massifs. À l'inverse, l'accélération de la baisse de la fécondité africaine produirait par effet de ricochet une chute des taux de dépendance (rapport inactifs/actifs), autrement dit l'apparition d'un « dividende démographique ». Ce changement sociodémographique constituerait une opportunité historique, certes transitoire mais réelle, pour le décollage économique de l'Afrique (*fiche 4*). A titre d'exemple, on estime ainsi que le tiers de la croissance du PIB d'Asie du Sud Est entre 1970 et 2000 est dû à la chute de la fécondité et des taux de dépendance, dans un cadre institutionnel et socio-économique favorable.

Dans ce contexte, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne vont être confrontés à un double défi, l'un réel, l'autre hypothétique : 1) dès à présent, le défi de la maîtrise démographique et de l'emploi ; 2) à long terme, le défi de tirer profit d'un éventuel dividende démographique.

Or, l'analyse des marchés de l'emploi en Afrique subsaharienne fait ressortir plusieurs grands constats :

- en dehors de l'agriculture, le faible dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire : cela se traduit par la création d'activités dans le secteur informel, qui regroupe entre 70 et 90 % de l'emploi non agricole (chapitre 3, et notamment *fiches 2 et 13*) ;
- la prépondérance de l'agriculture, et plus particulièrement des agricultures familiales dans l'emploi (*fiche 7*) : malgré les migrations vers les villes, la population rurale qui représente encore 60 % de la population totale, continue de croître, et c'est parmi elle que la proportion de pauvres est la plus importante. Le secteur agricole continue à absorber en moyenne entre 50 et 60 % de la population active, chiffre pouvant atteindre 90 % dans certains pays (voir chapitre 2) ;
- la difficulté particulière des jeunes et des femmes à s'insérer sur le marché du travail (chapitre 1, et notamment *fiche 8*) ;
- l'importance des migrations régionales comme instrument de régulation du marché du travail (chapitre 1 et *fiche 5*) ;

Ces constats illustrent le peu d'effet d'entraînement de la croissance sur l'emploi en Afrique subsaharienne.

Relever le défi de l'emploi, transformer la jeunesse en un atout pour le continent impliquent de prendre en compte ces grandes tendances et de les intégrer dans les choix politiques. Première leçon à tirer : l'emploi et la réduction de la pauvreté ne découlent pas forcément de la croissance ou des options économiques et commerciales prises jusqu'à présent dans bon nombre de pays, entre autres l'insertion rapide et sans accompagnement dans l'économie mondialisée. Ce constat souligne la nécessité d'une approche volontariste de l'emploi, mettant cette préoccupation au centre des choix politiques. La deuxième génération des CSLP, plus sensible à la question de l'emploi, et l'émergence de politiques nationales d'emploi, témoignent de la prise de conscience du besoin de faire de l'emploi une priorité sur l'agenda politique national et international.

Mais l'Afrique a-t-elle les moyens pour relever seule un tel défi ? L'action de ses partenaires au développement a-t-elle intégré l'ampleur de cet enjeu et ses conséquences pour les choix de politique d'intervention ?

L'analyse de plusieurs secteurs clés pour l'emploi souligne les faiblesses mais aussi quelques pistes de travail pour accompagner cette transition :

Les potentialités de l'agriculture familiale dans un environnement international contraignant

L'agriculture familiale assure aujourd'hui plus de 90 % de la production agricole. Elle constitue le principal secteur dont dépend la survie de la majorité de la population africaine. Au regard du rôle essentiel que jouent ces exploitations en matière d'emploi, notamment des populations les plus marginalisées, il est essentiel de cibler au mieux les petites exploitations familiales. La capacité de l'agriculture à absorber une partie de la population active dépendra essentiellement de la viabilité des exploitations, ce qui ramène aux questions des conditions d'accès aux marchés au niveau national et international, de l'accroissement potentiel de la productivité de la terre et du travail, de l'amélioration de l'offre de biens publics, mais aussi de la structuration des organisations paysannes et de la valorisation du capital humain. Cette dynamisation passera d'abord par un accroissement de la productivité, ce qui suppose un appui public tant en termes de ressources supplémentaires que de réforme politique, et une forte capacité des gouvernements à créer les conditions incitant les agriculteurs à prendre l'initiative, à investir et à avoir confiance dans le fonctionnement des marchés. Il conviendra par ailleurs d'établir des instruments de marché et/ou des interventions publiques permettant de réguler/stabiliser les marchés intérieurs, pour apporter une sécurité minimale aux producteurs et aux autres acteurs qui choisissent de s'investir dans la promotion des filières locales et régionales. Ces instruments vont de l'assurance aux subventions pour les investissements lourds, des instruments de marché aux instruments de régulation du commerce, du stockage aux filets de sécurité...^[1].

Le renforcement des capacités des acteurs du milieu rural (*fiche 10*) sera essentiel pour favoriser leur adaptation à un environnement national et international complexe et en constante évolution. Parallèlement, la structuration d'organisations de

[1] Cf « Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement », F Galtier, Working Paper MOISA n° 04/2009.

producteurs aptes à défendre et représenter les intérêts des paysans sera un élément clé dans la définition et le contrôle des politiques du secteur agricole (*fiche 11*). Cette structuration devra inclure les acteurs de la production vivrière pour son rôle central dans la sécurité alimentaire et l'emploi, et plus particulièrement les femmes qui en sont un pilier (*fiche 8*).

L'urbanisation galopante, et plus spécifiquement le développement de villes secondaires (travaux Africapolis*) représente une opportunité pour l'agriculture, si toutefois le lien entre territoires ruraux et zones urbaines se trouve renforcé par un aménagement du territoire facilitant les échanges, notamment via des travaux d'infrastructures (*fiche 6*). L'aménagement du territoire ne doit pas se limiter à l'échelle nationale : l'accès aux marchés régionaux et sous-régionaux constitue également une solution au développement du secteur agricole, intensif en main-d'œuvre et donc créateur d'emploi. En élargissant la taille du marché, le renforcement du processus d'intégration régionale permet d'accroître les débouchés vers une demande accessible car ayant des caractéristiques similaires à celles des consommateurs au niveau national.

La faiblesse de l'investissement en raison, entre autres, de l'instabilité des prix et de la demande (concurrence des importations), la difficulté à respecter les normes sanitaires et de qualité, et la faible structuration des filières sont souvent cités comme des freins à la croissance de l'agriculture dans les pays en développement. Face à ces contraintes, le développement de la contractualisation peut constituer une solution. Mais elle peut aussi être un facteur d'exclusion des plus vulnérables, lorsqu'elle privilégie l'approvisionnement auprès de grandes exploitations commerciales (*fiche 9*). Pour éviter cet écueil, le développement de la contractualisation doit s'accompagner de la mise en place d'un environnement institutionnel et légal garantissant le respect des contrats et des normes des marchés (y compris les contrats de travail), et propre à renforcer la capacité des producteurs à négocier et à respecter les contrats.

Dynamiser les petites entreprises du secteur informel

La faiblesse du développement et de la structuration des secteurs économiques dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne se traduit par une très faible offre d'emplois salariés. Les populations travaillant hors de l'agriculture tirent de fait leurs

* <http://www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/fr/home/publications/travaux-de-recherche/archives-anciennes-collections/NotesetEtudes/Africapolis>

sources de revenus d'une ou plusieurs activités dans le secteur dit informel. La notion de secteur informel est communément utilisée pour décrire la large part de la population active travaillant en dehors de la sphère du travail stable, protégé et à plein temps. Le secteur informel occupe une large place en Afrique subsaharienne, où il représente entre 70 et 90 % de la population active non agricole, 80 % des créations d'emploi et entre 50 et 60 % de la richesse nationale (*fiche 2*).

Compte tenu du rôle de stabilisation sociale et économique que joue ce secteur, notamment en période de récession, les gouvernements et partenaires désireux de réduire la pauvreté et d'améliorer la situation de l'emploi, devront réfléchir à des stratégies nouvelles et audacieuses visant à soutenir les dynamiques qui y sont à l'œuvre (*fiche 13*). Fortement ancrées dans le territoire et dans la société civile, les micro- et petites entreprises du secteur informel pourraient bien constituer la base de l'émergence d'un véritable secteur privé. Elles se caractérisent notamment par leur potentiel de création de valeur ajoutée en raison de l'importance des activités de transformation des matières premières, leur potentiel d'exportation et de modernisation, et leur incidence sur l'émergence d'une classe moyenne endogène, source de stabilité pour le pays.

Certaines études menées sur ce secteur (Afristat, 2005 ; CAD, 2006) ont montré que les causes de l'informalité tenaient moins à la mauvaise volonté des micro-entrepreneurs qu'à la difficulté des démarches administratives et au niveau d'imposition par rapport à la capacité contributive des entreprises. La dynamisation des entreprises de ce secteur passera donc nécessairement par l'amélioration de l'environnement des affaires. La simplification des formalités administratives et du système d'imposition (impôt unique, non-rétroactivité de l'imposition...) serait de nature à réduire la corruption et favoriser la formalisation. Ces structures ont aussi des besoins d'appuis pour développer des activités dans des niches dites « orphelines », pour améliorer l'accès à l'information (réseau TPA, CITE Madagascar) et aux technologies (*fiche 14*), l'accès au microcrédit (et notamment la mésofinance – dispositif ARIZ) et à la formation professionnelle (et notamment la structuration progressive de l'apprentissage traditionnel - *fiche 15*).

À long terme, favoriser l'émergence d'un tissu industriel moderne et dynamique

Le segment formel de l'économie, et plus particulièrement le secteur industriel africain, est très faiblement développé. À quelques exceptions près, force est de

constater que l'industrie africaine est insignifiante, dans sa contribution aux PIB nationaux (moins de 15 %) comme sur le plan de l'emploi formel (10 % à 20 % de la main-d'œuvre non agricole). Cette faiblesse tient aux sérieuses contraintes auxquelles est confronté ce segment de l'économie, parmi lesquelles on compte un environnement des affaires défavorable voire hostile ; une structure de production « bimodale »^[2] où les moyennes entreprises sont singulièrement absentes ; ou encore l'insuffisance de formation et de compétences techniques (*fiche 16*).

La modernisation des activités productives en Afrique subsaharienne implique de transformer les structures productives informelles en entreprises dynamiques, mais aussi de diversifier les activités productives, à travers un développement des structures de transformation des produits agricoles et la mise en place d'une politique coordonnée d'attraction des investissements directs étrangers (IDE). Ces politiques ne réussiront que si l'environnement des affaires s'améliore, et si elles prennent en compte les stratégies économiques et politiques des acteurs économiques (*fiche 18*).

Comme souligné précédemment, un des enjeux est donc la structuration des micro, petites et moyennes entreprises africaines, pour la plupart informelles, fortement ancrées dans le tissu économique et social local et intensives en main-d'œuvre. Ces entreprises contribuent déjà à la cohésion économique des capacités productives, stimulant la productivité et la compétitivité de l'économie grâce aux relations industrielles et commerciales avec les plus grandes entités, et *via* une spécialisation dans des marchés de niches. De plus, elles préservent la cohésion sociale en réduisant les disparités et les écarts de développement, et en répartissant les gains de la croissance économique à une plus large population, notamment dans les régions plus reculées. En dépit de sa nature segmentée et précaire, le secteur informel ne peut exister en étant totalement isolé du secteur formel. Son existence dépend beaucoup de sa capacité à livrer des biens et services à prix plus bas ou en quantités plus faibles que le secteur formel, ou à fournir des biens et services qui autrement ne seraient pas disponibles du tout. Le secteur informel constitue aussi un vaste « réservoir de main-d'œuvre » dans lequel le secteur formel peut puiser en temps d'expansion économique, et dans lequel la main-d'œuvre trouve une source d'occupation et de revenus en temps de récession. La recherche de synergies entre les deux segments de l'économie s'avère d'autant plus importante que la crise financière actuelle risque d'entraîner la destruction des emplois dans le segment formel de l'économie, et la plus grande informalisation et précarisation de l'emploi.

[2] Référence à John K. Galbraith : opposition entre le monde des grandes organisations, qui utilise la planification pour encadrer le marché et les petites organisations, qui restent soumises aux aléas et aux lois du marché.

Une stratégie de dynamisation et de soutien aux dynamiques des deux segments de l'économie se révèle, dans ce contexte, vitale pour à la fois protéger l'emploi créé par les entreprises du segment formel, tout en prenant le soin de développer des politiques de soutien et de protection aux actifs du segment informel, vers lequel s'orientent les exclus du segment formel (*fiche 17*).

A ces contraintes internes s'ajoutent des difficultés d'ordre externe, qui tiennent à un effet dit « de confrontation » (Losch *et al.* 2008), lié au décalage dans le temps des processus de transition économique des pays. Les économies africaines se trouvent ainsi en situation de concurrence avec des économies situées à un stade beaucoup plus avancé de leur transition économique, ce qui entrave sérieusement leur capacité à se développer, tant sur le plan agricole qu'industriel. Absence de spécialisation, manque de relations verticales ou horizontales interentreprises, vétusté des infrastructures, absence de main-d'œuvre qualifiée sont autant de facteurs expliquant le faible niveau des IDE en Afrique subsaharienne. Ceux-ci se concentrent dans les secteurs à haute intensité capitalistique, notamment liés à l'extraction de matières premières, mais dont les effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et sur l'emploi sont très faibles. Les pays africains peinent dès lors à utiliser les IDE comme un levier pour leur économie et s'enferment dans l'appauvrissement. Afin de tirer avantage de la mondialisation et devenir une zone attractive pour les IDE, les pays africains devront travailler à l'élimination de ces goulots d'étranglement, et mettre en place des politiques attractives incluant la formation de la main-d'œuvre ou encore le développement de zones franches couplées à un environnement des affaires attractif.

Enfin, face aux contraintes relatives à la pénétration des marchés au Nord, à la régionalisation du commerce mondial, et à l'é étroitesse des marchés locaux, il paraît de plus en plus important d'adopter une perspective régionale pour favoriser l'épanouissement des activités économiques et la réalisation d'économies d'échelle.

Intégrer la question de l'emploi dans les stratégies politiques

Alors que l'emploi se trouve souvent au cœur des discours politiques, les stratégies mises en œuvre pour relever ce défi se sont pour la plupart résumées à la mise en place de programmes à caractère « palliatif » de courte durée. Politiques de formation professionnelle, politiques de création d'emploi par les travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre et politiques de promotion de l'emploi autonome sont autant d'interventions qui ont connu un essor en Afrique subsaharienne depuis

les années 1970, avec des résultats assez mitigés. L'échec de la plupart de ces programmes, au regard des taux de chômage élevés et des faibles niveaux de productivité, implique d'abandonner une approche ponctuelle, au profit d'une démarche volontariste s'appuyant sur une stratégie politique intégrée de création d'emplois. La meilleure prise en compte de l'emploi dans la deuxième génération des CSLP et l'émergence de politiques nationales d'emploi (*fiche 19*) témoignent de la prise de conscience par les dirigeants de l'importance de la question. Augmenter l'emploi productif sera fondamental pour la réalisation des OMD, que ce soit la satisfaction des besoins essentiels ou la réduction de la pauvreté. Encore faut-il que les discours généraux se traduisent concrètement dans les politiques sectorielles, les programmes d'investissement, les outils de pilotage des programmes.

De leur côté, les agences de développement doivent donner plus d'importance à cette dimension dans leur dialogue avec les gouvernements des pays africains (*fiche 21*). Les cadres macroéconomiques établis entre l'État et les partenaires au développement devraient fixer des objectifs d'emploi au même titre que ceux de la maîtrise de l'inflation ou du déficit budgétaire. Ceci suppose l'existence de statistiques fiables permettant de comprendre le fonctionnement des marchés du travail formel et informel, afin de faire reposer l'élaboration des politiques sur des observations factuelles (*fiche 20*). Dans le cas particulier de la France, cela pourrait se traduire par une meilleure prise en compte des questions d'emploi dans la politique d'annulation de la dette (dispositif C2D notamment). L'élaboration de ces politiques dans le cadre d'un dialogue social constituerait un gage fondamental de qualité et de stabilité des stratégies d'emploi.

Introduction

Dernière région du monde à entamer son processus de transition de la fécondité, l'Afrique subsaharienne, devra relever le défi d'offrir des opportunités d'emplois décentes et productives à une population active de plus en plus nombreuse. Or, des incertitudes pèsent sur l'ampleur de cette augmentation : si les personnes âgées entre 15 et 64 ans représentent aujourd'hui 54 % de la population, cette proportion devrait se situer en 2050 entre 62 et 69 %, l'écart entre les deux hypothèses avoisinant les 200 millions de personnes.

L'évolution du ratio actifs/inactifs dépendra en grande partie du rythme de la transition de la fécondité. Dans l'hypothèse où les niveaux de fécondité chuteraient rapidement, un dividende démographique^[3] pourrait se dégager, ce qui constituerait une réelle opportunité pour le développement économique de ces pays.

La transition démographique de l'Afrique subsaharienne se trouve ainsi au cœur des enjeux économiques. Dans des contextes national et mondial contraignants, les systèmes productifs de la région auront-ils les capacités d'adaptation suffisantes pour faire face à l'accroissement considérable des arrivées de jeunes sur le marché du travail, en leur offrant des emplois qui soient à la fois décents et viables ? L'analyse de la situation actuelle suscite plusieurs interrogations. L'Afrique subsaharienne reste la région du monde la plus dépendante de son secteur agricole, tant sur le plan économique que du point de vue de l'emploi. Mais la pression démographique, la pauvreté rurale, les crises économiques et climatiques qui ont touché régulièrement le secteur agricole de ces pays, la faible compétitivité de l'agriculture traditionnelle et la compétition accrue pour l'accès aux ressources naturelles ont contribué aux afflux massifs et réguliers des paysans vers les villes. Même si elles sont encore majoritairement rurales, les sociétés africaines ont vu leur population urbaine multipliée entre dix et vingt fois au cours du XX^e siècle. Dans près de trois pays sur quatre, plus de 60 % de la population sera urbaine d'ici 2050.

Ces évolutions (accroissement de la population active, urbanisation rapide) posent une double question : d'une part la capacité du secteur agricole à proposer un avenir

[3] Le dividende démographique correspond à une période de baisse des taux de dépendance, qui mesure la charge potentielle des inactifs pour cent personnes d'âge actif.

aux populations rurales et donc à fixer une partie de la population active dans les campagnes ; et d'autre part, la capacité de l'économie non agricole à proposer des opportunités d'emplois viables et décents aux populations qui ne trouvent plus en l'agriculture une source d'emploi.

Le processus d'urbanisation en Afrique subsaharienne s'effectue sans industrialisation préalable et sans perspectives migratoires massives et porteuses. Le manque d'opportunités de travail en dehors du secteur agricole se traduit de ce fait par la création d'activités dans l'économie populaire, aussi appelée économie informelle, seule source de revenus dans un contexte de quasi-inexistence de protection sociale. Même s'il est abusif de dresser des typologies au sein d'une réalité dont la caractéristique première est l'hétérogénéité, nous pensons avec d'autres auteurs que le secteur informel a une variante africaine, plus ancrée dans les activités de survie réalisées à petite échelle, et ce dans un contexte lui aussi particulier. Ainsi, ces activités « des plus souterraines aux plus apparentes » ont pour fonction d'assurer la flexibilité rendue nécessaire par les errements du secteur moderne. Souvent, c'est le problème du développement qui est posé et l'informel n'est qu'un élément d'un enjeu plus considérable.

L'analyse des évolutions actuelles, tant sur le plan démographique que sur le plan économique, témoigne de l'urgence qu'il y a, pour les bailleurs de fonds, à soutenir les pays africains face à ce défi de l'emploi, faute de quoi cette croissance démographique pourrait constituer un facteur de déstabilisation pour le continent, engendrant des tensions aussi bien sur les plans économique, que social et politique.

Ce travail vise à analyser les principaux enjeux d'emploi et d'activité économique auxquels est confrontée l'Afrique, et plus particulièrement sa région subsaharienne. En élaborant des pistes d'action pour la coopération française et pour les partenaires au développement, il se veut un outil de réflexion stratégique qui permette de mieux éclairer les positions et orientations des décideurs.

Dans un premier temps, nous présenterons le cadre des dynamiques démographiques dans lequel les enjeux d'emploi se situent. Si la question de la maîtrise démographique ne constitue pas en soi l'objet de cette étude, elle n'en représente pas moins sa toile de fond. Ensuite, nous mettrons en évidence la place que continue de jouer l'agriculture dans ces économies et donc son rôle en matière d'emploi. Nous montrerons ensuite que les secteurs non agricoles sont trop peu développés pour offrir des opportunités suffisantes et décentes d'emploi, ce qui se traduit par la création massive d'unités économiques dans le secteur informel. Cette étude se

penchera sur les pistes de dynamisation possibles de ce segment de l'économie afin de le faire évoluer vers un tissu de micro, petites et moyennes entreprises dynamique et intégré. Nous évoquerons également les principales contraintes à l'essor d'une économie moderne et proposerons quelques pistes de réflexion pour en réduire l'impact sur les économies africaines. Nous concluons enfin en analysant la place qu'occupe l'emploi dans les stratégies actuelles des pays africains et des bailleurs de fonds pour en évaluer la capacité à relever le défi de l'emploi.

1. La problématique de la transition démographique et de l'emploi en Afrique subsaharienne

Caractérisée par un processus de transition démographique lent et irrégulier, l'Afrique devrait devenir à partir de 2010 la deuxième région la plus peuplée au monde après l'Asie. L'augmentation de la population mondiale sera quasi exclusivement alimentée par ces deux continents au cours des prochaines décennies. Si la population asiatique devrait augmenter de 30 % d'ici à 2050, celle de l'Afrique, qui a passé le cap du milliard d'habitants en 2009, devrait quant à elle doubler dans le même temps, selon le scénario médian de l'ONU.

Néanmoins, l'ONU indique que, selon que l'on retienne l'hypothèse « basse » ou « haute », la population africaine se situera en 2050 entre 1,7 et 2,3 milliards d'habitants (entre 1,5 et 2 milliards pour l'Afrique subsaharienne). Autrement dit, si la baisse des niveaux de fécondité se poursuit au rythme actuel (scénario haut), l'Afrique subsaharienne pourrait compter 500 millions de personnes supplémentaires par rapport au scénario « bas » qui projette une baisse significative de la fécondité.

Le rythme de transition de la fécondité déterminant mécaniquement le nombre d'entrées supplémentaires que les marchés du travail doivent absorber chaque année (*voir fiche 1. Typologie de la problématique de la transition démographique et de l'emploi*), ce nombre sera parmi les plus importants que l'Afrique ait jamais connu, notamment pour la partie subsaharienne qui sera confrontée à une augmentation de 50 % voire plus d'ici à 2030 (de 17 millions d'entrées sur les marchés du travail en 2010 à 27 millions en 2030).

Ces perspectives devraient interpeller les acteurs politiques sur la capacité des marchés du travail africains à absorber des cohortes de jeunes toujours plus nombreuses. Les économies africaines sont-elles suffisamment dynamiques pour proposer à ces actifs une offre massive d'emplois, qui soient à la fois décents et

viables ? Quelle est la nature des défis que rencontrent les actifs des pays africains et quelles réflexions engager pour y remédier ? Sans une telle réflexion, cette croissance démographique risquerait au contraire de constituer un fardeau majeur et un facteur de déstabilisation tant sur les plans économique, que politique et social.

Tableau 1 *Évolution de la population par région (scénario médian)⁴, de 1950 à 2050*

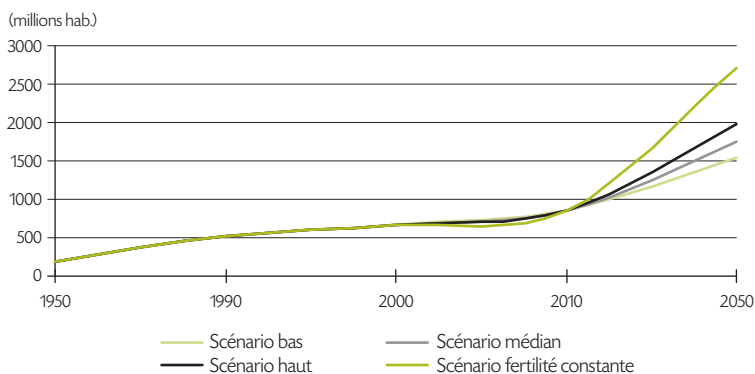
	1950		1990		2000		2010		2050	
	Millions	%	Millions	%	Millions	%	Millions	%	Millions	%
Afrique	227	9	639	12	819	13	1033	15	1998	22
dont Afrique subsaharienne	183	7	518	10	675	11	863	12	1753	19
Amérique du Nord	172	7	283	5	319	5	352	5	448	5
Amérique latine et Caraïbes	167	7	442	8	521	9	589	9	729	8
Asie	1402	55	3179	60	3698	60	4167	60	5231	57
Europe	547	22	721	14	727	14	733	11	691	8
Océanie	13	1	27	1	31	1	36	1	51	18
Population mondiale	2 529	100	5 290	100	6 115	100	6 909	100	9 150	100

Source : The 2008 Revision of World Population Prospects, ONU, 2009.

[4] Hypothèses des scénarios d'évolution de la population développés par l'ONU :

- Scénario bas : hypothèse de fertilité (2045-2050) de 1,97 ; hypothèse d'espérance de vie à la naissance de 65,9 ; hypothèse de migration internationale : 302 000.
- Scénario médian : hypothèse de fertilité (2045-2050) de 2,46 ; hypothèse d'espérance de vie à la naissance de 65,9 ; hypothèse de migration internationale : 302 000.
- Scénario haut : hypothèse de fertilité (2045-2050) de 2,96 ; hypothèse d'espérance de vie à la naissance de 65,9 ; hypothèse de migration internationale : 302 000.
- Scénario à fertilité constante depuis 2010 : hypothèse de fertilité (2045-2050) de 5,32 ; hypothèse d'espérance de vie à la naissance de 65,9 ; hypothèse de migration internationale : 302 000.

Schéma 1 Projection sur la population d'Afrique subsaharienne à l'horizon 2050



Source : The 2008 Revision Population Database, ONU.

Fiche 1 Typologie de la problématique de la transition démographique et de l'emploi en Afrique subsaharienne et projections

Jean-Pierre GUENGANT, démographe, directeur de recherche à l'IRD

La baisse ou transition de la fécondité s'est amorcée en Afrique subsaharienne au début des années 1980, avec quelque vingt ans de retard par rapport à l'Asie et l'Amérique latine. Elle est donc tardive, lente et inégale. À partir des dernières estimations des Nations unies^[5] d'évolution de la fécondité entre 1975-1980 (qui correspond généralement aux maxima atteints) et 2005-2010, on peut faire ressortir quatre types de transitions de la fécondité :

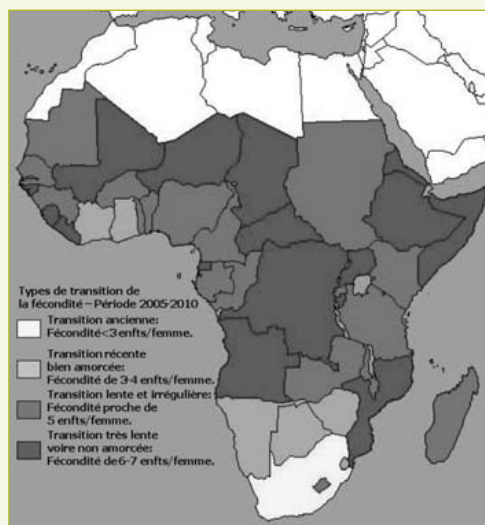
Le premier type correspond à une « transition ancienne » amorcée dans les années 1960. Il ne concerne que trois pays, à revenu par tête relativement élevé, où la fécondité pour la période 2005-2010 est inférieure à 3 enfants par femme : l'Afrique du Sud, l'île Maurice et la Réunion.

Le deuxième type correspond à une « transition récente relativement bien amorcée » avec une baisse significative de fécondité, de près de -3 à -4 enfants et plus par femme au cours des trente dernières années. Il concerne dix pays, où la fécondité se situe aujourd'hui entre 3 et 4 enfants par femme (un peu plus en Côte d'Ivoire : 4,5 et aux Comores : 4,3), contre 6 ou 7 à la fin des années 1970. Ces pays

[5] Publiées en mars 2009, *World Population Prospects: The 2008 Revision*, <http://www.un.org/esa/population>.

sont par importance de diminution de la fécondité : le Zimbabwe, le Botswana, la Namibie, le Cap-Vert, le Swaziland, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Ghana, les Comores, et Sao Tomé et Príncipe. Il s'agit de quatre pays voisins de l'Afrique du Sud, trois pays insulaires et Djibouti, et de deux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (à économie de plantation). La moitié de ces pays ont une population majoritairement urbaine, et la plupart ont connu d'importants mouvements migratoires (d'émigration ou d'immigration).

Carte 1. Types de transition de la fécondité



Source : IRAM, sur la base des données de la fiche.

Ces deux groupes de pays, pour lesquels les défis inhérents à la transition démographique se poseront de manière moins grave, ne constituent qu'une minorité sur le continent africain. Les pays pour lesquels la transition de la fécondité est ancienne ne représentent en effet que 6,1 % de la population d'Afrique subsaharienne, tandis que ceux dont la transition de la fécondité est relativement bien amorcée n'en représentent que 7,7 %, soit au total moins de 14 % de l'ensemble de la population du continent.

Le troisième type correspond à une « transition plus lente et irrégulière », avec une baisse de fécondité de -2,6 à -1,2 enfants par femme depuis la fin des années 1970, avec quelquefois des stagnations des baisses amorcées. Il concerne dix-neuf pays sur quarante-huit, soit 40 % des pays d'Afrique subsaharienne. La fécondité y reste

aujourd'hui (2005-2010) proche ou supérieure à 5 enfants par femme, contre 6 à 8 à la fin des années 1970 (sauf au Lesotho et au Gabon où la fécondité, inférieure à 6 enfants par femme dans les années 1970 est aujourd'hui de l'ordre de 3 enfants). Il s'agit par importance de diminution de la fécondité du Kenya, du Rwanda, du Lesotho, du Sénégal, du Togo, du Soudan, de la Zambie, du Cameroun, de la Mauritanie, du Malawi, du Gabon, de la Gambie, de Madagascar, du Congo, du Burkina Faso, du Bénin, du Nigeria, de la Tanzanie, et de la Guinée. La plupart de ces pays ont encore plus de la moitié de leur population rurale. Ce groupe comprend environ la moitié des pays d'Afrique de l'Ouest (pays côtiers) et d'Afrique centrale, et un tiers des pays d'Afrique de l'Est.

Le quatrième et dernier type correspond à une « transition très lente voire non amorcée », avec une baisse de la fécondité de 0 à -1,5 enfant par femme en 30 ans. Il concerne seize pays : onze pays où la fécondité est toujours de l'ordre de 6 à 7 enfants par femme, et cinq pays où elle est de l'ordre de 5 enfants. Les pays concernés sont par importance de diminution de la fécondité : la République centrafricaine, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sierra Léone, l'Angola, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Tchad, le Burundi, et l'Ouganda. La plupart de ces pays ont des taux d'urbanisation faibles et ont connu des guerres ou des troubles intérieurs graves. La moitié d'entre eux sont des pays enclavés.

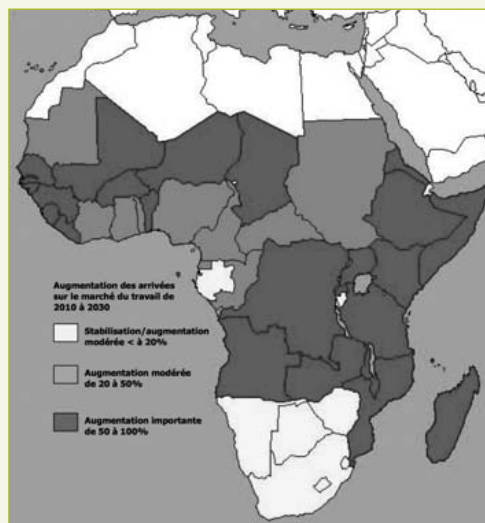
Ces deux derniers groupes concernent la plus large part de la population d'Afrique subsaharienne, puisqu'ils représentent respectivement 50,1 % et 35,9 % de sa population. Le Nigeria, qui entre dans une phase de transition lente et irrégulière, représente à lui seul 18,3 % de la population subsaharienne.

Cette analyse des types de transition de la fécondité témoigne de l'ampleur du défi auquel seront confrontés la grande majorité des pays africains, notamment en termes de création d'emplois pour les cohortes de jeunes qui vont entrer sur le marché du travail.

L'évolution de ces entrées est déterminée par l'ancienneté et l'ampleur des transitions de la fécondité et par l'impact sur les structures par âges des mouvements migratoires et des guerres ou troubles intérieurs. C'est ainsi que d'ici à 2030, les arrivées sur les marchés de l'emploi (en supposant que tous les jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi ont entre 15 et 24 ans, on peut estimer les arrivées annuelles sur le marché de l'emploi à un dixième du groupe d'âge 15-24 ans) devraient plus ou moins se stabiliser à leurs niveaux actuels (élevés) avec une augmentation inférieure à 10 % entre 2010 et 2030 pour huit pays (quatre pays d'Afrique australe, le Zimbabwe et trois îles). Pour quatre autres pays,

l'augmentation resterait contenue entre 10 % et moins de 20 % (Burundi, Djibouti, Gabon, Namibie). Pour douze autres pays, elles devraient continuer à augmenter de 20 à 50 %. Pour les vingt-quatre pays restant (la moitié des pays), elles devraient augmenter de 50 à 100 %. Les pays très peuplés comme la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, ont des taux d'augmentation supérieurs à 50 %, ou proches de 50 % (Côte d'Ivoire, Nigeria). C'est pourquoi les arrivées annuelles sur les marchés de l'emploi pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne devraient passer de 17 millions en 2010 à 27 millions en 2030, ce qui correspond à une augmentation de plus de 50 %.

Carte 2. Augmentation des arrivées sur le marché du travail de 2010 à 2030*



Source : IRAM, sur la base des données de la fiche.

Ensuite, si les baisses supposées assez rapides de la fécondité entre 2010 et 2030 se réalisent (ce qui n'est pas certain), les arrivées sur les marchés de l'emploi pourraient se stabiliser à partir de 2030 dans vingt-et-un pays (avec une augmentation inférieure à 10 % entre 2030 et 2050). Par ailleurs, dans seize pays, elles continueront à augmenter entre 10 % et moins de 25 %, et dans les onze pays restant, généralement peu urbanisés en 2010 et à transition très lente ou irrégulière, elles continueront à augmenter pour être en 2050 de 50 % à 80 % supérieures au niveau atteint en 2030. Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, les arrivées annuelles sur les marchés de l'emploi devraient ainsi atteindre 32 millions en 2050, soit près du double des arrivées estimées pour 2010 !

* Voir tableau 17 en annexe.

Si l'on considère maintenant l'ensemble de la population active potentielle (âgée de 15 à 64 ans), celle-ci augmentera modérément, de moins de 50 %, entre 2010 et 2030, dans sept pays seulement (quatre pays d'Afrique australe et trois îles). Elle devrait en revanche augmenter entre 50 % et moins de 75 % dans la moitié des pays (vingt-quatre), et de 75 % à plus de 100 % dans un tiers des pays (dix-sept). Ces augmentations devraient se poursuivre, mais à un rythme plus modéré entre 2030 et 2050. Ainsi sur l'ensemble de la période 2010-2050, la population active potentielle devrait doubler voire tripler dans 41 pays sur 48 (exception faite de quatre pays d'Afrique australe et de trois îles).

1.1. La nature des défis : comprendre les marchés du travail d'Afrique subsaharienne

La bonne compréhension du fonctionnement des marchés du travail en Afrique subsaharienne sera essentielle pour pouvoir répondre au défi de l'emploi. Ghose *et al.* (2008) identifient trois grandes caractéristiques des marchés du travail subsahariens.

1.1.1. Le dualisme des marchés du travail africains

Premièrement, une organisation de l'économie et donc du marché du travail en deux segments (on parle de dualisme de l'économie). Le premier, que l'on appellera économie moderne, ou économie formelle, se caractérise par l'offre d'emplois protégés et productifs. Ce segment ne concerne qu'une faible part de la population active en Afrique subsaharienne* (entre 10 et 30 % de l'emploi selon Jütting et de Laiglesia, 2009), et ne regroupe « *que les entreprises répondant aux critères de classification, d'enregistrement et d'acquiescement de charges sociales et fiscales de l'administration* » (Arnaud, 1993). L'emploi pourvu dans les administrations publiques est généralement inclus dans l'emploi formel.

Le second segment, appelé économie informelle ou populaire, est essentiellement défini par exclusion du premier. Il se caractérise par une grande diversité d'activités, généralement peu productives, à forte intensité de main-d'œuvre, et faisant appel à l'utilisation de ressources naturelles et d'outils simples (Ghose *et al.*, 2008). C'est dans ce segment de l'économie que l'écrasante majorité de la population active d'Afrique subsaharienne trouve une source de revenu.

* Voir tableau 18 en annexe.

Ainsi, des enquêtes conduites dans dix pays d'Afrique subsaharienne au cours des années 1990 (Charmes in ILO, 2002) montrent que l'emploi informel représente entre 70 % et 90 % de l'emploi non agricole, sauf en Afrique du Sud où il ne représente qu'environ 50 %. Cette proportion peut dépasser 95 % de l'emploi lorsqu'on y ajoute le secteur agricole. Sa contribution à la création de richesse varie entre 25 et 45 % du PIB non agricole et peut atteindre jusqu'à 60 % de la valeur ajoutée secteurs agricole et non agricole confondus.

Ces deux segments sont loin d'être hermétiques, il existe de nombreuses interactions entre eux. Elles se manifestent par le biais de la sous-traitance des entreprises de l'économie formelle aux petites entreprises de l'économie informelle, ou encore par la pluriactivité des actifs de l'économie moderne, exerçant une activité « informelle » parallèlement à leur activité principale dans un objectif d'accroissement ou de diversification de leurs revenus et de réduction des risques. Les emplois formels et informels se retrouvent dans chacun des grands secteurs de l'économie (agriculture, industrie et services).

Tableau 2 Participation du secteur informel à l'emploi et la création de richesse dans quelques pays d'Afrique subsaharienne

Pays (année)	Part de l'emploi informel dans l'ensemble de l'emploi non agricole (en %)	Participation du secteur informel dans le PIB non agricole (en %)
Afrique du Sud (2000)	51	
Bénin (1993)	93	43
Burkina Faso (1992)	77	36
Cameroun (1995-1996)		42
Côte d'Ivoire (1995)		30
Kenya (1999)	72	25
Mali (1998)	94	42
Mozambique (1994)	73	39
Sénégal (1991)		41
Tchad (1993)	74	45

Source : Charmes J., in ILO (2002), *Women and Men in the Informal Economy*.

« Secteur informel » : une notion controversée

Le terme secteur informel est communément utilisé pour décrire la large part de la population active travaillant en dehors de la sphère du travail stable, protégé et à plein temps, généralement exercé dans les entreprises déclarées de l'économie moderne.

Bien que largement répandue et utilisée, la notion de « secteur informel » continue de faire l'objet de nombreux débats et controverses, notamment en raison de la grande diversité des activités qu'elle recouvre (allant de l'activité de subsistance à la micro-entreprise), de la difficulté à mesurer le phénomène, mais aussi en raison de la confusion qui existe entre les notions de secteur informel et d'économie criminelle.

Le concept de secteur informel a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme mondial de l'Emploi entrepris par le Bureau International du Travail au début des années 1970. Si Keith Hart fut le premier à employer ce terme en 1971, c'est véritablement le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) qui lança et vulgarisa le concept.

C'est en effet le Programme mondial de l'Emploi qui fit passer au premier plan les préoccupations du chômage et du sous-emploi liés à l'urbanisation accélérée. Le secteur informel naquit de cette observation : le chômage ouvert voit son expansion limitée par le fait qu'il n'est pas indemnisé dans la plupart des économies en développement et touche essentiellement les jeunes primo-demandeurs d'emploi à leur entrée sur le marché du travail. Il apparut alors clairement que le secteur moderne (et plus particulièrement l'industrie) n'était pas en mesure d'absorber un surplus toujours croissant de main-d'œuvre, contrairement à ce que laissait entendre le modèle de Lewis (1954) qui a rendu compte des politiques de développement mises en œuvre dans le début des années 1950, s'il ne les a inspirées.

[6] Sources statistiques :

- Afristat (2004), *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la principale agglomération de sept États membres de l'UEMOA*, Principaux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002, Afristat, Bamako.
- ILO (2002), *Women and Men in the Informal Economy, A statistical picture*, ILO, Employment sector, Geneva.
- Charmes, J. (2008), "Use of data for National Accounts purposes", chapter 10 of the *Handbook for Measurement of Informal Sector and Informal Employment*, Forthcoming, ILO-WIEGO, 35 p.
- Charmes, J. (2009), "Concepts, measurement and trends", in Jütting J. et J. R. de Laiglesia (eds) (2009), *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries*, An OECD Development Centre Perspective, Paris, (pp. 27-62).

* * Voir tableau 19 en annexe.

Des opportunités de revenus hors du système moderne devaient donc nécessairement être trouvées pour vivre ou pour survivre. Le secteur informel constitue ainsi un terme générique et pratique recouvrant toutes ces stratégies de survie, ces modes de subsistance des couches pauvres, déshéritées, déracinées et marginales.

Définition de la notion de secteur informel

Étant donné la diversité et parfois l'antinomie des approches, une synthèse des diverses définitions proposées fut présentée par le BIT à la 14^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST, 1987). Cette définition fut affinée lors de la 15^e Conférence de 1993, au cours de laquelle le secteur informel fut défini comme « *un ensemble d'unités de production faisant partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles et qui regroupent : les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte, [...] pouvant employer des travailleurs familiaux et des salariés de manière occasionnelle ; les entreprises d'employeurs informels [...] qui emploient un ou plusieurs salariés de façon continue* ». Ces entreprises peuvent être définies selon un ou plusieurs des critères suivants : i) la taille des unités inférieure à un niveau déterminé d'emploi ; ii) le non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés (15^e CIST, 1993).

Alors que la Conférence internationale des statisticiens du travail de 1993 limitait la notion de secteur informel aux activités informelles allant du petit vendeur de rue ou du travailleur indépendant à domicile jusqu'à la micro-entreprise employant quelques salariés permanents, le concept s'est étendu depuis la CIST de 2003 à l'emploi informel, incluse aux travailleurs employés dans le secteur formel mais dont l'une des caractéristiques est, entre autres, une absence de protection sociale.

Le tableau suivant résume la situation au prix de certaines simplifications (voir Hussmanns, 2001 pour une explication détaillée) :

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	Secteur formel <i>stricto sensu</i>	En forte croissance et justifie l'extension du champ de la définition
	Informelle	Cas particulier et exceptionnel	Secteur informel <i>stricto sensu</i>

La notion de « secteur informel » est donc plus restrictive, faisant référence aux unités économiques informelles seules, tandis que la notion d'économie informelle, plus englobante, inclue les emplois informels dans les entreprises formelles. En Afrique subsaharienne toutefois, ce sont les unités économiques informelles qui prédominent, rendant dans ce contexte l'utilisation de la notion de « secteur informel » plus appropriée. En outre la référence aux unités économiques permet la mesure directe de la contribution au PIB, alors que la contribution de l'économie informelle ne peut être qu'une estimation hypothétique^[7].

Emploi informel incluant ou excluant l'agriculture ?

Bien que le secteur informel recouvre les activités agricoles et non agricoles, les analyses statistiques considèrent la plupart du temps l'emploi informel à l'exclusion de l'agriculture. La première raison tient au fait que les systèmes statistiques distinguent rarement l'agriculture traditionnelle (informelle) de l'agriculture moderne (formelle). La deuxième raison tient au fait que la réduction de la part de l'agriculture dans l'emploi total est un signe de modernité. Une distinction doit donc être opérée entre les activités agricoles et non agricoles afin de saisir les changements structurels s'opérant dans les pays en développement. Cette distinction se retrouve dans les statistiques de l'emploi informel afin de mieux rendre compte de ces évolutions.

Une contribution à près de 60 % du PIB, 49 % du PIB non agricole ...

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, le secteur informel représente près de 60 % du PIB total dans les années 2000 contre 38 % dans les années 1980. Sans l'agriculture, le secteur informel ne représentait que 29 % du PIB total dans les années 2000 (contre 22 % dans les années 1980), mais 49 % du PIB non agricole (contre 32 % dans les années 1980). En proportion du PIB non agricole, ces chiffres sont de 28 % en Afrique du Nord, 25 % en Amérique latine, et de 20 % en Asie dans les années 2000.

70 à 90 % de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne

L'emploi informel compte pour 70 % à 90 % de l'emploi total non agricole, contre 48 % en Afrique du Nord, 50 % en Amérique latine, 75 % en Asie, et 24 % dans les économies en transition. L'auto-emploi est la principale forme que prend le travail en secteur informel en Afrique subsaharienne, puisqu'il représente 80 à 90 % de l'emploi informel, contre seulement 10 à 20 % pour l'emploi salarié informel.

[7] Dans cette étude, le terme « secteur informel », bien que controversé car trop englobant, sera conservé à des fins d'homogénéité avec les termes employés par le BIT notamment.

Des activités essentiellement commerciales et féminines

Les activités du secteur informel non agricole se concentrent pour un peu plus de 26 % dans le manufacturier (transformation agro-alimentaire, textile-habillement, matériaux de construction), 45 % dans le commercial et 27 % dans les services. Les femmes y comptent pour plus de 50 % en moyenne, surtout dans les activités commerciales (plus de 56 %), ce qui est notablement plus élevé que dans les autres régions du monde. Les activités informelles en milieu urbain se concentrent majoritairement dans les activités commerciales et de services. Le phénomène de la pluriactivité, partie intégrante du secteur informel, amplifie encore ces caractéristiques globales.

Une économie qui se divise en deux pôles

Il est communément admis que l'économie informelle se divise en deux segments (modèle de Gary Fields) : l'un d'accès facile qui regrouperait les « petits métiers » tels que la vente itinérante ; et l'autre, difficile d'accès, qui serait principalement le fait de micro-entreprises. Selon une étude conduite par Afristat et DIAL dans les sept capitales de l'UEMOA (2005), ces micro-entreprises concerneraient environ 14 % des actifs informels (patrons et leurs salariés), tandis que les travailleurs indépendants constitueraient 60,7 % des actifs informels.

Une faible productivité pour la grande majorité des activités

La comparaison entre la contribution au PIB et la contribution à l'emploi témoigne de la faible productivité des activités informelles. Ceci est vrai pour la grande majorité d'entre elles. Travailleurs indépendants, à domicile, ou encore dans des ateliers de fortune ou de façon itinérante, main-d'œuvre familiale ou apprentis non ou faiblement rémunérés : tous sont peu payés et peu productifs. L'analyse des données concernant la partie la plus structurée du secteur informel témoigne en revanche d'une plus grande productivité. Ainsi, le revenu des entrepreneurs (y compris les indépendants) du secteur informel s'élevait en moyenne au cours des années 1990 et 2000 de 1,5 à 5,8 fois le salaire minimum légal en Afrique subsaharienne, et les salaires versés par ces mêmes petits entrepreneurs s'élevaient entre 0,6 et 2,7 fois le salaire minimum légal. Les enquêtes d'Afristat-DIAL sur les sept capitales de l'UEMOA en 2001-02 débouchaient quant à elles sur un revenu moyen des employeurs du secteur informel équivalent au salaire du secteur formel, un revenu des travailleurs indépendants équivalent à 0,5 fois celui-ci et un salaire moyen des salariés du secteur informel équivalent à 0,6 fois celui-ci.

1.1.2. L'absence ou quasi-absence de systèmes de sécurité sociale

La deuxième caractéristique des marchés du travail subsahariens tient à l'absence ou la quasi-absence de systèmes de sécurité sociale institutionnalisés. Dans un contexte où la grande majorité des personnes doivent travailler pour pouvoir survivre, le manque d'opportunités d'emplois décents se traduira moins par un taux de chômage élevé que par la création d'activités dans l'économie informelle. Celle-ci exercera en cela une fonction de tampon, absorbant le surplus de main-d'œuvre n'ayant pas trouvé d'opportunités dans l'économie moderne.

Cet état de fait pose la question de l'adéquation des indicateurs statistiques classiques, élaborés sur le modèle des marchés du travail occidentaux, pour analyser et comprendre les enjeux et les défis que connaissent les pays d'Afrique subsaharienne en matière d'emploi (*voir fiche 20. Des systèmes statistiques appropriés pour le pilotage des efforts politiques en matière d'emploi ?*). Pour analyser la situation du marché de l'emploi, la plupart des instituts nationaux de statistiques, notamment africains, se réfèrent en effet à la notion de « chômage » entendu au sens du BIT^[8]. Cette norme internationale peut paraître restrictive puisque n'est pas considérée comme chômeur toute personne ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine précédent l'enquête, ainsi que les « chômeurs découragés » qui ne cherchent plus de travail parce que l'espoir d'en trouver un leur paraît trop faible.

Sur bien des aspects, cet indicateur peut paraître alors insuffisant pour aborder la question de l'emploi, particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier le marché du travail des pays d'Afrique subsaharienne. L'effet conjugué d'une demande en main-d'œuvre particulièrement faible dans le secteur formel, de la quasi-absence de système de sécurité sociale institutionnalisé, et de l'existence d'un secteur informel développé, contribue à accroître le nombre de « chômeurs découragés » d'une part, et le nombre d'individus « tentant leur chance » dans le secteur informel d'autre part. Dans les deux cas, ces deux catégories d'individus fortement représentées en Afrique subsaharienne ne sont pas comptabilisées en tant que chômeurs lors des « enquêtes emploi » ponctuelles.

La proportion de « chômeurs découragés » semble être très marquée chez les jeunes et les femmes, ce qui rend l'utilisation de la notion de chômage particulièrement inadaptée pour saisir les difficultés rencontrées par ces deux catégories sur le marché du travail en Afrique subsaharienne. Parmi les jeunes, le taux de chômage reflètera ainsi davantage le nombre de jeunes relativement aisés, possédant généralement un

[8] Est considérée comme étant en chômage toute personne sans emploi, qui en recherche un et qui est disponible dans les quinze jours pour l'occuper si elle en trouve un.

niveau d'étude secondaire ou supérieur dans l'attente de l'offre d'un emploi dans le segment moderne de l'économie (Ghose *et al.*, 2008). Selon la Banque mondiale, le taux de chômage moyen des jeunes ayant achevé leur cycle secondaire est ainsi de trois à quatre fois plus élevé que celui des jeunes n'ayant pas été scolarisés, atteignant respectivement 17 % contre 5 %^[9].

De même, dans une société où le taux de chômage est élevé et où les hommes sont généralement « servis » les premiers, il existe une part plus importante de « chômeurs découragés » chez les femmes que chez les hommes. À ceci s'ajoute le fait que, pour des raisons d'ordre social, beaucoup de femmes se déclarent comme ménagères impliquées dans des travaux domestiques non payés, et ne sont de ce fait pas comptées comme chômeuses^[10]. Le taux de chômage officiel des femmes est donc généralement plus faible, mais les emplois occupés par ces dernières sont pour une part importante des sous-emplois peu productifs.

Une analyse plus fine de l'insertion sur le marché du travail s'analysera de ce fait davantage en termes de qualité de l'emploi occupé et de l'adéquation de cet emploi avec le niveau de formation, qu'en termes de chômage à proprement parler.

1.1.3. Le sous-emploi

Ceci nous amène à la troisième caractéristique des marchés du travail d'Afrique subsaharienne : celle du sous-emploi. Selon l'Organisation internationale du travail, il y a sous-emploi lorsque « *la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire* »^[11]. Elle distingue plusieurs formes de sous-emplois, qui peuvent coexister, notamment :

- « *le sous-emploi visible, qui se caractérise par un nombre d'heures de travail insuffisant, reflétant une durée du travail inadéquate ;*
- *les autres formes de sous-emploi, qui se caractérisent par un revenu horaire insuffisant, un mauvais emploi des compétences professionnelles, etc. reflétant une productivité du travail inadéquate résultant d'une*

[9] Taux de chômage moyen chez les jeunes de 14 pays d'Afrique subsaharienne. Statistiques issues du programme de la Banque mondiale sur les indicateurs harmonisés provenant d'enquêtes (Programme SHIP).

[10] Au sens du BIT, le statut de « travailleur » correspond à trois profils différents : les travailleurs rémunérés et salariés, les travailleurs indépendants, et les travailleurs familiaux non rémunérés.

[11] C.f. OIT (1998).

mauvaise répartition des ressources de main-d'œuvre ou d'un déséquilibre fondamental entre le travail et les autres facteurs de production »^[12].

Cette situation de sous-emploi (plutôt que de chômage de la population active) peut être comprise au regard des stratégies des populations des pays pauvres. Face au manque d'opportunités décentes d'emplois et à la quasi-absence d'un système de protection sociale, celles-ci s'organisent selon une logique d'occupation, afin qu'aucun individu ne soit exclu d'une activité qui lui permettrait de dégager un revenu. On constate notamment l'étroite imbrication du travail et des rapports de parenté, ce qui témoigne de la fonction sociale de la création d'activités dans le secteur informel, qui procure une forme de filet de sécurité contre le chômage et permet aux ménages qui y sont actifs de réaliser d'importants gains en termes d'occupation économique de leurs membres.

On peut déduire de ces éléments que l'analyse du marché de l'emploi dans les pays en développement n'est pas tâche facile. Aborder la question de l'emploi supposera de s'interroger sur ce qui constituerait une amélioration de la situation du marché du travail. La réponse sera, sur le long terme, un accroissement de la part de l'emploi formel dans l'ensemble de l'emploi, résultant de la dynamisation du segment moderne de l'économie ; et dans une perspective de court/moyen terme, une amélioration des conditions de travail, de revenu et de la productivité dans le secteur informel, notamment dans l'agriculture, la dynamisation de l'économie moderne ne pouvant intervenir que sur le plus long terme.

Ces trois caractéristiques des marchés du travail africains sont des symptômes d'une économie en proie à de graves faiblesses structurelles. Les causes de ces faiblesses sont à rechercher du côté des stratégies de développement mises en œuvre sur le continent depuis la période des indépendances : des politiques économiques et d'aide assez peu volontaristes et non basées sur des diagnostics préalables en termes de chantiers à investir pour améliorer le sort des populations pauvres.

Les perspectives qui se présentent ne sont cependant pas aussi alarmistes. La trajectoire démographique du continent offre une possibilité unique de tirer profit, à l'aide d'un nouveau questionnement des stratégies de développement, du phénomène du dividende démographique comme en témoignent les travaux RuralStruc du Cirad, de la Banque mondiale, du FIDA et de la coopération française (voir fiche 3 ci-après).

[12] *Ibid.*, p. 57.

Fiche

3

Les défis de la transition en Afrique subsaharienne : comment accompagner la transformation structurelle du continent dans la mondialisation ?¹³

Bruno LOSCH (Banque mondiale - Cirad) et Sandrine FREGUIN-GRESH (Cirad)

L'Afrique subsaharienne doit faire face à des défis structurels majeurs qui résultent de la confrontation entre ses propres dynamiques de changement économique et démographique et les tendances lourdes d'une économie mondiale elle-même soumise aux limites de son modèle de croissance. Elle doit simultanément s'adapter aux effets de contagion conjoncturels, rappelés récemment par deux crises successives : celle des prix des matières premières et celle du système financier international.

L'Afrique subsaharienne aborde en effet le second millénaire dans une configuration inédite, puisqu'elle doit gérer au même moment sa transition économique et sa transition démographique, dans la mondialisation, et sous contrainte des conséquences attendues du changement climatique. Les États africains, parmi les « derniers arrivés » sur la scène internationale, bénéficient des avantages des *late developers* (progrès techniques, apprentissages passés) ainsi que des opportunités du nouveau régime de croissance mondial (ouverture commerciale et accès à de nouveaux marchés). En revanche, ils sont confrontés aux contraintes d'une concurrence internationale accrue et à l'instabilité de l'environnement économique global, qui réduisent drastiquement leurs marges de manœuvre pour répondre à leurs défis structurels.

Une transition économique balbutiante et difficile

Selon la séquence historique observée dans les autres régions du monde et confirmée par l'évidence statistique (Timmer, 2009), le processus classique de transition économique consiste en un passage progressif d'une économie basée sur l'agriculture, à l'industrie puis aux services. Cette transformation structurelle est rendue possible par les gains de productivité, qui permettent l'accumulation puis les transferts de main-d'œuvre et de capitaux d'un secteur à l'autre, parallèlement à l'augmentation des niveaux de vie et à la croissance et la diversification de la demande.

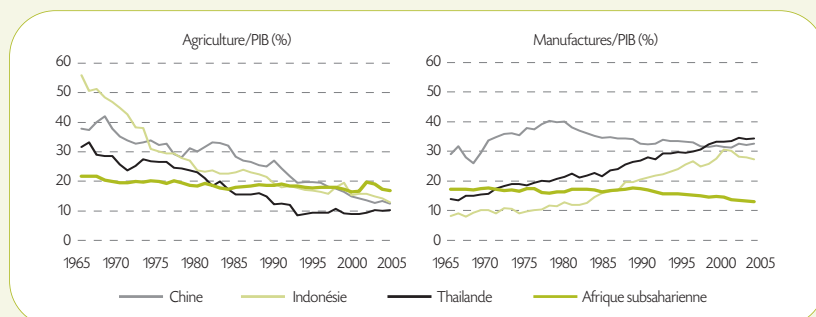
[13] Cette fiche s'appuie sur les résultats du programme RuralStruc (Coopération française, Banque mondiale, FIDA) sur les changements structurels des économies rurales dans la mondialisation. Ce programme adopte une démarche démo-économique qui permet de repositionner la « question agricole » dans la perspective plus globale des trajectoires de développement.

Ce processus de changement structurel a été à peine engagé par le sous-continent. Cinquante ans après les indépendances, les économies d'Afrique subsaharienne restent marquées par le poids du secteur agricole dans le produit intérieur brut (PIB) – de l'ordre de 20 % en moyenne mais plus de 30 % pour la majorité des pays –, dans le commerce extérieur (premier pourvoyeur de devises pour les pays non pétroliers ou non miniers) et surtout, dans la structure de l'emploi, avec une moyenne de 65 % des actifs pour le sous-continent (hors Afrique du Sud) et de 75 à 85 % pour de nombreux pays, notamment la zone soudano-sahélienne et l'Afrique de l'Est. L'agriculture reste ainsi la principale source d'activité et de revenus des ménages.

Le phénomène le plus frappant réside dans la grande inertie structurelle des économies de la sous-région, alors que leur population a fait preuve d'une très forte mobilité exprimée par la vitesse de l'urbanisation : avec un taux qui approche les 40 %, la population urbaine a été multipliée par douze depuis 1960 sans que pour autant une dynamique d'industrialisation n'ait été engagée. Cette urbanisation « à bas régime », sans industries, contraste avec les autres régions en développement, notamment l'Asie, où les évolutions ont été très rapides (voir schémas 2 et 3).

Ainsi, faute d'un secteur manufacturier dynamique, la croissance de la population active a d'abord été absorbée par l'agriculture (d'où une faible évolution de la structure d'activité – voir schéma 4) et par le secteur informel, essentiellement urbain. Celui-ci représente de l'ordre de 30 à 45 % du PIB non agricole et de 70 à 90 % de l'emploi total non agricole (Jütting et de Laiglesia, 2009). Il joue un rôle d'amortisseur, mais ses caractéristiques ne permettent pas aujourd'hui une véritable dynamique de croissance : faible productivité, sous-emploi, précarité, bas revenus constituent souvent des trappes à pauvreté qui expliquent une urbanisation de bidonvilles (UN-Habitat, 2003 ; Davis, 2006).

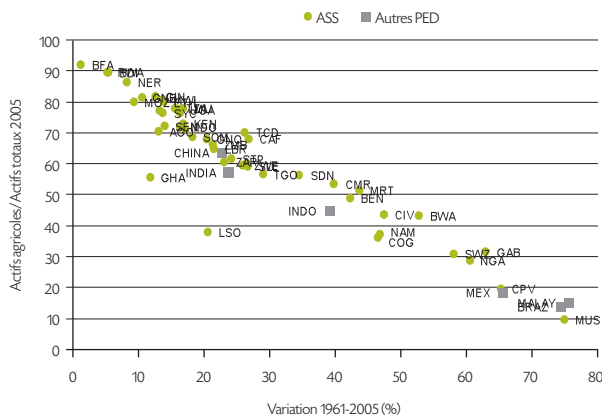
Schémas 2 et 3. Évolution de la structure du PIB



Source : World Development Indicators, World Bank 2009.

Avec des marchés intérieurs éclatés par le morcellement en 43 États (pour la partie continentale) et contraints par l'importance de la pauvreté, la croissance des économies d'Afrique subsaharienne reste fortement dépendante de l'extérieur. Elle est sujette aux chocs des termes de l'échange, à la volatilité des investissements directs à l'étranger et d'une aide publique au développement (APD) souvent procyclique. Ces caractéristiques, associées à une faible productivité économique globale (liée au poids du secteur agricole et de l'informel), à une instabilité politique fréquente, ainsi qu'à une forte croissance de la population, expliquent une très faible progression du PIB par habitant et sa grande volatilité, qui font figure d'exception au regard des autres régions du monde (tableau 1). La récurrence des retournements de conjoncture a largement contribué à la vision court terme des dirigeants politiques et des investisseurs privés. Ainsi, la croissance des cinq dernières années, avant la crise financière, doit être analysée à l'aune de la longue période. Elle a d'abord été « tirée » par le boom des matières premières et n'a pas infléchi « l'anémie structurelle » du sous-continent.

Schéma 4. Évolution de la structure d'activité



Source : FAOSTAT, 2007.

Cette situation spécifique, eu égard aux changements observés dans les autres pays en développement et, auparavant, dans les pays européens, s'explique par les conditions historiques d'insertion du continent dans l'économie mondiale : les contraintes de la tutelle coloniale (marchés captifs et obstacles à l'industrialisation) ont conduit à une spécialisation primaire qui a très vite été confrontée à la mondialisation engagée dans les années 1980, alors que les États africains avaient tout juste vingt ans (indépendances en début de décennie 1960).

Faute de profondeur historique ayant permis l'affirmation rapide d'un projet de développement autonome (à l'instar des pays asiatiques et latino-américains), les États d'Afrique subsaharienne disposaient de peu de marge de manœuvre pour engager des politiques volontaristes de modernisation. Ils ont été rapidement contraints par les conditionnalités du système d'aide international et par la détérioration des termes de l'échange (Losch *et al.*, 2008).

Tableau 1 : Croissance du PIB par tête (1960-2007)

	% annuel	Coef. variation
Afrique subsaharienne	0,72	3,1
Afrique du Nord et Moyen-Orient	2,06	1,68
Amérique latine et Caraïbes	1,73	1,38
Asie de l'Est et Pacifique	5,44	0,76
Asie du Sud	2,72	0,99

Source : Arbache et Page (2007).

Une transition démographique inachevée

Cette faiblesse de la transformation économique revêt une acuité accrue eu égard à la situation démographique du sous-continent, qui est la dernière région du monde à s'être engagée dans son processus de transition démographique (voir fiche 1. Transition démographique et emploi). Cette transition est inachevée et se traduit par deux phénomènes principaux : un fort accroissement naturel de la population - qui a été supérieur à 2,5 % par an pendant quatre décennies (à l'exception des pays les plus touchés par l'épidémie de sida) - et une augmentation rapide du taux de dépendance qui exprime le rapport inactifs sur actifs. En Afrique subsaharienne, ce ratio a été proche de 1 dans les années 1980 et 1990, au plus fort de l'ajustement structurel (contre 0,5 à la même période en Asie de l'Est), et il a pesé durablement sur la croissance économique.

La baisse de la natalité qui est attendue en Afrique subsaharienne va se traduire dans les deux prochaines décennies par une forte augmentation de la taille relative de population active et par une baisse du ratio de dépendance. À l'opposé de la période précédente, ce « dividende démographique » représente une opportunité unique en termes de croissance (puisque le phénomène n'arrive qu'une fois). Mais ce « dividende » n'est pas acquis : pour jouer son effet de levier, il doit être accompagné d'une forte augmentation de l'investissement productif, de la capacité d'innovation et de la productivité.

Du fait de sa structure économique faiblement diversifiée et marquée par le poids de l'agriculture et du secteur informel, la question cruciale qui se pose dès lors pour l'Afrique subsaharienne, et qui s'amplifiera dans les prochaines années, est celle de sa capacité à générer suffisamment d'activités et d'emplois à même d'absorber la croissance de sa population active.

Aujourd'hui, les cohortes annuelles de jeunes arrivant sur le marché du travail sont de l'ordre de 10 à 15 millions pour l'ensemble de la sous-région. Elles seront entre 20 et 25 millions à la fin de la décennie 2020. Pour un pays subsaharien médian (environ 15 millions d'habitants), cela signifie une demande annuelle de 250 à 300 000 emplois nouveaux en 2010 et entre 400 et 450 000 en 2025 (Losch *et al.*, 2008).

Des alternatives réduites et des choix nécessaires : réinvestir les stratégies de développement

L'Afrique subsaharienne dispose de nombreux avantages naturels (ressources minérales, disponibilité en terres, population jeune) et comparatifs (faible coût de la main-d'œuvre) qui sont très largement contrariés par les contraintes liées aux importants retards en matière de biens publics, de capital humain, d'infrastructures productives, qui induisent et sont accompagnés par de nombreuses imperfections et incomplétudes de marchés.

La faiblesse du capital privé et des ressources publiques et les limites de l'APD rendent difficiles un traitement simultané de toutes ces contraintes. Il est dès lors essentiel d'établir des priorités. En effet l'Afrique subsaharienne ne pourra pas compter sur la soupape de sécurité des migrations internationales, à l'instar des migrations de masse qui ont accompagné les transitions européennes entre le milieu du XIX^e siècle et l'entre-deux guerres mondiales. L'exemple des pays limitrophes des États-Unis ou de l'Union européenne, comme le Mexique ou le Maroc aujourd'hui, qui comptent 10 % de leurs ressortissants à l'extérieur, n'est pas reproductible : en conservant la même proportion, ce sont plus de 80 millions d'Africains au Sud du Sahara qui devraient partir à l'étranger. En conséquence, les migrations feront assurément partie de l'équation, dans des proportions qui résulteront des besoins des pays les plus riches, de leur croissance économique et du vieillissement de leur population. Mais, pour éviter d'être confrontés à de véritables impasses de transition (Giordano et Losch, 2007), les États d'Afrique subsaharienne devront d'abord compter sur leur potentiel de croissance interne, encore largement présent dans l'agriculture, sur le renforcement de leur intégration régionale et sur l'amélioration de leur insertion internationale.

L'Afrique subsaharienne n'est pas monolithique. Il existe de fortes différences nationales et régionales en termes de dotations en facteurs et de trajectoires de développement, dont découlent des atouts variables pour répondre aux défis. C'est

notamment le cas des pays dotés d'avantages naturels (ressources fossiles) même si peu d'entre eux ont réussi à construire des avantages comparatifs propices à fonder une croissance diversifiée et durable. Les pays de la sous-région partagent néanmoins des caractéristiques structurelles communes, marquées par le poids et la faible productivité de l'agriculture, le retard d'industrialisation et la place de l'informel urbain.

Ainsi, la transition économique de l'Afrique subsaharienne implique sa diversification, une meilleure productivité globale et, en conséquence, une sortie progressive de la spécialisation primaire agricole ou minière. Ce qui n'a pas eu lieu en cinquante ans, malgré une urbanisation porteuse d'économies d'agglomération (World Bank, 2008), ne se produira toutefois pas « par déclaration » et par les seules forces du marché. Ce constat de bon sens est renforcé par les effets de la concurrence internationale, en particulier celle des grands pays émergents, qui rendent le décollage industriel autrement plus difficile pour les « nouveaux entrants ». Certains considèrent qu'il existe une place pour l'industrialisation des pays à faible revenu, en mettant en avant la croissance des coûts industriels chinois, l'option de la coopération industrielle par la spécialisation dans les segments de produits (plutôt que dans la fabrication de produits finis) et... la mansuétude des pays développés (Unido, 2009). Or il apparaît que les progrès de leur base agricole resteront déterminants pour l'évolution des deux prochaines décennies (voir fiche 7. Quels rôles pour quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ?).

Le référentiel évolutionniste qui sous-tend le modèle canonique de la transition économique est insuffisamment questionné aujourd'hui en regard de la nouvelle configuration de l'économie internationale. Il n'est pas certain que les pays d'Afrique subsaharienne doivent par exemple « passer par la case industrialisation » pour consolider leur processus de développement. En revanche, ce qui est incontournable, c'est qu'ils devront réinvestir le champ des stratégies de développement pour identifier leurs propres options, à traduire ensuite en politiques publiques structurelles et d'accompagnement. Cette identification passe par une analyse raisonnée des opportunités et contraintes nationales et régionales et, dans un contexte de ressources rares, par le repérage des principaux facteurs de blocage sur lesquels doivent se concentrer les choix d'intervention (Hausmann *et al.*, 2005).

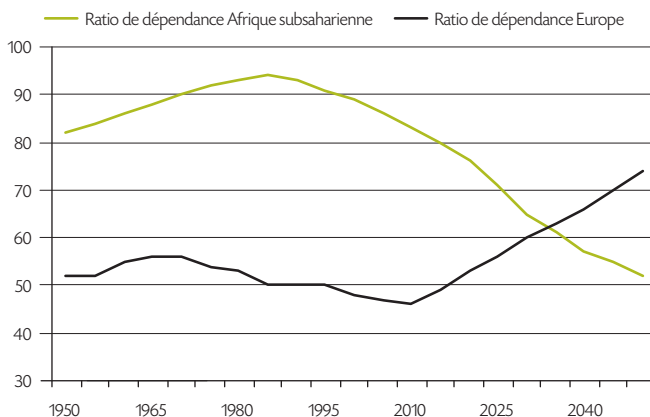
Si on reconnaît avec Stiglitz (1998) que les stratégies de développement sont des biens publics, il s'agit alors d'un champ d'investissement majeur pour les politiques d'aide, qui doivent sortir du piège d'un débat éclaté entre libéralisation du commerce, changement climatique, lutte contre la pauvreté, offre alimentaire, migrations internationales et gestion des ressources naturelles... Ce débat multiforme, porté au niveau international et relayé au niveau national, brouille souvent une vision globale des défis qui est pourtant nécessaire pour répondre à la question cruciale du changement structurel, qui est au cœur du processus de développement.

1.2. Le dividende démographique : une opportunité à saisir

Le processus de transition démographique a pour enjeux principaux l'évolution de la structure par âge de la population, et les défis inhérents à chaque étape de ce processus. En Afrique subsaharienne, la population âgée de moins de 25 ans représente environ 63 % de la population, soit plus de 540 millions de personnes. Cette caractéristique peut représenter pour un pays une chance ou un facteur de déstabilisation, selon sa capacité à offrir des opportunités viables et décentes à la population en âge de travailler. Le chômage, le sous-emploi massif et la pauvreté constituent en effet des contraintes fortes susceptibles de peser sur la stabilité et la paix sociale. La Banque mondiale souligne ainsi que les pays comptant au moins 40 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans courent deux fois plus de risques d'être plongés dans une guerre civile.

Une analyse sous l'angle du ratio de dépendance laisse toutefois entrevoir une perspective. En effet, alors que de 1970 à 2000, les pays africains ont enregistré un taux de dépendance (nombre d'inactifs pour cent actifs) parmi les plus élevés qu'ils aient jamais connu, le poids relatif des individus en âge de travailler devrait augmenter sensiblement au cours des trois prochaines décennies. Cette tendance, appelée « dividende démographique », pourrait constituer une réelle chance pour les pays africains. La jeunesse actuelle est en effet mieux formée que la génération précédente et la part des personnes économiquement dépendantes dans l'ensemble de la

Schéma 5 Comparaison régionale des ratios de dépendance



Source : Nations unies.

population devrait progressivement décroître, faisant émerger un marché domestique plus large et susceptible de stimuler la croissance.

L'effet vertueux attendu du dividende démographique dépendra alors entièrement de la capacité des économies africaines à offrir des opportunités de travail décentes et productives et suffisamment rémunératrices à ces nouvelles cohortes de population active (voir fiche 4. Analyse du phénomène « Dividende démographique »).

Fiche

4

Analyse du phénomène « Dividende démographique » ou comment le mettre au profit des sociétés

Xavier OUDIN, chercheur, DIAL

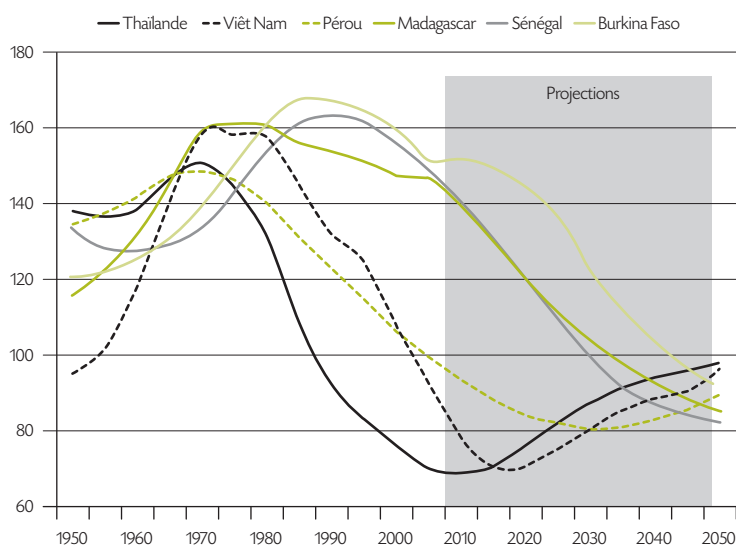
Bien qu'encore lente, la baisse de la fécondité amorcée en Afrique subsaharienne depuis une vingtaine d'années devrait entraîner, si cette tendance se confirme, un ralentissement de la croissance démographique et permettre d'espérer que l'Afrique bénéficie d'un « dividende démographique », à l'instar de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine. La comparaison avec des pays de ces régions montre néanmoins que la maîtrise de la croissance démographique n'engendre pas des gains économiques de façon mécanique, et qu'il faut une conjonction de phénomènes favorables et de bonne gouvernance pour que le dividende démographique se réalise.

Les phases de la transition démographique

La première phase de la transition démographique se caractérise par une baisse de la mortalité et le maintien d'une forte fécondité entraînant une croissance rapide de la population. Dans la seconde phase, la fécondité décline et la croissance de la population se ralentit. La structure par âge de la population se modifie, les cohortes nombreuses nées avant la chute de la fécondité arrivant progressivement à l'âge adulte, tandis que les cohortes jeunes deviennent moins nombreuses. Le ratio entre la somme des cohortes jeunes et des cohortes âgées d'une part, et des cohortes en âge de travailler d'autre part, diminue alors. Ce ratio, appelé taux de dépendance, mesure la charge potentielle des inactifs pour 100 personnes d'âge actif (de 15 ou 20 ans à 60 ou 65 ans). Ce phénomène est plus ou moins accentué selon la vitesse de la chute de la fécondité et l'évolution de la mortalité à différents âges (les niveaux de santé, et notamment la mortalité due au sida, qui frappe les jeunes adultes, le paludisme et la sous-nutrition sont autant de facteurs qui ralentissent la chute des taux de dépendance et éloignent les perspectives de dividende démographique).

Le dividende démographique correspond à cette période de baisse des taux de dépendance, dans la mesure où la charge des inactifs, en particulier des enfants, diminue et permet une allocation des ressources à des fins plus productives. Les pays d'Afrique subsaharienne entrent actuellement dans la période de dividende démographique. À terme, le vieillissement de la population entraîne une remontée des taux de dépendance (dès 2000-2010 en Asie du Sud-Est), mais celle-ci interviendra au-delà de 2050 en Afrique subsaharienne.

Schéma 6. Evolution des taux de dépendance dans six pays



Source : calculs de l'auteur, d'après les projections démographiques des Nations unies, révision 2008, hypothèse moyenne.

Le dividende démographique

La chute des taux de dépendance peut avoir de nombreux effets positifs du fait de la moindre charge des inactifs pour les actifs, aussi bien au niveau de la nation qu'à celui de la famille :

- à revenu constant, les familles voient leur niveau de vie s'élever car il y a moins d'enfants. La dépense par enfant augmente, ce qui permet une scolarisation plus longue et des dépenses de santé plus importantes ;

- l'abondance et la jeunesse de la main-d'œuvre permettent de maintenir les salaires à bas niveau. Cela favorise les industries à haute intensité de main-d'œuvre et peut attirer les investissements étrangers. La main-d'œuvre est jeune, ouverte aux innovations et flexible ;
- la baisse du nombre de jeunes à scolariser permet d'étendre la scolarisation et de rentabiliser l'investissement scolaire. Si l'État maintient ses dépenses d'éducation au même niveau relatif, la dépense par enfant scolarisable augmente, ce qui permet d'améliorer la qualité de l'éducation. Les futures générations qui arriveront sur le marché du travail seront ainsi mieux formées. Il en est de même pour les dépenses de santé, ce qui favorise une hausse de l'espérance de vie ;
- la consommation augmente avec la croissance démographique et la plus forte proportion d'adultes, ce qui stimule la demande, et provoque une diversification de la consommation et un élargissement des marchés. Cela permet également de mieux rentabiliser les dépenses publiques (routes, écoles, logements...);
- selon le même mécanisme, l'épargne augmente, favorisant à son tour l'investissement et la croissance.

Cette belle mécanique ne peut fonctionner qu'à une seule condition : que les personnes en âge de travailler exercent effectivement un emploi sans baisse de la productivité. Sans cela, la situation peut dégénérer avec un chômage massif et un accroissement de la pauvreté. De plus, l'augmentation de la population, même adulte, nécessite un effort important : « l'investissement démographique » (A. Sauvy) pour le maintien des services publics et des conditions de vie (logement, infrastructures) au même niveau, et ce au détriment d'investissements accroissant les capacités de production.

Lorsque ces conditions sont réunies, le dividende démographique apporte un supplément de croissance par l'augmentation de la population active. Pour l'Asie du Sud-Est, on estime que le tiers de la croissance est dû au dividende démographique entre 1970 et 2000.

Les effets attendus sur le marché du travail

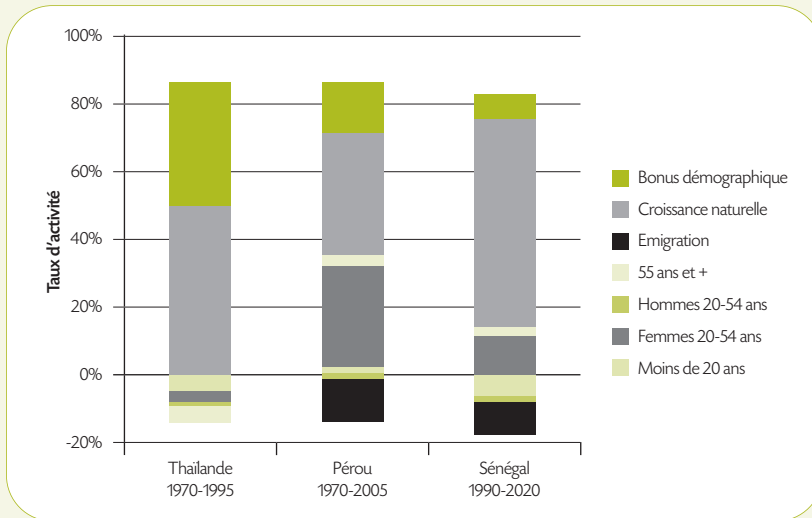
Lorsque les cohortes nées avant la chute de la fécondité arrivent en âge de travailler, la croissance de l'offre de travail peut atteindre des taux annuels de plus de 3 % (doublement de la population active en vingt ans). La question majeure est alors : comment se réalise l'absorption de cette offre de travail, notamment dans les différents secteurs ?

En Thaïlande, la demande de travail a été importante grâce à des investissements privés massifs et une implication forte de l'État dans l'économie (infrastructures, énergie...). Cependant, cela n'a permis d'absorber qu'un tiers de l'offre de travail, le

reste étant absorbé par l'agriculture et par le secteur informel. Enfin, une baisse des taux d'activité (jeunes, en raison d'importants progrès de la scolarisation, femmes et personnes âgées) a quelque peu ralenti la progression de l'offre de travail. La forte croissance économique, intensive en main-d'œuvre, a permis d'absorber la croissance de l'offre de travail sans baisse de la productivité, des salaires et autres revenus du travail, et sans hausse du chômage.

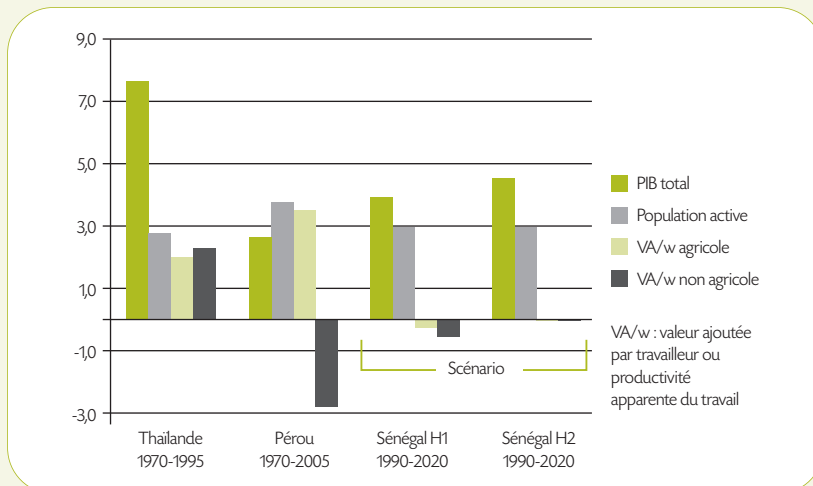
Au Pérou, au contraire, une hausse des taux d'activité féminins accélère la croissance de l'offre de travail, accroissant ainsi le déséquilibre avec une demande de travail qui ne suit pas, loin s'en faut, la progression de l'offre. De plus, l'agriculture perd des travailleurs, accentuant les déséquilibres qui se traduisent par un afflux massif de pauvres dans les villes et une hausse du chômage (estimé à 10 % de la population active). Seule l'émigration tempère un peu le déséquilibre. Les salaires baissent de moitié, mais il y a plus de deux fois plus d'actifs par famille, si bien que le niveau de vie moyen progresse légèrement.

Schéma 7. Décomposition de la croissance de la population active



Sources : projections de population, division des Statistiques, Nations unies. Hypothèses de fécondité moyenne, version 2008.

Schéma 8. Taux de croissance annuels



Sources : Nations unies, OIT, CELS.

Scénario pour l'Afrique

Ces deux types d'évolution contrastés permettent d'établir des scénarios pour l'Afrique, dans le cadre des projections démographiques. En Afrique, il sera impossible d'absorber la croissance de l'offre de travail sans une croissance soutenue du PIB. Les hypothèses formulées ici pour le Sénégal peuvent être transposées à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Une croissance de près de 6 % est nécessaire pour absorber la croissance de la main-d'œuvre. À ce niveau, la productivité moyenne stagne, mais le niveau de vie de la population augmente en raison de la baisse du nombre de dépendants par travailleur.

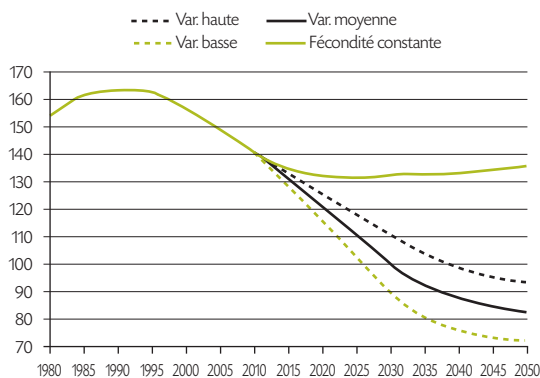
La condition pour réaliser cette croissance est en principe l'investissement nécessaire au maintien de la productivité, ce qui est déjà important. En effet, à rendements constants, la croissance du travail crée la croissance du PIB. Si les investissements dans des industries à haute intensité de main-d'œuvre sont dans un premier temps à favoriser, il faut prendre conscience qu'à mesure que le niveau d'éducation des jeunes augmente, il faudra adapter la demande de travail aux nouvelles qualifications, sous peine de voir le chômage ou le sous-emploi des diplômés se développer. Par ailleurs, une intensification de l'agriculture s'avère nécessaire pour fournir du travail à davantage d'actifs. Le secteur informel continuera quant à lui de jouer un rôle crucial pour l'absorption de la croissance de la population active, et les politiques devront faciliter l'épanouissement des

entreprises familiales et individuelles (auto-emploi). Enfin, l'émigration paraît impossible à éviter, au moins dans les deux décennies à venir.

La sensibilité de ces simulations aux hypothèses de fécondité est importante, et le devient davantage pour les projections à long terme, pouvant remettre en cause des conclusions, par exemple sur les effets de la chute du taux de dépendance. Cependant, ce n'est que dans le cas d'une fécondité constante au niveau de 2005-2010 qu'il n'y a pas de dividende démographique. Dans le cas du Sénégal illustré ci-dessous, avec une fécondité constante à 5 enfants par femme, la population quadruple entre 2000 et 2050 pour atteindre 41 millions d'habitants (soit une densité de 210 habitants au km² contre 63 en 2007).

De plus, la vitesse de la chute de la fécondité est un élément important, car de cela dépend la structure par âge de la population avec les conséquences que cela a sur le marché du travail. En d'autres termes, si on arrive à une fécondité de trois enfants par femme en 2030 ou en 2050, la conséquence n'en sera pas qu'un décalage de vingt ans. Elle impactera également la structure de la population, les taux de dépendance, avec des conséquences différentes sur la mobilité, les salaires, l'éducation, etc.

Schéma 9. Taux de dépendance* au Sénégal selon différentes variantes de fécondité



Sources : The 2008 Revision Population Database, ONU.

* $[\text{Population de moins de 20 ans et de 60 ans et plus}] / [\text{population de 20 à 59 ans}] \times 100$

Tableau 4. Population et fécondité au Sénégal en 2050 selon différentes hypothèses

	Population totale 2050	Taux de croissance 2045-50	Fécondité 2045-50
Var. haute	29 621	1.65	2.85
Var. moyenne	26 103	1.20	2.35
Var. basse	22 816	0.73	1.85
Fécondité constante	40 984	3.04	5.04

Sources : The 2008 Revision Population Database, ONU.

La réalisation du dividende démographique dépend donc en premier lieu de l'évolution de la fécondité (et d'autres variables démographiques comme la mortalité infantile et maternelle, de la mortalité aux âges adultes...). Les facteurs de la baisse de la fécondité ou différentes hypothèses d'évolution de la fécondité pourraient être intégrées dans une analyse prenant les choses plus en amont de ce qui est présenté ici, et différentes simulations pourraient être effectuées. Il faudrait alors d'autres variables, comme les politiques familiales, la densité de la population (par rapport à la superficie arable), etc. qui influent sur la fécondité.

La plupart des pays africains ont des densités de population en deçà de celles de nombreux pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, qui ont connu des conditions similaires à celles de l'Afrique d'aujourd'hui, avant une période de forte croissance favorisée par la chute des taux de dépendance. Si l'environnement est favorable et la chute de la fécondité confirmée, l'Afrique peut pleinement tirer parti de la période de dividende démographique dans laquelle elle est entrée.

1.3. Une vulnérabilité particulière des jeunes et des femmes

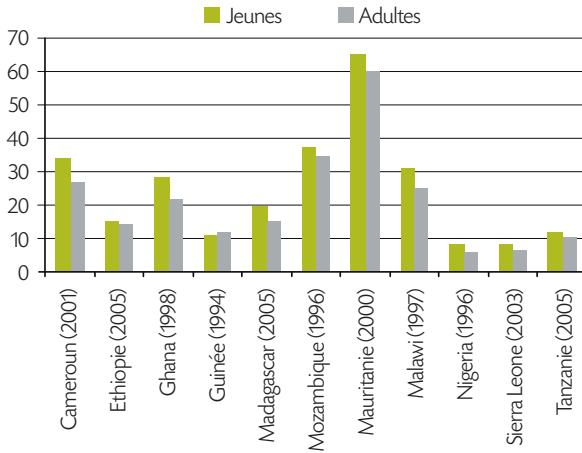
L'analyse des marchés du travail d'Afrique subsaharienne montre les difficultés particulières qu'éprouvent les jeunes et les femmes à s'y insérer.

Davantage touchés par le chômage, les jeunes représentent 63 % de la population active mais 59,5 % des chômeurs^[14]. On remarque par ailleurs que les jeunes sont plus fortement touchés par le phénomène de sous-emploi.

[14] Voir Nations unies, (2008) ; Banque mondiale (2008).

Définition : la population jeune concerne les personnes âgées de 15 à 24 ans. Sont considérées comme « actif » les personnes âgées de 15 à 64 ans.

Schéma 10 Taux de sous-emploi dans 11 pays d'Afrique



Source : programme de la Banque mondiale sur les indicateurs harmonisés provenant d'enquêtes (SHIP).

Aggravée par le facteur démographique, la difficulté particulière à laquelle sont confrontés les pays africains pour insérer les jeunes actifs provient essentiellement de la faible capacité du marché du travail à les intégrer et d'un niveau de préparation insuffisant des jeunes pour s'y insérer.

Les jeunes sont en effet les victimes des graves déficiences de la demande en main-d'œuvre dans la région. Ils sont également les premiers à souffrir des lourdes imperfections du marché du travail. Les nouveaux arrivants n'ayant pas la possibilité de profiter des avantages que l'on peut tirer des réseaux professionnels, ils sont les plus lourdement pénalisés par la mauvaise circulation d'information sur le marché du travail. Ainsi l'absence de dispositif en matière de recherche d'emploi ne permet pas de renseigner les jeunes sur les opportunités d'emploi et les compétences recherchées.

Cette difficulté d'insertion est aussi le résultat d'une formation initiale souvent déficiente et inadaptée à la demande. Les enseignants sont souvent insuffisamment qualifiés, mal payés et peu motivés. Un grand nombre d'écoles sont mal équipées tant sur le plan des infrastructures qu'en fourniture scolaire. Par ailleurs, les enseignements en cycle secondaire et les formations professionnelles, lorsqu'elles existent, sont souvent inadaptés à la demande du marché de l'emploi. L'exemple de la formation

agricole en milieu rural est symptomatique. Alors que l'Afrique subsaharienne connaît le taux d'achèvement du cycle primaire le plus faible de toutes les régions, les formations d'enseignement supérieur agronomiques absorbent la quasi-totalité des budgets de formation des ressources humaines du secteur agricole. Les formations professionnelles agricoles pour les jeunes n'ayant pas poursuivi leurs études au-delà du primaire sont aujourd'hui dramatiquement sinistrées et souffrent d'un manque crucial de formateurs.

Tableau 5 *Part de l'emploi informel dans l'ensemble de l'emploi non agricole (selon les dernières données disponibles)*

	Hommes	Femmes
Afrique du Sud	51	64,9
Bénin	87	97,3
Guinée	65,6	86,7
Kenya	59,1	83,1
Mali	74,2	89,2
Tchad	59,9	95,2

Source : Charmes J. in OCDE (2009).

On constate également la plus grande difficulté des femmes à s'insérer sur le marché du travail. Celle-ci se manifeste par des disparités en termes d'opportunités d'emplois. Dans un contexte de faiblesse de la demande de travail, les hommes auront généralement un accès prioritaire aux emplois du segment formel de l'économie, poussant les femmes vers des activités informelles précaires. La difficile insertion des femmes se manifestera donc également par des disparités en termes de qualité d'emploi, se traduisant par une surreprésentation des femmes en économie informelle. Ainsi, selon un rapport de l'OCDE, cette disparité pourrait atteindre 10 % dans des pays tels que le Bénin, où la part des hommes dans l'emploi informel serait de 87 % contre 97,3 % pour les femmes, et peut aller jusqu'à 35 % dans un pays comme le Tchad où ces taux atteignent respectivement 59,9 % pour les hommes contre 95,2 % pour les femmes.

1.4. Les migrations : un instrument de régulation du marché du travail ?

Alors que l'Afrique subsaharienne fait face à une forte augmentation de sa population en âge de travailler, celle-ci se heurte à la faiblesse des opportunités d'emploi. Dans ce contexte, les migrations nationales et internationales ont longtemps joué un rôle d'ajustement et de régulation vital pour les pays africains. Les phénomènes migratoires internationaux constituent un instrument de régulation du marché de l'emploi par le biais de deux mécanismes. Premièrement, les migrations ont un impact immédiat sur le marché du travail car elles permettent l'absorption par les pays d'accueil d'une partie de la population active qui n'aurait pas trouvé d'emploi dans son pays d'origine. Le second impact, plus indirect, provient des retombées des phénomènes migratoires en termes de flux financiers et de transferts de compétences, lesquels agissent sur le niveau et la qualité de l'offre et de la demande de travail dans les pays d'origine. Le transfert de compétences acquises par les migrants dans les pays de destination participent à l'avènement d'une main-d'œuvre qualifiée dans les pays d'origine (voir fiche 5. *Les effets bénéfiques des migrations sur l'activité via l'acquisition de capital immatériel*), tandis que les transferts de fonds des migrants encouragent la consommation, l'investissement et donc la demande d'emploi^[15].

Les effets attendus des migrations intra et extra régionales sur le marché de l'emploi en Afrique subsaharienne dépendent en grande partie des causes de la migration (migration de désespérance, de travail, mouvement de réfugiés, etc.), du type de mobilité (migrations définitives, temporaires, circulaires), mais également des politiques migratoires dans les pays de destination et d'origine.

Les migrations intra régionales représentaient 80 % des flux migratoires sur la période 2000-2005, ce qui fait de ce type de migrations un instrument de régulation du marché du travail particulièrement efficace. Une part importante est constituée des migrations de travail, dont les retombées directes et indirectes sur le marché de l'emploi dans les pays d'origine sont évidentes. C'est le cas notamment pour les migrations à destination de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana ou du Nigeria. Alors que, jusque dans les années 1980, les migrants internationaux présents en Afrique subsaharienne représentaient près de 3,5 % de la population totale, ils n'en représentent plus que 2 % en 2005, ce qui fait dire à certains auteurs

[15] Cependant, une réserve doit être posée sur les transferts de fonds des migrants, dont les effets sur le marché de l'emploi en Afrique subsaharienne sont sujet à caution : les flux des migrants entraînent également des effets de dépendance financière qui jouent en défaveur de la responsabilisation des Etats en matière de politique d'emploi.

que les mobilités intra régionales sont aujourd'hui « en panne »^[16]. Bien que cette évolution provienne en partie de la réduction du nombre de réfugiés, ces derniers, dont la mobilité n'a que peu d'impact sur la situation du marché du travail en Afrique subsaharienne, représentaient encore 21 % des migrations intra régionales en 2005 (contre 26 % en 1980). Par ailleurs, si l'on effectue l'analyse hors réfugiés, le stock de migrants intra régionaux a augmenté de 250 000 par an entre 1995 et 2005, mais représente, sur la même période, moins de 2 % des arrivées annuelles sur les différents marchés du travail en Afrique subsaharienne (ONU, 2006). Avec le développement des moyens de transport et de communication, les va-et-vient entre pays voisins, sur lesquels sont davantage fondées les migrations intra régionales, s'intensifient, réduisant d'autant le stock de migrants durablement présents sur le territoire^[17]. En termes d'emploi, ces migrations non définitives favorisent les effets indirects sur le marché du travail (transferts de fonds et de compétences), sans pour autant contribuer à absorber de manière durable le « surplus » de population active consécutif au processus de transition démographique, puisqu'il ne s'agit que de migrations temporaires (Guengant, 2007).

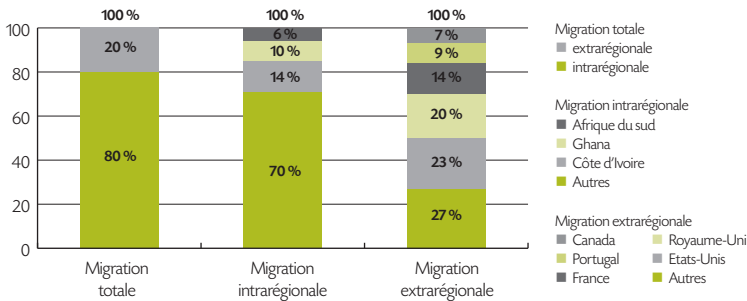
S'agissant des migrations extra régionales, alors que les besoins structurels en main-d'œuvre des pays de l'OCDE ont permis d'absorber, de la fin des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970, une part importante de la main-d'œuvre peu qualifiée des pays africains, on a pu observer depuis la crise des années 1970 la mise en place de politiques restrictives et la fermeture croissante des frontières. Ces mesures ont eu pour effet de réduire l'impact direct positif des migrations sur les marchés de l'emploi africains. Contrairement aux pays européens ou latino-américains pour lesquels les migrations ont joué un rôle d'ajustement majeur face au manque d'alternatives sur le plan local, les pays d'Afrique n'ont donc aujourd'hui de territoires vierges à conquérir qu'à l'intérieur de leurs frontières. Ils ne peuvent que très difficilement déverser leur trop-plein de main-d'œuvre dans les régions voisines. Pour autant, si aujourd'hui l'impact direct des phénomènes migratoires extra régionaux sur le marché de l'emploi est limité, de nouvelles opportunités s'ouvrent en faveur d'un impact indirect : le développement de nouvelles formes de mobilités temporaires ou circulaires et l'augmentation de la part relative des migrants qualifiés, favorisée par les politiques sélectives des pays développés, accroissent les possibilités de transferts de compétences en faveur des pays d'origine, et donc le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

[16] Voir Ferry B. (dir) (2007).

[17] Une analyse en flux serait plus adaptée pour saisir la nature des mouvements migratoires intrarégionaux.

Les politiques d'immigration tant des pays de l'OCDE que des pays d'Afrique subsaharienne s'efforcent plus que jamais de faire des migrations une variable d'ajustement des besoins conjoncturels des économies nationales. Néanmoins, on peut interroger la viabilité de ces politiques, basées essentiellement sur les besoins en main-d'œuvre de court terme des économies d'accueil, à la lumière des enjeux démographiques au sein des pays subsahariens. Ainsi, les politiques d'« immigration choisie », en plus de la problématique de la fuite des cerveaux, ne concernent qu'un nombre très limité des candidats au départ en provenance des pays d'Afrique, et ceux-ci se trouvent en concurrence avec les immigrés en provenance des pays d'Asie.

Schéma 11 Principales destinations des migrants 2000 et 2005



Source : Nations unies, 2006

Le défi migratoire actuel, dans son lien étroit avec le défi de l'emploi en Afrique subsaharienne, peut de plus en plus difficilement faire l'économie de politiques concertées entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Comme le souligne très opportunément Guengant dans *La démographie entre convergences et divergences*^[18], « l'arrivée massive de jeunes en majorité peu éduqués (environ 14 millions par an au début des années 2000 et 27 millions au début des années 2030) dans un contexte de migrations intra régionales plus ou moins en panne et de migrations de plus en plus contrôlées vers les pays du Nord vont entraîner une intensification des mobilités. L'ampleur de ces mouvements risque fort de créer de nouvelles tensions, aux niveaux local, national, sous-régional et international, qu'il faudra bien gérer »^[19].

[18] Voir Ferry, B. (dir) (2007).

[19] *Ibid.* p. 58.

Fiche

5

Les effets bénéfiques des migrations sur l'activité via l'acquisition de capital immatériel et l'importance de leur facilitation raisonnée

Gérald LISCIA, enseignant chercheur, Istom/Laboratoires Ailleurs

Les migrations et au-delà toutes les formes de mobilité, apparaissent aujourd'hui comme l'une des réponses les plus adaptées aux défis de la transition démographique, et de l'accès à l'activité et à l'emploi que l'Afrique doit relever. Elles concernent approximativement 2 % de la population africaine et 3 % de celle de l'Afrique de l'Ouest, où résident 7,5 millions de migrants originaires de la sous-région (CSAO/SWAC, 2007).

Les transferts de capitaux monétaires sont habituellement mis en avant pour démontrer l'effet positif des migrations. Ce phénomène est de mieux en mieux connu^[20]. Les effets bénéfiques de la mobilité en termes de capital immatériel, moins étudiés, méritent une attention plus soutenue, afin de consolider la vision positive de la plupart des migrations et de les considérer comme des leviers plus efficaces encore de génération d'activité et de réduction de la vulnérabilité.

Parmi les ressources investies par les migrants vers leur région d'origine, celle du capital monétaire est la plus évidente. Les diasporas envoient chaque année vers leur région d'origine, des montants supérieurs à ceux de l'APD (OCDE/CAD, 2007). Ces compléments de revenus peuvent permettre aux ménages d'investir dans des activités agricoles ou extra-agricoles. Ils génèrent ainsi de l'activité globale et donc de l'emploi. Bien sûr, ce phénomène des remises a parfois des effets pervers (dépendances, désinvestissements, creusement d'inégalités) et il s'avère inégal en fonction des types de migration. Les migrants non qualifiés envoient plus d'argent que les migrants qualifiés ; les migrations orientées vers le retour sont davantage pourvoyeuses de capitaux. Mais globalement et au delà des préjudices causés par certaines migrations très spécifiques (personnel de santé du Malawi en Angleterre, médecins éthiopiens aux États-Unis), ces mobilités contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté. Elles libèrent des opportunités de remplacement de ceux qui sont partis et peuvent même stimuler les échanges commerciaux entre pays de départ et de destination *via* les réseaux diasporiques.

Mais c'est surtout les bénéfices des migrations en termes de capital immatériel que nous souhaitons mettre ici en évidence. L'augmentation du capital monétaire tire parfois vers le haut le capital humain : on sait désormais que les filles dont un membre de la famille s'est expatrié voient leur taux de scolarisation progresser de

[20] Voir Banque mondiale (2006).

manière significative^[21]. La préférence donnée aux garçons en cas de revenus faibles s'atténue lorsque le budget familial est complété par les remises. À terme, la conversion de ce gain en capacité à développer de l'activité, en opportunité ou même en employabilité est bien réelle.

La migration a aussi un effet sur l'indice de fécondité des ménages. Ces derniers tendent à adopter le comportement des pays où le mari travaille. Les femmes africaines dont le mari réside dans un pays de l'OCDE ont ainsi moins d'enfants que les autres. Ces relations entre la migration et la fécondité s'observent de plus en plus : l'indice de fécondité de la France n'est ainsi pas spécialement soutenu par les migrants^[22]. Le gain en capital social provoqué par les migrations est également primordial. Le capital social (densité du réseau, aptitude à coopérer) est évidemment important pour l'accès à l'opportunité et à l'emploi. Il se convertit ainsi en capital économique. Les recherches sur les liens entre capital social et pauvreté^[23] révèlent aussi des effets d'entraînement sur le capital humain (sur la santé, l'éducation et donc sur la productivité et la croissance). Il a en outre des externalités positives (réducteur de conflits, générateur de confiance). Or, si l'on peut penser que le simple fait de partir prive ceux qui restent de relations, ce qui contribue à réduire le capital social puisqu'on ne se rencontrera plus dans le futur, la migration permet en revanche de renforcer la dimension des « liens faibles » de ce même capital. Les liens faibles permettent d'instaurer des relations à l'extérieur de ses appartenances d'origine et se distinguent ainsi des liens forts qui unissent les membres d'un même noyau originel (famille, lignage, parti...). Ces liens faibles sont primordiaux pour l'accès à l'emploi ou à l'information, et permettent de se prémunir contre les préjudices parfois causés par l'inscription dans des seuls liens forts (dépendance, népotisme, contrôle social).

Tout ce qui entrave les migrations entrave donc ces ajustements qui recomposent le fond de carte du peuplement et de l'activité, formelle ou non. Les expulsions, comme celles des migrants subsahariens en Libye et les fermetures des routes vers la Jamahiriya causent ainsi un double préjudice. Mises en place pour contrôler la migration illégale à destination de l'Europe, elles pénalisent surtout les migrations à l'échelle de la région (90 % des migrations ouest-africaines sont sans doute juste régionales) et ont des conséquences directes sur les transferts de fond. Elles affectent aussi l'activité des carrefours (Agadez) qui profitent de cette circulation. À

[21] Voir Ozden, C. et M. Schiff (dir.) (2007).

[22] Voir Héran, F. (2004).

[23] Voir Putnam, R. (2001).

Dongola, au Soudan, la fermeture de la frontière a entraîné le déclin du marché et la disparition de nombreux commerces. Et plus la circulation intra-africaine est restreinte, plus les flux d'émigration se dirigent vers l'Europe. Pire, les concentrations qui s'effectuent alors sur ces espaces de transit (comme à Dakar) créent des densités de cohabitation qui peuvent devenir problématiques du fait de l'engorgement des réseaux de mobilité.

De fait, il importe aujourd'hui que les politiques européennes intègrent ces migrations dans leur logique d'aide et que les pays du Sud les intègrent dans leur stratégie de développement (par exemple en favorisant l'investissement des remises). C'est particulièrement vital pour les pays les plus pauvres d'Afrique qui bénéficient peu des effets des migrations vers les pays de l'OCDE (nourries par les pays les plus avancés^[24]) et qui ne peuvent donc bénéficier des synergies créées par les mobilités. Les politiques migratoires des pays de l'OCDE (qui accueillent 60 millions de migrants non originaires des autres pays membres, dont 7 millions d'Africains) pourraient enfin entrer en cohérence avec les politiques d'aide, par exemple en reconstituant par l'offre de formation les viviers de personnels qualifiés qui émigrent, comme cela a pu être observé aux Philippines. De même, des politiques de visa éclairées (avec des dispositions temporaires, des prises en compte plus fines des types de main-d'œuvre) sont envisageables pour encourager des migrations économiques pertinentes. À terme, la création d'un espace similaire à l'espace Schengen pour toute l'Afrique de l'Ouest serait un moyen de réguler plus harmonieusement les flux migratoires et d'améliorer ainsi leur impact. La possibilité accrue de migrer aurait d'ailleurs pour effet de renforcer la demande et le niveau de formation et de capital humain dans les pays de départ. Ces cercles vertueux de la migration, les processus « d'identification à l'autre » qu'ils génèrent sont de nature à faire reculer les ostracismes instrumentalisés par les pouvoirs (« ivorité »). La Cedeao doit devenir un acteur privilégié de cet accompagnement des migrations qui doit s'inscrire dans le sens de la facilitation raisonnée, contre la tendance générale actuelle, sans que cela ne compromette pour autant la lutte nécessaire contre les migrations clandestines.

[24] Voir Dayton-Johnson, J. et L.-T. Katseli (2006).

2. L'agriculture : un secteur majeur pour l'emploi, des défis considérables

Les 500 millions de ruraux^[25] qui constituent les deux tiers de la population africaine sont en grande majorité des agriculteurs familiaux. Malgré les migrations vers les villes, plus de la moitié de la population active dépend encore de l'exercice d'une activité agricole et la forte natalité devrait maintenir la pression pendant plusieurs années. Or, c'est parmi cette population rurale que la proportion de pauvres est la plus importante. Les enjeux pour l'agriculture africaine se posent autant en termes d'emploi que de sécurité alimentaire.

Les agricultures familiales africaines sont de plus en plus confrontées aux formes d'agricultures plus productives et plus réactives d'autres continents. Elles semblent mal armées pour non seulement améliorer les revenus, mais aussi pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes ruraux. De nombreux agriculteurs sous-employés ou de jeunes ruraux sans perspectives de vie à la campagne sont confrontés à la question du départ temporaire ou définitif, et à celle des capacités d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire grâce à d'autres activités.

Les agriculteurs africains ne parviennent pas à passer d'une situation de pauvreté et de marginalisation, à celle d'une classe sociale ayant davantage de poids économique et politique. Dans la note de cadrage « Implications structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural », Losch parle d'« impasses de transition » pour sortir de la pauvreté faute d'alternatives crédibles et de perspectives optimistes

[25] Le développement rural a principalement été associé à l'agriculture qui constitue encore la pierre angulaire des économies rurales en Afrique. Néanmoins, si l'activité agricole demeure grande consommatrice d'espace et de ressources en milieu rural, le visage des communautés rurales et des espaces ruraux change de plus en plus au profit d'une plus grande diversité en termes d'occupation du sol et d'activités économiques et non économiques.

dans les autres secteurs (notamment en raison de l'absence de tissu industriel) (voir fiche 3. *Les défis de la transition en Afrique subsaharienne*). Le problème est d'une ampleur considérable vu la part encore importante de la population agricole, la faiblesse des services et des infrastructures dont elle bénéficie, les difficultés d'augmenter les surfaces cultivées par travailleur dans de nombreuses zones à forte pression démographique et les conditions écologiques souvent difficiles à maîtriser.

Quelques grands traits permettent de tirer certains constats sur ce secteur et sur ses capacités en termes d'emploi et de revenu :

- les économies des pays africains demeurent pour leur grande majorité des économies de rente (agricoles ou minières) où le processus d'accumulation, essentiel pour accéder à une économie moderne, n'a pas pu, à quelques exceptions près, être réellement enclenché ;
- l'Afrique s'est jusqu'à présent mal intégrée dans une économie mondiale en évolution rapide ;
- elle est en majorité rurale et le restera encore un certain temps.

Alors qu'une grande partie de l'attention des décideurs nationaux et de leurs partenaires au développement était portée sur le développement du secteur moderne, celui-ci a stagné au cours des trente dernières années, et surtout n'a pas atteint ses promesses en termes d'emploi ou d'opportunités de revenu : la principale transformation des économies africaines a consisté en un basculement de la population du secteur agricole vers le secteur informel urbain. Contrairement à ce que prévoient bon nombre d'observateurs dans les années 1960, l'agriculture est quant à elle parvenue à faire face à une bonne partie des besoins alimentaires d'une population rurale en forte croissance et d'une population urbaine en croissance encore plus forte. N'a-t-elle pas un rôle éminent à jouer en matière de préservation de l'emploi et de gestion des ressources naturelles ?

2.1. Importance de l'agriculture pour l'emploi

2.1.1. *Un milieu rural qui se peuple toujours, mais aussi de plus en plus de villes, toujours plus grandes*

Bien que la proportion de la population vivant en milieu rural décroisse, elle devrait passer, selon les estimations de la FAO, à plus de 580 millions de personnes d'ici à 2030, soit plus que ce qu'annonçaient les discours sur l'urbanisation « galopante ».

L'urbanisation de l'Afrique a beau être rapide, elle ne vide pas les campagnes^[26].

Le phénomène de dépeuplement des campagnes que les pays industrialisés connaissent depuis la fin du XIX^e siècle et qui s'est étendu à de nombreux pays du Sud (l'Amérique latine dans les années 1980, la Chine dans les années 1990) semble moins marqué en Afrique. Ainsi, le milieu rural africain continuait à se peupler à un rythme de l'ordre de 2 % par an en moyenne au cours des dernières décennies^[27]. Conjointement, l'augmentation de la population urbaine a été particulièrement rapide. En Afrique de l'Ouest par exemple, au rythme de la croissance démographique actuelle (2,7 % par an), celle-ci devrait être multipliée par deux dans les vingt-cinq prochaines années, entraînant le doublement de la demande alimentaire. En 1960, la population urbaine d'Afrique de l'Ouest ne représentait que 13 % de la population totale ; en 1990, les petites et grandes villes atteignaient 40 % de la population totale et on prévoit que 60 % ou plus de la population de la région résidera en milieu urbain d'ici 2020. On dénombrera probablement plus de 300 villes de plus de 100 000 habitants^[28], contre 90 en 1990. Cette croissance démographique crée des opportunités de marché et stimule l'investissement pour augmenter la productivité agricole (voir fiche 6. *Croissance démographique, redistribution du peuplement et développement rural*).

[26] Trois processus sont ici combinés : l'exode rural vers les villes, la croissance démographique *in situ* des villes et des campagnes, les villages qui s'agglomèrent de par cette croissance et deviennent des villes. L'urbain est ainsi composé de villes de tailles très différentes représentant des problématiques diverses : les petites villes, les villes secondaires et les villes primaires/métropoles. Pour plus d'informations, voir les travaux Africapolis sur les dynamiques de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest de 1950 à 2020.

[27] Cette augmentation ne va pas sans poser de sérieux problèmes dans un certain nombre de régions où les systèmes de production agraires et la législation sur le foncier, conçus en des temps où l'espace disponible pouvait être considéré comme illimité, n'évoluent pas ou pas assez vite pour s'adapter à la réduction de l'espace dont peut disposer chaque producteur.

[28] La croissance urbaine n'est pas nécessairement le résultat de l'exode rural : dans un contexte de forte natalité, c'est au contraire son absence, laquelle prend dans ce cas la forme d'une prolifération de petites et moyennes agglomérations (sur cette question, voir les travaux Africapolis).

Fiche

6

Croissance démographique, redistribution du peuplement et développement rural

Jean-Marie COUR, consultant indépendant

Comme dans les autres régions du monde qui ont été ou sont encore en voie de peuplement et d'ouverture à l'économie de marché, l'Afrique subsaharienne est le siège de migrations entre zones agroclimatiques, entre zones enclavées hors marché et zones côtières, et entre milieu rural et villes. Ces migrations internes sont d'autant plus intenses et difficiles à gérer que le continent est balkanisé en une cinquantaine d'États aux frontières artificielles et que, contrairement aux autres régions du monde où la phase de peuplement est à peu près achevée, l'Afrique subsaharienne ne peut plus compter sur l'émigration au loin pour épancher son trop plein momentané de population.

L'une des manifestations les plus spectaculaires de ces dynamiques de peuplement est le processus d'urbanisation, par lequel la densité de population et d'activité est localement multipliée par un facteur de l'ordre de cent à mille par rapport au milieu rural. Cette concentration, qui est source de multiples problèmes, est aussi la condition nécessaire de la division du travail, de la diversification des activités et du développement du marché. Entre 1950 et 2006, la population urbaine de l'Afrique subsaharienne a ainsi été multipliée par un facteur 14, alors que la population rurale n'a « que » triplé.

L'évolution du rapport U/R entre le nombre d'urbains et le nombre de ruraux est un bon indicateur du processus d'urbanisation. Ce rapport est passé de 0,13 à 0,59, soit une multiplication de près de 5 en deux ou trois générations. Pour suivre l'évolution du marché qui en résulte, un indicateur un peu plus précis est donné par le rapport entre le nombre de consommateurs non producteurs de denrées alimentaires, majoritairement urbains, et le nombre de producteurs de ces denrées, majoritairement ruraux.

Tableau 6. Afrique subsaharienne : population urbaine et rurale (millions d'habitants), ratio U/R et niveau d'urbanisation

	1950	1970	1990	2010	2020	2025	2050
Population totale P	171	278	493	826	1031	1139	1688
Population urbaine U	19	55	140	305	432	509	1011
Population rurale R	152	223	354	521	599	631	677
Ratio U/R	0,13	0,25	0,40	0,59	0,72	0,81	1,49
Niveau d'urbanisation U/P	11 %	20 %	28 %	37 %	42 %	45 %	60 %

Source : Nations unies.

En Afrique comme ailleurs, l'urbanisation est à la fois une conséquence et un moteur de la croissance économique. La corrélation entre le PIB par habitant en parité pouvoir d'achat et l'indicateur d'urbanisation des pays africains est la même que dans le reste du monde, ce qui infirme la thèse selon laquelle l'Afrique subsaharienne serait sur-urbanisée pour son niveau de développement.

La carte des zones de densité rurale forte (supérieure à 50 habitants par km) du Golfe de Guinée montre que le peuplement rural tend à se concentrer à la périphérie des villes et dans les zones les mieux desservies par les réseaux de transport, permettant l'accès au marché. Ce phénomène a été bien analysé avec le modèle des tensions de marché de l'étude WALTPS^[29].

Les études de la FAO montrent que, sur la longue durée et compte tenu des échanges extérieurs, le bilan alimentaire de l'Afrique subsaharienne ne s'est pas dégradé, bien au contraire. Ceci prouve que, quoi qu'on dise, les agriculteurs ont tant bien que mal su répondre à la demande urbaine, alors que le nombre d'urbains à approvisionner par agriculteur a presque quintuplé depuis les années 1950. Si les agriculteurs burkinabé (exemple ci-dessous) nous semblent si peu productifs, ce n'est pas parce qu'ils sont « incompetents », mais parce qu'ils n'ont pas de marché. Les agriculteurs africains ont davantage besoin de pouvoir compter sur une demande croissante, prévisible et accessible que de recevoir une assistance technique pour leur apprendre à cultiver.

Tableau 7. Les agriculteurs burkinabés pourraient-ils être beaucoup plus riches qu'ils ne le sont?

Taille comparée du marché intérieur	Burkina Faso	France	Etats-Unis
Pop. primaire en % de la pop. totale	92 %	5 %	3 %
Taille du marché intérieur par agriculteur	0,08	17	34
Taille relative (Burkina Faso=1)	1	209	410

Source : Ecoloc.

Quid de l'avenir ? En premier lieu, il faut s'attendre à des taux de migration nette entre pays de l'ordre de plus ou moins 1 % par an, difficiles à prévoir dans le détail car très sensibles à la conjoncture, mais dont la résultante globale n'est pas difficile à imaginer. On peut ainsi affirmer que le Niger n'aura jamais 50 millions d'habitants et qu'il est très peu probable que le Sahel concentre à l'avenir une part croissante de la population totale d'Afrique de l'Ouest (projection des Nations unies).

[29] Voir Cour. J.-M. et S. Snrech (1998).

Le surplus agricole mis en marché par agriculteur (au-delà de l'autoconsommation rurale) devra croître comme le rapport U/R, soit de 0,6 en 2010 à 0,8 vers 2025 et près de 1,5 en 2050. Cette croissance de la productivité agricole marchande implique une intensification agricole et une croissance plus que proportionnelle des activités et des emplois amont (fourniture d'intrants, ...) et aval (commerce et industrie agroalimentaire, ...), dont plus des deux tiers seront localisés en milieu urbain, et permettra une croissance du revenu monétaire moyen par agriculteur de l'ordre de 3 % par an en longue période. Trois conditions au moins doivent être remplies pour que cette croissance potentielle de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus liée au développement du marché et à la transformation du complexe primaire se matérialise.

La première est que le reste du monde cesse d'écouler en Afrique ses surplus de céréales, de poulets de batterie, d'oignons et autres surplus alimentaires (mais aussi de fripes et de véhicules hors d'usage) sous le faux prétexte que la production locale est insuffisante.

La deuxième condition est que tous les intervenants, à commencer par les bailleurs de fonds, prennent la mesure des besoins d'investissements engendrés par la croissance et la redistribution de la population dans ce continent en voie de peuplement. Les pays africains devraient consacrer chaque année l'équivalent de quelque 20 % de leur produit régional brut, dont 5 % pour les seuls investissements publics des infrastructures et équipements publics, à l'installation et à l'accueil des activités nouvelles induites par la croissance de la population. La faible croissance économique constatée dans nombre de pays africains est en partie la conséquence du retard pris en matière d'investissements publics de fonction locale et de l'absence d'entretien du capital public, dont le niveau par habitant a baissé de moitié au cours des deux décennies passées. Pour arrêter la dégradation du stock d'investissements publics de fonction locale par habitant urbain et par habitant rural, et du stock d'équipements publics de fonction régionale ou nationale par unité de PIB, c'est quelque 40 dollars par habitant qu'il faut consacrer à ces investissements de peuplement, soit dix fois ce que l'APD totale apporte aujourd'hui au financement de l'ensemble des infrastructures, nationales et locales.

La troisième condition est que tous les producteurs de biens et service essentiels, à commencer par les agriculteurs, aient effectivement accès au marché, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. L'un des objectifs essentiels des politiques d'aménagement et d'équipement des territoires est de rendre possible le décuplement tous les trente ans des flux de biens et services et de personnes entre les villes, dont le nombre va tripler, et entre chaque ville et son hinterland rural. Cet objectif ne pourra être atteint que si tous les partenaires s'intéressent à la dimension spatiale des processus de développement.

2.1.2. Une source de revenus encore trop faible

Le secteur agricole reste le pivot des économies africaines, faute d'une montée en puissance des autres secteurs. Son poids relatif est ainsi plus important que dans les autres continents : il représente 30 % du PIB et 40 % des exportations de l'Afrique subsaharienne, contre respectivement 10,3 et 30 % en Amérique latine et 25,7 et 18 % en Asie. Il faut noter que ces données sous-estiment généralement l'importance de l'agriculture dans ces économies, car elles ne reflètent pas la proportion des économies de l'Afrique subsaharienne qui dépendent directement de l'agriculture, que ce soit en amont (intrants, équipement et services) ou en aval (commercialisation et transformation), dont une bonne part relève souvent du secteur informel. Par ailleurs, si la performance de l'agriculture a été décevante en termes de croissance, ses résultats ont été meilleurs que ceux des autres secteurs dans de nombreux pays africains.

En conséquence, c'est 50 % de la population africaine (contre seulement 22 % dans les pays riches) qui dépendent de l'agriculture pour ses revenus. Ce chiffre peut atteindre jusqu'à 90 % dans certains pays^[30].

Cependant, on observe dans le même temps une diversification des moyens de subsistance. En Afrique subsaharienne, 30 à 50 % des revenus de la population rurale proviennent de sources non agricoles. Ceci est pour partie lié à la faiblesse des revenus agricoles combinée à une pression croissante sur les ressources naturelles mobilisables pour l'agriculture dans certaines régions.

Le développement des emplois non agricoles en milieu rural est l'une des pistes promues par de nombreux organismes de développement, à l'image du modèle développé au Vietnam qui vise l'essor d'une petite industrie rurale. Pour que la transition vers des emplois non agricoles ne se fasse pas au détriment de l'agriculture, il faut que le phénomène s'accompagne de l'amélioration de la production et de la productivité agricoles. C'est ce qui a pu être observé en Asie dans les années 1970 et 1980, où l'augmentation de la productivité agricole a résulté de l'introduction des technologies de la « révolution verte ». Force est néanmoins de constater que dans bien des pays africains, le problème se pose davantage en termes de manque d'opportunités d'emplois dans les autres secteurs de l'économie.

[30] Parmi les pays pour lesquels ce taux dépasse les 75 %, on trouve le Burundi (91 %), l'Ouganda (88 %), le Malawi (86 %), l'Éthiopie (85 %), le Lesotho, le Rwanda, le Burkina Faso et le Niger. Voir Devèze, J.-C. (2006).

2.1.3. Des agricultures familiales pourvoyeuses d'emplois

Dans ce contexte, l'agriculture familiale, qui se caractérise généralement par la taille réduite des exploitations, une pluriactivité agricole et extra agricole, l'association de cultures vivrières et de cultures de rente, paraît un modèle adapté pour répondre aux enjeux d'emploi. La grande majorité des exploitations en Afrique subsaharienne sont de type familial : la plupart des petits exploitants possèdent entre 0,5 et 2 hectares de terre, et les femmes constituent environ 50 % de la main-d'œuvre et produisent l'essentiel des cultures vivrières consommées par la famille. Cette agriculture assure aujourd'hui plus de 90 % de la production agricole et constitue le principal secteur dont dépend la survie de la majorité de la population africaine.

C'est donc sur ce socle que l'agriculture africaine devrait s'appuyer pour répondre aux enjeux de la mondialisation, ces structures ayant déjà montré dans le passé leurs capacités d'adaptation. Elles ont en revanche également montré que faute d'une évolution, elles s'avèrent dans bien des cas une trappe à pauvreté, avec pour unique issue la migration.

L'agriculture familiale ne constitue pas une catégorie homogène. Elle renferme plusieurs types d'exploitation avec des niveaux de performance et de viabilité très variables en fonction de leur degré de sécurité foncière, de l'importance et de la qualité des terres, de la taille et la structure de la main-d'œuvre, et de l'accès aux financements et aux marchés. Les tendances récentes laissent entrevoir le renforcement de leur rôle, mais aussi de nouvelles fractures. Elles portent sur une fragmentation des grandes familles en petites unités, qui s'accompagne d'une perte de productivité et une individualisation de plus en plus poussée des stratégies de gestion des risques et des crises. Dans beaucoup de cas, ces petites unités familiales se sont « déplacées », afin de se constituer un capital propre par le salariat agricole et d'autres activités saisonnières^[31]. On constate également le renforcement du rôle économique des femmes, en particulier à travers leur implication dans les activités en aval de la production, comme la transformation et la vente des produits agricoles. Cette stratégie conjoncturelle est toutefois susceptible d'accroître la vulnérabilité de ces petites unités souvent installées dans des situations structurelles d'insécurité foncière. Les exploitations agricoles familiales continuent néanmoins de présenter de

[31] On estime que les ménages ruraux pauvres d'Afrique subsaharienne tirent entre 30 et 50 % de leur revenu d'activités non agricoles (en zone rurale ou urbaine).

nombreux avantages (notamment un potentiel important en termes d'emploi et de revenu^[32]) qui méritent d'être soulignés dans le cadre des recompositions en cours.

La valorisation des agricultures familiales constitue donc une voie incontournable pour faire face, à moyen terme, au phénomène de sous-emploi caractéristique des économies africaines. Ce type d'agriculture présente en effet nombre d'atouts, pour autant que se concrétise des appuis structurels majeurs.

Fiche

7

Quels rôles pour quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ?

Sandrine FRÉGUIN-GRESH (Cirad) et Bruno LOSCH (Banque mondiale-Cirad)

La récente crise des prix agricoles a réveillé le spectre d'une pénurie alimentaire et, chez les pays importateurs nets, elle a rappelé les risques associés à une forte dépendance des importations pour leur approvisionnement. Outre une relance de la « question agricole » aux niveaux international et national, cette crise s'est accompagnée d'annonces répétées d'investissements fonciers étrangers en Afrique subsaharienne à des fins de production agricole pour l'exportation : les disponibilités en terres supposées de l'Afrique suscitent des convoitises pour la mise en œuvre de projets privés de grande ampleur et à grand renfort de moyens techniques. Quelle que soit la réalité de ces programmes d'acquisition, ils ont suscité la réouverture d'un débat ancien qui avait été largement délaissé : celui du modèle de développement agricole, avec le retour de l'opposition entre « petites » exploitations agricoles familiales et entreprises de grande taille (*small scale versus large scale*), notamment quant à leurs mérites respectifs pour répondre au défi alimentaire d'un monde de 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050.

Ce débat centré sur la question alimentaire, non contestable et largement répercuté par la FAO (voir le *High-Level Expert Forum* d'octobre 2009 : « How to Feed the World in 2050 »), ne permet cependant pas d'aborder toute la complexité de la question agricole en Afrique subsaharienne. En effet, l'agriculture devra non seulement nourrir une population qui va augmenter massivement, mais elle devra aussi contribuer à la nécessaire transition économique du continent, à peine amorcée (voir fiche 3. *Les défis de la transition en Afrique subsaharienne*). Au-delà du défi alimentaire, l'agriculture aura de fait à gérer le surplus de main-d'œuvre d'une

[32] Les exploitations agricoles familiales s'appuient sur un portefeuille d'activités diversifiées et intégrées, ce qui leur permet d'anticiper les conséquences de fluctuations, de faire face à la saisonnalité des revenus agricoles, et de limiter les risques liés à une forte dépendance sur le marché. Elles disposent en outre d'une grande flexibilité et d'une solide capacité d'adaptation qui leur permettent d'opérer les ajustements nécessaires. Elles font preuve pour finir de solides capacités d'innovation et manifestent un souci affirmé de conservation des ressources naturelles dont dépend leur survie.

population rurale qui continue de croître et qui ne pourra pas trouver à s'employer dans d'autres secteurs d'activité. Elle devra aussi gagner en productivité non seulement pour augmenter les volumes produits mais aussi pour améliorer des revenus qui restent dramatiquement bas et empêchent l'émergence d'une demande rurale préalable à la diversification.

Agriculture, développement et options de sortie du secteur agricole

Le *World Development Report 2008* a rappelé la contribution majeure de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté et son effet d'entraînement au minimum deux fois supérieur à celui des autres secteurs d'activité. Ce rappel, et la place de l'agriculture dans la structure économique des pays d'Afrique subsaharienne (dans le PIB, le commerce extérieur et l'emploi), sont des arguments majeurs qui militent pour un réengagement massif dans le secteur, après plusieurs décennies de délaissement, et pour son repositionnement au centre des politiques publiques.

Le rapport pointe toutefois une autre évidence : l'agriculture ne pourra pas à elle seule relever le défi de la pauvreté rurale. Son rôle devra être secondé par le développement d'autres secteurs, en milieu rural et, surtout, en milieu urbain. Trois voies de sortie de la pauvreté rurale sont ainsi mises en évidence : la spécialisation renforcée dans l'agriculture, bien sûr, pour les ménages ruraux qui disposent des meilleurs atouts en termes de facteurs de production et de capital humain ; le développement des activités rurales hors exploitation agricole (le salariat agricole et non agricole et l'auto-emploi dans le commerce, l'artisanat, les transports) et, enfin, les migrations, vers la ville ou l'étranger, qui permettent une sortie définitive du monde rural et/ou l'envoi de transferts privés aux membres des ménages restant en milieu rural.

Ces options et leur combinaison sont celles de l'expérience des transitions passées (de l'Europe occidentale au XIX^e siècle à l'Asie de l'Est plus récemment), où la « sortie de l'agriculture » a constitué le principal moteur du changement structurel. Cette perspective évolutionniste doit cependant être confrontée au nouvel état du monde, à la réalité des marges de manœuvre dont disposent les économies africaines en général et prendre en compte la situation concrète des économies rurales en particulier. Ainsi, la question cruciale pour les politiques publiques est celle des proportions réalistes, et sous quelles conditions, de chaque option : entre spécialisation agricole, diversification rurale et migrations, quels sont les effectifs de ruraux concernés ou envisageables ? 40, 30 et 30%, ou au contraire 10, 20 et 70 % ? Les besoins induits par chaque option et leurs conséquences renvoient à des enjeux d'anticipation, d'adaptation et d'accompagnement très différents dont les dimensions économiques sociales et politiques sont évidentes.

L'analyse des situations concrètes offre des éléments de réponse. Avec 65 % des actifs dans l'agriculture aujourd'hui (en moyenne continentale et avec des proportions beaucoup plus élevées dans certains pays) et une population active non agricole principalement engagée dans l'informel urbain, les perspectives de création d'emplois dans l'industrie ou les services formels restent aujourd'hui limitées. Des opportunités existent, mais un basculement massif de la main-d'œuvre vers d'autres secteurs se situe à un horizon de 20 ou 25 ans qui sera fonction des recompositions de l'économie mondiale. Ainsi, les perspectives de migration vers les villes restent aujourd'hui cantonnées à des situations de forte précarité économique qu'atteste une urbanisation marquée par la proportion de bidonvilles. Quant aux migrations internationales, elles sont fortement dépendantes de contingences géopolitiques qui sont aujourd'hui peu favorables à l'Afrique subsaharienne. La troisième option de sortie est donc limitée.

Celle de la diversification des activités en milieu rural constitue bien sûr un facteur déterminant de changement puisqu'elle permet souvent d'accroître la valeur ajoutée, le niveau de revenu et les compétences. Il convient cependant de rappeler que le moteur principal de la diversification est la croissance des revenus agricoles (Johnson et Mellor, 1961 ; Johnson et Kilby, 1975 ; Timmer, 1988) qui, en créant une demande rurale nouvelle, offre des opportunités d'investissements génératrices d'emplois. Or la contrainte principale en Afrique subsaharienne est la faiblesse des revenus des ménages agricoles qui se situent globalement en dessous des seuils de pauvreté nationaux. Les enquêtes réalisées en 2008 auprès de 4 400 ménages ruraux dans quinze régions d'Afrique subsaharienne dans le cadre du programme RuralStruc^[33] confirment ce diagnostic, avec une très grande majorité de ruraux en dessous du seuil des 1 USD par jour (en valeur moyenne) et des situations d'extrême pauvreté pour les catégories de ménages les moins bien dotés. Cette situation se traduit logiquement par une très faible diversification des activités et des revenus : dans les régions enquêtées, la majorité des ménages dispose de revenus off-farm, mais ceux-ci dépassent très rarement les 40 % et sont globalement cantonnés dans la fourchette des 20 % du revenu global. Ils sont majoritairement constitués d'activités d'auto-emploi peu rémunératrices (petit commerce, artisanat). Le salariat non agricole est rarissime et le salariat agricole, limité par l'homogénéité des structures de production, est le plus souvent occasionnel (ou localisé dans les quelques zones d'agriculture de plantation) et traduit des situations de grande pauvreté. Les ménages ruraux s'efforcent de faire « autre chose », mais 90 % d'entre eux ne pratiquent pas plus d'une activité de diversification, qui répond souvent à une logique de survie et de diminution du risque. Ainsi, contrairement à une opinion

[33] Le programme RuralStruc sur les changements structurels des économies rurales dans la mondialisation mis en œuvre par la Coopération française, la Banque mondiale et le FIDA développe une analyse comparative incluant sept pays d'ASS, d'Afrique du Nord et d'Amérique latine. Quatre pays sont concernés en ASS : Kenya, Madagascar, Mali et le Sénégal. Voir Losch *et al.*, 2009.

croissante (Barrett et Reardon, 2000 ; Barrett *et al.*, 2001), la recomposition des économies rurales reste modeste et l'option 2 est donc contrainte par la faiblesse des revenus agricoles qui constituent toujours le cœur des ressources des ménages ruraux.

Dans un moyen terme, les sources de croissance et de lutte contre la pauvreté devront donc être recherchées en premier lieu dans la réalité multiple des agricultures africaines. L'option 1, celle de la spécialisation dans une agriculture très intégrée aux marchés, ne pourra concerner que les exploitations agricoles les mieux dotées, qui seules seront en mesure de s'adapter aux exigences de marchés compétitifs. Plutôt que la recherche d'une spécialisation, les politiques devront donc en conséquence et, dans un premier temps, s'adresser à la masse des agriculteurs, ce qui ne signifie par pour autant une uniformité d'approche.

Le devenir des agricultures familiales

La quasi-totalité des agricultures africaines ressort de la catégorie universelle des exploitations agricoles familiales, qui domine l'agriculture mondiale et qui a fait la preuve de ses capacités historiques de changement et de gains de productivité (Bosc et Losch, 2002). Cette domination est la conséquence des avantages comparatifs de ce modèle de production par rapport aux formes d'agriculture d'entreprise de plus grande taille (plusieurs centaines ou milliers d'hectares).

Les raisons en sont connues. Les économies d'échelle sont réduites en agriculture ce qui permet la mobilisation en premier lieu du travail familial qui offre de nombreux avantages par rapport au salariat : flexibilité (travail partiel et pics de travaux), capacité d'adaptation dans les périodes difficiles (baisse des revenus), incitation directe aux résultats, gestion directe du risque alimentaire par l'autoconsommation, absence de coûts de contrôle et de supervision, connaissance fine des conditions de milieu qui renforce la performance... Ces avantages expliquent l'abandon historique du modèle des grandes plantations (initialement de type esclavagiste) et le caractère aujourd'hui marginal de l'agriculture de grande échelle en Afrique subsaharienne. Le modèle des entreprises de grande taille (*large scale*) ne s'impose que dans des conditions très spécifiques qui sont liées aux qualités intrinsèques du produit (fragilité, périssabilité) ou à ses modalités de transformation qui imposent des seuils minimaux en termes de quantités produites (Wiggins, 2009). Il ne s'impose ensuite qu'avec l'augmentation des coûts du travail qui justifie un passage à la motorisation dont les conditions de rentabilité exigent généralement une croissance en surface.

Dans les conditions actuelles de l'Afrique subsaharienne, du fait des structures familiales de production, de l'abondance de la main-d'œuvre à bas coût et des besoins en termes de création d'emploi, il n'existe donc pas de justification

économique au développement de formes d'agriculture à grande échelle hautement mécanisée. Le seul avantage véritable de la grande échelle est la plus grande facilité de commercialisation, permise par les quantités produites (stockage, conditionnement, transport, négociation). Mais les agriculteurs familiaux peuvent compenser le handicap des faibles volumes par la création d'organisations *ad hoc* (coopératives, groupements et contractualisation).

La réalité des agricultures familiales africaines révèle cependant de très fortes contraintes pour leur développement : la faiblesse des moyens techniques, des conditions d'accès au foncier souvent non sécurisées, la faiblesse des revenus – qui est un obstacle rédhibitoire à l'investissement – et un environnement économique et institutionnel peu porteur. Les éléments de réponse sont connus et imposent des appuis structurels majeurs : meilleures dotation en biens publics (infrastructures, irrigation, recherche, information, formation), diminution des coûts de transaction par l'aide aux organisations, soutien au développement des marchés incomplets (crédit, conseil, assurance)...

En termes de priorités sectorielles, il existe bien sûr des opportunités nouvelles liées à de nouveaux marchés (les fameux produits à haute valeur ajoutée). Mais il convient de ne pas se tromper de cible : les exploitations agricoles familiales sont d'abord et massivement engagées dans les productions alimentaires (céréales de base, tubercules), avec de hauts niveaux d'autoconsommation, et ce sont les gains de productivité dans ce secteur qui permettront de faire sauter les verrous du changement. Les cultures alimentaires sont les plus inclusives en termes de croissance car elles concernent le plus grand nombre. Leur développement est une condition de la sécurité alimentaire sans laquelle la diversification des activités (agricole et non agricole) est difficile. Elles offrent des possibilités de valeur ajoutée locale par la transformation. Elles disposent enfin de marchés en forte croissance qui peuvent soutenir leur développement (Losch, 2008). Ce réinvestissement dans les productions alimentaires est un préalable ; il permettra d'améliorer la situation des plus pauvres et offrira des opportunités de développement aux exploitations les mieux dotées. Il ne permettra néanmoins pas à lui seul de gérer la transition et de sortir de la pauvreté. L'appui à la diversification dans des productions plus rémunératrices et à la promotion des activités rurales devront faire partie de la résolution de l'équation (World Bank, 2009).

2.2. L'agriculture familiale : « entre résilience, adaptation, régression et changement »^[34]

2.2.1. Un accès au marché insuffisant ...

La réponse à l'accroissement de la demande urbaine dépendra en premier lieu de l'adaptation de l'agriculture africaine à l'évolution de l'aménagement du territoire. Les effets de l'accroissement démographique réorganisent les territoires et produisent de nouvelles configurations géographiques dont les contours se dessinent progressivement. L'Afrique est donc en train de dépasser, grâce à cette forte croissance démographique, son organisation en îlots de peuplement^[35]. Si la ville offre de nouveaux débouchés pour les agriculteurs et exerce ainsi un rôle d'entraînement sur l'agriculture, beaucoup de contraintes sont à lever pour que la ville africaine permette à tout le continent d'accéder au développement.

Quelques-uns de ces enjeux s'expriment au travers de la multi-résidence des urbains, mais aussi dans l'apparition d'une économie moderne et la dynamisation d'un système agricole tourné vers le marché. Le lien entre les villes et les campagnes est l'un des facteurs majeurs du rôle positif ou négatif de la croissance urbaine dans le développement. Nombre de questions restent encore sans réponses définitives : les vitesses d'urbanisation permettent-elles aux systèmes agricoles de s'adapter ? Assistet-on à un déclin de l'agriculture traditionnelle, peu productive, au profit de cultures commerciales pour les marchés internationaux et urbains ? Les systèmes de commercialisation reliant les zones de production et les zones de consommation vont-ils se structurer dans ce mouvement ? La mobilité de la main-d'œuvre entre zones rurales et urbaines va-t-elle s'accompagner de l'amélioration des routes, des réseaux de communication et de commercialisation ? La croissance rapide des villes africaines et de la demande des produits agricoles qu'elle entraîne va-t-elle permettre de maintenir le développement d'une agriculture périurbaine très dynamique, mais qui s'accompagne d'une forte pression foncière du fait des multiples usages ? Les

[34] Voir Courade, G. et J.-C. Devèze, (2006).

[35] Même si, en nombre de points, l'Afrique subsaharienne se caractérise encore par une macrocéphalie et si cette tendance se prolongeait, si l'on en croit les évolutions passées, les 47 premières villes du continent représenteront 28 % des citadins en 2020 contre 23 % en 1950 (Club du Sahel, 1998). On assiste ainsi à une mutation des zones rurales. Ainsi, le peuplement de l'Afrique est lié à la prolifération de petits centres urbains qui étaient précédemment considérés comme ruraux. Selon les données de l'ONU, le nombre de villes est passé de 1 081 en 1960 à 3 484 en 1990, et devrait atteindre 9 630 en 2020.

zones à haut potentiel agricole vont-elles attirer de plus en plus de nouveaux entrepreneurs agricoles, appelés « nouveaux acteurs », au détriment des petits producteurs ? Certaines difficultés économiques vont-elles pousser encore plus vers l'agriculture des populations qui autrefois s'étaient orientées vers d'autres activités ?

Autre défi pour l'agriculture africaine : répondre aux attentes du marché mondial. L'élévation des niveaux de vie au niveau mondial a conduit à un renforcement des exigences, se traduisant par la mise en place de nouveaux standards et normes de qualité. Parallèlement, le secteur agricole de la plupart des pays en développement a connu des changements institutionnels et organisationnels. Une concentration croissante se manifeste à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de la transformation et de la distribution. Les entreprises agroalimentaires sont de plus en plus grandes, car elles recherchent des économies d'échelle dans la fabrication, la commercialisation et la distribution. Les échanges sont de plus en plus contractualisés, pour sécuriser l'offre (volumes réguliers, quantité suffisante, qualité conforme aux exigences des marchés internationaux) (Losch *et al.*, 2008). De plus en plus, les grands industriels et distributeurs s'appuient sur des filières d'approvisionnement et des grossistes spécialisés. Les produits alimentaires sont de plus en plus orientés vers les réseaux de distribution modernes (supermarchés, etc.), et de moins en moins vers les marchés locaux.

Les changements survenus dans le secteur de la distribution des régions en développement ont été particulièrement notables ces dernières années, voire importants dans certaines parties de l'Afrique. Les négociants et les commerçants qui interviennent sur ces marchés auront du mal à lutter contre l'importance croissante de la spécialisation des pratiques d'achat et de la certification des produits. Certes, le développement des agro-industries et du secteur agroalimentaire peut accroître la compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux, mais les avantages qui en résultent ne sont pas automatiques en termes d'emploi et de revenu et partagés par tous. L'impact variera de manière importante selon les filières, les types acteurs présents et l'environnement des affaires (*voir Fiche 9. L'agriculture contractuelle : de nouveaux partenariats pour le développement ?*).

Or, le soutien public à l'agriculture a baissé durant la décennie passée. Ainsi, la contraction des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans les pays de l'Afrique subsaharienne ne s'est pas accompagnée d'une montée des flux d'aide extérieure au développement et d'investissement privé, même si une certaine amélioration a été constatée récemment dans plusieurs pays sur le plan des investissements privés dans les entreprises agro-industrielles. L'aide au

développement – et en particulier en faveur de l'agriculture et du développement rural – suit une tendance à la baisse.

2.2.2. ... une agriculture peu performante

Répondre à l'accroissement de la consommation urbaine ne dépend pas uniquement de la mise en place d'un cadre sécurisé permettant aux agriculteurs africains de répondre à une demande prévisible et accessible : cela suppose aussi d'améliorer les performances techniques. Contrairement à ce que l'on prévoyait dès les années 1960, l'agriculture africaine a fait pour partie face aux besoins alimentaires d'une population en forte croissance et d'une population urbaine en croissance encore plus forte, tout en développant certaines cultures d'exportation. Elle reste pourtant une agriculture largement extensive, qui repose essentiellement sur le travail humain et est très peu productive. Les productions sont extrêmement irrégulières – c'est un trait distinctif – car liées à un grand nombre d'aléas (sécheresses, inondations, invasions acridiennes, etc.) et dépendantes plus particulièrement de la pluviométrie.

Elle est aussi parvenue à fournir des emplois à une large partie de la population mais sans parvenir à leur assurer des revenus suffisants. D'où la concentration de la pauvreté en milieu rural et le fait que ce secteur repose en premier lieu sur le facteur de production que ces populations détiennent : la main-d'œuvre. La situation est particulièrement préoccupante pour les femmes : alors que leur rôle est essentiel sur le plan de la sécurité alimentaire et du développement rural, on constate une précarisation croissante de l'emploi des femmes en Afrique subsaharienne (voir fiche 8. *Le genre et la question de l'emploi*).

Fiche

8

Le genre et la question de l'emploi en Afrique subsaharienne³⁶*Myriam BLIN, enseignant chercheur, School of Oriental and African Studies (SOAS)*

Le travail formel et informel de la femme joue un rôle essentiel dans le développement économique des pays d'Afrique subsaharienne. Avec plus de 64 % des femmes occupées dans le secteur agricole (BIT, 2009), les femmes sont le pilier du secteur rural africain et sont les garantes de la sécurité alimentaire du continent. On estime en effet qu'elles produisent 80 % des ressources alimentaires (BIT, 2009). Cependant, dans un contexte de relations de genre inégales, la mondialisation des

[36] Cette fiche présente des tendances générales qui cachent une grande diversité d'expérience d'un pays et d'une région à l'autre du continent africain. Il est donc important d'étudier, au-delà de ces tendances, les spécificités de chaque pays individuellement.

échanges et les séries de réformes structurelles imposées (ou non) par les bailleurs de fonds internationaux ont eu un impact particulièrement différencié sur le travail des hommes et celui des femmes, les femmes se retrouvant souvent dans des situations plus précaires que celles des hommes.

L'Afrique subsaharienne est la région du monde, après l'Asie de l'Est, qui enregistre le taux net d'activité chez les femmes le plus élevé, même si ce taux a baissé ces dix dernières années, passant de 64,1 % en 1997 à 62,6 % en 2007 (BIT, 2008). Cette participation élevée des femmes africaines au marché du travail est malheureusement accompagnée de conditions de travail difficiles. En 2008, seulement 15,5 % des femmes actives sont salariées, et parmi les 64 % des femmes occupées dans le secteur agricole, 80 % d'entre elles le sont dans l'agriculture de subsistance. En somme, malgré une légère baisse ces dix dernières années, les femmes travaillent essentiellement dans des emplois dits vulnérables (en 2007, 83,9 % des femmes travaillaient dans des emplois vulnérables contre 86,3 % en 1997 ; BIT, 2009). La position des femmes est d'autant plus précaire qu'elles font face à des contraintes qui leurs sont spécifiques. Non seulement elles sont discriminées sur le marché du travail, mais leur capacité même à entrer sur le marché du travail est contrainte par leur faible taux de scolarisation et leurs responsabilités au sein de la famille (économie des soins). Les femmes ont également un accès limité à la terre (selon la FAO, elles possèdent moins de 1 % des terres et celles-ci sont de moins bonne qualité que celles des hommes), elles ont peu de ressources financières (elles reçoivent moins de 10 % des crédits offerts aux petits agriculteurs), et elles sont souvent ignorées dans les projets de développement ruraux (ou non) qui tendent à cibler les activités masculines.

Ainsi, on constate peu d'amélioration dans les conditions de vie et de travail de la femme ces dix dernières années, et la littérature à ce sujet suggère que les réformes structurelles implantées sur le continent ont peu aidé (Olurode, 2003 ; Blin, 2008). On observe notamment trois tendances parfois paradoxales :

1) **Précarisation de l'emploi des femmes** : les politiques de contraction du service public (principal employeur des femmes salariées) et la croissance de la population active imposent de fortes pressions sur le marché du travail. L'arrivée en masse d'hommes à la recherche d'un emploi impose aux femmes de concurrencer des hommes souvent plus qualifiés sur un marché de l'emploi déjà discriminatoire à l'encontre des femmes. Ainsi, nombre d'entre elles sont poussées dans des activités informelles précaires, où là aussi elles font face à une forte concurrence des nouveaux entrants y compris celle des hommes (BIT, 2008). Par conséquent, le chômage se féminise : le taux de chômage moyen des femmes en Afrique subsaharienne est passé de 7,3 % en 1998 à 8,4 % en 2007, alors que celui des hommes est passé de 7,3 % à 7,7 % (BIT, 2009).

2) **Intensification du travail des femmes et fragilisation de la sécurité alimentaire** : l'ouverture des frontières et les politiques d'incitations à l'agriculture d'exportation ont engendré une substitution partielle des récoltes de subsistance, dominées par les femmes, par des récoltes destinées à l'exportation, dominées par les hommes. Ainsi, les termes d'échanges intérieurs ont tendance à se déplacer au détriment de la production alimentaire où les femmes prédominent, menaçant la sécurité alimentaire du continent. De plus, les femmes doivent maintenant travailler à la fois sur leurs récoltes et sur celles des hommes qui ne peuvent seuls répondre aux demandes de l'agriculture intensive d'exportation. Ceci augmente l'intensité et la charge de leur travail quotidien.

3) **Féminisation de la main-d'œuvre** : paradoxalement, la libéralisation des échanges a généré la création de nouveaux secteurs d'activités qui ont créé des opportunités de travail pour les femmes. En l'occurrence, les secteurs d'activités comme l'industrie textile et l'agriculture non traditionnelle font face à une féminisation importante de la main-d'œuvre. Cette tendance reste cependant spécifique à ces secteurs et ne se retrouve que dans quelques pays africains (tels que l'Afrique du Sud, Madagascar, l'île Maurice, le Mozambique et la Tanzanie), et témoigne de conditions de travail difficiles. Ainsi, ces nouvelles opportunités restent insuffisantes pour résoudre le problème de l'emploi des femmes sur le continent.

Non seulement la sécurité alimentaire du continent est menacée, mais les femmes font face à des conditions d'emplois de plus en plus précaires, ce qui remet en question l'efficacité des politiques de développement existantes. En effet, il est maintenant admis que le développement rural est essentiel à la réduction de la pauvreté, et qu'il passe nécessairement par les femmes. En conséquence, toute détérioration ou stagnation des conditions de vie et de travail des femmes met en péril les politiques de lutte contre la pauvreté. De plus, l'intensification du travail des femmes a souvent pour conséquence une diminution de la scolarisation des filles, qui doivent aider leur mère dans les activités domestiques, mais aussi une détérioration des soins promulgués aux enfants, car les femmes ont maintenant moins de ressources à leur disposition. Ainsi, la quantité et la qualité de la production du capital humain sont mises en péril à long terme.

Étant donné le rôle clé des femmes dans le secteur rural, le développement du secteur agricole et de l'économie en général implique l'amélioration des conditions de travail des femmes. Ainsi, si la question de l'emploi est remise au centre des préoccupations politiques, alors la question du genre doit faire partie intégrante de ces politiques. Plus spécifiquement, les politiques agricoles doivent prendre en compte le rôle du travail des femmes dans l'agriculture de subsistance et son importance pour la sécurité alimentaire. Aussi, afin de lutter contre la précarité de l'emploi des femmes, il est impératif que les politiques se concentrent sur une

amélioration des conditions de travail dans le secteur agricole et notamment dans l'agriculture de subsistance, tout en reconnaissant les contraintes spécifiques auxquelles les femmes font face. Ce qui implique l'amélioration des techniques de production, l'augmentation de l'accès des femmes aux terres agricoles, aux engrais, au crédit, et à l'éducation, l'augmentation de la participation des femmes dans les prises de décision et l'amélioration des opportunités d'emplois salariés.

Si l'agriculture africaine est loin d'être restée immobile, ses performances demeurent globalement faibles. Les impératifs d'autosuffisance alimentaire et de constitution de marchés se font de plus en plus pressants. Or nombre de pays d'Afrique subsaharienne, en dépit des potentialités agricoles dont ils disposent, continuent d'importer des produits agricoles qu'ils pourraient cultiver : maïs, riz, blé^[37]. Si jusqu'à récemment, un actif agricole n'avait à nourrir que deux à trois personnes, ce qui était possible en agriculture manuelle, il doit désormais nourrir le triple voire plus. Il faut que les agriculteurs améliorent la productivité de leur travail. Or la productivité agricole en Afrique est à la traîne, loin derrière le reste du monde, où de rapides progrès ont été réalisés au cours des décennies passées. La production de céréales et la production par habitant d'aliments sont à un niveau nettement inférieur dans les pays d'Afrique à celui d'autres pays, et l'écart avec le reste du monde ne se réduit pas encore.

La hausse de la production s'est faite avec une faible augmentation des rendements des terres. Ainsi, le rendement par hectare des récoltes vivrières en Afrique représente moins de la moitié de celle des pays en voie de développement dans leur ensemble, et environ 20 % du niveau de productivité dans des économies développées. Les systèmes de production sont restés extensifs. Certaines zones sont même devenues plus extensives que par le passé, ce qui peut sembler paradoxal alors que l'espace rural continue à se peupler, avec une véritable course à la terre dans des zones encore peu peuplées. La valeur ajoutée par travailleur est la plus basse dans le monde et nettement inférieure aux autres régions en voie de développement.

Les chiffres de productivité reflètent également les méthodes de production. L'augmentation de la production agricole reste insuffisante pour sortir l'Afrique du sous-développement. En dépit d'une amélioration relative de la croissance moyenne

[37] L'extraversion des modèles de consommation alimentaire s'est développée en milieu urbain et touche de plus en plus le milieu rural.

annuelle de la production agricole en Afrique subsaharienne, la production agricole par tête est aujourd'hui beaucoup plus faible que celle des autres continents, alors qu'elle était voisine de celle de l'Asie et de l'Amérique latine à la fin des années 1960^[38]. Alors que dans les autres régions du monde, l'augmentation de la production vivrière résulte à 80 % de l'augmentation de la productivité agricole, en Afrique ce sont les augmentations de superficies cultivées qui expliquent à 70 % de telles augmentations. Si la croissance du secteur agricole permet de lutter contre la pauvreté, c'est parce qu'elle mobilise la capacité productive des principaux actifs des pauvres, à savoir la terre et le travail, qu'elle entraîne une baisse et une stabilisation du prix des produits alimentaires, qu'elle est pourvoyeuse de nombreux emplois et qu'elle stimule la croissance de l'économie rurale.

Il convient cependant de distinguer l'agriculture de subsistance et l'agriculture connectée au marché. Cette dernière a crû par le développement des cultures d'exportation et par la conquête du marché vivrier urbain naissant. Ainsi, certaines cultures commerciales (coton, cacao, arachide en particulier) ont bénéficié de l'intervention très forte de l'État, malgré les politiques d'ajustement et la libéralisation, ce qui a contribué à augmenter la production *via* l'effet combiné de l'augmentation des superficies et de la productivité. Toutefois, ces filières commerciales font face à une crise de plus en plus forte qui découle en grande partie de la baisse des cours mondiaux. Par ailleurs, une part importante des exploitants agricoles n'ont pas la capacité d'intégrer certaines filières d'exportations (haricots, tomates-cerise, arachide de bouche...), pour lesquelles les normes internationales de qualité impliquent des coûts de production élevés, et dont le degré d'intégration est tel que l'insertion dans le marché ne peut se faire sans un réseau social solide. L'agriculture périurbaine est un autre secteur dynamique qui a su développer des cultures à la fois plus intensives et plus diversifiées que les cultures traditionnelles.

Enfin, la pression croissante exercée sur les ressources, notamment du fait de la croissance démographique, qui affecte la taille et la structure des exploitations agricoles, constitue une autre contrainte. On cultive partout pour répondre à des besoins immédiats, ce qui implique une surexploitation des terres par une culture

[38] La moyenne des rendements céréaliers y est de 1,23 tonne/ha, contre 2,48 en Amérique latine et 2,94 en Asie. L'utilisation des tracteurs et des engrais est dans un rapport de 1 à 5 avec celle de l'Amérique latine, et l'irrigation est encore peu répandue. En Afrique, l'utilisation d'engrais se chiffre à une moyenne de 14,6 kg/ha, contre 114,3 kg/ha pour l'ensemble des pays en développement. À titre d'illustration, entre 1970 et 2002, la consommation moyenne d'engrais a été de 16 kg/ha en Afrique subsaharienne avec les niveaux les plus faibles constatés en Afrique centrale (environ 3 kg/ha) et au Sahel (environ 4 kg/ha).

extensive^[39], la multiplication des conflits entre éleveurs et agriculteurs, la remontée des cultures vers les terres marginales. Il est donc nécessaire d'appréhender les effets de la pression démographique, compte tenu de la diversité des situations et de nombreuses incertitudes :

- « sur l'importance future de la surexploitation des ressources naturelles ;
- sur les possibilités pour une population agricole de vivre plus nombreuse dans une zone peuplée en adoptant ses techniques et ses spéculations ;
- sur les terres restant disponibles ou pouvant être aménagées^[40] »^[41] ;
- sur la mise en œuvre d'une politique agricole régionale en cours d'élaboration.

2.3. Comment accompagner la transition

L'agriculture africaine pourra-t-elle continuer de remplir son rôle de moteur de croissance sur le marché du travail, et cela dans un contexte de sous-emploi et de chômage croissants ? Du fait du poids déterminant de l'agriculture, non seulement dans la question de l'emploi mais aussi dans le PIB et ses liens potentiels avec d'autres secteurs, plusieurs axes d'action sont à mener de front :

2.3.1. Améliorer la sécurisation des débouchés, la productivité, et développer les filières amont et aval

La diversité des systèmes de culture, des sols et du climat de l'Afrique et la plus grande vulnérabilité de son agriculture rendent peu probable des augmentations massives et généralisées de la productivité comme observées dans l'agriculture asiatique^[42].

[39] La croissance démographique a provoqué une énorme pression sur les ressources naturelles. Celle-ci se manifeste notamment par les défrichements pour les besoins agricoles, le déboisement pour l'obtention du bois de chauffe, et l'absence de périodes de jachère assez longues. Il en résulte principalement l'érosion par les vents et par les eaux. À ce phénomène, il faut ajouter les changements climatiques et notamment les phénomènes de sécheresse aiguë comme en a connus le Sahel.

[40] À l'échéance 2030, dans la région Afrique de l'Ouest six pays ont un taux d'utilisation théorique des terres compris entre 75 et 100 % (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Léone et Togo) et trois pays (le Bénin, le Ghana et le Nigeria) ont des taux théoriques supérieurs à 100 %. Toutefois, compte tenu des réserves foncières de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et dans une moindre mesure du Sénégal, le taux d'occupation théorique moyen ne serait « que » de 73 %. *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*, (Cedeao) février 2008, FARM.

[41] Voir Devèze, J.-C., 2006.

[42] Étant donné l'importance du secteur à la fois comme moyen de subsistance pour la grande majorité de la population et comme source de devises étrangères, la réalisation et le maintien d'un taux de croissance agricole élevé reste un défi essentiel pour tous les pays d'Afrique subsaharienne.

Pourtant, la capacité de l'agriculture à absorber la population active dépendra essentiellement de la viabilité des exploitations, ce qui conduit à la question des conditions concurrentielles du commerce mondial et du potentiel accroissement de la productivité de la terre et du travail, notamment à travers l'accès à l'innovation technologique et aux intrants, une meilleure connexion aux marchés, l'amélioration de l'offre de biens publics, etc.

Pour surmonter ces obstacles, il faut renforcer l'appui direct à l'agriculture, surtout en termes d'investissement. Les investissements publics se sont trop longtemps concentrés sur le développement de l'irrigation. Si celle-ci est intéressante dans certaines zones, la majorité des agriculteurs, en particulier les plus pauvres, se trouvent dans des zones d'agriculture pluviale et d'élevage pastoral. Ils n'auront donc qu'un accès marginal à l'irrigation.

L'intensification et la modernisation de l'agriculture est une question complexe. Au premier titre, quels types d'agriculture veut-on intensifier ? Pour surmonter les contraintes et exploiter les opportunités en matière de développement agricole et d'emploi, il faudra un appui public considérable tant en termes de ressources supplémentaires que de réforme politique. Le défi est redoutable mais, comme l'illustrent certaines réussites^[43], il peut être relevé. Il existe d'énormes possibilités d'extension des terres cultivées et d'augmentation des rendements.

La sécurisation des débouchés est aussi essentielle pour l'investissement. L'agriculture contractuelle, qui prend un essor rapide quand la demande urbaine atteint une taille suffisante, se développe dans nombre de pays de la région (*voir fiche 9. L'agriculture contractuelle : de nouveaux partenariats pour le développement ?*).

Les arguments en faveur d'une croissance et d'une amélioration de l'emploi tirés par l'agriculture ne se limitent néanmoins pas à l'impact direct que peut avoir une agriculture plus performante sur les conditions de vie des pauvres. Ils englobent aussi les effets sur l'activité économique en général, et l'emploi en particulier. Le développement agricole engendre des effets multiplicateurs favorisant la croissance et la création d'opportunités économiques dans le secteur rural non agricole et, d'une façon plus générale, par son intégration au reste de l'économie – par exemple, au niveau de la production (vers l'amont par la demande en intrants et, comme fournisseur de produits, par des activités se développant en aval) comme des facteurs de production (principalement à travers la main-d'œuvre).

[43] Par exemple, Haggblade, S. (éd.) (2004).

Fiche

9

L'agriculture contractuelle : de nouveaux partenariats pour le développement ?

Ward ANSEEUW, Sandrine FREGUIN-GRESH et Estelle BIENABE (Cirad)

Malgré son rôle crucial dans les structures d'activités et de revenus de la majorité de la population rurale et son potentiel pour réduire la pauvreté, l'agriculture des pays en développement (PED) est en crise. La restructuration des marchés agricoles et agro-alimentaires s'est traduite par des exigences accrues et l'accroissement du pouvoir des entreprises de transformation et de distribution engagées dans des processus de concentration et d'intégration. Ces transformations peuvent offrir de nouvelles opportunités aux producteurs de ces pays, mais les confrontent aussi à de nouveaux défis. L'agriculture contractuelle, souvent envisagée comme moyen de pallier les difficultés d'accès au marché des agriculteurs et de stimuler la production, peut aussi contribuer à leur exclusion, lorsqu'elle sous-tend des systèmes d'approvisionnement privilégiés auprès de grandes exploitations commerciales.

Qu'est-ce que l'agriculture contractuelle ?

Il y a diverses définitions de l'agriculture contractuelle. Il s'agit généralement d'un accord entre deux parties : une entreprise de transformation agricole (le « contractant ») et un producteur individuel (le « contracté »). Ils s'engagent dans des « accords à terme », avec des obligations bien définies et des rémunérations pour des tâches accomplies, les accords comportent souvent des spécifications sur les propriétés du produit, telles que le volume, la qualité, et le délai de livraison. Ils permettent essentiellement à la société d'exercer une influence sur les processus de production qui sont délégués à des exploitations indépendantes d'une manière qui reste cohérente avec les objectifs de la société. L'agriculture contractuelle opère comme une institution intermédiaire entre le marché et l'intégration verticale (Sautier *et al.*, 2006). Les contrats varient : ils peuvent porter uniquement sur l'obligation de vendre et d'acheter une quantité et une qualité déterminées à une période donnée, ou inclure la fourniture d'intrants, de crédit et/ou d'assistance technique de la part de l'acheteur (contrats liés). Ils se différencient par le degré de délégation des décisions de vente et de production du producteur vers l'acheteur (Eaton et Shepherd, 2001 ; entre autres).

Importance de l'agriculture contractuelle

L'agriculture contractuelle régissait déjà l'industrie sucrière aux États-Unis dès le XIX^e siècle avant de s'étendre à d'autres secteurs liés à la transformation (Kirsten et Sartorius, 2002). De nos jours, elle concerne les productions traditionnelles

Tableau 8. Importance de l'agriculture contractuelle dans quelques pays d'Afrique subsaharienne et pour quelques filières

Pays	Produit	Nb d'agriculteurs sous contrat	% d'agriculteurs sous contrat par rapport au nombre total d'agriculteurs
Kenya	Thé	406 000	12
	Sucre	200 000	6
	Horticulture	15-20 000	0,5
	Tabac	»10 000	0,3
Mozambique	Coton	270 000	9
	Tabac	100 000	3
Madagascar	Horticulture	10 000	0,4
	Tabac	600	ns
	Produits laitiers	2 000	ns
Sénégal	Tomates	12 000	3
	Arachide de bouche	32 000	7

Sources : Losch *et al.*, 2008 ; Swinnen et Maertens, 2006.

d'exportation (coton, cacao, thé...) et les filières modernes à haute valeur ajoutée (horticulture, produits laitiers...). En revanche, elle s'intéresse peu à la production d'aliments de base.

Comme le montre le tableau, le nombre de producteurs concernés par l'agriculture contractuelle est faible au regard des millions d'exploitations agricoles des PED, en particulier en Afrique subsaharienne. De plus, les petites exploitations sont souvent exclues des contrats en raison de leurs difficultés à respecter les normes imposées sur ces marchés et à satisfaire les exigences de volume, de régularité et de qualité de l'agro-industrie, ainsi que des coûts de transaction élevés que doivent supporter les opérateurs pour s'approvisionner auprès d'eux.

Ainsi, souvent présentée comme la success story de l'agriculture contractuelle, la réussite du développement de l'horticulture au Kenya doit être nuancée. Alors que la part de la production destinée à l'export réalisée par des petites exploitations s'élevait encore à 75 % au début des années 1990, elle ne représentait plus que 45 % en 2004 (Sautier *et al.* 2006).

Avantages et inconvénients de l'agriculture contractuelle

Le tableau 9 synthétise les conclusions de différentes études portant sur les avantages et les inconvénients de l'agriculture contractuelle.

Tableau 9. Avantages et inconvénients de l'agriculture contractuelle

Avantages potentiels pour les agriculteurs	Inconvénients potentiels pour les agriculteurs
Fourniture d'intrants et de services de production Accès au crédit Introduction d'une technologie appropriée Transfert des compétences Structures d'établissement de prix fixes et garantis Accès à des marchés fiables Garantie des débouchés	Technologie non adaptée et incompatibilité des cultures Manipulation de quotas et de normes de qualité Corruption Domination des monopoles et relations de pouvoir inégales Endettement et dépendance excessive vis-à-vis des avances
Avantages potentiels pour les opérateurs	Inconvénients potentiels pour les opérateurs
Cautionnement politique Surmonter les difficultés d'accès au foncier Fiabilité de la production et partage du risque Uniformité de la qualité Promotion des intrants agricoles	Difficultés relatives à la disponibilité des terres Contraintes sociales et culturelles Mécontentement des agriculteurs Commercialisation hors contrat/ Non-respect des engagements Détournement des intrants

Source : Eaton et Shepherd, 2001.

Promouvoir une agriculture contractuelle inclusive ?

L'agriculture contractuelle occupe une place croissante dans les systèmes agro-alimentaires modernes. Promouvoir une participation durable des producteurs à ce type d'agriculture peut offrir des opportunités et contribuer à renforcer le rôle de l'agriculture des PED comme source de revenus et d'emplois pour une population rurale croissante, notamment en Afrique subsaharienne. Mais cela implique :

- d'assurer un environnement institutionnel et légal adapté permettant de garantir le respect des contrats et des normes des marchés (y compris les contrats de travail) ;
- de favoriser l'accroissement de la production agricole pour permettre aux exploitations de dégager des surplus commercialisables plus importants, y compris

via l'intervention de l'État comme partie prenante dans la fourniture de crédit (rôle de garant) et d'assistance technique adaptés ;

- de renforcer la capacité des producteurs à négocier et à respecter les contrats *via* : 1) la promotion et le renforcement des capacités des organisations de producteurs ; 2) l'appui au développement de plateformes incluant l'agro-industrie, les petits agriculteurs, le secteur bancaire et l'État permettant de négocier des modalités de contrat plus équitables (par exemple : clauses pour tenir compte de la volatilité des prix des intrants et des produits, délais de paiement réduits) ;
- de promouvoir l'agriculture contractuelle pour stimuler la production d'aliments de base. Ces produits sont au cœur de nombreux systèmes agricoles et leur demande ne cessera d'augmenter avec la croissante démographique et urbaine : ils offrent donc de grandes perspectives pour une meilleure inclusion du plus grand nombre d'agriculteurs dans les PED.

Étant donné la place de l'agriculture dans les économies africaines, l'un des avantages comparatifs repose sur les agro-industries : actuellement, 60 % de la valeur ajoutée manufacturière de la région relèvent de celles-ci. La transformation plus poussée de produits agricoles pourrait donc apporter une contribution importante au marché du travail. Il est pourtant peu probable que l'Afrique devienne rapidement un exportateur de produits agro-industriels sur le marché mondial. Pour un tel objectif, l'industrialisation devra être très sélective.

En revanche, le développement d'activités à forte intensité de main-d'œuvre pour alimenter les marchés régionaux et sous-régionaux paraît plus porteur. Sur ces marchés, les exportateurs peuvent trouver des structures de la demande semblables à celles de leurs consommateurs nationaux, et en ce sens la compétitivité régionale peut plus facilement se baser sur l'expansion réussie du marché intérieur. Le renforcement des capacités sur le plan humain et technologique est important, même pour le développement de branches d'activités à faible intensité technologique et à forte intensité de main-d'œuvre (dont l'agriculture fait partie au premier titre), qui sont de grandes consommatrices de ressources. La transformation de ressources naturelles nécessite des compétences semblables à celles qu'exige le développement plus général du secteur manufacturier.

2.3.2. Renforcer les appuis : de la formation aux politiques agricoles

Les nouvelles générations doivent conduire une difficile transformation des systèmes de production des unités familiales pour les adapter aux exigences du contexte et

améliorer la productivité, remettant en cause les fondements des systèmes traditionnels. La vitesse des évolutions et leur complexité requièrent l'extension des capacités de traitement de l'information, d'analyse, de diagnostic, d'anticipation, d'adaptation et d'innovation, d'élaboration et de conduite de projets, de travail collaboratif... de l'ensemble des acteurs du milieu rural.

L'élévation du niveau d'éducation et une formation professionnelle de masse paraissent essentiels. La formation non seulement des agriculteurs^[44] mais également des organisations de producteurs constitue un levier particulièrement puissant. La formation des producteurs améliore la productivité du travail, et par-là même leur employabilité. Par ailleurs, la formation « politique » des organisations de producteurs, dans le cadre de leur action de *lobby*, contribue à mettre la question de l'agriculture au cœur des agendas politiques des gouvernements, tandis que le renforcement des capacités d'analyse et d'expertise des OP leur donne les moyens d'internaliser des activités de formation adaptées aux besoins spécifiques des agriculteurs.

Depuis le début des années 1980, un débat s'est engagé pour remettre en cause un certain nombre d'orientations tant des politiques agricoles, que des politiques éducatives. Si ce débat a permis de faire évoluer l'activité de formation et de conseil par rapport aux méthodes employées au lendemain des indépendances, elles restent souvent inadaptées aux besoins spécifiques des exploitations agricoles d'Afrique subsaharienne, composées principalement d'exploitations familiales. Les formations se limitent bien souvent à l'acquisition de techniques de production au sens strict et négligent la diversité des fonctions sociales que le producteur devra assurer dans le cadre d'une exploitation familiale.

[44] La production de biens transformés exige un apport important en termes de qualification professionnelle mais demande peu en termes de terre : le rapport entre qualification professionnelle et utilisation de la terre est inversement proportionnel au rapport concernant la production de produits de base non transformés. L'Afrique réunit une faible qualification par travailleur et une grande superficie de terre par travailleur, ce qui place le continent dans une situation désavantageuse en termes de compétitivité.

Fiche

10

La formation professionnelle en milieu rural

Alain MARAGNANI, chargé de mission, Réseau international Formation agricole et rurale

L'éducation et la formation dans de nombreux pays d'Afrique se caractérisent par un faible taux d'accès et d'achèvement des études dans les écoles rurales et par un accès restreint à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et technique. Au Sénégal, les enfants des zones urbaines ont deux fois plus de chances d'être scolarisés que ceux des zones rurales (Unesco, Rapport de l'EPT - 2009). Il en résulte un lent recul de l'analphabétisme, des perspectives d'insertion professionnelle et sociale limitées, des potentialités faibles de développement des compétences et donc d'amélioration de la productivité et de la production.

Les dispositifs de formation professionnelle et technique, agricole et rurale, se caractérisent généralement par leur obsolescence : fragmentation entre plusieurs ministères de tutelle (agriculture, élevage, éducation nationale, formation professionnelle...), absence de liaison avec les orientations d'une politique agricole nationale (souvent inexistante), cloisonnement avec le système éducatif primaire, secondaire et supérieur, centralisation, relations inexistantes avec le milieu professionnel et la recherche, programmes inadaptés, important déséquilibre des flux au détriment des formations de base de la grande masse des producteurs et productrices... Ils ne répondent donc pas aux exigences de changement du secteur agricole et du milieu rural.

Quelques évolutions récentes sont néanmoins révélatrices du nouvel intérêt porté à l'insertion professionnelle des jeunes et l'amélioration de la production en milieu rural. Au Sénégal, le bureau de la formation professionnelle a réalisé un diagnostic associant étroitement les organisations professionnelles, les ONG, les collectivités locales et les partenaires financiers pour insérer les dispositifs de formation professionnelle et technique dans les dynamiques agricoles et les politiques territoriales. En Côte d'Ivoire, le projet des centres des métiers ruraux développe un système non formel de formations professionnelles de masse sur la base des dynamiques sociales des communautés villageoises.

Pour être réellement efficaces, ces dispositifs de formation devraient accompagner les dynamiques rurales et s'inscrire dans des stratégies nationales, négociées avec tous les groupes d'acteurs : accès au foncier, aux intrants et au crédit, prix des produits agricoles et organisation des marchés, organisation des producteurs et de leur représentation sociale, organisation des structures d'appui en matière de recherche, de vulgarisation et de conseil appliquées à la production familiale, aménagement du territoire, éducation de base pour tous et formation

professionnelle et technique. Ces dispositifs doivent permettre d'acquérir et de maîtriser tout à la fois :

- des connaissances scientifiques et des compétences techniques pour mettre en œuvre les évolutions techniques et économiques (mécanisation, fertilisation, lutte phytosanitaire, comptabilité...) et répondre aux exigences du marché (commercialisation, qualité des produits...);
- des capacités d'analyse et de diagnostic technique, économique, commercial, organisationnel, comptable, fiscal, social... mais aussi de gestion pour adapter les systèmes de production aux évolutions de l'environnement et assurer un outil de production viable et reproductible à l'avenir ;
- une formation citoyenne pour participer à la vie sociale, à la construction d'une démocratie décentralisée, à la gestion raisonnée des ressources naturelles et lutter contre les pandémies.

Le développement de ces nouveaux dispositifs de formation professionnelle et technique impose un renforcement des capacités nationales :

- gestion de fonds de formation professionnelle spécifiques et adaptés aux caractéristiques des activités en zones rurales ;
- mise en place d'un dispositif de certification des compétences professionnelles, avec une forte priorité en direction des compétences de niveau intermédiaire ;
- formation de conseillers en ingénierie de la formation avec une forte priorité en direction des femmes ;
- autonomie des établissements publics de formation avec une réelle capacité de gestion ;
- création d'établissements de référence, supports de centre de ressources, d'ingénierie de formation et de formation continue des formateurs auxquels serait adossé un réseau de centres de formation de proximité ;
- impliquer les organisations professionnelles et les associations spécifiques de femmes dans le dispositif de certification et de formation professionnelles.

La formation professionnelle et technique des producteurs et productrices agricoles est aujourd'hui encore totalement ignorée tant par les organisations internationales que par les États. Il apparaît urgent que les bailleurs de fonds internationaux soutiennent les initiatives nationales notamment par le financement d'études sur la formation professionnelle et technique en milieu rural, l'élaboration de projets d'appui, de conseil et de formation pour la définition de stratégies nationales de formation dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales de développement rural, la mise en place de fonds de formation, l'élaboration de dispositifs de formation professionnelle adaptés, la formation des cadres nationaux.

Le conseil agricole reste également inadapté aux spécificités des agricultures familiales. La démarche de conseil « Formation et Visites », prédominante depuis les années 1970, est avant tout conçue pour appuyer les filières encadrées, principalement les filières d'exportation, dont les techniques de production sont issues de technologies agricoles standardisées et transférées par l'Occident. Or l'agriculture familiale, principalement composée de petites unités de production et caractérisée par une diversité des activités des producteurs, nécessite un mode d'accompagnement « sur mesure », prenant en compte les besoins spécifiques de chaque exploitation. Ce type de conseil ne peut se faire sans une implication directe des producteurs dans la construction du savoir transféré, ce que ne permet pas la démarche « F&V », qui ne laisse qu'un rôle de « relais » à l'agriculteur dans le processus de transfert de compétences.

L'émergence et le renforcement des organisations paysannes en tant que partie prenante dans la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles en Afrique, constitue un changement important au cours des trente dernières années. La durabilité des politiques agricoles dépendra en grande partie de l'existence d'organisations fortes, capables de participer à leur formulation et leur mise en œuvre. Le renforcement du pouvoir d'influence de ces organisations paysannes peut être illustré par plusieurs exemples récents. Le Roppa a ainsi été l'un des principaux acteurs dans la définition de l'ECOWAP, dont la vision repose sur la modernisation des petites exploitations familiales. De même, la formulation de l'offre d'accès aux marchés ouest-africains a connu une forte implication des OP, qui tenaient à sauvegarder et à renforcer la protection de certaines cultures portant des enjeux en termes d'emploi, de développement rural et de sécurité alimentaire.

Malgré ces avancées incontestables, l'implication des OP dans la définition des politiques agricoles se résume encore trop souvent à une consultation de forme, sans réelle prise en considération des avis exprimés.

L'offre, par le secteur agricole, d'opportunités viables d'emplois aux nouvelles cohortes de population active dépendra donc de sa capacité à exploiter les nouvelles ouvertures permises par les évolutions récentes du marché agroalimentaire et de sa capacité de résistance aux chocs et contraintes des marchés intérieur et extérieur. Pour parvenir à cela, l'environnement politique doit être porteur, avec des politiques publiques et des dispositifs d'appui renouvelés, qui soient mieux à même de prendre en compte la spécificité des agricultures africaines, la réalité du nouvel environnement international et ses conséquences.

Fiche

11

Les organisations professionnelles, un instrument majeur des stratégies de développement durable et équitable

Christian FAULIAU, conseiller de l'association interprofessionnelle Intercoton

Les OP sont un élément clé de la définition et du contrôle des politiques du secteur agricole et rural. Toutes les structures ont besoin de recevoir des propositions collectives pour bâtir leurs programmes d'investissements ou de services. D'ailleurs, le manque d'analyse des besoins réels induit les plus grandes défaillances des DSRP. Le processus participatif s'arrête le plus souvent au niveau des cadres locaux ou régionaux obligés de se substituer à l'expression structurée des populations. C'est ainsi que les DSRP qui se voulaient participatifs continuent à être essentiellement des outils de planification centralisée. Seules des organisations professionnelles agricoles bien structurées peuvent identifier les problèmes communs et les traduire en besoins collectifs. Qui mieux que les OP peut identifier les besoins d'investissement, de stockage, de pistes, de conseil agricole, même de besoins sociaux comme la santé et l'éducation ?

Les OP, instrument de défense des exploitations familiales agricoles : dans un marché mondialement ouvert, des millions d'exploitants individuels ne peuvent résister à une concurrence internationale sans organisation. Que peut faire, seul, un producteur sans circuit de semences sélectionnées, sans intrant, sans piste, sans structure de stockage, sans formation, sans conseil, face à ceux qui ont tous ces éléments fournis par leurs États ? Les petites exploitations familiales agricoles requièrent la mise en place des OP pour défendre leurs intérêts.

Les OP, moteurs du développement équitable : dans le cas très spécifique de l'agriculture, les négociations portent sur des denrées périssables en particulier si elles ne sont pas stockées dans de bonnes conditions. Négocier c'est pouvoir dire non à l'acheteur quand le prix n'est pas rémunérateur. L'OP, avec ses structures de stockage, apporte aux producteurs le pouvoir de différer leurs ventes et de négocier un meilleur prix.

Les OP, facteurs de stabilisation des agro-industries : le binôme plantation industrielle/plantations villageoises peut être très intéressant par rapport à un marché à la demande erratique, mais les producteurs isolés sont sans défense face aux grosses structures. Seules des OP bien structurées peuvent négocier le respect d'intérêts communs.

Les OP, facilitent la création d'emplois hors agriculture : pour se créer et réguler leurs fonctions, les OP ont besoin de conseillers, de formateurs, de gestionnaires etc. Tous ces emplois de services sont hors agriculture, mais ils permettent de fixer dans la région des cadres auxquels les OP offrent un volume de travail régulier pour maintenir un niveau viable d'activités professionnelles. C'est une réponse au

chômage des jeunes. Les OP facilitent aussi un début de structuration et de stabilité de l'informel en accroissant et fiabilisant cette demande de services.

Les OP ne doivent pas être considérées comme organisations du seul secteur agricole. L'émergence de coopératives d'artisans est une réalité qui prend de l'ampleur. Elles permettent à une main-d'œuvre non agricole ou complémentaire de l'agriculture de stabiliser des activités dont les niveaux de revenus ne sont pas négligeables.

Quelles OP ?

Trop d'appui ont porté sur la structuration formelle des OP que l'on voulait représentatives et bien gérées, en oubliant de se préoccuper du pourquoi crée-t-on une OP ! Les producteurs ne se regroupent pas pour être représentatifs, mais pour atteindre des objectifs qui sont le plus souvent techniques et financiers. La première étape reste nécessairement de clarifier les objectifs du groupe. Il est impératif, avec des conseillers formés en ce sens, de les aider à définir ce qu'ils souhaitent obtenir de manière très concrète en termes d'accroissement de revenus, d'accès à des services, de reconnaissance de droits, etc. C'est ensuite dans la méthode pour y arriver que la transparence de la gestion et la représentativité deviennent des outils indispensables à la réussite.

Les appuis internationaux ont perdu beaucoup d'énergie et d'argent à former essentiellement des gestionnaires d'OP en limitant trop souvent la gestion à la comptabilité ou à la bonne exécution d'ordres reçus des sociétés agro-industrielles. Pendant des années, les OP du secteur coton ont été formées par les sociétés cotonnières pour assurer la mise en place des intrants, la collecte primaire du coton graine et la redistribution des revenus. On en a fait de bons employés des sociétés cotonnières. La libéralisation a néanmoins montré les limites de cette stratégie. La courroie de transmission supprimée et les égreneurs devenant de simples industriels, les OP se sont le plus souvent trouvées incapables de gérer seules les intrants du coton et encore moins d'obtenir pour leurs membres les services indispensables à leurs productions.

Recommandations en termes de politiques :

- faciliter la formation des leaders élus,
- construire une capacité de conseil pour les OP sur le terrain,
- professionnaliser des techniciens recrutés par les représentations nationales des OP,
- généraliser le conseil de gestion à l'exploitation familiale agricole et la formation des producteurs,
- financer les investissements indispensables en particulier pour l'accès ou la mise en marché.

Pour faire face aux défaillances de marché, les agriculteurs, à travers leurs organisations, ont procédé de manière progressive à l'internalisation de certaines fonctions sensibles, comme la production de semences. Ils ont su recentrer leurs fonctions et se structurer pour répondre aux enjeux du marché. Cependant, ces efforts ne peuvent être durables sans :

- des politiques agricoles fortes impliquées, entre autres, dans le renforcement de la productivité agricole des produits vivriers et d'exportation ;
- des politiques commerciales qui, à travers des protections suffisantes, dynamiques et permettant de réguler les marchés intérieurs, apportent une sécurité minimale aux producteurs et aux autres acteurs qui choisissent de s'investir dans la promotion des filières locales et régionales. Ces préoccupations doivent être portées dans les négociations à l'OMC sur les produits spéciaux et les mécanismes de sauvegarde spéciale, ou dans le cadre de la négociation de l'APE (produits sensibles exclus partiellement ou totalement du schéma de libéralisation) ;
- des politiques d'intégration régionale (politique, commerciale, libéralisation effective du marché intérieur et économique), avec une meilleure valorisation des complémentarités qui offrent un cadre de réforme des politiques publiques et d'accompagnement des transitions nécessaires^[45].

[45] Plusieurs paramètres régionaux, fortement liés à la dynamique d'intégration, vont influencer fortement les performances de l'agriculture, en termes de production mais pas uniquement. Il s'agit notamment du degré de réalisation de l'union douanière, le niveau du tarif extérieur commun, le degré de convergence des politiques macroéconomiques permettant de réduire ou non les fragmentations de l'espace régional, le degré de mise en œuvre de l'ECOWAP...

3. Soutenir les dynamiques à l'œuvre dans l'économie informelle

À la différence des pays européens où les révolutions agricole et industrielle avaient permis le développement d'opportunités d'emplois décentes hors agriculture, le faible développement des secteurs non agricoles en Afrique et ainsi d'opportunités d'emplois alternatives à l'agriculture, s'est ainsi traduit par la création massive d'activités dans le secteur informel.

La notion de secteur informel constitue un terme générique et pratique recouvrant toutes les stratégies de survie, les modes de subsistance des couches pauvres et marginales (*voir fiche 2. Caractérisation du secteur informel*), et ne doit pas être confondue avec l'économie criminelle, dans la mesure où les biens et les services qui y sont commercialisés sont légaux. Sous ce vocable, on range en général les activités exercées en dehors de l'économie régulée, qu'il s'agisse du droit du travail ou des conditions d'exercice des activités de production et de commerce (règles relatives à la qualité des produits, à la sécurité, à la législation du travail et de la protection sociale, aux normes environnementales ou commerciales). Une analyse multicritères peut donner une caractérisation plus précise de ce secteur : peu de barrières à l'entrée, ratio capital/travail faible, techniques de production simples, niveau de qualification formelle peu élevé, petite échelle de production, faible capacité d'accumulation, propriété familiale, rapports sociaux non salariaux, faible protection du travail, etc.

La place du secteur informel est variable selon les pays et les secteurs d'activité, mais est particulièrement importante en Afrique : le secteur informel y représente souvent entre 70 et 90 % de la population active non agricole (Jütting et de Laiglesia, 2009), 80 % des créations d'emploi et entre 50 et 60 % de la richesse nationale. Les entreprises qui y sont développées sont plus ou moins structurées, allant de l'auto-entreprenariat à la petite entreprise employant plusieurs personnes.

3.1. Une soupape de sécurité majeure en l'absence de filet social et d'opportunités d'emplois décents suffisantes

La profondeur et la persistance de la pauvreté dans les pays en développement restent liées aux conditions de travail des actifs dans le segment informel. Ce secteur se caractérise par :

- une grande précarité des conditions d'activité : locaux inadaptés, main-d'œuvre souvent recrutée sur des critères familiaux et ethniques plutôt que sur la compétence du travailleur, gestion ne reposant sur aucune comptabilité précise ;
- des structures de production peu capitalistiques, notamment du fait des difficultés d'accès au financement. Les principales sources de financement du capital du secteur informel sont l'épargne, le don ou l'héritage. La faiblesse des possibilités d'emprunt inhibe la capacité d'accumulation du secteur. Or, un sous-investissement chronique induit une faible productivité, donc une faible croissance de la production et des revenus et une absence d'accumulation de capital.
- sur le plan social, cette faiblesse de la productivité et ce frein à la croissance constituent des éléments constitutifs d'une « trappe à pauvreté », freinant le développement à moyen et long terme même si, à court terme, il permet à beaucoup de survivre. La faible valeur ajoutée du secteur informel et par là une rentabilité souvent insuffisante pour investir, entraînent ainsi la faible création d'emplois, de faibles rémunérations, un non-respect des conditions de travail décent et des risques en termes de santé publique (travailleurs et consommateurs).

Prêter une plus grande attention à ce gigantesque pan de l'économie permettrait ainsi de dévoiler un potentiel encore mal connu et considérable de croissance et d'emploi, et de réduire notablement la pauvreté.

La présence d'un important segment informel n'est pas un phénomène marginal ou passager dans le parcours de développement d'un pays (Maldonado *et al.*, 2004). On a au contraire constaté une « informalisation » croissante de l'emploi, non seulement en Afrique subsaharienne, mais également dans les pays émergents les plus dynamiques. Ainsi, alors qu'au cours des deux dernières décennies les économies africaines ont cru au même rythme que le reste du monde, le taux d'informalité de l'emploi a continué à augmenter dans la quasi-totalité des pays, passant au Burkina Faso de 70 % de l'emploi non agricole dans les années 1980 à 77 % en 1994, ou encore

au Mali de 63,1 % dans les années 1970 à 78,6 % dans les années 1980 pour atteindre 94,1 % à la fin des années 1990. En Inde, le taux d'informalité de l'emploi non agricole est passé de 76,2 % en 1989 à 83,4 % en 1999, tandis qu'il passait en Indonésie de 39,2 à 77,9 %. L'Amérique latine a connu la même tendance (OCDE, 2009)^[46].

Tableau 10 Une dégradation générale de l'emploi dans le monde

Exemple de quelques pays	Part de l'emploi informel non agricole dans l'ensemble de l'emploi non agricole (en %)					
	1975-79	1980-84	1985-89	1990-94	1995-99	2000-07
Afrique du Nord						
Algérie	21,8		25,6		42,7	41,3
Maroc		56,9			44,8	67,1
Egypte	58,7		37,3		55,2	45,9
Afrique subsaharienne						
Burkina Faso			70,0	77,0		
Tchad				74,2	95,2	
Guinée		64,4		71,9	86,7	
Kenya			61,4	70,1	71,6	
Mali	63,1		78,6	90,4	94,1	
Amérique latine						
Argentine				47,5	53,3	
Brésil				60,0	60,0	51,1
Mexique				55,5	59,4	50,1
Venezuela				38,8	46,9	49,4
Asie du Sud et du Sud-Est						
Inde			76,2	73,7	83,4	
Indonésie			39,2		77,9	
Philippines				70,5	72,0	

Source : Charmes J. (2009), in Jütting, J. et J.R. de Laiglesia, (2009).

[46] Des statistiques plus récentes pour chacun de ces pays n'ont pas pu être trouvées. Cette caractérisation se base sur les travaux de l'OCDE (2009).

Le secteur informel est défini dès 1971 par Keith Hart comme le résidu d'une économie populaire, subsistant parallèlement au développement progressif d'une économie dite moderne (formelle).

Ainsi, si son existence est antérieure à la mondialisation, la progression de la part de l'emploi informel dans l'emploi total au cours des dernières décennies est, en revanche, imputable à plusieurs facteurs. On observe premièrement une forte corrélation entre crise économique et informalisation de l'emploi, comme l'a montré la crise asiatique, mais aussi la crise économique argentine de la fin des années 1990, laissant des millions de personnes sans autre alternative que de se tourner vers le secteur informel pour y trouver un moyen de subsistance. Au cours de cette récession économique, les politiques d'ajustement ont conduit à une expansion sans précédent du secteur informel dans de nombreux pays, dans la mesure où les entreprises du secteur moderne, et particulièrement le secteur public, se voyaient dans l'obligation de procéder à des licenciements ou à des réductions drastiques des salaires. Dans certains pays, ce ne fut en fait que le secteur informel qui absorba la main-d'œuvre et garda l'économie en état de marche, pendant que les grandes entreprises modernes productrices de biens qui nécessitent des technologies relativement intensives en capital importées des pays industrialisés chancelaient sous l'effet de la crise économique.

En Afrique, la dégradation du marché de l'emploi est la conséquence de la crise économique des années 1980, mais aussi des politiques d'ajustement structurel des années 1980 et 1990. La coupe drastique des dépenses publiques a en effet poussé les pays à changer de modèle, passant d'une configuration où l'État comptait parmi les principaux pourvoyeurs d'emplois formels, notamment pour les jeunes diplômés, à un modèle où le secteur privé devait remplir cette fonction. Ce dernier étant trop faible pour absorber l'afflux de main-d'œuvre, les laissés pour compte du segment formel de l'économie se sont tournés vers le secteur informel pour y trouver une source de revenus.

Les crises économiques et les politiques prescrites par le FMI dans les années 1980 et 1990 ne semblent néanmoins pas être les seules causes de ce phénomène. Une étude conduite en 2002 par le BIT met en garde contre les répercussions de la concurrence internationale sur l'emploi, et notamment sur le développement d'emplois précaires. Par la pression qu'elle exerce, la concurrence internationale et l'ouverture accrue des économies auraient eu pour effet d'affaiblir les relations de travail en poussant les entreprises à réduire leurs coûts. À la recherche d'une plus grande flexibilité, les entreprises externalisent une partie de leur main-d'œuvre en ayant recours au travail

intérimaire et à la sous-traitance. Le marché de l'emploi en Afrique subsaharienne n'échappe pas à cette tendance où flexibilité rime souvent avec précarisation du marché de l'emploi. Il y a toute raison de croire qu'un segment important et sans doute croissant de la main-d'œuvre sera occupé dans le secteur informel dans les années qui viennent, et que celui-ci restera une part importante et probablement en expansion des économies nationales.

3.2. Les petites entreprises du secteur informel : base d'un autre développement ?

Le contexte international instable et contraignant accroît l'urgence qu'il y a à élaborer, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de ces pays, un modèle alternatif de développement. La crise économique actuelle, qui contribuera à déstructurer encore davantage l'emploi et les économies, renforce cette nécessité. Compte tenu du rôle crucial de stabilisation sociale et économique que joue ce secteur, les gouvernements et partenaires désireux de réduire la pauvreté et d'améliorer la situation de l'emploi devront réfléchir à des stratégies nouvelles et audacieuses.

3.2.1. Le tissu entrepreneurial informel en Afrique subsaharienne

Le secteur informel constitue un ensemble très hétérogène depuis la micro-activité, génératrice de revenus essentiellement basée sur l'auto-emploi, jusqu'à la moyenne entreprise employant plusieurs salariés. Ces activités, on l'a vu, ne sont pas seulement un produit de la « crise ». Certes les difficultés économiques, la baisse des revenus et

Fiche

12

Caractérisation du tissu entrepreneurial en Afrique subsaharienne

J. JÜTTING et F.J. de LAIGLESIA (2009), R. HÜSSMANS (2004), ministère des Affaires étrangères (2002), Enquêtes 1-2-3 DIAL (2005)

Bien que les statistiques disponibles ne permettent pas de faire une caractérisation fine du tissu entrepreneurial africain, les données disponibles nous permettent d'en présenter les grandes tendances.


Les différentes formes d'activités sur les marchés de l'emploi subsahariens


Le tissu entrepreneurial d'Afrique subsaharienne, on l'a vu, se caractérise par une forte informalité : 70 à 90 % des activités hors agriculture sont informelles (Jütting et de Laiglesia ; 2009). En dehors de celles-ci, le segment formel de l'économie peine

à se développer^[47]. Les entreprises dites informelles recouvrent une très grande diversité d'activités, plus ou moins structurées, dont le tableau suivant permet de saisir la nature.

Tableau 11. Classification des emplois de l'économie informelle selon le statut

Unités de production par type	Travailleurs indépendants		Employeurs		Travailleurs familiaux non rémunérés	Salariés	Membres de coopératives de producteurs		
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel									
Entreprises du secteur informel	Travailleurs indépendants possédant leur propre entreprise informelle.		Employeurs possédant leur propre entreprise informelle et embauchant des employés.		Travail exercé sans contrat et sans couverture sociale et protection juridique.	Salariés qui exercent un emploi informel, qu'ils soient employés par des entreprises formelles ou informelles, ou par des ménages comme travailleurs domestiques rémunérés.		Membres de coopératives de producteurs informelles.	
Ménages	Producteurs de biens dont le ménage est l'utilisateur final (ex : agriculture de subsistance...).								

 Emplois qui, par définition, n'existent pas dans le type d'unité de production en question.

 Emplois qui existent dans le type d'unité de production en question, mais qui ne concernent pas l'analyse de l'économie informelle.

Source : Hussmanns, R. (2004).

[47] Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres récents sur la répartition de l'emploi entre secteurs d'activité, un rapport de M. Arnaud (1993) précise qu'en Afrique de l'Ouest, l'industrie moderne, formelle, emploierait 4 à 6 % de la population active non agricole. Les données de l'emploi en secteur tertiaire et dans l'administration ne sont pas disponibles, mais devraient atteindre des taux de participation à l'emploi similaires.

Essai d'une typologie des entreprises africaines

(Ministère des Affaires étrangères, 2002 « Soutenir les entreprises du Sud pour le développement durable »)

Les activités génératrices de revenus

« Le promoteur d'une Activité génératrice de revenus (AGR) a pour objectif l'acquisition de revenus de subsistance ou de compléments de revenus. Il n'a pas de compétences particulières et pratique l'auto-emploi. Il est dépourvu de statut légal même s'il paie parfois des taxes commerciales. Sa force de travail et un petit fonds de roulement suffisent pour démarrer les activités, mais son potentiel d'évolution est très faible ou inexistant. Beaucoup de ces activités sont initiées par des femmes. »

Les micro et très petites entreprises

« Le créateur d'une micro-entreprise met en œuvre des compétences techniques simples, il est parfois aidé de membres de sa famille ou d'un apprenti. La très petite taille de son activité ne lui permet que de subvenir à ses besoins. Son statut légal est souvent peu clair, mais il paie fréquemment des taxes. Son activité nécessite des technologies simples, du petit outillage, pas toujours de local permanent, et un fonds de roulement pour l'achat des matières premières et le renouvellement du petit matériel. Son potentiel d'évolution reste faible, il est dans une logique de reproduction plutôt que de croissance. Parfois, une diversification horizontale est possible. »

Les petites entreprises

« Le promoteur d'une petite entreprise s'inscrit dans une logique entrepreneuriale nécessitant un savoir-faire. L'activité est bien définie et exercée à plein par le « patron », assisté de membres de sa famille et, surtout, de salariés et d'apprentis. L'entreprise est souvent enregistrée (entreprise individuelle), paie des impôts et participe quelquefois à une organisation professionnelle. La technologie reste assez simple mais nécessite toutefois des investissements et des équipements légers avec un local permanent. Il y a donc obligation pour le promoteur de disposer d'un capital de départ. Mais les critères quantitatifs ne peuvent suffire à cerner cette catégorie d'unités, comprenant globalement entre trois et une cinquantaine d'actifs. Elle peut en effet comporter aussi bien des micro-entreprises que certaines moyennes entreprises. À l'intérieur de cette catégorie existe toute une frange d'entreprises dotées d'un potentiel de croissance, engagées dans un processus de diversification et de modernisation. »

Les moyennes entreprises

« Une attitude entrepreneuriale, au sens classique du terme, une vision à moyen et long terme, des capacités techniques et de gestion, sont indispensables au promoteur d'une entreprise moyenne. Il aura un personnel aux fonctions bien précises, dans une activité spécialisée, parfois diversifiée. Son existence est légale dans la majorité des cas. La complexité technologique et la production en série nécessitent des moyens de production adaptés sur un site spécialisé. Un capital et un fonds de roulement parfois important sont donc indispensables. Le potentiel d'accumulation et de croissance est réel. »^[48]

La catégorie des très petites et petites entreprises représenterait 15 à 20 % des unités de production en Afrique subsaharienne, les moyennes et les grandes entreprises de 0,5 à 5 % selon les pays, et les micro-activités (AGR et micro-entreprises) entre 70 et 80 %.

Tableau 12. Participation des MPE informelles à l'emploi informel selon leur taille*

	Effectifs de la MPE	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Auto-entrepreneur	1	72 %	72,10 %	68,20 %	80,70 %	79,30 %	76,90 %	77,00 %	73,50 %
Micro-entreprises	2	12,20 %	16,80 %	14,00 %	10,10 %	11,60 %	9,50 %	12,60 %	12,50 %
	3	9,00 %	5,90 %	9,30 %	5,30 %	4,80 %	5,90 %	5,10 %	7,20 %
	4	3,10 %	2,70 %	4,20 %	1,70 %	1,50 %	3,80 %	2,20 %	3,20 %
	5	2,10 %	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,70 %	1,80 %	1,10 %	1,60 %
	6	1,00 %	0,60 %	1,50 %	0,60 %	0,70 %	0,90 %	1,70 %	1,10 %
	7	0,10 %	0,30 %	0,40 %	0,10 %	0,20 %	0,10 %		0,20 %
	8	0,20 %		0,40 %	0,10 %	0,10 %	0,30 %		0,20 %
	9	0,20 %	0,10 %	0,00 %	0,20 %		0,30 %		0,10 %
	10			0,10 %			0,20 %		0,10 %

Source : Enquêtes 1-2-3, DIAL (2005).

* Voir tableau 20 en annexe.

[48] Typologie développée par le ministère des Affaires étrangères (2002).

Afristat et DIAL confirment ces chiffres au travers des enquêtes menées dans les sept capitales de l'UEMOA. Selon ces enquêtes, les AGR seraient majoritaires, l'auto-emploi constituant 73,5 % des activités informelles. Les micro- et très petites entreprises emploieraient quant à elle 12,5 % de la population active informelle des sept capitales, contre 14 % environ pour les petites entreprises (trois personnes et plus).

Les statistiques disponibles ne permettent en revanche pas de mesurer la participation des TPE et des PME du secteur formel à l'emploi.

le développement du chômage ont conduit à prendre conscience de leur rôle dans la gestion de la crise, mais il ne faut pas oublier leur rôle à long terme dans le processus de développement. C'est ici un élément essentiel de toute problématique sur la transformation des activités informelles en PME. Cette transformation ne relève pas de la recherche de solutions au problème conjoncturel. Elle est une composante majeure du processus de développement, le seul vrai problème étant celui de la création de véritables entreprises. La transition éventuelle de l'informel vers le « moderne » par la transformation des structures productives s'inscrit dans la dynamique globale des sociétés en développement.

Face à une pauvreté à multiples facettes, les micro et petites entreprises (MPE) du secteur informel peuvent être, en tant que source d'emploi, de revenu et de sécurité sociale, un outil pour rendre le développement plus équitable et lutter contre la pauvreté. Lieu d'apprentissage et de formation, fournisseur de biens et de services participant aux revenus publics, les MPE s'adressent à une large part de la population. Davantage orientées vers les consommateurs, elles sont aussi plus adaptées pour assurer l'accès des pauvres de diverses régions aux biens et services fondamentaux.

Dans les pays en développement, ces unités informelles dominent la vie économique et emploient la majeure partie de la population. Se concentrant dans les activités où les barrières d'entrée sont moindres, elles conduisent souvent à une saturation du marché et un nivellement des marges de profit du fait d'un surplus de l'offre. Le nombre de micro-entreprises augmentant avec les difficultés économiques, ces structures sont victimes d'un cercle vicieux où la productivité est limitée et les possibilités de croissance quasiment nulles.

Pourtant, elles ont un rôle à jouer dans le développement, puisqu'elles fournissent aux populations marginalisées et défavorisées des possibilités d'emploi. En zone

rurale, les MPE sont d'importants créateurs d'emplois en dehors du cadre de la ferme. Elles regroupent trois types d'activités différents :

- elles peuvent correspondre à la satisfaction des besoins basiques de la population locale en offrant des services de proximité (commerce d'animaux, vente de nourriture et de boissons, coiffure, etc.) ;
- elles peuvent également servir de fourniture à la production agricole : même si cette dernière utilise peu d'outillage, elle peut employer les MPE pour le transport et la vente de produits provenant de régions éloignées ;
- enfin, elles peuvent compléter les activités agricoles en triant, lavant, emballant ces produits avant leur transport vers les zones urbaines ou l'exportation.

En zone urbaine, les activités de ces entreprises se concentrent essentiellement sur l'artisanat et le petit commerce urbain, domaines dans lesquels elles déploient une grande ingéniosité pour proposer à des populations à faibles revenus des substituts à moindre prix des produits de l'économie moderne ou autres activités complémentaires de services (réparation de véhicules, de produits électriques ou ménagers, etc.).

Ces MPE, et plus spécifiquement les plus structurées d'entre elles, pourraient constituer la base de l'émergence d'un véritable secteur privé. En effet, que ce soit dans les zones urbaines ou dans les régions rurales plus reculées, elles représentent la possibilité d'accès à un niveau de vie meilleur. De plus, elles sont souvent caractérisées par leur flexibilité, leur dynamisme, leur contribution à la productivité et participent ainsi à la compétitivité des économies.

L'industrialisation d'un pays ne peut réussir que s'il existe un tissu dense de petites entreprises capables, à travers la sous-traitance, de fournir des biens et des services aux industries de taille plus importante, et de donner ainsi à celles-ci plus de souplesse et de flexibilité. La réduction de la pauvreté dans les pays à bas salaires pourrait donc passer par la promotion d'un secteur des micro- et petites et moyennes entreprises dynamiques, innovantes, génératrices d'emplois, de biens et de services, et de qualifications pour une grande partie de la population.

3.2.2. *Le dilemme du secteur informel*

Malgré le potentiel et les fonctions essentielles d'emploi et d'intégration que joue ce secteur au sein des pays en développement, il est resté globalement ignoré des

politiques ; ou a été réprimé (amendes, expulsions, fermetures d'établissements, etc. (voir fiche 13. *Intervenir ou laisser-faire ? Le dilemme de l'emploi informel*). En mettant l'accent sur le caractère illégal des activités, auxquelles on reproche le non-respect des lois et obligations fiscales, entraînant une perte de revenu pour l'État et une forme de concurrence déloyale avec les entreprises formelles, ces initiatives ont bien souvent augmenté les difficultés de catégories de personnes déjà vulnérables, et ont contribué à accroître davantage encore la pauvreté.

Fiche

13

Intervenir ou laisser-faire ? Le dilemme de l'emploi informel

Jacques CHARMES, directeur de recherche à l'IRD

En 1991, la Conférence internationale du travail avait inscrit à son agenda un rapport intitulé « Le dilemme du secteur informel », exprimant par là la position paradoxale de l'Organisation internationale du travail, chargée de faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs, mais reconnaissant dans le même temps les potentialités d'un secteur de micro-entreprises qui, bien que ne se conformant pas à ces droits, avait tout de même le mérite de créer des emplois dans un contexte marqué par la montée du chômage et la généralisation des programmes d'ajustement structurel (BIT, 1991). Quelque douze ans plus tard, étendant la notion aux emplois non protégés du secteur formel, l'OIT élargissait le dilemme à l'emploi informel par rapport au nouveau concept d'emploi décent (BIT, 2002).

Entre répression et promotion, les politiques publiques à l'égard d'activités qui échappent largement à leur contrôle tout en ayant été celles qui ont le plus contribué à la création des nouveaux emplois, ont souvent illustré le mot de Jean Cocteau : « *Puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs* ».

La confusion entre économie informelle et économie souterraine, parallèle, illégale ou criminelle a longtemps inspiré des mesures répressives de la part des pouvoirs publics, depuis les municipalités expulsant les petits vendeurs des trottoirs qu'ils encombrant, bien que s'acquittant des taxes de place que leur font payer les agents de l'administration, jusqu'aux services fiscaux ou de sécurité sociale faisant fermer des micro-entreprises n'étant pas en règle, alors que les grandes entreprises obtiennent légalement des délais ou des dérogations.

Ceux qui ont vu dans ce pan de l'économie une soupape de sécurité vitale pour la stabilité économique et sociale de ces pays ont cherché à en soutenir les dynamiques par des mesures de promotion, telles que le microcrédit dédié aux activités génératrices de revenus, qui a constitué le mode d'intervention privilégié des ONG, tandis que le crédit aux micro-entreprises du segment supérieur a eu les

faveurs des pouvoirs publics et des organisations financières internationales. Trop souvent cependant, ces crédits ont été attribués à de nouveaux entrants (*outsiders*) dans le secteur (jeunes diplômés par exemple ou fonctionnaires « déflatés ») qui n'étaient pas forcément les meilleurs garants d'un esprit d'initiative nécessaire à la création d'entreprise ; et pour des activités dans des secteurs déjà fortement encombrés, créant ainsi des concurrences déloyales au profit d'acteurs peu performants. Quant aux *insiders*, quel intérêt auraient-ils trouvé à rejoindre le secteur formel et à payer des impôts et charges (qu'ils payent souvent informellement) puisqu'ils n'étaient pas bénéficiaires de retours, sous forme d'infrastructures, de crédits, de marchés ou de formations ? Les politiques au niveau local ont précisément cherché à rendre visible la réalité de ces retours : projets de réhabilitation urbaine attribuant une partie des marchés ainsi créés à des micro-entreprises locales bénéficiant de crédits et de formations, centres de services facilitant les travaux de sous-traitance, organisation de foires-expositions pour la valorisation de l'artisanat d'art, centres de formation continue...

De même, la recherche et les politiques se sont focalisées sur la meilleure façon de faire passer les micro-entreprises du segment supérieur du secteur informel vers le secteur formel, préconisant un gradualisme accepté permettant aux micro-entrepreneurs de mesurer les bénéfices de la formalisation en les comparant avec les bénéfices perdus de l'informalité, soit : des crédits et des marchés contre le paiement de l'impôt et des charges sociales. Cette approche a fait l'objet de nombreuses études comme le fameux « autre sentier » de Hernando de Soto (1986), qui montrait que pour être en règle, un petit entrepreneur de Lima devait entreprendre des démarches durant plus d'une année alors qu'une journée suffisait aux États-Unis, et l'étude du BIT sur le « coût de la légalité » (Maldonado, 1995), montrant sur divers pays que la plupart des entreprises informelles ne seraient plus rentables si elles devaient se mettre en règle avec les législations fiscales et sociales. Les enquêtes menées récemment par Afristat et DIAL ont confirmé que le choix de l'informalité résultait moins de la mauvaise volonté des micro-entrepreneurs que de la difficulté des démarches administratives et du caractère disproportionné du niveau d'imposition par rapport à la capacité contributive des entreprises^[49]. Ainsi en 2004, 34,5 % des chefs d'unités de production informelles des sept capitales de l'UEMOA se disaient prêts à enregistrer leur activité, et 50,2 % d'entre eux étaient disposés à payer un impôt. La simplification du système d'imposition et son adaptation au rythme d'activité et à la capacité contributive spécifique des activités du secteur informel seraient donc essentielles pour encourager les entreprises les plus structurées à se formaliser sans détruire leur activité.

[49] Selon cette enquête, le faible taux d'enregistrement des activités des chefs d'entreprise tiendrait pour 30 % à la complexité des démarches, pour 19 % à la lenteur administrative et pour 22 % aux coûts prohibitifs de cet enregistrement.

C'est aujourd'hui vers des formes de protection sociale adaptées que se tourne le Bureau international du travail dans son approche du problème, privilégiant les droits des travailleurs et orientant l'action des ONG et associations dans cette voie : le microcrédit y retrouve sa vocation, destinée à venir en aide à la communauté par les moyens d'une solidarité retrouvée. Car la solidarité communautaire qui servait de filet social dans les sociétés africaines jusque dans les années 1980-1990 (les transferts entre ménages représentaient près de 15 à 20 % du revenu moyen des ménages en Afrique subsaharienne, soit à peu près l'équivalent des transferts publics en Europe, (Charmes, 2003)) a eu tendance à voler en éclats ou à diminuer drastiquement avec la mondialisation et la montée de l'individualisme. Le meilleur retour dont l'État pourrait se prévaloir auprès de ces populations ne serait-il pas une contribution à cette solidarité communautaire ? Il serait le plus convaincant en tout cas, pour signifier la réalité d'une solidarité nationale et l'intérêt d'une formalisation qui consisterait à rentrer dans une norme désormais acceptable et acceptée, car partagée.

La contribution de l'État et des partenaires au développement à cette solidarité communautaire et à la montée en puissance progressive de ce tissu de micro et petites entreprises passe de ce fait par la compréhension des principaux goulots d'étranglement au développement de leur activité, et l'élaboration de politiques adéquates.

3.3. Principaux goulots d'étranglement à l'intégration dans l'économie formelle

L'informalité de la grande majorité des activités développées dans les pays d'Afrique subsaharienne peut être interprétée comme la rupture ou l'inexistence d'un contrat social entre l'État et la société (Jütting et de Laiglesia, 2009)^[50]. En effet, les contributions exigées des entreprises sont la plupart du temps fixées sans commune mesure avec leur capacité, et sans que cela signifie en retour l'accès à des avantages sociaux, des infrastructures ou des marchés.

Les travaux du CAD conduits sur la question du soutien au secteur privé subsaharien (CAD, 2006) divisent les principaux obstacles à l'intégration des micro et petites entreprises du secteur informel à l'économie formelle en sept catégories : 1. les

[50] Selon Jütting et de Laiglesia, « un contrat social est l'accord par lequel des individus adhèrent à un système commun de lois, pouvant entraîner la restriction de leur liberté individuelle en échange de bénéfices supérieurs qu'ils peuvent retirer en retour d'un tel accord, tenant à la division du travail, le respect de la propriété, etc. ». p. 159.

obstacles réglementaires ; 2. les obstacles administratifs ; 3. les droits et charges financières ; 4. la corruption dans l'administration ; 5. l'absence de services-clés aux entreprises ; 6. les obstacles socioculturels ; et 7. la crainte de la criminalité. On en retiendra les quatre principales :

- **Les obstacles réglementaires et administratifs** : les principales causes de l'informalité seraient d'ordre réglementaire et administratif (CAD, 2006). Des années de mauvaise législation auraient eu pour effet de créer « *un nœud inextricable de complexités et d'incohérences qui constituent pour les entreprises qui voudraient s'intégrer au secteur formel un obstacle insurmontable.* » (CAD, 2006). Souvent lourde et coûteuse, leur application est également source de découragement pour les entrepreneurs : « *lourdeurs des formalités, inefficience ou retard dans les décisions, inaccessibilités des services, obstruction bureaucratique et abus d'autorité, centralisation excessive, et – corollaire de tout cela – corruption.* » (Idem) sont autant de caractéristiques favorisées par une culture orientée sur la sanction et le contrôle plutôt que sur l'accompagnement à l'entreprise et le service. À titre d'exemple, dans un pays tel que la République démocratique du Congo, 155 jours seraient nécessaires pour créer une petite entreprise formelle. Le coût de lancement de l'entreprise y serait cinq fois supérieur au revenu annuel par habitant (Banque mondiale, 2008)^[51]. Par ailleurs, le fonctionnement en économie formelle suppose des capacités que certains entrepreneurs ne possédant qu'un faible niveau de formation n'auront pas nécessairement.
- **Les obstacles financiers** : intimement liés aux obstacles réglementaires et administratifs, les obstacles financiers touchent à des réglementations fiscales trop complexes et des niveaux d'imposition trop élevés. Les entreprises craignent par ailleurs le contact avec les fonctionnaires de l'administration fiscale et n'attendent aucun service en échange du versement des impôts : les entrepreneurs faisant l'arbitrage entre les coûts et les avantages que leur apporterait leur formalisation, leur propension à se formaliser se réduira fortement si les avantages ne sont pas au minimum proportionnels aux coûts.

[51] Selon ce même rapport, les femmes mariées y auraient besoin du consentement de leur époux ou de l'approbation d'un juge pour les femmes célibataires pour la création d'une entreprise, ce qui entrave lourdement la participation des femmes à la vie économique.

- **La corruption** : une étude portant sur 69 pays (Friedman *et al.*, 1999) aurait démontré le lien direct entre « *le recul de la corruption et l'expansion de l'économie formelle* » (CAD, 2006). Le CAD souligne qu'une réduction et une simplification des procédures réglementaires aurait pour effet de réduire les possibilités de corruption^[52].
- **Le manque de services essentiels aux entreprises** : Certains auteurs estiment que la faiblesse des services et garanties apportés aux entreprises formelles (financement, formation, possibilités de marchés publics, aide à la gestion, ou encore faiblesse du système de droits à la propriété, etc.) est également source de démotivation pour les entrepreneurs informels : la formalisation n'engendrerait pas d'avantages suffisants comparés aux charges que celle-ci supposerait.

Ainsi, selon le rapport *Doing business*, la pratique des affaires est considérée comme « simple » dans quatre des 46 pays que compte l'Afrique subsaharienne^[53], comme « passablement simple » dans huit pays, et difficile dans les 34 pays restants. Selon le rapport de 2006, neuf des dix pays dont l'environnement des affaires est classé parmi les plus hostiles étaient situés en Afrique subsaharienne. On voit que se met en place un véritable cercle vicieux qui empêche et contredit toute amorce de démarrage d'un véritable processus de développement.

3.4. Favoriser la montée en puissance du tissu des micro et petites entreprises

Soutenir la fonction d'emploi de ces entreprises et le développement de leurs activités passera essentiellement par la restauration de ce contrat social entre l'Etat et la société, ce qui pourra se traduire par l'amélioration de l'environnement des affaires, et notamment du cadre administratif et réglementaire dans lequel évoluent les entrepreneurs africains.

Au-delà de la fluidification de l'environnement des affaires, les stratégies actuelles visent à inciter les entreprises les plus structurées du secteur informel à la formalisation, tout en développant des politiques transversales de soutien aux actifs

[52] Selon Kauffmann C. (2005), 83,5 % des entreprises au Bénin, 73,8 % au Kenya, 63,7 % au Mozambique, 59 % au Niger, 48,7 % au Mali, contre seulement 27 % en Chine, considèrent que la corruption constitue un facteur de blocage pour leur croissance.

[53] Afrique du Sud, Botswana, île Maurice, Namibie.

de ce secteur. C'est notamment ce que préconisent, parmi d'autres, Jütting *et al.* dans leur récent rapport *Is informal normal ?* (Jütting *et al.*, 2009), l'Organisation internationale des employeurs (OIE, 2001), ou encore le réseau POVNET du CAD.

3.4.1. *Susciter un effet d'entraînement en s'appuyant sur les MPME les plus structurées*

L'expérience des politiques orientées avant tout sur les grandes entreprises a montré ses limites, tant dans les pays développés que dans ceux en développement. Si l'appui au secteur privé s'est longtemps concentré sur les grandes entreprises et sur la fraction la plus importante des PME, la promotion des petites entreprises constitue également depuis le milieu des années 1980 l'un des axes privilégiés de l'intervention des bailleurs de fonds.

Cette réorientation progressive procède d'une recomposition du rôle de l'État limitant son intervention directe dans la production et le contrôle de l'économie au profit d'un rôle de facilitateur des initiatives et de réformateur de l'environnement. En outre, l'amplification de la crise financière des États et des entreprises qui en dépendaient, le retrait ou le désinvestissement d'un certain nombre d'entreprises étrangères ont rendu de plus en plus prégnante la nécessité d'une politique nationale et régionale de promotion des MPME.

Ces observations montrent les difficultés de la transition. Elles rendent aussi compte des difficultés rencontrées par les politiques dites d'aide au secteur privé. De nombreuses idées ont été lancées, la création de lieux d'accueil a été proposée : pépinières d'entreprises ou zones franches, création d'un marché boursier... Ces politiques doivent être spécifiques à chaque pays et diversifiées selon les secteurs d'intervention ; incitatives plutôt que contraignantes ; et tenir compte des interactions entre elles (aider au financement ne sert à rien si l'on ne forme pas l'entrepreneur à une utilisation efficace de ses moyens financiers).

Ce sont les entreprises les plus structurées du secteur informel (qui concernent environ 14 % des actifs informels – chefs d'entreprises et leurs salariés – ^[54]) qui seront les plus susceptibles de se formaliser. Une plus grande intégration à l'économie formelle signifierait en effet pour elles un meilleur accès aux marchés et à l'information, et de plus fortes synergies avec les entreprises formelles, avec lesquelles elles entretiennent souvent des rapports de sous-traitance ou pour qui elles

[54] Statistiques portant sur les sept capitales des pays de l'UEMOA (étude Afristat-DIAL, *op. cit.*).

constituent un relais (distribution de leurs produits, etc.). Ces entrepreneurs sont également souvent les mieux à même d'interagir avec l'administration, dans la mesure où leur niveau de formation est en moyenne plus élevé que le reste des actifs du secteur informel.

Fiche

14

Un effet de levier sur les économies d'Afrique subsaharienne : la dynamisation des micro et petites entreprises du secteur informel

Nicolas LEJOSNE, économiste, AFD

En s'intéressant aux potentialités de développement des micro et petites entreprises (MPE), nous touchons à l'un des principaux viviers de croissance économique et humaine des pays d'Afrique subsaharienne à court et moyen terme. L'approche défendue ici ne consiste donc pas à améliorer les conditions de vie de l'ensemble des actifs de l'économie informelle, mais bien plus à générer un effet d'entraînement sur l'emploi par la dynamisation de la partie la plus structurée du secteur informel.

Les MPE, terreau d'innovation et vecteur d'industrialisation

Polyvalentes et polymorphes par essence, les MPE de l'économie informelle présentent une forte capacité d'adaptation concourant à rendre le tissu économique plus résilient face aux chocs économiques externes. Souffrant souvent moins d'inertie organisationnelle, ces entreprises représentent un élément essentiel du développement de proximité en étant fortement ancrées dans le territoire et la société civile. Leur rôle dans l'industrialisation des pays est multiple et se caractérise par :

- leur potentiel de création de valeur ajoutée en raison de l'importance des activités de transformation des matières premières ;
- leur fonction dynamisante et intégrante pour l'extension de la structure industrielle locale ;
- leur importance pour l'approvisionnement de la population locale, y compris des régions rurales, en produits bon marché ;
- leur potentiel d'exportation et de modernisation ;
- leur rôle pour une implantation industrielle décentralisée et pour une mise en valeur des ressources régionales ;
- leur incidence sur la création d'une classe moyenne endogène, source de stabilité pour le pays.

En somme, les MPE contribuent à une « industrie industrialisante » dans le sens inverse au modèle proposé par Olivier de Bernis (1966), qui s'appuyait sur les

grandes industries censées développer le tissu industriel notamment par la sous-traitance, modèle qui a montré ses limites depuis. Ce faisant, elles apparaissent comme des pourvoyeuses d'emploi et de croissance tout à fait essentielles dans le tissu économique des pays d'Afrique subsaharienne.

Quels axes de dynamisation ?

Dans ce contexte, la question est de savoir comment favoriser l'émergence de MPE, notamment du secteur secondaire, parmi les entreprises de l'économie informelle. Certaines parties ayant été traitées dans les autres chapitres de cette étude, nous ne présenterons que les points qui nous apparaissent les moins couverts par l'aide publique au développement.

1. Appuyer le développement d'activités dans les niches « orphelines »

L'un des enjeux essentiels est de s'attaquer au problème d'un tissu économique local en forme de « gruyère ». De nombreuses MPE souffrent en effet de ne pouvoir se développer faute de trouver des entreprises faisant office de relais à leurs activités. Citons par exemple la rareté des MPE spécialisées dans la chaîne du froid et dont l'absence constitue un frein majeur pour le développement des autres MPE du secteur agroalimentaire. À ce titre, une politique volontariste et proactive concernant ces niches d'activités « orphelines » apparaît porteuse de sens. Certains bailleurs proposent ainsi des produits « clés en main », allant du montage des dossiers financiers jusqu'aux formations, dont l'objectif principal est de produire de telles activités.

2. Accompagner les évolutions industrielles mondiales à travers l'exemple des métiers verts

Avec l'apparition des produits éthiques bio et l'enjeu du réchauffement climatique, de nouveaux marchés apparaissent, dans lesquels les PED ont de belles cartes à jouer : citons l'exemple de l'huile d'argan produite uniquement au Maroc et qui représente l'huile la plus chère au monde (70 euros/litre), les potentialités du pourghère aussi bien dans les domaines cosmétique, médical qu'énergétique, et de manière générale du vivier des produits alternatifs que les pays du Sud possèdent. Les enjeux des métiers verts apparaissent tout à fait significatifs au regard des chiffres donnés par le rapport de l'OIT en 2007 (OIT, 2007) : 148 milliards de dollars ont été investis dans les technologies propres en 2007, un chiffre en hausse de 60 % en un an, et 19 % du capital-risque a été investi dans les technologies propres en Chine. Vingt millions d'emplois devraient être générés par les seules énergies renouvelables en 2030. Aux États-Unis, les technologies bénéfiques à l'environnement sont le troisième secteur d'investissement derrière les communications et les biotechnologies. Pour les PED, ces nouveaux domaines

d'activités représentent des espaces d'innovation et d'opportunité dont l'impact dépasse largement les aspects économiques, avec des questions environnementales et sociales tout à fait importantes et qui peuvent être largement accaparées par des MPE. Les activités dans le domaine de la valorisation des déchets, des biocarburants ou de valorisation de matériaux locaux qui ont pourtant fait l'objet de recherches durant les années 1980 avant de passer de mode, apparaissent plus que jamais d'actualité si les pays en développement ne veulent pas se retrouver une nouvelle fois orphelins d'une révolution industrielle.

Adapter les méthodologies d'action aux enjeux

Face à ces différents enjeux, il apparaît également nécessaire de repenser les modalités et le contenu des actions tournées vers les MPE.

1. Une approche projet et programme souple

Il ne s'agit pas pour les MPE de s'adapter aux projets les concernant, mais bien l'inverse. En partant du postulat que le développement résulte de l'innovation le plus souvent incarnée par les MPE, il découle que tout programme ou projet devrait permettre d'intégrer les questions d'innovation. Cela suppose que le mode opératoire de ces projets mette l'accent sur les caractères suivants, en sus des aspects techniques usuels :

- un fonctionnement en mode itératif suivant un processus d'amélioration continue ;
- une approche opportuniste permettant d'intégrer les innovations que proposent les milieux socioéconomiques locaux ;
- une action interconnectée tant d'un point de vue géographique que fonctionnel, afin de permettre la circulation des informations, les échanges de services et la permanente adaptation aux besoins ;
- l'implication de la société civile locale, telle que les organisations socio-professionnelles, dans la conception et le suivi, ce qui est une source d'appropriation locale et d'adéquation aux besoins ;
- une approche transdisciplinaire, tant le compartimentage est souvent castrateur et contribue à être inopérant face à des besoins le plus souvent transverses et polymorphes ;
- une démarche dans la durée et s'adaptant aux besoins évolutifs que constitue toute activité entrepreneuriale.

De manière générale, on peut dire qu'il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des types de MPE avec une offre unique et standard de services.

2. L'accès aux technologies ou comment accéder à la valeur ajoutée

Autre goulot d'étranglement, l'accès aux technologies est un enjeu majeur tant il est avéré qu'une part non négligeable de la création de la valeur ajoutée se trouve dans le secteur secondaire. Ce dernier est à ce jour exsangue dans la plupart des PED qui demeurent de ce fait largement dépendants des cours des matières premières, avec toute l'instabilité que cette dépendance implique. La question des transferts de technologie, qui revient en force ces dernières années, doit alors être comprise comme étant un processus d'innovation au sens où il est un vecteur de changement local au travers du réseau sociotechnique qui le constitue et qui l'engendre. Or l'importation de ces technologies, même de seconde main, apparaît trop coûteuse pour un seul entrepreneur. Des initiatives de coopérative d'achat et de centre de services technologiques semblent indispensables. L'exemple de la fondation GRATIS (*Ghana Regional Appropriate Technology and Industrial Service*) apparaît ainsi tout à fait intéressant dans le sens où il part de l'idée que la proximité humaine, technologique et géographique entre les ITTUs (*Intermediate Technology Transfer Units*) et les MPE induira l'optimisation de leurs technologies et produits, et suscitera l'émergence de nouvelles productions. « GRATIS agit ainsi comme une tête de réseau assurant des prestations propres (ingénierie, études économiques) et animant un réseau décentralisé de centres de services technologiques qui proposent les prestations suivantes : mise à disposition (facturée) d'ateliers et équipements ; formation technique ; formation d'apprentis et aide à la création d'entreprises. » (Ministère des Affaires étrangères, 1999).

3. L'information, pilier du développement des MPE

L'accès à l'information constitue enfin un élément essentiel de l'appui à apporter aux MPE. Cet accès est la source première de toute création d'activités : elle constitue l'élément central sans lequel aucune MPE ne peut évoluer, être innovante et finalement répondre aux besoins socioéconomiques toujours plus pressants des pays en développement. Dans le contexte de la généralisation des NTIC, des bases de données à l'instar de Wikipédia, et ayant un caractère très opératoire devraient être facilement accessibles, particulièrement concernant les questions de l'aide au développement. Il demeure incompréhensible, après la déclaration de Paris, que les documents opératoires et techniques des projets et programmes demeurent à ce jour si peu accessibles. Le partage d'expérience et le travail en réseau constituent des sources primordiales d'amélioration continue, d'autoformation et de créations entrepreneuriales, pour un coût qui semble dérisoire au regard de la contribution essentielle que ces actions apporteraient au développement socioéconomique de ces pays. À titre d'exemple, le réseau TPA (Technologie et partenariat en agro-alimentaire), financé par le MAEE, et qui allait jusqu'à mettre à disposition les plans de machines agricoles, fut une expérience très largement appréciée et reconnue en

son temps par les MPE du secteur agroalimentaire du Sud. On peut dans le même sens citer le Centre d'information technique et économique (CITE) de Madagascar, qui selon un concept similaire, appuie les MPE malgaches par la mise à disposition d'informations techniques.

Les MPE constituent l'un des éléments essentiels au développement socioéconomique durable des pays en développement. Ce dernier passera, comme on peut le voir dans les pays industrialisés, par l'innovation, ce qui suppose des actions spécifiques de la part de l'APD. Certaines sont déjà en œuvre, d'autres mériteraient d'être mieux appréhendées. Ces quelques pistes de réflexion souhaitent s'inscrire modestement dans cette dernière optique.

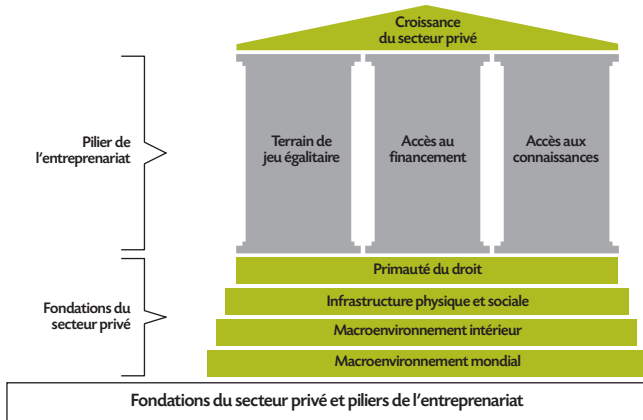
La transformation de l'unité informelle en véritable PME suppose que l'on aborde le problème au niveau microéconomique, en recherchant les conditions de la transformation interne des structures informelles. L'informel correspond déjà à une transformation des structures productives antérieures, mais il peut aussi être le point de départ d'une autre évolution qui rapprochera son organisation de celle d'entreprises modernes de petite taille. On peut aller plus loin et affirmer que ces transformations sont portées par la croissance. Dans un contexte de crise, il serait vain de vouloir transformer, de force ou par de fausses incitations, les unités informelles en PME modernes. Celles-ci produiraient sans doute des produits de meilleure qualité, mais avec l'obligation de les vendre à un prix qui éliminerait une large fraction des demandeurs potentiels. L'évolution ne peut donc qu'être lente et progressive, conditionnée par la croissance des revenus.

3.4.2. Améliorer le cadre administratif et réglementaire

Cette structuration progressive des entreprises du secteur informel ne pourra par ailleurs se faire sans l'élimination progressive des goulots d'étranglement, qui, on l'a vu précédemment, entravent le processus de développement des MPME informelles. Favoriser l'émergence et le renforcement d'un tissu d'entreprises viables et dynamiques parmi celles du secteur informel revient à réunir tout un ensemble de conditions que l'on peut résumer sous le schéma suivant.

Le rapport du CAD (2006) sur la dynamisation du secteur privé résume les bonnes pratiques actuelles des bailleurs de fonds en matière d'amélioration du cadre des affaires :

Schéma 12 Fondations du secteur privé et piliers de l'entrepreneuriat



Source : PNUD (2004).

- soutenir la conduite d'enquêtes d'évaluation quant à la charge que représente la réglementation pour les entreprises et promouvoir des programmes de réformes réglementaires qui viseraient à la réduction des principaux handicaps ;
- simplifier les formalités administratives et les adapter aux spécificités des micro- et petites entreprises, ce qui pourra notamment passer par la création de guichets uniques dans des lieux proches et accessibles aux entreprises ;
- simplifier et ajuster l'imposition en évitant l'imposition rétroactive, en privilégiant un impôt unique et en élaborant des seuils mieux adaptés à la taille de l'entreprise, voire en envisageant des exemptions pour les très petites entreprises. Développer l'information quant à l'utilisation de l'impôt permettrait de rendre visible les avantages dont bénéficieraient les entreprises en retour du paiement de leurs impôts ;
- faciliter l'enregistrement des associations professionnelles et de producteurs, ce qui permettrait à des producteurs ou artisans individuels à qui la formalisation apparaît comme un obstacle insurmontable de bénéficier par leur intermédiaire des avantages de la formation ;
- « promouvoir des mesures propres à lutter contre la corruption aux principaux points de contact entre l'administration et l'entreprise au cours du processus de formalisation » (CAD, 2006), ce qui participera à la restauration de la confiance entre les entrepreneurs et l'administration ;

- inclure les acteurs informels dans l'élaboration des politiques par leur participation à des réunions en mairie ou des groupes de discussion, ce qui s'avère essentiel pour favoriser l'émergence d'un dialogue ;
- enfin, renforcer les compétences des fonctionnaires au niveau des collectivités locales, en les incitant à considérer l'élargissement de l'assiette fiscale sur le long terme plutôt que la recherche de gains immédiats^[55].

3.5. Autres formes de soutien actuellement mises en œuvre

Outre l'amélioration de l'environnement des affaires, diverses actions se sont développées pour soutenir les dynamiques du secteur informel : microcrédits pour appuyer le lancement, l'expansion ou le maintien d'une activité, politiques institutionnalisées ou actions individuelles de formation professionnelle pour accroître la longévité et le dynamisme des activités économiques développées sont deux exemples essentiels de soutien à l'activité et donc à l'emploi en Afrique subsaharienne. Le développement d'un système de sécurité social adapté aux contextes africains est aussi déterminant pour le soutien aux actifs de ce secteur, qui sont exclus de toute forme structurée de politique publique.

3.5.1. Le microcrédit

Les particularités des besoins en financement des entrepreneurs du secteur informel ne leur permettant que rarement d'avoir accès au crédit bancaire institutionnalisé^[56], des initiatives de microcrédit se sont développées en nombre croissant afin de favoriser et soutenir les activités en secteur informel. Mises en place par un large éventail d'acteurs (ONG, IMF, coopératives, banques...), ces initiatives s'accompagnent souvent d'une formation, notamment à la gestion, et d'un suivi régulier de l'entrepreneur.

La rencontre de Ouagadougou de juillet 2009, qui avait pour thème « Comment faciliter l'accès aux services financiers pour les entreprises africaines à faibles revenus », dresse un tableau de la microfinance en Afrique : plus d'un million de crédits seraient octroyés annuellement, représentant un montant de 442 milliards de FCFA en 2008 (950,5 millions de dollars), contre 10 milliards de FCFA en 1993 (21,5 millions de dollars). À la fin de l'année 2008, l'Afrique compterait quelque 700 IMF, qui toucheraient 12,5 % de la population d'Afrique subsaharienne.

[55] Recommandations tirées du rapport CAD (2006).

[56] Seule 10 % de la population active africaine aurait accès au crédit bancaire (Ouédraogo, 2009).

Malgré les amples progrès effectués depuis les quinze dernières années, le microcrédit peine néanmoins encore à s'adresser aux besoins spécifiques des entrepreneurs. De faible montant et de courte durée, essentiellement octroyés à des fins de consommation, ces microcrédits seraient dans leur forme actuelle encore inadaptés aux besoins de moyen/long termes des entrepreneurs.

C'est ce que confirme l'étude réalisée en 2005 dans les sept capitales de l'UEMOA (Stateco/DIAL), qui montre que le financement du capital des activités du secteur informel continue à provenir de manière quasi-exclusive de l'épargne individuelle.

Tableau 13 *Financement du capital des unités informelles*

% de la valeur	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Épargne, don, héritage	86,7	94,5	84,9	84,2	84,9	73,2	90,7	85,1
Prêt familial	3,2	1,9	9,1	2,7	3,8	5,9	2,7	5,9
Prêt bancaire	0,2	0,2	4,2	0,9	0,4	0,6	0,3	2,1
Autres	10	3,2	1,7	12	10,9	20,2	6,3	6,9

Source : Insee, Afristat, DIAL, Stateco n° 99, (2005).

Pour près de 45 % des entrepreneurs, l'accès au crédit continue à compter parmi les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés (28,5 % mentionnent la cherté du crédit), et près de 60 % souhaiteraient pouvoir accéder au crédit plus facilement. La crise financière, qui a eu pour effet de réduire de 25 % les flux financiers des IMF, risque de renforcer cette difficulté.

La mise en place de programmes de microcrédit spécifiquement orientés vers le financement de la formation de capital aurait pour effet d'augmenter de manière substantielle la productivité du secteur. Près de 48 % des entrepreneurs informels affirment en effet qu'ils affecteraient l'octroi d'un crédit à une croissance intensive de leur activité, que ce soit par l'augmentation du stock de matières premières (21 %), par l'amélioration de leur local (15 %) ou encore l'amélioration de leur équipement (11 %). 43 % des entrepreneurs interrogés affecteraient ce crédit à la création d'une nouvelle activité (Stateco, p. 85).

Ces chiffres témoignent de l'intérêt qu'il y a à soutenir les efforts de financement de ces activités. Le dispositif ARIZ^[57], mis en place par l'AFD, est l'une des réponses qui répond spécifiquement à la difficulté d'accès à un financement de moyen/long terme des MPME. La mésofinance, l'un des principaux chaînons manquants au financement de ces entreprises, vise à développer une gamme de produits financiers compris entre le plafond des prêts relevant de la microfinance et le plancher du crédit bancaire^[58], segment dans lequel les MPME peinent à trouver une offre de financement appropriée. Développé dans l'objectif de faciliter l'accès au financement des MPME et des institutions de microfinance, le dispositif contribue également à renforcer les capacités entrepreneuriales des bénéficiaires, et prévoit un soutien aux acteurs financiers pour mieux appréhender cette clientèle et développer une offre de financement adaptée.

Plus globalement, ARIZ est l'un des dispositifs majeurs de l'Initiative française pour la croissance et l'emploi en Afrique annoncée par le Président de la République française en Afrique du Sud en février 2008. Cette initiative renforce les outils financiers mis à disposition des entreprises africaines tels que les prêts, les garanties et les prises de participation. Elle devrait permettre l'apport de plus de 8 milliards d'euros. Mise en œuvre par l'AFD, l'initiative comprend trois volets :

- la mise en place d'un nouveau fonds de garantie (ARIZ 2) ;
- le doublement de l'activité du groupe AFD en faveur du secteur privé, avec pour objectif la création ou le maintien de 140 000 emplois ;
- la création du FISEA (Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique), ayant pour objectif la création de 100 000 emplois.

On peut également mentionner le projet de la Commission Afrique^[59] de mettre en place un fonds de garantie des PME (*African Guarantee Fund*), visant à accroître ou maintenir l'accès au financement des MPME d'Afrique subsaharienne. Mis en place en partenariat avec la Banque africaine de développement et avec un objectif de mobilisation de 3 milliards de dollars sous forme de prêts, le *African Guarantee Fund* pourra être abondé par des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ce projet s'accompagne d'une initiative intitulée *Unleashing the power of African*

[57] Assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD.

[58] Entre 10 000 et 200 000 euros environ (MAEE, 2002).

[59] La Commission Afrique a été lancée en 2008 par le Premier ministre danois dans le but de soutenir l'Afrique afin que celle-ci bénéficie mieux de la mondialisation. Elle a fait de l'emploi et de la jeunesse africaine une priorité.

entrepreneurship, ayant pour objectif de développer, à côté de l'offre de services financiers, des services de conseil et d'accompagnement. S'appuyant sur un partenariat entre l'OIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes (*Youth Employment Network*)^[60], cette initiative vise la création de 40 000 nouveaux emplois et 20 000 nouvelles entreprises.

On pourra enfin citer la mise en place en 2005 du fonds Afrique de Garrigue (Garrigue est une coopérative à capital variable intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire) et de Tech Dev (une association de solidarité internationale). Placement éthique et solidaire pour les épargnants du Nord, le fonds investit dans des petites entreprises à forte utilité sociale en Afrique. Il ne recherche pas de plus-values significatives, mais l'épargnant bénéficie en revanche de certains avantages fiscaux. Le risque des investissements en Afrique est mutualisé au niveau de l'ensemble du fonds. Garrigue et Tech Dev garantissent que l'intégralité des montants souscrits sera investie sous forme de prises de participation au capital (toujours minoritaire et pour une durée limitée à cinq ans dans la mesure du possible) et d'apport en compte courant d'associé. Ainsi la petite entreprise soutenue, forte de l'accompagnement de proximité qu'elle reçoit des structures africaines partenaires de l'association Tech Dev, a les moyens financiers de mener à bien son développement, tout en restant autonome.

3.5.2. La formation professionnelle

L'analyse du contexte international, et plus spécifiquement l'effet combiné de la mondialisation et du progrès technologique, montre que les exigences en termes de qualification des travailleurs se sont grandement accrues. Les meilleurs emplois étant réservés aux travailleurs les mieux formés, les écarts de revenus entre travailleurs qualifiés et non qualifiés augmentent, engendrant un cercle vicieux dans lequel le manque de qualification, et ainsi le faible niveau de productivité entraîne l'aggravation de la pauvreté (Jütting *et al.*, 2009).

Soutenir et renforcer la formation non seulement des actifs futurs, mais aussi actuels du secteur informel semble donc essentiel. Mieux formés, les travailleurs sont mieux à même de s'adapter à l'innovation et aux évolutions technologiques, d'intégrer celles-ci dans leurs pratiques professionnelles pour une amélioration de leur productivité, et de s'insérer dans l'économie. Ainsi, l'étude menée par Afristat sur le

[60] Le Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) est un partenariat entre les Nations unies, l'Organisation internationale du travail et la Banque mondiale créé en 2001 pour mobiliser l'action sur l'engagement pris au Sommet du Millénaire en faveur d'un travail décent et productif pour les jeunes.

secteur informel montre que selon les pays, le revenu peut être multiplié jusqu'à près de six fois lorsque le travailleur a poursuivi sa formation jusqu'au niveau universitaire, et qu'il existe une corrélation entre la dynamique entrepreneuriale et le niveau de formation (le niveau d'études moyen d'un patron est de près de 6 ans d'études contre 3,1 pour un apprenti payé, et 2,9 pour un aide familial).

Tableau 14 *Un revenu mensuel moyen qui s'élève en fonction du niveau d'études...*

Revenu mensuel moyen ('000 FCFA)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Universitaire	113,6	155,6	279,1	71	-	317,5	52,9	231,9
Secondaire	59,2	82,3	136,5	82,8	34,1	88,1	28,7	90,2
Primaire	28,5	40,5	63	70,9	40,3	57,2	14,7	47,9
Non scolarisé	39	31,4	65,4	56,3	50,4	54	14,9	52,2

Source : Insee, Afristat, DIAL, Stateco n° 99, (2005).

Tableau 15 *... tout comme le statut dans l'entreprise*

Statut	Niveau d'études (en années)
Patron	5,7
Travailleur indépendant	3,4
Salarié	4
Apprenti payé	3,1
Apprenti non payé	3,2
Aide familial	2,9
Associé	4,6

Source : Insee, Afristat, DIAL, Stateco n° 99, (2005).

Toutefois, la grande majorité des systèmes de formation des pays d'Afrique subsaharienne demeurent, malgré les progrès qui ont été observés au cours des dix dernières années, encore trop peu développés et inadaptés aux réalités du marché du travail. Ainsi, alors que le taux net de scolarisation dans le primaire en Afrique

subsaharienne passait de 57,3 % en 2000 à 73,9 % en 2007, celui du secondaire n'évoluait que de 28,3 % à 34,3 % au cours de la même période. Le nombre d'enfants par enseignant dans le primaire s'élève alors à 44. De faible capacité d'accueil et peu efficaces, ces systèmes demeurent par ailleurs focalisés sur l'économie moderne qui n'offre pourtant de débouchés qu'à 5 à 10 % de la main-d'œuvre (OCDE, 2009). Face à cet état de fait, un nombre croissant de pays, parmi lesquels le Bénin, le Mali, le Togo ou encore le Congo, ont réfléchi aux moyens de soutenir les initiatives de formation développées en secteur informel, en les intégrant progressivement au système de formation national. Ces systèmes d'apprentissage traditionnel continuent en effet d'accueillir et de former l'écrasante majorité des enfants en Afrique subsaharienne, offrant souvent de meilleurs résultats en termes de professionnalisation que les systèmes de formation professionnelle formels. Au Bénin, ce sont ainsi 200 000 jeunes qui apprennent leur futur métier par ce biais, contre 12 000 formés sur les bancs des lycées d'enseignement technique et de formation professionnelle, soit plus de dix fois l'effectif de l'enseignement technique.

Les études menées par l'AFD sur ces systèmes de formation professionnelle informels dans sept pays d'Afrique subsaharienne (Walther et Filipiak, 2007) tirent plusieurs recommandations, parmi lesquelles :

- le maintien des efforts de l'éducation pour tous, socle sur lequel tout l'édifice de la vie professionnelle et sociale se construira ;
- la reconnaissance et la structuration en douceur de l'apprentissage traditionnel par une mutation progressive vers des dispositifs alternés de type dual ;
- l'inscription des efforts de formation dans une vision stratégique des métiers porteurs du pays, à l'image du modèle d'organisation des emplois sud-africain, qui vise à passer à un modèle de qualifications entièrement tiré par la demande (Naicker, 2008) et des efforts réalisés par l'Inde dans la formation des artisans, les industries étant étroitement associées dans l'élaboration des curricula par le biais de comités (*Institute Management Committee* ; Prasad, 2008).

Les efforts menés par les gouvernements africains pour restructurer les systèmes de formation professionnelle et l'apprentissage traditionnel doivent être soutenus, à l'image de ce que font d'ores et déjà la coopération suisse et allemande pour espérer maximiser l'impact sur la productivité, l'emploi et la réduction de la pauvreté.

Le contexte

1. Une reconnaissance tardive du secteur informel sur les plans social et économique : les performances économiques et la capacité d'emploi pour les jeunes du secteur informel n'ont toujours pas induit dans les pays d'Afrique subsaharienne des politiques publiques de formation professionnelle prenant en compte cet immense marché du travail et son système d'apprentissage. Ce dernier, création populaire endogène, permet l'acquisition de savoir-faire les plus divers et constitue le moteur de développement du secteur artisanal.

2. Prégnance du modèle français de formation technique et professionnelle des années 1970 (plein emploi en France) : la plupart des enseignements techniques africains des pays francophones se basent toujours sur ce modèle, c'est-à-dire comme formant partie intégrante de l'enseignement secondaire. Destinés aux futurs personnels des PME formelles (secteur ne créant que très peu d'emplois !), ils sont donc inaccessibles pour la très grande majorité des jeunes qui ne terminent pas l'école primaire. Cela explique le succès de l'apprentissage traditionnel, seul vecteur d'insertion pour les jeunes.

Le secteur artisanal, malgré ses performances économiques (contribution au PIB), a trop longtemps été considéré comme un concurrent déloyal du secteur moderne, et à ce titre négligé et ne méritant pas de politiques formatives spécifiques à son égard. Les études récentes conduites par l'AFD, valorisant une formation professionnelle adaptée au marché de l'emploi du secteur informel, ouvrent de nouvelles perspectives dans ce domaine. Les projets devront toutefois être fort performants pour rattraper l'énorme retard pris à cet égard par les coopérations bilatérales (française entre autres) et multilatérales, et les institutions nationales africaines.

3. Priorité des moyens mis à disposition de l'éducation primaire pour tous (EPT) : Malgré les retards dans les résultats de la politique d'EPT, il n'a pas été suffisamment tenu compte de l'objectif 3 du Forum Unesco de Dakar (2000), préconisant de s'intéresser aux besoins en formation professionnalisante des exclus de l'école primaire, plus nombreux, *in fine*, que ceux qui en bénéficient. Ce manque d'équité se traduit dans la plupart des pays par une politique budgétivore au principal profit de l'école primaire, ne laissant que peu de moyens à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Le cas du Niger est exemplaire : 79 % des budgets éducatifs vont à l'école primaire, 19 % au secondaire et au supérieur et 2 % au technique et professionnel. Sans remettre en cause

l'importance à terme de l'EPT, pour laquelle les efforts, comme on l'a vu, doivent être maintenus, un meilleur échelonnement dans le temps des échéances devrait permettre de ne pas obérer à court et moyen terme le développement des compétences indispensables au développement économique.

Modalités pratiques d'amélioration de l'apprentissage traditionnel

Le défi est immense : comment offrir une formation professionnelle à 80 % des jeunes de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne (proportion amplifiée par la poussée démographique), auxquels les services publics d'éducation n'ont encore rien ou trop peu à proposer ? Une réponse pertinente réside dans l'amélioration de l'apprentissage traditionnel délivré en secteur informel et dans une réforme progressive des centres de formation pour leur permettre de recevoir des apprentis et de participer à temps partiel à des pratiques d'alternance avec les ateliers qui les emploient.

1. Contenu et organisation pratique de l'amélioration de l'apprentissage : Les compléments d'alphabétisation et de culture générale, le mode de détermination des savoirs théoriques nécessaires associés aux métiers (méthode Dacum), l'organisation de partenariats avec les patrons pour organiser l'alternance, ainsi que des modalités très détaillées de certification ont été remarquablement mis au point au Mali, appuyé par la collaboration de Swisscontact (ONG financée par la coopération suisse) avec la FNAME (Fédération nationale des artisans du Mali).

2. La participation des centres publics de formation technique et professionnelle : Elle est indispensable pour répondre de façon nationale et pérenne au volet théorique de l'alternance. L'exemple du Togo est le plus abouti, avec les CRETFP (centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle) qui accueillent à part égale élèves et apprentis du secteur informel. Cette participation des centres publics permet l'émergence de nouveaux diplômés adaptés aux apprentis de ce secteur, comme le CQP (certificat de qualification professionnelle, équivalent adapté du CAP), également adopté au Bénin.

Les obstacles et les inerties

1. Reconnaissance politique de la formation professionnelle : malgré de nombreux colloques, séminaires et déclarations ministérielles de principe, la formation professionnelle dans son ensemble et *a fortiori* l'apprentissage restent les « parents pauvres » de l'éducation nationale, dont l'académisme et l'élitisme s'opposent au développement de formations pratiques aux métiers pour le plus grand nombre.

2. Absence de relation organisée formation/emploi due à une compétence trop limitée en ingénierie de formation, tant des formateurs que des organisations patronales.

3. Manque de compétences des cadres administratifs : trop de postes administratifs déterminants pour l'élaboration et la mise en place de dispositifs de formation professionnelle sont tenus par des fonctionnaires qui ne connaissent pas le monde des entreprises.

Les actions et dispositifs complémentaires indispensables

1. Formation continue des patrons : elle est indissociable de l'amélioration de l'apprentissage. Les patrons sont impliqués dans l'organisation des formations : leur niveau d'alphabétisation et de savoir théorique doit suivre les progrès de leurs apprentis pour qu'ils y trouvent intérêt et participent efficacement aux formules d'alternance adoptées. Le projet Nigetech au Niger de formation continue des artisans (financement de l'Union européenne et du Fonds national de financement) est exemplaire par ses méthodes (utilisation de formateurs privés hors secteur public et d'artisans), par son ampleur (en cours depuis 1996, il a formé près de 20 000 artisans), et la qualité des formations.

2. Renforcement des organisations professionnelles d'artisans (OPA) : la politique partenariale à mettre en place avec les patrons implique des organisations professionnelles d'artisans (OPA) qui soient représentatives pour être des partenaires actifs des programmes d'apprentissage. La création de chambres de métiers, qui seront indispensables à terme, ne doit être envisagée qu'en accord avec les OPA pour qu'elles soient reconnues. Ainsi, celle du Sénégal, imposée par l'État, connaît actuellement des difficultés à se faire reconnaître.

3. Fonds de financement de la formation continue et de l'apprentissage : présents dans de nombreux pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Tchad...), ces fonds de financement permettent de conjuguer des moyens nationaux (taxes) et des apports de différents bailleurs pour des programmes de formation. Le renforcement des compétences des agents de ces fonds est primordial pour la qualité des options choisies et du suivi des projets.

3.5.3. La protection sociale

En Afrique subsaharienne, la plupart des systèmes officiels de protection sociale ne couvrent qu'un pourcentage très faible de la population et de manière limitée pour

ce qui est des soins de santé^[61]. Après avoir été délaissé pendant des années, le thème de la protection sociale est à nouveau à l'ordre du jour en Afrique subsaharienne : d'une part, parce que depuis une vingtaine d'années, des mutuelles de santé se créent afin de rendre les soins de santé plus accessibles ; et d'autre part, parce que, sous des approches renouvelées, la protection sociale a été replacée au cœur de l'agenda politique par des institutions internationales comme la Banque mondiale ou l'Organisation internationale du travail.

La plupart des systèmes ont été conçus sur le modèle salarial où une proportion croissante de la population active des pays finissait par trouver un emploi dans le secteur formel de l'économie ou par exercer une activité indépendante. Or le développement que connaissent les pays africains a pris une autre tournure : essor du secteur informel et maintien des activités agricoles, en dehors donc du modèle salarial. Avec les difficultés économiques et sociales, le poids de la dette et les restrictions financières (diminution des dépenses publiques), on ne peut plus parler d'États-providence en Afrique^[62].

Les nouvelles approches ont en commun d'envisager des systèmes de protection sociale combinant plusieurs instruments dont la mise en œuvre ne relève plus uniquement de l'État. Selon ces approches, les autorités publiques ne doivent pas être les seules (marché, ménages) à s'occuper de la production de bien-être (*welfare production*) et de la gestion des risques. On s'éloigne de la vision de régimes de sécurité sociale classiques (échelle nationale) pour se diriger sur des solutions différentes selon les secteurs (formel ou informel), avec des implications plus ou moins fortes des acteurs privés à but lucratif (les assureurs privés) et des acteurs privés à but non lucratif. L'approche suivie par la Banque mondiale en matière de protection sociale est celle de la gestion des risques sociaux, définie comme les actions visant à aider les individus et les communautés à mieux gérer les risques et à apporter un soutien à ceux qui sont particulièrement pauvres. La tendance est donc bien à l'individualisation de la gestion du risque ou, du moins, à une gestion à plus petite échelle (communauté, ménages, etc.) et par les individus eux-mêmes, notamment sous forme d'épargne individuelle. Cette situation ne favorise pas la solidarité verticale (entre riches et pauvres) et peut avoir un effet négatif en termes de diversification

[61] Actuellement, on estime que la population active couverte par ces régimes légaux de sécurité sociale ne représenterait que 5 à 10 % de la population en Afrique subsaharienne (BIT, 2001).

[62] Initiative de Bamako, 1987 : abandon du principe de la gratuité des soins. Par ailleurs, les programmes d'ajustement structurels n'ont d'ailleurs que très rarement pris en compte les régimes de sécurité sociale.

des risques. Dans cette vision, la protection sociale n'est plus uniquement un droit, c'est aussi une responsabilité personnelle (épargner, adhérer à une mutuelle, souscrire à une assurance privée, etc.).

L'accès aux soins de santé est révélateur à ce titre. On a effectivement vu émerger à partir des années 1990 un ensemble d'initiatives d'économie sociale dans ce domaine, et notamment des mutuelles de santé. Ces mutuelles étaient généralement lancées par des individus ou des organisations (organisations paysannes, coopérative, syndicats, organisations confessionnelles) qui cherchaient pragmatiquement à rendre les soins de santé plus accessibles par un mécanisme de partage des risques et de mise en commun des ressources.

Dans beaucoup de régions d'Afrique et du reste du monde, apparaissent également des systèmes qualifiés de « micro-assurance ». Par leurs modalités financières et techniques, ces mécanismes permettent généralement à des populations qui en étaient privées jusque là d'avoir accès à certaines assurances. Ils peuvent prendre des formes très diverses, avoir des finalités lucratives ou non lucratives, et impliquer, selon les cas, des acteurs différents, allant de l'organisation caritative aux compagnies privées d'assurances (ILO, 2007).

3.5.4. S'adapter au degré de structuration des activités du secteur informel

Un pays se concentrera sur les actifs du segment structuré du secteur informel ou sur les plus vulnérables en fonction de son contexte spécifique. Une analyse, notamment statistique, du degré de structuration du secteur, est nécessaire pour élaborer la meilleure stratégie possible. La collaboration étroite entre les représentants du secteur (organisations professionnelles, fédérations) constitue la garantie d'une plus grande adéquation des politiques élaborées aux besoins et aux attentes des actifs du secteur informel^[63].

[63] Au Bénin, l'implication de la Fédération nationale des artisans (la Fenab, organisation faîtière des artisans du Bénin, regroupant plus de 800 groupements de base et plus d'une dizaine de milliers d'artisans) dans l'élaboration de la politique de formation professionnelle des actifs de ce secteur a permis une meilleure adéquation des mesures aux besoins, et l'adhésion des artisans du secteur informel à la réforme.

4. La dynamisation de l'économie moderne : le défi de la création d'emplois décents et productifs

La mise en place d'une architecture industrielle intensive en emplois, en phase avec les exigences de la globalisation croissante des économies, constitue pour les pays africains un passage obligé pour faire face aux perspectives de forte croissance démographique. Selon les prévisions des Nations unies, la population d'Afrique subsaharienne devrait passer de plus de 863 millions d'habitants en 2010 à plus de 1,7 milliard d'habitants au milieu du siècle. La modernisation des activités productives en Afrique subsaharienne implique tout d'abord la transformation des structures productives informelles en entreprises structurées et dynamiques, la diversification des activités productives à travers un développement des structures de transformation notamment des produits de base (agricoles et extraits du sous-sol), le renforcement du secteur privé dans son ensemble, et la mise en place d'une politique coordonnée d'attraction et d'orientation des IDE.

Cette section fait un état des lieux d'un secteur moderne africain quasi-inexistant du fait des obstacles structurels et conjoncturels qui compromettent son épanouissement. Elle propose quelques pistes de réflexion pour la dynamisation des différentes composantes d'un système de production moderne et pourvoyeur d'emplois décents.

4.1. Un système productif confronté à de sérieuses difficultés de sortie d'une économie informelle peu productive

4.1.1. Le défi de systèmes productifs hypertrophiés en unités informelles

Le segment formel de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne emploie aujourd'hui entre 10 % et 30 % de la population active non agricole (Jütting et de Laiglesia, 2009). Le salariat industriel moderne ne dépasse, quant à lui, que rarement la proportion de 10 à 20 % de la population active des pays d'Afrique subsaharienne (Onudi). Par ailleurs, l'emploi et la production du secteur moderne privé et public ont peu augmenté au cours des dernières décennies, et la productivité moyenne du secteur moderne baisse.

Alors que les acteurs économiques évoluant dans le secteur informel constituent une forte part dans l'ensemble des économies africaines, les législations en vigueur, on l'a vu, n'y favorisent en aucun cas la transition des unités informelles, même pas de celles ayant un degré de structuration relativement avancé. L'expérience a montré que leur développement et leur normalisation ont été longtemps entravées à travers des péripéties administratives, leur exclusion des instances de décision et par conséquent leur exclusion des services usuels à destination des entreprises du secteur formel (services financiers, subventions, conseils techniques). Les systèmes productifs africains, hypertrophiés en unités informelles, n'ont donc qu'une très faible productivité, atteignant à peine 20 % de celle du secteur moderne (Uneca, 2005).

Fiche

16

Les défis de la transformation dans les pays en développement

Gérard GAVEAU – Directeur de l'Onudi en France

À quelques exceptions près – Afrique du Sud, Botswana, île Maurice – l'industrie manufacturière^[64] africaine est insignifiante. Insignifiante pour sa contribution aux PIB nationaux, moins de 15 % en moyenne. Rares sont les pays où elle dépasse 20 %. Insignifiante aussi sur le plan de l'emploi formel : 10 à 20 % de la main-d'œuvre non agricole travaillent dans l'industrie et, si on excepte un nombre limité de branches à forte intensité de main-d'œuvre, elle ne participe que faiblement à la création d'emplois dans la majorité des pays. Insignifiante enfin au plan international : elle

[64] Industrie agro-alimentaire comprise.

ne représente que 0,3 % de la valeur ajoutée manufacturière mondiale (0,7 % avec l'Afrique du Sud), et moins de 0,5 % des exportations. L'Afrique subsaharienne toute entière (hors Afrique du Sud) pèse donc moins que le seul Bangladesh !

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'au cours des vingt dernières années, les pays africains ont mis en œuvre des programmes de stabilisation, amélioré leur gouvernance et l'environnement des affaires, commencé à libéraliser les échanges et à s'ouvrir aux investissements internationaux, et ont bénéficié de dispositifs commerciaux préférentiels (EBA, AGOA).

Ces mesures n'ont certes pas été sans impact sur l'activité manufacturière : depuis 2000, celle-ci croît d'environ 3 % par an et certains pays affichent des taux élevés^[65]. Mais cette croissance demeure très inférieure à la moyenne du monde en développement (7 %), voire même à celle des PMA (7,3 %). Alors que les pays africains ont connu une forte accélération de croissance dans la période récente, la réponse de l'industrie est restée modeste et ce sont bien plus les importations, y compris agroalimentaires, qui ont augmenté, que l'offre locale. L'industrie reste très concentrée sur quelques branches à faible contenu technologique (agro-alimentaire, textile-habillement, cuirs et peaux, transformation du bois...). Les investissements, nationaux comme étrangers, n'y ont que très faiblement progressé et la productivité stagne.

Si les entreprises n'ont réagi que modestement à l'amélioration de la situation macroéconomique et de la gouvernance, ceci est du en grande partie aux rigidités qui existent du côté de l'offre, elles-mêmes liées à la faiblesse des capacités productives et commerciales, la mauvaise qualité de l'infrastructure, y compris l'infrastructure commerciale, et la faiblesse de la demande interne.

Les contraintes que connaissent au quotidien les entreprises sont une première cause de rigidité. Le rapport *Doing Business* rappelle tous les ans qu'en dépit des progrès réalisés, les entreprises, qu'elles soient nationales ou étrangères, doivent opérer dans un environnement défavorable, pour ne pas dire hostile parfois : un cadre juridique et réglementaire contraignant, difficilement applicable et source d'incertitude et d'insécurité, une multiplicité de procédures administratives qui entraîne corruption, favoritisme et compromissions de toutes sortes, une pression fiscale oppressante accompagnée d'un harcèlement permanent, etc.

Mais, et bien qu'il existe des différences considérables entre les pays en Afrique subsaharienne, leurs tissus industriels partagent plusieurs déficits structurels qui ne

[65] Angola (12 %), Congo (12 %), Guinée équatoriale (15 %), Mozambique (14 %), Nigeria (7 %), Rwanda (6 %), Sierra Leone (6 %), Tanzanie (8 %), Togo (9 %) – Source : BAD, statistiques choisies, 2008.

relèvent pas uniquement de mesures concernant l'environnement des affaires. Ces déficits sont désormais bien connus. On citera : (1) une distribution bimodale où les moyennes entreprises, le chaînon manquant, sont singulièrement absentes^[66] ; (2) la carence de mobilité ascendante des entreprises ; (3) le manque de relations entre les entreprises ; (4) les faibles niveaux de compétitivité interne et externe ; (5) l'absence de capacités d'innovation ; et (6) les difficultés pour les PME à accéder à des financements (notamment à moyen et long termes).

Il s'agit donc bien de problèmes structurels. Certains sont dus à des (ou à l'absence de) politiques gouvernementales. D'autres résultent de défaillances des institutions et du marché caractérisant les pays en développement, comme l'insuffisance de qualifications ou de compétences techniques, ou le manque d'esprit d'entreprise largement répandus. Les institutions qui aident les entreprises à surmonter ces problèmes dans les pays développés sont absentes des pays africains. Lorsqu'elles existent sur le papier, elles sont inefficaces, disposent de peu de moyens, font preuve d'une faible motivation et des relations très fragiles avec les entreprises.

Ces problèmes structurels prennent une dimension toute particulière à l'heure où la communauté internationale se mobilise autour de l'agriculture africaine. La priorité donnée à l'agriculture n'exclut en aucune façon, mais au contraire appelle, une politique rationnelle d'appui au développement de l'agroalimentaire, et plus largement aux agro-industries. En effet :

- les agro-industries génèrent de puissants liens en amont et en aval, en promouvant la demande, en ajoutant de la valeur à la production agricole primaire, et en créant de l'emploi et des revenus le long de la chaîne de transformation et de distribution ;
- elles occupent une position dominante dans l'industrie africaine, où elles peuvent représenter jusqu'à plus de 50 % du secteur industriel ;
- elles sont fortement créatrices d'emplois, y compris féminins : dans certains secteurs comme celui des fruits et légumes et des industries de la pêche, la participation féminine peut représenter 90 % de la force de travail ;
- on constate une étroite corrélation entre l'évolution du ratio « valeur ajoutée des agro-industries/ valeur ajoutée de l'agriculture » et l'IDH (Wilkinson et Rocha, 2008) ;
- les produits transformés occupent une place croissante de la consommation alimentaire, y compris dans les PED, et dans le commerce agroalimentaire mondial.

[66] Ainsi au Ghana, 94 % des entreprises ont moins de 20 salariés (48 % de l'emploi) et 1 % ont plus de 100 salariés (33 % de l'emploi).

Il est donc essentiel de stimuler les capacités productives et commerciales des agro-industries africaines. Les défis sont toutefois de taille :

- mue par le changement technique rapide et l'émergence de réseaux de production internationaux, la concurrence adopte de nouvelles formes qui requièrent des qualifications et des compétences plus poussées, et les niveaux d'entrée, même pour les activités manufacturières les plus élémentaires, s'élèvent rapidement ;
- les exportations d'aliments transformés proviennent pour leur plus grande partie d'une poignée de pays à revenu moyen (Argentine, Brésil, Chili, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Turquie) qui sont autant de concurrents sur les marchés locaux et à l'exportation ;
- la concentration est la règle à tous les niveaux, notamment dans les secteurs de la transformation et de la distribution ;
- les normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments prolifèrent ;
- le commerce des produits alimentaires se fait de plus en plus sous forme de contrats ;
- les grands distributeurs et industriels s'appuient de plus en plus sur des filières spécialisées d'achat et des grossistes spécialisés ;
- les denrées alimentaires sont de plus en plus orientées vers des points de vente du secteur officiel, comme les supermarchés, plutôt que vers les marchés locaux.

Au cours du *Global Agroindustries Forum*, organisé à New Delhi en avril 2008 par la FAO, l'Onudi et le FIDA, les entreprises et institutions africaines ont présenté les principales actions prioritaires qu'il conviendrait de mener. La liste témoigne de l'ampleur des défis à relever :

- créer un environnement favorable, en particulier dans le domaine des réglementations, des politiques, des services de développement commercial, des droits de douane et des taxes, et des politiques commerciales qui soutiendront les initiatives du secteur privé ;
- mettre en place des outils ou des structures de financement qui tiennent compte des spécificités des PME de l'agroalimentaire (saisonnalité, fonds de roulement), y compris du secteur informel ;
- développer des programmes de recherche et développement correspondant aux besoins des PME ;
- développer les infrastructures spécialisées dans l'agro-industrie (transports, eau, installations sanitaires, électricité, irrigation) pour qu'elles correspondent aux besoins des chaînes de valeur ;
- renforcer les structures qui fournissent des services d'appui non financiers afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des PME : informations sur les opportunités de marché, formations technique et managériale, centres techniques et d'innovation spécialisés, formation au respect des normes, ... ;

- favoriser la création d'incubateurs, de clusters et réseaux spécialisés, voire d'agroparcs ;
- multiplier les programmes de mise à niveau des entreprises ;
- encourager les transferts de technologies (notamment les technologies post-récoltes qui pourraient prévenir les pertes) et les échanges d'expériences avec les pays émergents ;
- promouvoir la coopération entre le secteur public et le secteur privé.

4.1.2. Réconcilier le tissu entrepreneurial informel avec les entreprises du segment formel

Les PME du secteur privé regroupent 90 % des entreprises dans le monde et comptent pour 50 à 60 % de l'emploi total. La croissance économique de la majorité des pays, qu'ils soient développés ou en développement, repose sur le dynamisme et la prise de risque du secteur privé. Cette prise de risque est particulièrement élevée dans les pays en développement du fait de la quasi-absence d'un environnement institutionnel propice.

Les MPME africaines sont pour la plupart informelles : l'une des stratégies d'industrialisation envisageables aurait ainsi pu être de dynamiser ces petites entreprises informelles fortement ancrées dans le tissu économique et social local et intensives en main-d'œuvre, plutôt que de les exclure sous prétexte qu'elles constituent une concurrence déloyale pour les entreprises du segment formel. Ces entreprises informelles ont en effet un rôle important à jouer : elles sont le secteur privé émergent dans les pays pauvres, et constituent ainsi la base d'une croissance tirée par le secteur privé. Elles contribuent à la cohésion économique des capacités productives, stimulant la productivité et la compétitivité d'une économie grâce aux relations industrielles et commerciales avec les plus grandes entités, et *via* une spécialisation dans des marchés niches. Elles entretiennent d'autre part la cohésion sociale en réduisant les disparités et les écarts de développement, et en répartissant les gains de la croissance économique vers une plus large population, citadine et des régions plus reculées.

Il existe au sein du secteur informel des activités productives susceptibles d'intégrer le secteur moderne. Le principal atout du secteur informel réside dans sa flexibilité : il est capable d'opérer des adaptations technologiques en accord avec les besoins du marché visé et une diversification de l'offre par une réponse rapide aux changements

de la demande. La création d'emplois est souple et n'est entravée par aucune barrière réglementaire.

Du fait du sous-emploi et du chômage galopants, le secteur informel est devenu un passage quasi obligé d'insertion sociale et professionnelle pour la majeure partie de la population active, y compris pour des personnes normalement préparées à occuper une situation professionnelle au sein de l'économie formelle. Avec l'augmentation du nombre des individus scolarisés, le secteur informel devient le lieu d'accueil de personnes rejetées temporairement par le système économique, mais qui ont une capacité pour dynamiser le domaine d'activité dans lequel ils se trouvent. Il existe ainsi des unités de production dont les revenus sont au minimum stables, qui ont acquis une position reconnue dans des segments de marché. Il s'agit de micro-activités ayant mis au point des produits ou services adaptés à des niches de marché porteuses d'un fort potentiel de développement.

Enfin, le secteur informel a un rôle ambivalent de sous-traitance des grandes entreprises nationales ou internationales. Le secteur informel apparaît à première vue comme un concurrent déloyal des entreprises formelles. Il peut toutefois y avoir convergence d'intérêts entre les deux secteurs. En effet, le secteur informel a pour vocation première de satisfaire les besoins les plus immédiats du marché local : les ménages constituent le principal débouché de la production informelle. Ce faisant, il remplit des espaces de marché peu profitables que les entreprises formelles n'ont, dans les conditions actuelles, aucun intérêt à occuper.

Au lieu de favoriser les complémentarités qui auraient pu naître au sein d'un tissu entrepreneurial bimodal, constitué de ces MPME informelles d'une part et d'entreprises formelles plus développées d'autre part, l'exclusion des MPME de toute forme de stratégie politique constructive a laissé les systèmes productifs africains hypertrophiés en unités informelles et peu performants.

Faut-il choisir entre MPME et grandes entreprises pour penser le développement ? Ne peut-on pas plutôt penser les MPME comme compléments de spécialisation et génératrices d'externalités ? Les petites et les grandes entreprises possèdent des avantages comparatifs dans la production et pour fournir des services. Dans beaucoup d'industries, la priorité a été donnée à la diversification des produits proposés, avantageant les petites entités offrant de petites quantités de produits personnalisés et répondant rapidement aux variations de la demande. Les grandes entreprises ont de plus externalisé une partie de leurs activités pour se concentrer sur leurs activités principales, créant de nouveaux marchés pour les petites

entreprises. Par leur interaction, les deux types de structure pourraient jouer un rôle complémentaire en termes d'innovation. Les grandes entreprises explorant de nouveaux créneaux et maîtrisant les dernières technologies seraient d'importantes sources de savoir-faire et permettraient l'accès à de nouveaux marchés, tandis que les PME se spécialiseraient dans les « interstices » ouverts par les nouvelles opportunités (à l'exemple des « réseaux verticaux » de l'Onudi, programme fournissant sur demande une assistance technique aux pays en développement afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en facilitant l'établissement de relations entre des PME et des grandes entreprises^[67]).

La recherche de synergie entre les deux segments de l'économie s'avère d'autant plus importante que la crise financière actuelle aura pour effet de déstructurer davantage les économies, entraînant la destruction des emplois dans le segment formel de l'économie et la plus grande « informalisation » et précarisation de l'emploi. Une stratégie de dynamisation et de soutien aux dynamiques des deux segments de l'économie s'avère dans ce contexte vitale pour à la fois protéger l'emploi créé par les entreprises du segment formel de l'économie, tout en prenant le soin de développer des politiques de soutien et de protection aux actifs du segment informel, vers lequel les exclus du segment formel de l'économie ne manqueront pas de s'orienter.

Fiche

17

Surmonter la crise en Afrique

Raymond TORRES, directeur de l'Institut international d'études sociales, OIT

La crise mondiale, qui prend sa source dans le système financier des pays développés, a commencé à produire ses effets sur les pays africains (International Institute for Labour Studies, 2009). L'effondrement du commerce mondial, conjugué à la baisse du prix des denrées alimentaires et des matières premières, a fortement réduit les revenus d'exportation de ces pays. À cela s'ajoute une chute spectaculaire de l'investissement direct international, poumon de la croissance africaine avant la crise, tout comme les transferts des émigrés africains vers leur pays d'origine, qui ont subi à leur tour les effets de la crise.

Au total, la croissance économique a été ramenée de presque 6 % annuels pendant la période 2002-2007, à un peu plus de 1 % en 2009. Le chômage a augmenté, passant de 23,6 millions en 2007 à 26,9 millions en 2009 (ILO, 2009). Qui plus est, les pertes d'emplois se concentrent souvent dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois formels, ne laissant d'autre choix à ces salariés que de travailler dans

[67] BDS N°4, février 2003 « Clusters et réseaux d'entreprises ».

l'économie informelle. En 2009, il est prévu que le nombre d'emplois « vulnérables » en Afrique subsaharienne aura augmenté de quelque 25 millions par rapport à 2007, celui des travailleurs pauvres de 36 millions.

Comment les pays africains ont-ils réagi ?

Les pays d'Afrique subsaharienne ont réagi différemment à la crise. Certains, confrontés à des contraintes budgétaires, ont diminué certaines dépenses ainsi que les salaires des fonctionnaires (Soudan). D'autres, au contraire, ont lancé des projets d'investissements dans les infrastructures de transport ou le développement rural (Afrique du Sud et île Maurice par exemple). D'autres enfin ont concentré leurs efforts sur des secteurs exportateurs en difficulté (Nigeria, Rwanda).

Partout, les pays africains dans leurs réponses à la crise se sont heurtés à trois contraintes majeures :

- le manque d'espace fiscal : à de rares exceptions près, les pays africains ont peu de ressources pour compenser la baisse de la demande externe par un plan de relance. Un tel plan ne manquerait pas de creuser les déficits budgétaires et risquerait de se heurter à des contraintes de financement ;
- l'insuffisance des capacités administrative et institutionnelle : la mise en œuvre d'un plan de relance exige un développement institutionnel (service public d'emploi pour des aides ciblées sur les chômeurs, mécanismes de contrôle de l'exécution des projets d'infrastructure, etc.), dont manquent certains pays africains ;
- la faiblesse des leviers de développement interne : pour compenser la chute des échanges avec les pays développés, il est crucial de profiter rapidement des leviers internes de croissance. Or, dans les pays africains, ces leviers pour l'heure sont faibles. La priorité a été donnée aux échanges avec les pays développés, négligeant le potentiel que représentent le commerce intra-africain et le développement rural.

Dans l'immédiat : quelle stratégie les pays africains peuvent-ils adopter ?

Tout d'abord, le maintien de l'aide au développement conjugué à un appui contra-cyclique de la part des institutions financières internationales serait de nature à relâcher les contraintes budgétaires. Certains pays comme l'Angola, qui avaient accumulé des excédents liés aux exportations d'hydrocarbures, pourront les utiliser pour soutenir la demande. Cependant, la priorité est de soutenir l'économie de tous les pays africains, car la crise est globale et un pays ne pourra agir isolément sans affecter gravement sa compétitivité.

Ensuite, il sera vital de concentrer les efforts sur l'emploi et la protection sociale. Des analyses ont montré que de telles actions permettront de redynamiser l'économie tout en limitant les effets de la crise sur l'emploi. Différents dispositifs, relativement peu coûteux et requérant des capacités institutionnelles relativement limitées ont été expérimentés.

En Inde, un programme intitulé *National Rural Employment Guarantee Scheme* a ainsi été mis en place pour favoriser la création directe d'emplois au moyen de mécanismes de garanties d'emploi. Ce programme s'adresse à tous les travailleurs sous-employés des zones rurales, et est limité dans le temps : chaque ménage peut, au maximum, bénéficier de cent jours de travail par an au titre du dispositif. Les personnes concernées participent à des projets de développement rural (routes, amélioration du réseau électrique, irrigation, agriculture vivrière, etc.), et sont rémunérées au niveau du salaire minimum pour les ouvriers agricoles. En théorie, ces salaires sont légèrement inférieurs à ceux du marché, cela pour éviter des effets d'éviction. Si les administrateurs du dispositif ne parviennent pas à assurer un travail (par exemple parce que les projets d'infrastructure prennent du retard), ils versent alors une allocation de non-emploi aux familles affectées. Pour réduire les risques de fraude, les participants reçoivent une *job card*. Les autorités locales sont aussi incitées à utiliser efficacement le programme, puisqu'elles sont tenues de l'autofinancer à hauteur de 10 % – les 90 % restants étant à la charge du gouvernement central. L'expérience montre que l'effet multiplicateur sur l'économie rurale peut être considérable, avec des effets particulièrement bénéfiques pour les travailleurs informels des zones rurales, et ce pour un coût budgétaire limité à 0,3 % du PIB en 2006-2007 (Chakraborty, 2007). Le dispositif, introduit en 2005 dans quelques États seulement, donnait du travail à 45 millions de personnes en 2006. Il a été étendu en 2008 à toutes les zones rurales du pays, dans le contexte de crise globale. En Afrique du sud, un programme similaire existe, là aussi pour un coût limité de 0,3 % du PIB.

D'autres pays, tels que le Brésil, ont expérimenté un dispositif d'aide au revenu des familles vulnérables, conditionnelle à la scolarisation des enfants^[68]. Il s'agit de dispositifs ciblés sur les personnes à faibles revenus permettant de soutenir efficacement la demande interne. La conditionnalité est importante en soi et facilitera la permanence des enfants dans le système scolaire (Handa *et al.*, 2006). Il faut en effet craindre qu'avec la baisse du revenu, les familles aient davantage recours au travail des enfants. Des études ont montré que ce risque est particulièrement élevé en présence de crises financières (World Bank, 2008). Enfin, ces dispositifs constituent un embryon de protection sociale pour les catégories les plus vulnérables, indispensable dans un contexte de crise. Par exemple, un quart des

[68] Dispositif *Bolsa Familia* au Brésil.

ménages brésiliens – dont 94 % appartiennent aux deux quintiles de revenu le plus faible, les plus concernés par l'emploi informel – bénéficient du dispositif *Bolsa Familia*. Le programme vient d'être renforcé pour faire face à la crise. Ceci a permis non seulement de soutenir la demande, mais aussi de combattre les pires formes du travail des enfants et d'améliorer les perspectives d'emploi formel pour les travailleurs pauvres. Là encore le coût du dispositif, environ 0,4 % du PIB, est modeste par rapport aux bénéfices qui en résultent. Le Brésil partage son expérience avec seize pays africains et une réflexion sur le financement du programme avec des fonds de la Banque mondiale au titre de la crise est en cours.

D'autres pays enfin, tels que l'Argentine, ont privilégié un soutien ciblé à l'emploi formel dans les entreprises viables. En limitant les pertes d'emplois, les entreprises seront mieux à même de répondre à la reprise lorsque celle-ci se produira. Un tel système comprend un soutien public, mais aussi des efforts de la part des entreprises et des salariés. Il exige cependant un suivi administratif pour éviter les abus.

Ces différents exemples montrent qu'il existe des solutions efficaces en temps de crise pour, d'une part, contenir les pertes d'emplois formels et, d'autre part, soutenir l'emploi et développer la protection sociale pour les ménages à faible revenu où se concentrent les emplois informels.

Sur le plus long terme : préparer l'avenir

La crise doit être l'occasion de repenser la stratégie de développement dans les pays africains. En particulier, ces pays pourraient utilement s'engager dans une voie qui repose moins sur le dogme du marché, notamment par une diversification des sources de croissance en particulier dans l'agriculture, ou encore par une plus grande intégration régionale. Cette dernière aurait pour effet de diminuer la vulnérabilité économique, les échanges entre pays dont les dotations factorielles sont proches favorisant la diversification des produits d'exportation, alors qu'une ouverture soudaine aux pays développés aurait pour effet de renforcer la spécialisation des pays africains dans les produits de base.

Cette réflexion devrait s'accompagner du développement d'un socle de protection sociale avec un financement large, et d'un soutien aux travailleurs informels tout en levant les obstacles à la création d'emplois formels.

4.2. Contraintes externes et impact sur les économies africaines : rapide état des lieux

4.2.1. Le défi de l'essor des économies africaines face à la concurrence internationale

Le tissu entrepreneurial africain se heurte à des contraintes d'ordre interne et externe. Les contraintes internes, on l'a vu, tiennent notamment à l'instabilité politique, à la vétusté des infrastructures ou encore à un cadre des investissements et des affaires peu attractif.

A ces contraintes internes s'ajoutent des difficultés d'ordre externe, qui tiennent à un effet dit « de confrontation » (Losch *et al.*, 2008), lié au décalage dans le temps entre les processus de transition économique des pays. Les économies africaines se trouvent ainsi en situation de concurrence avec des économies situées à un stade beaucoup plus avancé de leur transition économique, ce qui entrave sérieusement leur capacité à se développer, tant sur le plan agricole qu'industriel. Les puissances européennes du XIX^e siècle assuraient leur développement par leur hégémonie politique et économique. Les pays asiatiques et latino-américains se sont appuyés sur un modèle de développement autocentré, soutenu par les financements liés au contexte de guerre froide (Losch *et al.*, 2008). Les pays africains doivent quant à eux trouver leur voie dans un contexte international contraignant. Celui-ci se caractérise par la concurrence accrue, la difficulté d'accès aux marchés développés du fait de barrières à l'entrée considérables, et aux normes complexes qui gouvernent le fonctionnement des chaînes de production mondiale (voir aussi fiche 3. *Les défis de la transition en Afrique subsaharienne* à ce sujet).

L'ouverture accrue de l'économie a eu pour effet la mise en compétition de petites entreprises locales avec des biens importés produits à moindre coût, pour certains lourdement subventionnés. Ceci est vrai pour les produits agricoles, l'agriculture africaine étant menacée par la concurrence d'autres agricultures motorisées. Cela l'est aussi pour les produits manufacturés non agricoles. À titre d'exemple, la fin en 2005 des accords multifibres qui avaient permis aux industries textiles de certains pays pauvres d'avoir un accès privilégié aux marchés d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest, a eu pour effet de placer ces industries en concurrence directe avec les produits, notamment chinois, exportés à des prix défiant toute concurrence, provoquant ainsi la fermeture de plusieurs dizaines d'usines et la destruction de plusieurs dizaines de milliers d'emplois (Polgreen et French, 2007) en Afrique du Sud

et en Zambie, et menaçant la survie des industries textile du Cameroun, du Nigeria et de la Zambie.

4.2.2. Des IDE qui peinent à s'installer en Afrique

Les IDE rendent compte de l'intensification de la concurrence entre les firmes des pays développés, ou encore de l'essor des activités manufacturières dans les pays du tiers monde. Les IDE se sont révélés très sélectifs quant au choix des pays d'accueil. Essentiellement adoptée pour les produits à faible valeur ajoutée et à forte intensité en main-d'œuvre, exploitant ainsi les avantages comparatifs des pays d'accueil, cette stratégie a surtout bénéficié aux pays en développement ayant su répondre à des attentes nouvelles par l'adoption de politiques très incitatives d'investissements étrangers (affichage clair d'une stratégie privilégiant les exportations, fiscalité réduite dans le cadre des zones franches industrielles, qualité des infrastructures, formation de la main-d'œuvre aux besoins attendus...). Les investissements directs étrangers ont donc privilégié chronologiquement les dragons asiatiques, les Tigres et autres pays d'Amérique Latine et de la bordure méditerranéenne.

L'Afrique subsaharienne a pourtant fourni des efforts préalables, notamment par la création de zones franches industrielles. Mais le degré d'attractivité laisse à désirer. Au Togo, une vingtaine d'entreprises sont en activité dans la zone franche avec seulement 2 000 emplois créés sur un objectif de 100 000. Au Sénégal et au Mali, il existe aussi des zones franches, mais très faiblement développées.

Absence de spécialisation, manque de relations verticales ou horizontales inter-entreprises, vétusté des infrastructures, absence de main-d'œuvre qualifiée sont autant de facteurs expliquant le faible niveau des IDE en Afrique subsaharienne. Ceux-ci se concentrent dans les secteurs à haute intensité capitalistique, notamment liés à l'extraction de matières premières, mais dont les effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et sur l'emploi sont très faibles. Les pays africains peinent à utiliser ces IDE comme un levier pour leur économie. Ils s'enferment dans le cycle de l'appauvrissement et du sous-développement dans la mesure où ce modèle de croissance perpétue l'exploitation systématique des richesses, sans favoriser en retour la création d'emplois et le développement d'un tissu industriel autonome. Les flux commerciaux entre les pays africains et les autres régions du monde se limitent à l'exportation de matières premières pas ou peu transformées et à l'importation de produits manufacturés.

La stratégie chinoise en Afrique est particulièrement illustrative de ce modèle : elle se concentre sur l'extraction des ressources naturelles africaines nécessaires à son

développement, qui seront utilisées en Chine pour produire des biens qui seront par la suite revendus sous une forme finie sur le continent africain (Kahn, 2006). En outre les produits exportés vers l'Afrique sont pour beaucoup à faible intensité technologique, créneaux sur lesquels les industries africaines pourraient se développer pour satisfaire la demande intérieure. Cette démarche, sans contrepartie de long terme sur le plan de la structuration d'un tissu industriel local, n'a que de très faibles retombées en termes d'emploi. L'approche chinoise est particulièrement désastreuse de ce point de vue, puisqu'elle poursuit une logique de réduction du chômage chinois (les travailleurs nécessaires aux chantiers africains étant envoyés de Chine), alors qu'il existe sur place pléthore de main-d'œuvre qui pourrait bénéficier de ces projets (Chidaushe, 2007). Les retombées en termes d'emploi sont ainsi faibles d'un double point de vue : sur le court terme, dans la mesure où l'utilisation et la formation de la main-d'œuvre locale sont limitées ; et sur le long terme dans la mesure où ce type de stratégie ne vise pas nécessairement le renforcement des compétences d'une main-d'œuvre locale et ne favorisent pas, à terme, le développement d'un tissu industriel local. Ces approches sont en contradiction avec les objectifs fixés par le Nepad puisqu'elles « *ne favorisent pas le recours à une main-d'œuvre locale et ne permet pas non plus aux États africains de diversifier leur économie* » (Girouard, 2008).

Cette analyse rapide montre qu'il est nécessaire de repenser les stratégies d'investissements directs étrangers et de coopération internationale avec les États africains, qui plutôt que de se concentrer sur l'implantation de firmes étrangères faiblement ancrées dans le tissu économique du pays, pourraient créer davantage de synergie avec le tissu entrepreneurial existant pour impulser une montée en puissance progressive du secteur industriel africain.

À ce titre, la pratique du « compagnonnage industriel », déjà expérimenté dans certaines régions, est une illustration intéressante des stratégies innovantes de partenariat inter-entreprises des pays industrialisés et des pays en développement. Ce principe repose sur une démarche pragmatique de rapprochement d'entreprises fondée sur la rencontre entre gens de même métier dans une idée de partage et de complémentarité. La méthodologie vise à constituer des « couples » d'entrepreneurs de PME/PMI africaines et françaises s'engageant dans une relation partenariale dépassant le strict rapport client/fournisseur. Les résultats en Afrique subsaharienne comme au Maghreb ont montré que dans environ un cas sur deux le partenariat s'est instauré, a généré des flux financiers importants et a même pu déboucher sur l'investissement dans l'entreprise du Sud ou la création de joint-ventures.

4.3. L'identification et le soutien à des secteurs porteurs

L'objectif de création d'emplois sur la base d'un modèle auto-entretenu ne saurait s'accomplir forcément sur le court terme. Mais les politiques publiques destinées à soutenir cet objectif doivent être incessamment mises en œuvre. Dans le cas précis de l'Afrique subsaharienne, il faudra remonter progressivement la chaîne de valeur^[69] (développement d'activités de transformation en aval des activités de production de matières premières), afin d'accroître la part de la valeur ajoutée sur place et l'emploi. L'atteinte de ces objectifs passe par un traitement particulier des secteurs porteurs, dont le secteur agricole et l'agro-industrie apparaissent comme les plus imposants, avec les impératifs suivants :

- établir un engagement ferme vis-à-vis de l'agriculture et donc réaliser des investissements en agriculture, infrastructure rurale, santé humaine et éducation ;
- transformer l'agriculture en un secteur productif et compétitif en assurant des investissements à haut impact (services agricoles, infrastructure, gestion des ressources naturelles) ;
- créer un environnement favorable du point de vue politique et macroéconomique pour garantir une évolution de l'agriculture vers une activité commerciale.

Ces traitements particuliers peuvent également porter sur la mise en place de zones franches couplées à un environnement d'affaires attractif (cas de l'île Maurice pour les industries d'exportation) ou sur l'octroi de protections douanières (cas de Singapour pour les industries intensives en main-d'œuvre). Il existe à ce jour en Afrique de l'Ouest des efforts importants dans la protection des segments vitaux de l'agriculture, notamment l'harmonisation d'un tarif extérieur commun au sein de la Cedeao et la définition d'une liste d'exclusion pour certains produits qui sont censés être épargnés des accords de libéralisation. Ces efforts doivent être soutenus par les partenaires au développement, d'autant plus qu'ils sont fondés sur des critères qui intègrent l'emploi en milieu rural et la sécurité alimentaire entre autres.

[69] Au sens de l'ensemble des activités nécessaires pour acheminer un produit (ou un service) à travers les différentes étapes de la conception, production et acheminement jusqu'au consommateur et son utilisation après consommation (Kaplinsky, 2000).

4.4. L'assainissement du climat des affaires

La dynamisation des économies africaines, aussi bien dans une perspective d'attraction des IDE que de développement des entreprises africaines, passera par l'amélioration du climat des investissements. Celle-ci passe d'abord par la définition de la stabilité macroéconomique, à travers la maîtrise du déficit public, de l'inflation et du régime de change. Mais cette stabilité n'est pas une condition suffisante pour promouvoir l'investissement productif et la création d'emplois dans le secteur privé. Les coûts de transaction prohibitifs, résultant d'un cadre des investissements inadapté, constituent l'un des principaux obstacles aux investissements.

Sur la base des expériences réussies d'assainissement du cadre des affaires, les éléments suivants constituent, en plus des recommandations effectuées dans le chapitre précédent, des actions privilégiées de dynamisation de l'activité économique et de promotion de l'emploi :

- l'amélioration des infrastructures sur la base de partenariats public-privé ;
- la réduction des délais administratifs ;
- la mise en place d'institutions aptes à trancher des différends et à faire appliquer le droit des affaires afin d'asseoir une lisibilité de l'environnement des affaires ;
- la mise en place d'un système fiable de suivi des petites entreprises, ce qui permettrait d'avoir une certaine traçabilité de leurs actions et réduirait ainsi l'asymétrie d'information, principal obstacle à l'accès au crédit ;
- des interventions sur le marché du travail structuré (fourniture de l'information, mise à jour constante des qualifications dans un système mondialisé...) : les services d'accompagnement à l'emploi notamment devraient être redynamisés afin de pouvoir, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, faire le diagnostic des incohérences entre l'offre et la demande d'emplois et proposer des solutions efficaces.

La fluidification du cadre réglementaire et fiscal, et l'amélioration des infrastructures et des services à l'entreprise auraient notamment pour effet d'alléger certaines contraintes auxquelles sont confrontés les acteurs économiques des pays africains, particulièrement dans le cadre de l'investissement dans des secteurs considérés par eux comme « à risque » (voir fiche 18. *Analyse des stratégies des élites économiques au Sahel*).

Fiche

18 Analyse des stratégies des élites économiques au Sahel

Alain ANTIL, chercheur, IFRI

Les élites économiques des pays sahéliens ont-elles pour projet de développer un marché et des gisements d'emplois ou de contrôler un marché ? Ont-elles pour projet de société le développement économique de leur pays ? Ces questions sont presque toujours évacuées de la réflexion des partenaires au développement de certains pays d'Afrique subsaharienne.

Les élites économiques des pays sahéliens, locales ou nationales, ont une relation particulière au champ économique. Le chevauchement (*straddling*) entre le politique et l'économique peut être abordé notamment en s'arrêtant sur la figure du *big man*, utile pour comprendre les stratégies et les trajectoires des élites. La faiblesse des États africains permet en effet à certaines élites (*big men*) le cumul de positions (propriétaire foncier, homme d'affaires, fonctionnaire, homme politique, leader religieux...) et donc de différents capitaux propres à chacun de ces champs concernés. Le *big man* se trouve donc au croisement de ces champs, pouvant mutualiser et convertir les différents capitaux (cf. le cas malien abordé ci-dessous). Pourtant, il convient de s'interroger sur les trajectoires ou cursus de ces *big men* (Fauré et Médard, 1995) : va-t-on du politique vers l'économique (cursus le plus courant) ou de l'économique vers le politique (cursus inversé), ou n'arrive-t-on pas ou n'a-t-on pas la volonté à être sur plusieurs champs (cursus incomplet) ? Comme le soulignent Fauré et Médard, « *le cas inverse d'entrepreneurs non politiciens se rencontre plus fréquemment dans cette situation de cursus incomplet. Mais si l'on tient compte de la dimension de l'assise économique, la règle reste le straddling et l'exception l'existence d'entrepreneurs sans attache politique. S'ajoutant aux contraintes externes, deux facteurs bloquent l'émergence de ces entrepreneurs, la norme de redistribution familiale et le poids de l'État* ». Par poids de l'État, il ne faut bien sûr pas entendre lourdeur de l'imposition, mais la quasi-impossibilité de faire des affaires sans appuis dans l'appareil étatique. Aussi, les stratégies de ces *big men*/élites économiques sont elles à comprendre dans ces différentes trajectoires. Cela influe à l'évidence sur leur manière de concevoir l'économie et sur leur choix de secteurs à investir.

La tendance des élites économiques à ne pas investir dans les activités de transformation est souvent analysée, au Nord, comme une sorte de défaillance voire comme une fatalité culturelle, alors qu'elle s'inscrit irrémédiablement dans une rationalité économique au Sahel.

Au Mali, le constat est semblable : les fortunes qui se réalisent dans les transports, l'import-export, la spéculation foncière urbaine ou les services ne sont pas investies dans le secteur secondaire. Les rationalités économiques de ces stratégies s'appuient sur un certain nombre de données structurelles. Lorsque l'opérateur a la capacité

(par accumulation ou par la possibilité d'accès au crédit) d'investir, le secteur de la transformation lui semble aberrant d'un point de vue économique. Il doit immobiliser un capital conséquent, qui ne sera rentable qu'à moyen terme. De surcroît, cet investissement est réalisé dans un environnement politico-économique incertain (réglementations changeantes, appuis politiques et administratifs qui peuvent lui faire défaut, accès au crédit lié à ces appuis, délais de livraison/transport aléatoires, passage dans l'économie formelle qui se traduit par une imposition plus forte, coupures d'électricité, tarification de l'électricité ou de l'eau qui peuvent varier...). L'entrepreneur malien n'investit pas dans des activités de transformation car il n'est pas rationnel, dans un environnement économique aussi aléatoire, d'investir une grosse somme d'argent, immobilisée sur une durée forcément trop longue, et qui mettra du temps à lui rapporter. Alors il favorisera une activité plus souple (moindre immobilisation de capital) et rentable beaucoup plus rapidement. Ces stratégies se doublent d'un *habitus* particulier de l'homme d'affaires qui doit aussi être saisi. Amselle montre que la finalité des hommes d'affaires maliens n'est pas uniquement d'ordre économique, et rappelle leur devoir et leur volonté d'affirmation de leur « être social » (Amselle, 1987). Cette affirmation nécessite une transmutation de leurs bénéfices économiques en prestige social, ce qui se traduit par une distribution d'argent à des clientèles de tailles variables. La richesse et la réussite se mesurent dans cette zone par le paraître, mais aussi par la taille de la base de mandants et de dépendants. « Il n'y a de richesse que d'hommes », dit le proverbe.

On comprendra qu'il est dès lors délicat d'aborder le champ économique sans évoquer sa profonde interpénétration avec le champ politique. Le *straddling* des deux champs n'est évidemment pas propre aux pays sahéliens. Il suffit de penser au poids des *chaebols* dans la vie politique coréenne, aux multiples intrications entre la haute administration américaine et les grandes entreprises de ce pays, ou encore au « cas Berlusconi » pour s'apercevoir qu'il n'y a là aucune spécificité des pays du Sud. Néanmoins, dans un contexte de réflexion sur les stratégies de développement d'acteurs du Nord, on ne peut faire l'économie de l'étude des modalités des relations et de l'interpénétration des deux champs. En Mauritanie, l'octroi, évoqué plus haut, de monopoles d'importation d'un produit à un acteur économique ne peut évidemment pas être analysé du seul point de vue de l'économie. Une telle rente ne peut être allouée qu'en échange d'une loyauté à l'égard de celui, en l'occurrence le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya (pour la période 1984-2005), qui distribue ces positions. L'émergence des grands groupes économiques mauritaniens (MAOA, Nouegeid, Bouamatou...) s'est donc réalisée dans ce contexte de grande fidélité des élites économiques à l'égard du Président et de son parti, le PRDS, dont ils contribuent à financer les campagnes et les activités. Ce contexte de don/contre-don, assurant une fidélité et une confiance, explique également pourquoi les élites économiques étaient issues principalement de groupes tribaux

du Nord, alliés à la tribu (Smacid) du président Ould Taya. La vague de « démocratisations » du début des années 1990, qui a introduit aussi un coût de la compétition électorale (financement des partis et de leurs campagnes électorales avec les achats de voix) ont vraisemblablement accéléré l'interpénétration de l'économie et du politique. Pour faire des affaires (accès aux marchés publics, aux licences d'importation, au crédit...), il faut des appuis politiques. Pour que la vie politique fonctionne, il faut de l'argent, qui vient en grande partie des hommes d'affaires (en plus des dons étrangers et des détournements de l'aide) issus de l'économie formelle ou informelle (cas du *godfatherism* au Nigeria).

Il est donc important de garder à l'esprit cet enchevêtrement des deux sphères (politique et économique) pour débattre des questions économiques des pays sahéliens, de la faible capacité des élites à créer des emplois et peut être de retenir la notion de *gate-keepers state* : le marché est comme une aire dont le pouvoir contrôle les portes. Il peut choisir de déléguer (parfois de manière contrainte, comme dans le cadre de la période des plans d'ajustement structurel) le contrôle de ces portes à des agents économiques dans une relation bien comprise de don/contre-don. L'enjeu économique est donc d'accéder à ces positions de rentes. Cette configuration conduit les acteurs économiques dominant à parfois lutter activement contre le développement de certaines activités industrielles sur « leur marché ». Ainsi, de grands importateurs maliens ont-ils longtemps réussi à bloquer de nombreux projets de construction d'unités de transformation, comme par exemple des cimenteries, car ces derniers n'ont aucun intérêt à ce qu'un concurrent émerge sur leur marché. Au Sénégal, la société Mimran^[70] en position dominante dans l'importation et la distribution de certains produits alimentaires, n'a aucun intérêt à ce que se développent des filières riz ou sucre sur le sol sénégalais. Ce qui ne fait pas de cette société un acteur du développement et de la création d'emplois. Ce jeu d'acteurs, ici très brièvement esquissé, est très simple à comprendre mais est tout simplement exclu des réflexions initiales des projets ou des politiques de développement, qui ne sont dès lors que des machines antipolitiques (Ferguson, 1994), car elles excluent volontairement la structuration politico-économique du pays concerné de leur champ d'analyse. Aussi, certaines recommandations s'imposent :

- s'efforcer, lorsque l'on propose une politique ou un projet, d'imaginer comment ils peuvent s'insérer dans la logique et les trajectoires des élites économiques concernées, comment ils risquent de transformer la société d'accueil, ce qui implique en particulier une réflexion sur la conception du risque des acteurs ;
- en conséquence s'efforcer de reconnaître, en particulier, les cursus des élites économiques et les secteurs qui sont considérés comme porteurs par ces élites plutôt que de proposer des politiques sectorielles qui nieraient les stratégies de ces *big men*.

[70] Cette société est détenue par des capitaux étrangers, mais cela n'infléchit pas notre démonstration.

4.5. Adopter une perspective régionale pour favoriser l'épanouissement des économies africaines

Face aux contraintes grandissantes à la pénétration des marchés au Nord, à la régionalisation du commerce mondial, et à l'étroitesse des marchés locaux, il apparaît de plus en plus important d'adopter une perspective régionale pour favoriser l'épanouissement des activités économiques et la réalisation d'économies d'échelle.

La création d'un marché régional commun peut être en effet perçue comme un moyen de mutualiser les ressources et de rechercher des synergies dans la mise en place de certains outils de développement (centres de recherche technologique entre autres), afin d'atteindre les seuils de productivité nécessaires. La création d'une monnaie commune permet, quant à elle, l'harmonisation des politiques monétaires entre États et la réduction du risque de change.

La promotion des marchés régionaux est un bon préalable à l'insertion des pays africains au système commercial international qui est une garantie au développement des activités à haute intensité de main-d'œuvre. Ces marchés restent pour l'heure assez étroits au regard de l'objectif de création des économies d'échelle qui leur est assigné. Au niveau de la Cedeao, la part du commerce intra-régional dans l'ensemble des échanges commerciaux enregistrés est à peine supérieure à 10 %. Cette faiblesse des échanges commerciaux est le reflet de plusieurs contraintes, dont entre autres, les entraves à la circulation (prélèvements illicites notamment), la faiblesse des infrastructures commerciales, le manque d'information sur les opportunités commerciales.

La réussite de l'intégration régionale en Afrique passe aussi dans une large mesure par l'optimisation des adhésions aux différentes institutions sous-régionales, certains pays ayant pris l'habitude de devenir membre de plusieurs organisations en même temps. En outre, le secteur privé, notamment informel, étant le principal créateur d'emplois, il doit être un interlocuteur privilégié des institutions régionales dans la conception des différentes politiques. Cette démarche connaît aujourd'hui un réel succès au sein de certaines organisations, telles que la Cedeao, qui depuis un certain temps recourt à un processus participatif tant au niveau des pays qu'au niveau des acteurs économiques. Ce fut le cas par exemple dans le processus de définition du schéma de libéralisation commerciale, où les opérateurs économiques ont eu l'opportunité de présenter et de soutenir leur vision des activités économiques à maintenir sous une protection tarifaire.

L'assouplissement des procédures administratives aux frontières constitue aussi un défi que les États africains devraient relever pour traduire, dans les faits, la liberté de circulation des biens et des personnes gravés dans les accords régionaux.

5. Intégrer la question de l'emploi dans les stratégies politiques

Les objectifs de dynamisation non seulement de l'agriculture et du secteur informel, mais aussi de l'économie dans son ensemble, ne sauraient être atteints sans un engagement politique clair en faveur de l'emploi. L'analyse des politiques témoigne que les recherches de solutions aux problèmes de l'emploi ne sont pas un fait récent en Afrique subsaharienne. Les premières générations de mesures politiques ont néanmoins porté sur des efforts très éphémères du fait d'un manque de diagnostic approfondi de la situation. Il a fallu des décennies pour mettre en lumière la nécessité d'une approche intégrée face aux faiblesses structurelles de l'économie. Relever le défi de l'emploi en Afrique subsaharienne supposera donc une approche cohérente et multidimensionnelle de la question de l'emploi, et l'intégration de cette préoccupation dans l'ensemble des politiques, macroéconomiques, fiscales, et budgétaires.

5.1. Les politiques actives d'intervention sur le marché du travail : une approche ponctuelle et fragmentée d'un problème structurel

Alors que l'emploi se trouve souvent au cœur des discours politiques, les stratégies mises en œuvre pour relever ce défi se sont pour la plupart résumées à la mise en place de programmes à caractère « palliatif » de courte durée : les politiques de formation professionnelle, les politiques de création d'emploi par les travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre et les politiques de promotion de l'emploi autonome sont autant d'interventions qui ont connu un essor en Afrique subsaharienne depuis les années 1970, avec des résultats assez mitigés. Ceci dit, même avec un taux de croissance positif, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue ne risque pas de diminuer rapidement. La croissance à elle seule ne pourra améliorer de façon significative les revenus des pauvres et créer les emplois nécessaires – et particulièrement ceux des plus démunis – dans un délai de temps raisonnable. Dans ce sens, les programmes de travaux publics (travail contre salaire et/ou contre nourriture)

peuvent fonctionner comme des programmes de filet de sécurité en temps de crise parce qu'ils emploient de la main-d'œuvre, quand les autres sources d'emploi ne marchent pas (comme un employeur de dernière chance). Les travaux publics sont donc particulièrement attractifs dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ils conviennent particulièrement aux pays à très faible revenu où le caractère saisonnier de la pauvreté et de l'emploi est un grand problème. En effet ils peuvent briser le cycle en absorbant la main-d'œuvre quand elle est abondante, durant la saison sèche non agricole, et ils peuvent être développés pendant la période de crise (par exemple pendant la sécheresse ou lors des chocs macroéconomiques). Les inconvénients sont que ces programmes d'emploi sont très coûteux et de courte période.

Le Kenya s'est illustré dans l'expérimentation de chacune des formes de politiques actives d'intervention sur le marché du travail. Les villages polytechniques ont été mis en place très tôt dans les années 1960 pour apporter une formation professionnelle aux populations rurales. Mais cette approche s'est révélée inefficace du fait du manque de mesures d'accompagnement et de la faiblesse notoire de l'activité économique. Face à la dégradation du marché du travail et de ses déterminants fondamentaux, face aux défis structurels que posent les processus de transition démographique et économique dans ces pays, les interventions se centrant sur des programmes de courte durée (programmes d'infrastructures de deux ans...), ou se focalisant uniquement sur l'économie moderne (omettant la vaste majorité d'actifs de l'économie populaire) n'ont pu avoir qu'un impact momentané et limité.

De même, les politiques d'insertion des jeunes ont pour la plupart abordé le problème de l'emploi sans une vision cohérente des outils spécifiques aux obstacles que les jeunes rencontrent sur le marché du travail. Ces obstacles sont relatifs au manque d'expérience professionnelle, aux difficultés d'accès et à la faible qualité des formations, à la non prise en compte des aspirations de la jeunesse et du segment informel de l'économie, en raison de leur faible représentation au sein des instances de décision, ou encore à leur faible accès aux ressources productives. Toutes ces difficultés doivent être abordées selon une approche multisectorielle cohérente. Le rapport de la Banque mondiale, intitulé *Les jeunes et l'emploi en Afrique*, montre ainsi que les programmes d'insertion qui ont été basés sur une approche multisectorielle intégrée ont, en moyenne, enregistré des notes plus élevées au regard des évaluations d'impact.

L'échec de la plupart de ces programmes, qu'illustrent les taux de chômage élevés et les faibles niveaux de productivité, souligne l'importance d'abandonner une approche ponctuelle au profit d'une approche dans laquelle la préoccupation de l'emploi sera

incorporée dans une stratégie politique intégrée de création d'emplois. L'intégration de la préoccupation de l'emploi dans les CSLP est une première avancée en ce sens. Le renforcement des politiques nationales d'emploi, si les efforts en ce sens sont poursuivis et soutenus, pourrait être un pas de plus.

5.2. Les CSLP : une approche multisectorielle au volet emploi encore trop peu harmonisé

La plupart des économistes s'accordent sur l'idée que la fourniture d'emplois décents constitue le moyen privilégié de faire de la croissance économique un instrument efficace de lutte contre la pauvreté.

Les CSLP ont été initialement conçus pour faire face au double défi de la croissance économique et de réduction de la pauvreté. Il était question à moyen et long termes d'atteindre des objectifs de croissance de 7 % en moyenne et de réduire de moitié le nombre de pauvres (ce qui constitue l'un des objectifs du Millénaire pour le développement). La revue à mi-parcours des CSLP a montré que l'accès à des opportunités d'emplois productifs était un passage obligé pour traduire les scénarios de croissance en mécanismes de réduction de la pauvreté, l'Afrique étant le seul continent ayant enregistré une augmentation de la pauvreté au cours des dernières décennies.

Au cours de l'assemblée générale des Nations unies de 2005, une nouvelle cible fut ajoutée à l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté. Il s'agissait d'assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif. Un tel intérêt pour les questions de l'emploi offre une porte d'entrée pour l'analyse des différents cadres de développement sur le continent africain.

Une récente analyse des CSLP réalisée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique^[71] montre que sur les 21 analysés^[72], 17 disposaient d'une section clairement consacrée au problème d'emploi^[73]. Les mesures spécifiées dans les différents pays pour atteindre cet objectif concernaient :

[71] Uneca (2005), Analyse sur le contenu (et non l'impact) d'indicateurs mentionnés dans les CSLP.

[72] Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Zambie.

[73] Sachant que la notion de « prise en compte de l'emploi » a été définie par l'Uneca comme la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre le chômage sont articulés avec les autres sections dans le CSLP.

- la promotion de l'accès à l'éducation et à la formation ;
- l'investissement dans les travaux d'infrastructures ;
- le développement du secteur privé (17 CSLP considèrent explicitement le soutien au développement des PME comme un instrument efficace de sortir du chômage chronique) ;
- l'amélioration du climat des investissements pour la promotion de l'emploi, qui n'est en revanche mis en avant que par trois pays (Cameroun, Djibouti, Mozambique) ;
- le développement agricole et rural, mis en avant par l'ensemble des pays. En revanche, les moyens de dynamisation varient d'un pays à l'autre : le Cameroun mise sur la dynamisation de l'agriculture, l'élevage et l'artisanat dans le segment informel de l'économie ; le Ghana axe sa stratégie sur l'utilisation des technologies de production agricole intensive en main-d'œuvre ; tandis que le Mali mise sur le soutien aux activités des PME rurales.

Quelques réserves existent toutefois quant à la capacité de ces stratégies à relever efficacement le défi de l'emploi. Ainsi, seulement sept des 21 CSLP font explicitement le lien entre les stratégies de promotion de l'emploi et les outils de politiques macroéconomiques, notamment la gestion de l'inflation, les politiques de change et le contrôle du déficit budgétaire. La négligence des aspects relatifs aux mesures à mettre en œuvre pour une intégration régionale et internationale constitue une autre faiblesse mise en avant par le rapport 2005 de l'Uneca. En effet, seules la Tanzanie et la Zambie consacrent dans leur CSLP une analyse des effets de l'intégration régionale et de la libéralisation des flux internationaux sur les secteurs importateurs et exportateurs de l'économie. Cependant, aucun des CSLP ne propose de mesures concrètes à entreprendre pour résorber les effets négatifs immédiats de la libéralisation sur l'emploi dans les secteurs importateurs de l'économie. Pourtant, il existe dans les règles de l'OMC la clause dite « de sauvegarde » qui permet aux États d'empêcher, par des droits de douanes élevés, des importations qui pourraient nuire à certains secteurs exposés de leur économie^[74].

Dans la plupart des cas, les CSLP proposent des mesures visant à cibler plus particulièrement les femmes et les jeunes sur le marché du travail, notamment en raison de leur vulnérabilité. La plupart des pays proposent de réadapter leur dispositif de formation professionnelle en faveur des jeunes. Le Ghana, par exemple, propose

[74] La clause de sauvegarde spéciale permet à tous les pays membres de l'OMC d'imposer des droits de douane additionnels, pendant une durée limitée, sur les produits sujets à une hausse des volumes importés ou à une baisse de leur prix d'importation.

un système de microfinance destiné aux jeunes qui se lancent dans la création d'entreprises. Cependant, l'un des aspects négligés concerne le ciblage en termes d'instruments spécifiques adaptés aux différentes zones géographiques (en fonction de l'acuité du problème de l'emploi, urbain/rural) et aux différents secteurs (formel/informel, agricole/non agricole). Certains CSLP, notamment ceux du Burkina Faso, de la Guinée, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Tanzanie et du Tchad ignorent encore trop cet aspect. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale. Les conditions de travail insupportables, la faible productivité dans les campagnes incitent les populations à l'exode rural avec l'espoir de trouver de meilleures conditions de travail en ville. Ce surplus de jeunes qui s'ajoute à une population urbaine déjà pléthorique est problématique puisque le faible tissu industriel n'est pas en mesure d'absorber la demande sans cesse grandissante. Cette situation nécessite des mesures politiques différenciées. En milieu rural, la cible privilégiée devrait être l'articulation des soutiens aux secteurs agricole et non agricole, afin de promouvoir la diversification agricole et la productivité du travail.

5.3. Vers une prise en compte de l'emploi dans une stratégie politique intégrée : les politiques nationales d'emploi

Les politiques nationales d'emplois (PNE), mises en place aujourd'hui dans 24 pays d'Afrique subsaharienne, pourraient constituer un pas supplémentaire vers une prise en compte de la problématique de l'emploi dans une stratégie politique intégrée (voir fiche 19. *Soutenir les PNE comme cadres d'intégration des efforts dans la lutte pour l'emploi*). Leur mise en place supposerait en effet que la préoccupation de l'emploi soit intégrée aux politiques sectorielles conduites par les différents ministères.

Le BIT fournit de l'assistance technique à plusieurs pays afin que les PNE soient mises en cohérence avec les CSLP, qui constituent les cadres de référence en matière de lutte contre la pauvreté. Au Burkina Faso, le programme d'action prioritaire de mise en œuvre du CSLP 2004-2006, qui constitue le processus décisif de la prise en compte des politiques sectorielles dans le CSLP et de l'allocation des ressources d'allègement de la dette, ne reflète que très peu les préoccupations d'emploi inscrites dans la PNE. Ainsi, pour la révision du plan d'action prioritaire du CSLP de 2007, le BIT a fourni une assistance technique afin de favoriser une bonne collaboration entre le ministère de l'emploi qui pilote la PNE et celui de l'économie qui coordonne la mise en œuvre du CSLP.

À Madagascar, la PNE constitue depuis 2005 le document de référence en matière de politique de l'emploi. Le pays s'est aussi doté d'un comité de suivi dénommé Comité national de suivi de la promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté (CNSPERP). Malheureusement, il est possible que les crises politiques que connaît ce pays compromettent ces efforts. En mars 2006, le BIT a appuyé le gouvernement malgache dans la formulation d'un plan national d'action pour la mise en œuvre de la PNE, dénommé Programme national de soutien à l'emploi (PNSE)^[75]. Pour opérationnaliser la PNE, des leviers d'accompagnement ont été créés, tels que l'Observatoire malgache de l'emploi et de la formation professionnelle (OMEF) en tant que système national d'information sur l'emploi, l'Office malgache pour la promotion de l'emploi (OMPE ou VATSI) pour la coordination de toutes les structures et actions en faveur de la promotion de l'emploi sur l'ensemble du territoire, et la cellule pour les investissements publics intensifs en travail. Le PNSE est inscrit parmi les actions prioritaires figurant dans l'engagement n° 6 : *Économie à forte croissance*, et défi n° 3 : *Promouvoir le plein emploi du Madagascar Action Plan*, où la dimension emploi est marquée grâce au travail effectué en amont pour son intégration dans la stratégie nationale de développement. Dans le cadre du financement et de l'opérationnalisation du *Madagascar Action Plan*, la table ronde des Amis de Madagascar a insisté sur la mise en œuvre de programmes sectoriels notamment pour le secteur de l'emploi.

Le cas de Madagascar constitue un bon exemple d'intégration de la dimension emploi au cœur du CSLP et de mise en place d'un dispositif institutionnel tripartite destiné à produire et à analyser l'information sur l'évolution du marché du travail et à identifier les priorités en termes de politiques.

[75] Développé dans le cadre d'un projet intitulé *Croissance économique pro-pauvres : pour rendre opérationnelle une croissance économique favorable à la réduction durable de la pauvreté par la promotion de l'emploi décent*.

Fiche

19

Soutenir les politiques nationales d'emploi comme cadre d'intégration des efforts dans la lutte pour l'emploi ?

Frédéric LAPEYRE, économiste, département des Politiques de l'emploi,
Bureau international du travail

Un nouveau cadre d'intervention

Pour la plus grande partie des pays pauvres, le vecteur de la réalisation des OMD est devenu le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Celui-ci a pris une place centrale dans la détermination des objectifs, priorités et séquences de la lutte contre la pauvreté et sert de cadre pour une meilleure coordination de l'aide au développement.

Toutefois, la nécessité de s'attaquer sans tarder aux problèmes sociaux et environnementaux les plus graves – provenant, pour beaucoup, de la transformation rapide et brutale de l'économie mondiale – n'a pas abouti à remettre fondamentalement en question le projet dominant d'adaptation des espaces nationaux aux normes de l'économie mondialisée. La convergence vers ces normes – en termes de compétitivité, de flexibilité et d'attractivité pour les investissements étrangers – continue à être perçue comme l'élément central de la stratégie de développement. L'emploi tout comme la réduction de la pauvreté sont perçus dans la formulation de la stratégie de développement comme des résultantes d'un enchaînement vertueux reposant sur le couple intégration-croissance. Les désillusions liées aux retombées de l'économie mondialisée pour la grande masse des pauvres dans le monde ont renforcé progressivement sur la scène internationale l'idée de mettre en place les conditions d'une mondialisation plus juste et de promouvoir des modèles de croissance plus favorables aux pauvres et plus riches en emplois (Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, 2004).

On peut noter à ce sujet que les questions de justice sociale et d'emploi n'apparaissent pas sur la liste des huit OMD. L'objectif 1 relatif à la réduction de la pauvreté et de la malnutrition a toutefois été récemment enrichi de l'objectif de promotion de l'emploi décent (cible 1b), ce qui constitue une reconnaissance importante du lien entre la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Cependant, cette cible n'est pas associée à un objectif chiffré à atteindre pour 2015. Elle constitue seulement un appel à faire des objectifs de plein emploi productif et d'emploi décent des éléments centraux de la stratégie nationale de développement. Elle n'en constitue pas moins un atout pour renforcer la dimension emploi dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Des résultats décevants en termes de réduction de la pauvreté

Les années 2000 jusqu'à la crise financière globale actuelle ont été marquées par une croissance économique soutenue en Afrique. Pour la première fois depuis trois décennies, les économies africaines ont crû en moyenne au même rythme que le reste du monde (World Bank, 2008). Ces bonnes performances ne doivent toutefois pas faire oublier le trop faible impact de cette croissance en termes de réduction de la pauvreté et de création d'emploi, et la vulnérabilité des pays aux chocs exogènes, le modèle de croissance choisi étant largement dépendant des exportations de matières premières, des investissements directs étrangers, de l'aide publique au développement et des transferts de fonds.

Ainsi malgré le retour de la croissance, le nombre de pauvres a continué à augmenter en Afrique subsaharienne dans les années 2000 pour atteindre près de 380 millions en 2005 contre 200 millions en 1981^[76]. Plus de la moitié des travailleurs de cette région sont des travailleurs pauvres dont le revenu ne permet pas de sortir leur famille de l'extrême pauvreté (ILO, 2008).

Le problème actuel de l'impact sur l'emploi de la crise globale vient s'ajouter à un problème structurel de création d'emploi productif et décent. Les pays africains à forte croissance démographique doivent – indépendamment de la crise – créer suffisamment d'emplois pour absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail, afin d'éviter l'explosion du chômage et du sous-emploi. C'est dans ce contexte que le BIT a appelé à un pacte mondial pour l'emploi fondé sur des options de politiques mondiales coordonnées, pour renforcer les efforts nationaux et internationaux axés sur les emplois, les entreprises durables, la qualité des services publics et la protection des personnes, tout en préservant leurs droits et en les aidant à se faire entendre et à participer (ILO Director General, 2009).

Les PNE comme condition nécessaire à une croissance pro-pauvres

Le constat ci-dessus impose de reconsidérer la question du modèle de croissance et des conditions nécessaires à une croissance favorable aux pauvres. Dans ce cadre, on peut identifier quatre facteurs déterminants en ce qui concerne les retombées des fruits de la croissance :

- la distribution initiale du revenu plus ou moins inégalitaire ;
- les politiques de promotion de la croissance plus ou moins redistributives ;
- les politiques de promotion de l'emploi et, en particulier, de l'emploi décent pour les groupes vulnérables, plus ou moins centrale dans la stratégie globale ;

[76] Calculé selon la nouvelle définition de la Banque mondiale de 1,25 USD par jour en parité de pouvoir d'achat. Voir Chen, S. et M. Ravallion (2008).

- des politiques de promotion de la croissance reposant sur des secteurs plus ou moins intensifs en travail.

La première génération des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté n'ont pas pris en compte les chaînons manquants entre croissance et réduction de la pauvreté. L'approche dominante était marquée par un optimisme systémique quant aux vertus d'une croissance portée par les forces de marché dans un contexte de stabilité macroéconomique et d'intégration dans l'économie mondialisée. Une croissance favorable aux pauvres exige cependant des approches innovantes, mettant l'emploi au centre du processus de prise de décision plutôt que de le considérer comme l'une des retombées positives et quasi-automatiques de la croissance. Une telle approche met l'accent sur :

- un cadre macroéconomique favorisant une croissance pro-pauvres et pro-emploi ;
- des investissements publics favorisant les approches intensives en travail ;
- une politique économique privilégiant les secteurs clés en termes de création d'emploi et revenu ;
- un programme massif de renforcement de la formation professionnelle et technique axé sur l'employabilité ;
- le développement des activités génératrices de revenus à travers la promotion de l'entrepreneuriat et l'augmentation du revenu tiré des micros et petites entreprises, grâce à la hausse de la productivité et à l'accès facilité au crédit.

Face au peu d'effet d'entraînement de la croissance sur l'emploi en Afrique au début des années 2000, les pays de l'Union africaine se sont mobilisés pour relever le défi de l'emploi en Afrique. C'est dans ce cadre que le sommet des chefs d'État à Ouagadougou en 2004 a donné lieu à l'adoption d'une déclaration insistant sur le lien entre emploi et lutte contre la pauvreté, et sur la place centrale de la dimension emploi dans les politiques économiques et sociales, en particulier dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté^[77]. A partir de cette date, les politiques nationales de l'emploi se sont multipliées en Afrique subsaharienne, avec l'assistance du BIT. Ainsi au début 2009, 24 pays d'Afrique subsaharienne s'étaient dotés d'une telle PNE^[78].

[77] Assembly of the African Union, Third extraordinary session on employment and poverty alleviation, 8-9 September 2004, Ouagadougou, Burkina Faso, *Declaration on employment and poverty alleviation in Africa and plan of action for promotion of employment and poverty alleviation*.

[78] Parmi ces 24 pays, on retrouve l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Mali, l'île Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Tanzanie, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe.

La prise de conscience de l'importance de l'emploi pour combattre la pauvreté et le renforcement progressif des capacités dans la définition de cadres intégrés de promotion de l'emploi a joué un rôle important dans l'évolution des DSRP, dont la deuxième génération est bien plus sensible à la dimension emploi que la précédente. Cette évolution au niveau national est allée de pair avec une réorientation des activités de la Banque mondiale, qui a intégré les politiques du marché du travail comme un élément important de son cadre stratégique de promotion de la croissance (World Bank, 2008). La seconde génération des DSRP est ainsi marquée par une participation plus grande du ministère de l'Emploi et du Travail, ainsi que des partenaires sociaux dans la formulation des DSRP. On en perçoit les conséquences positives dans l'analyse des différentes sections composant les DSRP en Afrique subsaharienne. Selon une étude du BIT, les politiques de l'emploi sont fortement citées dans 78 % des DSRP2, alors qu'elles ne l'étaient que dans 47 % des DSRP1. L'emploi des jeunes est également au centre des préoccupations, puisque cette priorité se retrouve fortement mentionnée dans 72 % des DSRP2, contre seulement 43 % dans les DSRP1. Enfin, on retrouve la formation professionnelle comme un élément important des DSRP2 ; fortement mentionnée dans 94 % de ceux-ci contre 57 % des DSRP1.

Formulation et opérationnalisation de la PNE

La politique nationale d'emploi est par nature intersectorielle et participative. Son processus de formulation nécessite la mise en place d'un dispositif institutionnel permettant le dialogue social et le dialogue interministériel afin de fixer les priorités, les politiques pour les atteindre, et les rôles et responsabilités de chacun. Son cadre dépasse largement celui des politiques conventionnelles du marché du travail et intègre les questions de la politique budgétaire et monétaire, des investissements publics, des politiques commerciales et sectorielles, etc. Ce dispositif est le garant de la mobilisation des acteurs clés de la création d'emploi et vise à assurer l'ancrage de la PNE dans la stratégie nationale de développement.

La PNE ne répond à aucune loi universelle : son processus de formulation est spécifique à chaque pays et son résultat dépendra du contexte économique et social national. Toutefois, une approche séquentielle est souhaitable. Celle-ci comprend :

- la production d'informations sur la situation du marché du travail (structure de l'emploi et de la formation professionnelle, profil des groupes vulnérables, obstacles à l'accès à l'emploi, etc.) ;
- la promotion du dialogue social et la mise en place d'un cadre institutionnel et légal pour la formulation de la PNE et son intégration dans le CSLP ;
- la définition des priorités de la PNE, des objectifs à atteindre et des politiques pour y arriver ;

- l'intégration de la PNE dans le CSLP pour l'articuler avec les circuits de financement (notamment à travers l'aide budgétaire) et l'harmoniser avec les autres politiques de développement ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation intégrant une dimension emploi forte ;
- le renforcement des capacités pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de promotion de l'emploi.

La nature et le niveau du lien entre la PNE et la stratégie de développement sont des aspects cruciaux pour atteindre de bons résultats, le risque étant que la PNE ne soit qu'un document de politique de plus sans aucune opérationnalisation. Pour aller au-delà d'une déclaration de bonnes intentions en faveur de l'emploi, le gouvernement doit s'engager dans sa réalisation en l'intégrant dans ses arbitrages budgétaires et en envoyant un message clair aux bailleurs de fonds. Cela passe aussi par la fixation d'objectifs quantitatifs relatifs à l'emploi, et à leur intégration dans le tableau de bord de suivi et d'évaluation du DSRP comme signe de détermination politique à promouvoir l'emploi.

Un aspect essentiel pour la pertinence de la PNE et le suivi de sa mise en œuvre est la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail, afin d'en produire une connaissance en profondeur et de mieux identifier les champs d'intervention prioritaires et les obstacles à la création d'emplois productifs. Il faut toutefois reconnaître dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne des problèmes importants de production de données sur le marché du travail et d'analyse de ces données, notamment pour le secteur rural et l'économie informelle. Ces lacunes exigent la mise en place de dispositifs interministériels appropriés et un investissement pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la production d'informations relatives à la situation de l'emploi. Parmi les outils à mettre en place, il faut insister sur l'organisation régulière d'enquêtes sur la force de travail, d'enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages ou encore d'enquêtes 1-2-3 afin de produire de la connaissance, assurer une meilleure planification des activités et permettre un suivi de la situation.

5.4. L'importance de systèmes statistiques adaptés pour un meilleur pilotage politique

La capacité des gouvernements non seulement à mettre en œuvre les PNE, mais plus généralement à s'attaquer au défi de l'emploi dépendra en grande partie de la disponibilité d'indicateurs statistiques fiables. Or les systèmes statistiques en place ne permettent pas de mesurer les spécificités des marchés de l'emploi subsahariens : des indicateurs tels que le taux de chômage, on l'a vu, semblent en effet peu appropriés

pour évaluer les problèmes de l'emploi. Le développement et l'utilisation d'indicateurs statistiques adaptés aux spécificités des marchés de l'emploi subsahariens sont donc nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les différentes catégories de personnes, notamment les plus vulnérables tels que les jeunes, les femmes, et les actifs du secteur informel et du monde rural.

Fiche 20 *Des systèmes statistiques appropriés pour le pilotage des efforts politiques en matière d'emploi ?*

Mathias KUEPIE, chercheur, DIAL et CEPS/INSTEAD

Des politiques d'emploi atones dans les pays d'Afrique subsaharienne

L'emploi occupe peu de place dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, comme l'a opportunément souligné le BIT (BIT, 2007). Et même si dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne il existe des agences nationales de l'emploi chargées de mettre en œuvre les politiques et programmes nationaux en la matière, celles-ci peinent à déployer des actions d'envergure sur le terrain. Par exemple au Cameroun, le Fonds national de l'emploi avait prévu pour 2008 de soutenir 1 100 actifs en milieu rural^[79] afin qu'ils améliorent leur productivité, alors que la population cible s'élève à plusieurs millions^[80] ! À ce rythme, il faudrait des milliers d'années pour éradiquer la pauvreté dans ce pays ! Dans d'autres secteurs (formation-insertion professionnelle, microcrédit, etc.), les projets en matière d'emploi sont tellement insignifiants qu'il n'y a aucune chance qu'ils puissent avoir une influence sur les niveaux de chômage ou de sous-emploi.

Absence de dispositifs statistiques de suivi de l'emploi adaptés à la nature « informelle » de l'emploi

Le fait que les préoccupations pour l'emploi en restent, au mieux, au niveau des bonnes intentions aboutit à la situation paradoxale suivante : alors que depuis les années 2000 on assiste à une floraison considérable des grandes enquêtes d'envergure nationale dans les pays d'Afrique subsaharienne (enquêtes démographiques et de santé, enquêtes à indicateurs multiples, enquêtes sur la consommation des ménages^[81]), les enquêtes permettant de suivre de façon

[79] Cf. http://www.fnecm.org/index.php?option=com_content&task=view&id=96&Itemid=57

[80] Le Cameroun compte en 2008 environ 18 million d'habitant, dont la moitié en milieu rural, où la pauvreté touche plus d'un ménage sur deux.

[81] Ces enquêtes ont respectivement pour objectif principal : l'étude des comportements et des phénomènes démographiques, la mesure des indicateurs de santé maternelle et infantile, et enfin la mesure de la pauvreté monétaire.

approfondie les indicateurs de l'emploi restent rares. En effet, la quasi-totalité des enquêtes auprès des ménages ainsi que les recensements généraux (quand ils ont lieu) posent des questions sur l'activité. Les informations recueillies sont certes utiles pour avoir une vision générale de la population active, mais elles sont très rudimentaires. Elles sont souvent de mauvaise qualité et de ce fait, ne peuvent pas servir pour un monitoring efficace des politiques sur l'emploi. En effet, l'emploi dans les pays d'Afrique subsaharienne présente deux caractéristiques essentielles : l'importance du secteur agricole et du monde rural, et le poids du secteur informel non agricole en milieu urbain.

1. L'importance de l'emploi agricole

Dans la très grande majorité des pays d'Afrique subsaharienne, plus de la moitié de la population vit dans le monde rural et tire sa source de subsistance essentiellement de l'agriculture. Il s'agit d'une activité à forte saisonnalité et orientée vers l'autoconsommation. La mesure de l'emploi dans le monde agricole requiert par conséquent des dispositifs spécifiques qui n'existent pas dans les grandes enquêtes nationales citées précédemment, dont l'objectif principal n'est pas la mesure de l'emploi, et encore moins de l'emploi agricole.

2. L'importance du secteur informel en milieu urbain

Si en milieu rural domine l'agriculture de subsistance, le milieu urbain, qui concentre entre 20 et 50 % de la population africaine selon les pays, se caractérise par une prépondérance du secteur informel, qui occupe pratiquement les trois quarts des actifs (Brilleau *et al.*, 2005). Le caractère superficiel des questions sur l'emploi et la méthodologie des grandes enquêtes nationales ne permettent pas de mesurer les paramètres fondamentaux de ce secteur.

Proposition d'un système statistique de mesure de l'emploi en Afrique Subsaharienne

La mise en place de dispositifs statistiques adéquats de suivi-évaluation des politiques de l'emploi reste donc à faire. Quelles sont les principales caractéristiques que doit remplir un tel dispositif ? Pour y répondre, il convient de revenir sur les caractéristiques de l'emploi agricole et de l'emploi informel, les deux types d'activité qui occupent plus de 90 % des actifs de la plupart des pays en Afrique subsaharienne. Ils ont en commun le fait que ceux qui les exercent travaillent très souvent à leur propre compte et ne disposent d'aucun système de comptabilité. D'un point de vue social, c'est également dans ces deux secteurs que se retrouvent la très grande majorité des travailleurs pauvres et/ou précaires ne disposant d'aucune protection sociale et travaillant souvent dans des conditions pénibles.

Ainsi, les conditions d'exercice dans ces secteurs sont loin de correspondre à celles du « travail décent » que le BIT définit comme « *un travail productif que hommes et femmes peuvent exercer [...] et qui s'accompagne des caractéristiques suivantes : rémunération équitable ; sécurité sur le lieu de travail et protection sociale pour les travailleurs et leurs familles ; possibilités de développement personnel et d'intégration sociale ...* » (BIT, 2007, page ii). Compte tenu de la forte prépondérance des secteurs informels agricole et non agricole, tout système statistique de mesure de l'emploi dans les pays d'Afrique subsaharienne devrait être spécifiquement outillé pour ces secteurs. En termes opérationnels, cela revient à mesurer de façon très fine l'ensemble des caractéristiques liées à la productivité du travail d'une part, et d'autre part celles concernant la protection sociale et la sécurité de l'emploi.

Dispositif statistique de mesure de l'emploi et de la productivité du secteur informel non agricole : les enquêtes 1-2-3

En matière de mesure des conditions de travail et de la productivité dans le secteur informel non agricole, des chercheurs de DIAL ont mis en place, depuis bientôt deux décennies, une méthodologie particulièrement adaptée. Il s'agit d'enquêtes mixtes ménages-entreprises informelles en plusieurs phases dites enquêtes 1-2-3 (Amegashie *et al.*, 2005). La phase 1 correspond à une enquête ménage classique, mais avec un module emploi correspondant à peu près aux enquêtes emploi standards (ou encore enquêtes « forces de travail ») réalisées annuellement dans les pays développés et dans un certain nombre de pays en développement (notamment d'Amérique latine et d'Asie). Cette première phase permet ainsi de produire un ensemble d'indicateurs pertinents sur l'emploi : taux d'activité, de chômage, d'informalité, de sous-emploi, de multi-activité, structure des emplois, etc. Moins lourd (environ huit à dix pages), le questionnaire emploi de la phase 1 peut ainsi être facilement greffé à toute enquête auprès des ménages et il serait particulièrement bienvenu que ce soit le cas pour toutes enquêtes futures. C'est en tout cas ce qui a été fait au Mali en 2006 et au Cameroun en 2007, lors des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, dont l'objectif était avant tout la mesure de la pauvreté. Ce genre de pratique gagnerait à être généralisé à l'ensemble des dispositifs d'enquêtes auprès des ménages en Afrique, ce qui permettrait de disposer au moins tous les deux ans (qui constitue, à l'heure actuelle, à peu près la durée moyenne entre deux enquêtes d'envergure nationale en Afrique) d'informations fiables sur l'emploi. Mais une enquête emploi standard simple ne permet pas de rendre compte de la productivité du secteur informel. Aussi, à partir de la phase 1, on identifie l'ensemble des responsables des micro-entreprises ou unités de production informelles (UPI) afin de leur administrer, dans une seconde phase (phase 2), un questionnaire spécifique qui permet de reconstituer de façon rétrospective, leurs comptes d'exploitation (chiffre d'affaire, production, valeur ajoutée, charges, etc.) et d'en déduire le niveau de productivité et de rémunération.

Nous ne présentons pas ici la phase 3 qui est équivalente à une enquête budget-consommation classique.

Dispositif statistique de mesure de l'emploi et de la productivité du secteur informel agricole : greffer à l'enquête emploi phase 1 une enquête agricole ?

Dans le monde rural, la phase 1 des enquêtes 1-2-3 est également suffisante, sans trop de modifications, pour saisir les caractéristiques générales de la main-d'œuvre rurale. En ce qui concerne la productivité et les revenus ruraux néanmoins, on ne saurait reconduire la phase 2 des enquêtes 1-2-3, qui est davantage adaptée aux micro-entreprises non agricoles. En lieu et place, on pourrait, après l'enquête emploi classique, identifier les responsables d'exploitation agricole (y compris l'élevage) et leur adresser un questionnaire type « enquêtes agricoles ». Il s'agit d'enquêtes promues par la FAO afin de mesurer la production agricole, les stocks disponibles et les revenus ruraux. Or dans beaucoup de pays, ces enquêtes sont réalisées par le ministère de l'Agriculture, sans garantie aucune sur la qualité et surtout en complète déconnexion par rapport au système statistique national. Il serait donc plus efficient d'intégrer complètement les enquêtes agricoles dans un système statistique de suivi de l'emploi.

En conclusion, un système statistique de suivi de l'emploi décent et de la productivité dans les deux secteurs informels agricole et non agricole, qui occupent l'écrasante majorité de la population active, reste à construire en Afrique subsaharienne. Les outils existent déjà (enquêtes 1-2-3 et enquêtes agricoles) mais ils peinent à être intégrés dans un système statistique unique de suivi de l'emploi et à être mise en œuvre sur une base régulière. Il faudrait davantage de volonté de la part des décideurs nationaux, mais surtout de la part des bailleurs de fonds internationaux qui, à court terme, sont les premiers soutiens financiers des enquêtes réalisées en Afrique subsaharienne.

5.5. Vers une évolution dans les stratégies des bailleurs : l'émergence des alliances internationales pour la lutte contre le chômage des jeunes

5.5.1. La nécessité d'un engagement politique clair

Le défi de l'emploi ne pourra donc être relevé sans un engagement politique clair. L'emploi doit être placé au centre des préoccupations des autorités politiques et des partenaires au développement (*voir fiche 21. L'emploi dans les stratégies des bailleurs de fonds*). S'attaquer au problème de l'emploi n'est pas une tâche aisée, car

ce sont surtout les secteurs et régions dont le développement est rapide qui tirent le mieux parti des projets, des économies d'échelle et de concentration. Si l'on veut que les interventions soient plus efficaces, elles ne doivent pas seulement être élaborées à partir des données sur la contribution à la croissance, mais également à partir d'une juste appréhension des réalités et des dynamiques du marché du travail et du secteur informel. Les cadres macroéconomiques établis entre l'État et les partenaires au développement doivent fixer des objectifs d'emploi, au même titre que ceux de la maîtrise de l'inflation ou du déficit budgétaire, et y associer des indicateurs fiables d'emploi intégrés dans chacune des politiques sectorielles. L'expérience a montré que lorsque la création d'emplois a réussi, c'était en général le résultat d'une option délibérée : plutôt que de supposer que l'emploi se réaliserait automatiquement, les dirigeants politiques en ont fait un objectif prioritaire (Chine, île Maurice, Singapour, Suède...). Autant d'éléments qui confirment que les stratégies d'intervention en termes de croissance ne reposent pas sur une assise assez large et qu'elles englobent insuffisamment l'ensemble des secteurs et les régions dans lesquelles se jouent les questions d'emploi.

Au début du millénaire se sont tenues un certain nombre d'instances qui marquent un tournant dans la prise en compte du problème de l'emploi des jeunes dans les stratégies de développement en Afrique. Il s'agit notamment du sommet de Maputo de juillet 2003, qui crée un nouveau climat politique et idéologique propice à l'intégration de l'emploi et du travail décent dans les stratégies de développement. Au demeurant le sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, en désignant la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale comme les cibles d'une stratégie mondiale de justice sociale, a donné un coup d'accélérateur à cette évolution dans les stratégies des bailleurs. Le PNUD a ainsi commencé à élargir sa vision du développement humain à des critères intégrant l'exclusion sociale dont l'une des mesures est constituée par le chômage ; la Banque mondiale a commencé à prendre ses distances avec le « consensus de Washington » pour élaborer un nouveau cadre de développement intégré, plus axé sur l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté.

Il existe aujourd'hui une ébauche de travail en réseau en vue d'intégrer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau des pays. L'organisation internationale du travail (OIT) anime le réseau pour l'emploi des jeunes (*Youth Employment Network*), partenariat qu'elle a établi avec l'ONU et la Banque mondiale pour combattre le chômage des jeunes. Elle travaille aussi avec le PNUD pour inscrire l'emploi dans la stratégie commune en faveur des pays en développement. Des efforts existent à la FAO et sont en cours d'instruction

en partenariat avec l'OIT afin de promouvoir l'emploi rural dans les stratégies d'appui aux politiques agricoles (voir le rapport du DG de l'OIT 2003).

Bien que ces avancées ne gommant pas les insuffisances en termes d'opérationnalisation, un bon nombre d'initiatives mondiales cherchent donc à préparer la voie à une réorientation des stratégies de développement et à l'adoption d'une approche qui place l'emploi productif et le travail décent au cœur du développement.

Dans le cas particulier de la France, une réflexion consiste à mettre à profit sa politique d'annulation de la dette pour répondre à la question de l'emploi. Les contrats de désendettement et de développement (C2D)^[82] ont l'avantage de promouvoir une programmation pluriannuelle des flux, assurant ainsi leur prévisibilité. À ce niveau, des mesures pourraient être prises en concertation avec les pays bénéficiaires afin d'utiliser une partie des bénéfices de l'annulation de la dette pour des investissements massifs dans le renforcement du capital humain, et la formation technique notamment. Au-delà même de cette utilisation innovante du dispositif C2D, le document cadre de partenariat (DCP) qui est un instrument de programmation de l'aide française, répondant aux principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, définit des secteurs prioritaires, pertinents, au regard des OMD. L'acuité avec laquelle le chômage des jeunes se pose devrait conduire les pays bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers à donner une place de choix aux programmes favorisant la création d'opportunités de travail décent dans les pays africains.

5.5.2. Le dialogue social : gage de qualité et de stabilité des stratégies d'emploi

Les questions d'intérêt commun liées aux programmes économiques et sociaux nécessitent pour leur meilleure conception et mise en œuvre, des processus de négociation, de consultation ou d'échanges d'information entre les gouvernements, les employeurs, les travailleurs. L'ensemble de ces composantes du dialogue social forment les bases de la gouvernance du marché du travail. Cependant, il apparaît que cette gouvernance du marché du travail est sur le point de passer pour le parent pauvre des stratégies de lutte contre le chômage sur le continent africain. La responsabilité de la gouvernance ne relève donc pas des seuls gouvernements, mais devrait être partagée par le biais du dialogue social. Certains Etats africains ont pris

[82] Ces contrats consistent en une annulation des échéances des prêts d'aide publique au développement au moment de leur paiement, *via* une affectation de ces sommes à des projets de développement.

conscience du fait que le dialogue social avec les organisations d'employeurs et les syndicats permet de faire converger les aspirations en matière de promotion de l'emploi, et ce faisant de limiter les risques d'instabilité sociale et de perte de compétitivité.

La Belgique soutient le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (Prodiap). Ce programme appuie les pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest à faire le diagnostic de l'état du dialogue social, afin de mettre en place et de renforcement des capacités de négociation. Les pays de l'Afrique australe, notamment le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, ont actuellement des projets d'amélioration des capacités des syndicats et des organisations d'employeurs en matière de négociation collective.

Fiche

21

L'emploi dans les stratégies des bailleurs de fonds

Bénédicte CHÂTEL – directrice associée de CommodAfrica

Augmenter l'emploi productif est fondamental pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement les plus importants que sont la satisfaction des besoins essentiels et la réduction de la pauvreté. En effet, un développement fondé sur l'utilisation intensive de main-d'œuvre est la seule voie efficace et durable par laquelle peuvent être simultanément satisfaits les besoins essentiels et les objectifs de croissance.

Il semble donc important d'accentuer la croissance dans les secteurs qui peuvent créer plus d'emplois et d'investir davantage dans les domaines comme la santé et l'éducation, qui forment les capacités humaines susceptibles de participer à l'activité économique productive. Les OMD cherchent à réduire la pauvreté et à promouvoir une plus grande équité. Ils sont toutefois moins focalisés sur les moyens d'augmenter la capacité productive des économies.

Le travail productif et décent constitue^[83] (OMD 8 cible 16) pour la plupart des « pauvres » le principal moyen de sortir du dénuement. Il est devenu un objectif fondamental pour plusieurs organisations internationales, dont l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

[83] La ratification et le respect des normes fondamentales du travail est une condition nécessaire au développement durable des pays africains. Aussi, une stratégie commune doit prévoir des mécanismes, des programmes et des actions permettant la mise en œuvre effective des principes et des droits fondamentaux du travail reconnus dans la Déclaration de l'OIT. La stratégie doit, de même, envisager des mécanismes assurant le respect par les entreprises européennes investissant en Afrique des normes internationales de responsabilité sociale, telles que les principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales ou encore la Déclaration tripartite de l'OIT sociale.

C'est pourquoi la réalisation de plusieurs des OMD fait partie des politiques d'emploi. Il s'agit par exemple :

- d'améliorer les capacités productives nationales en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissements, tout ceci participant à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD 1) ;
- de promouvoir et développer des micro, petites et moyennes entreprises, ce qui est une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décents et d'une protection sociale (OMD 1, 3, 6, 7) ;
- d'accroître les revenus, la création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes et des groupes vulnérables (OMD 1, 2, 3, 6)^[84].

La situation de l'emploi est donc déterminante pour la réussite des stratégies de lutte contre la pauvreté et des efforts visant à stimuler le développement. Grâce à l'intégration croissante de ces questions, les OMD recouvrent désormais un large éventail de résultats, y compris le plein emploi, la qualité de l'éducation et des systèmes de formation, la protection sociale adéquate et la lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale.

La création d'emplois, une leçon encore d'actualité

Les débats relatifs à la nécessité de considérer la création d'emplois comme partie intégrante d'une stratégie de développement ne sont pas nouveaux, pas plus que les conclusions :

- les résultats sur le plan de l'emploi doivent être davantage pris en compte lors de la conception des politiques sectorielles, notamment par la réalisation préalable d'études d'impact sur l'emploi^[85] et la valeur ajoutée (qualité, quantité, catégories particulières de travailleurs, âge, sexe, régions confrontées à des problèmes d'emploi^[86]) ;
- la réduction de la pauvreté passe par la mise en œuvre de mesures macroéconomiques propres à engendrer une croissance ayant des répercussions sur les pauvres, et par des politiques d'appui au secteur privé : mise à niveau des

[84] Par exemple et pour les plus significatifs : OMD 3 (cible 4, indicateur 11) : le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole ; OMD 8 (cible 16, indicateur 45) : le taux de chômage des 15-24 ans.

[85] Dans les programmes d'investissement publics particulièrement.

[86] La disponibilité de statistiques fiables est essentielle car celles-ci permettent de comprendre le fonctionnement et la dynamique des marchés du travail formel et informel, et de faire reposer l'élaboration des politiques sur des observations factuelles.

infrastructures et des services marchands, mise à niveau de l'environnement des affaires, mise à niveau des entreprises, etc. ;

- des mesures spécifiques sont nécessaires afin d'améliorer la productivité et les conditions de travail dans l'économie informelle, de faciliter l'intégration dans l'économie formelle, d'encourager l'entrepreneuriat et de favoriser l'emploi productif et décent dans l'économie formelle ;
- la priorité doit être donnée à la promotion du secteur privé. La promotion des micro-entreprises et du travail indépendant dans les zones urbaines et rurales est un des volets prioritaires au même titre que le développement d'un climat favorable pour le monde des affaires (établissement d'un secteur financier performant et d'un système judiciaire fiable) ;
- une politique favorable au secteur agricole, ce qui accroît la production et donc la sécurité alimentaire et crée de nouvelles possibilités de revenus. Cette politique a généralement un plus grand impact direct sur la lutte contre la pauvreté qu'une politique favorisant uniquement l'industrie. En réalité, l'une ne doit pas exclure l'autre : une politique de croissance économique doit être équilibrée, favorisant l'agriculture et la création de petites et moyennes entreprises, tout en s'appuyant sur l'utilisation de l'actif le plus important en Afrique, à savoir la main-d'œuvre plutôt qu'une technologie avancée ;
- il est nécessaire d'accroître l'activité des femmes et des jeunes, notamment en s'attaquant aux contraintes et aux obstacles auxquels ils se heurtent : en améliorant l'accès à la formation professionnelle, en facilitant le recours aux services financiers, en développant les autres services destinés aux entreprises (pépinières d'entreprises, aide au démarrage...).

L'emploi dans les politiques de développement : un enjeu pour les bailleurs

Une grande part des efforts déployés jusqu'à présent par les agences de développement a été axée sur le segment formel de l'économie, avec les résultats limités que l'on connaît. Pour maximiser l'impact sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, il semble plus pertinent d'améliorer la compétence des pauvres, et d'accorder plus d'attention à la dynamique et aux réalités de l'économie informelle ainsi qu'aux obstacles liés au travail des femmes et des jeunes. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat, renforcer le dialogue entre secteurs public et privé, accroître la productivité dans l'économie informelle, notamment dans les zones rurales, tout en aidant à leur intégration dans l'économie formelle.

Les mesures prises par les agences de développement sont nombreuses et diverses, mais on retrouve une concordance sur plusieurs points fondamentaux :

- toutes les agences semblent convaincues que la priorité de l'emploi est nécessaire (Del Ponte, 2009) et que cette question n'a pas reçu jusqu'à maintenant un financement adéquat ;

- le bilatéral prédomine encore. Hormis quelques rares exceptions, la coopération entre bailleurs n'est pas encore très répandue dans ce domaine. Le passage de l'aide projet à l'appui aux programmes sectoriels permettra une meilleure coordination^[87] ;
- il existe une profusion de dispositifs, mais les actions portant sur la formation professionnelle, le développement des capacités commerciales et l'environnement des affaires prédominent ;
- le secteur informel souffre encore d'un manque de soutien, mais sa « formalisation » ne résoudra pas tout. En effet, la contribution du secteur privé formel à l'emploi total et à sa croissance est limitée, d'autant plus qu'il accapare l'essentiel de l'investissement privé et bénéficie d'un soutien substantiel. En l'absence d'ouverture sur l'exportation, la lente évolution de la demande domestique – et par conséquent d'un marché potentiel limité – en est généralement la raison principale ;
- le manque d'objectifs chiffrés a souvent conduit à la fragmentation des interventions et à une faible visibilité. Il faudrait intégrer des indicateurs de résultats en termes d'emploi dans les projets et programmes.

Il n'y a pas de remède immédiat. Un travail d'expérimentation reste à faire même si, ces dernières années, des initiatives originales se développent. Car le potentiel d'augmentation du taux de croissance économique à travers l'adoption de politiques et de programmes axés sur l'emploi est reconnu par tous.

[87] Voir les rapports pays « Examen du CAD par les pairs ».

Conclusion

Les politiques d'emploi ont été dominées pendant les dernières décennies par des principes et modalités d'intervention relativement uniformes : s'il revenait à l'État (voire aux bailleurs) de compenser les défaillances du marché, il revenait à la politique budgétaire et d'investissement de poursuivre la recherche du plein-emploi et à la couverture sociale de contribuer à la limitation des inégalités. Depuis quelques années, face aux échecs constatés dans plusieurs pays en développement et particulièrement en Afrique subsaharienne, nombre d'organisations internationales et de bailleurs remettent en question ce modèle de développement soulignant que la décomposition des régimes de croissance fordiste joue en faveur d'une tout autre configuration. Le devenir des politiques actives d'emploi tient ainsi à leur compatibilité avec les évolutions macroéconomiques (le durcissement de la concurrence internationale, une instabilité macroéconomique accrue et la persistance d'un niveau élevé de sous-emploi). Ces pressions en faveur de l'adoption de politiques d'emploi « actives » sont d'autant plus marquées que le taux de croissance de la plupart des économies africaines ne s'est pas traduit par une hausse significative des emplois décents et rémunérateurs, et que cette croissance, quand elle existe, peine à suivre la courbe démographique, sans mentionner les pays où la croissance peine à décoller^[88]. En effet, on pourrait imaginer que le long d'un nouveau sentier de croissance stabilisé, les besoins d'ajustements de l'emploi soient moins pressants.

Les problèmes du chômage et du sous-emploi en Afrique sont massifs. L'emploi formel n'occupe environ que 10 à 30 % de la main-d'œuvre, et la plupart des actifs parvient tout juste à survivre en travaillant dans l'agriculture de subsistance et dans le secteur informel des villes, caractérisés l'un et l'autre par une faible productivité, de maigres revenus et une exposition directe aux risques (économiques, climatiques, individuels). La croissance économique en Afrique repose encore largement sur l'agriculture et l'extraction de ressources. L'industrie manufacturière et des industries dynamiques à forte composante de savoir dans le secteur des services peinent à émerger. Dans ces conditions, la croissance rapide de la population constitue un risque de paupérisation massive des populations. *A contrario*, la transition démographique en cours ou à venir porte en elle-même les germes d'une dynamique de

[88] C'est aussi un autre argument en faveur de la poursuite de trajectoires nationales en matière de couverture sociale.

développement (« dividende démographique », dynamisme de la demande intérieure, etc.), ce qui confère à ce processus un effet potentiel de création de richesse. Indéniablement, le peuplement africain constitue un facteur déterminant de mutation politique, sociale, et économique des sociétés, en particulier lorsque cette population est jeune, ouverte aux innovations et flexible.

La croissance démographique africaine peut être vue comme un atout ou comme une contrainte. On peut pointer du doigt la précarité de l'emploi du secteur informel rural et urbain africain ou choisir de mettre l'accent sur la capacité de ce segment à absorber à court terme le surplus de main-d'œuvre non qualifiée, et sur son rôle moteur dans l'émergence d'un véritable secteur privé compétitif. On peut mettre en cause tout un pan du secteur agricole traditionnel ou au contraire souligner les potentialités des exploitations familiales, si on les accompagne pour se moderniser. On peut souligner les risques inhérents au phénomène d'urbanisation galopante (incapacité à nourrir les villes, paupérisation massive des populations des mégalo-poles, risques d'instabilité politique) ou souligner en quoi cette urbanisation, ainsi que le développement des marchés régionaux et sous-régionaux, constituent un potentiel d'accroissement des débouchés pour le secteur agricole.

Pourquoi mettre l'accent sur les potentialités du continent africain à relever les défis de la transition démographique plutôt que sur les risques de crise ? Cette étude se veut optimiste et mise sur le comportement volontariste qu'il conviendrait d'adopter afin que le continent africain soit en mesure de saisir les opportunités qui lui sont offertes.

En amont, l'avènement d'un « dividende démographique » dépendra du rythme de la baisse de la fécondité dans les années à venir et des efforts qui seront consacrés à la maîtrise démographique. La mise en œuvre concrète de politiques de population non coercitives fondées sur le droit à la santé reproductive et à la planification familiale se trouve au cœur de ces enjeux. En aval, les effets positifs attendus de la baisse du taux de dépendance dépendront de la capacité des économies à créer de l'emploi pour la nouvelle génération de population active. Si le secteur agricole et les PME/TPE des secteurs formel et informel ont cette capacité - parce qu'intensifs en travail - une plus forte implication des bailleurs nationaux et internationaux demeure indispensable pour permettre une pleine utilisation de leurs potentialités.

La mobilité (locale, sous-régionale, internationale) étant une condition essentielle de régulation du marché du travail dans un contexte de croissance démographique forte, l'approche sectorielle ne saurait suffire. Une approche « territoriale » impliquant une

compréhension approfondie des dynamiques de peuplement, et reposant sur la mise en œuvre de politiques d'aménagement économique et administratif du territoire est indispensable afin d'assurer la cohérence spatiale des interventions. « *L'action humaine (...) peut être fortuite, spontanée et décelée a posteriori, mais elle peut aussi être volontaire, concertée, et destinée à produire des effets soigneusement prévus. C'est précisément le principe même de l'aménagement du territoire.* »^[89].

Pour que l'Afrique réalise son potentiel et atteigne les OMD d'ici à 2015 (mais aussi à un horizon plus lointain), elle devra relever plusieurs défis de taille. Certains se situent à l'échelle mondiale, mais nombre sont propres à ce continent. Les domaines d'action ayant le plus d'impact sur la demande et l'offre de main-d'œuvre doivent à cette fin être inventoriés. Les politiques publiques et les dépenses publiques en matière d'infrastructure sociale et matérielle doivent être étudiées en termes de création d'emplois, les réformes financières et les politiques de libéralisation doivent être analysées quant à leurs impacts sur l'emploi, les politiques et stratégies sectorielles doivent être réfléchies et déclinées par rapport aux potentiels d'emplois au niveau du territoire et entre les secteurs économiques. La définition de nouvelles orientations relatives aux politiques de création d'emplois nécessite une interaction étroite entre les partenaires sociaux, plusieurs ministères gouvernementaux et un grand nombre de partenaires internationaux, dont l'AFD et le MAEE.

Il est plus que jamais d'actualité de faire mieux reconnaître au niveau national et international l'importance cruciale de la création d'emplois pour assurer une croissance économique soutenue et réduire la pauvreté en augmentant les possibilités de travail.

[89] Cf. Beaujeu-Garnier, J. (1971).

Annexes

Tableau 16 *Types de transition selon l'importance de la baisse de la fécondité entre 1975-1989 et 2005-2010*

Région	Pays	Indice synthétique de fécondité (ISF)				Différence 2005-2010	Différence moyenne par période de 10 ans entre ISF		
		1975-1980	1985-1990	1995-2000	2005-2010		30 ans	20 ans	10 ans
Transition ancienne									
AE	Ile Maurice	3,1	2,2	2,1	1,9	-1,2	-0,4	-0,16	-0,19
AE	La Réunion	3,3	2,5	2,3	2,4	-0,9	-0,31	-0,09	0,02
AA	Afrique du Sud	5	3,9	3	2,6	-2,4	-0,79	-0,61	-0,31
Transition récente relativement bien amorcée									
AE	Zimbabwe	7,3	5,7	4,1	3,2	-4,1	-1,37	-1,24	-0,86
AA	Botswana	6,4	5,1	3,7	2,9	-3,5	-1,16	-1,11	-0,8
AA	Namibie	6,6	6,2	4,4	3,2	-3,4	-1,14	-1,49	-1,21
AO	Cap-Vert	6,8	5,9	4,1	3,4	-3,4	-1,13	-1,27	-0,73
AA	Swaziland	6,7	6,1	4,5	3,5	-3,3	-1,09	-1,34	-1,04
AO	Côte d'Ivoire	7,4	6,9	5,6	4,5	-3	-0,98	-1,22	-1,16
AE	Djibouti	6,8	6,4	5,1	4	-2,9	-0,95	-1,23	-1,16
AO	Ghana	6,7	6,1	4,8	3,8	-2,8	-0,94	-1,13	-0,98
AE	Comores	7,1	6,5	5,4	4,3	-2,8	-0,92	-1,1	-1,1
AC	Sao Tomé et Principe	6,5	5,7	4,8	3,9	-2,7	-0,88	-0,91	-0,95
Transition plus lente et irrégulière									
AE	Kenya	7,6	6,5	5	5	-2,6	-0,88	-0,77	-0,04
AE	Rwanda	8,5	8,3	6,1	5,9	-2,6	-0,86	-1,17	-0,18
AA	Lesotho	5,7	5,1	4,4	3,4	-2,3	-0,77	-0,89	-1
AO	Sénégal	7	6,8	5,7	4,7	-2,3	-0,77	-1,06	-1
AO	Togo	7,1	6,6	5,8	4,8	-2,3	-0,77	-0,9	-1
AE	Soudan	6,5	6,1	5,4	4,2	-2,3	-0,76	-0,93	-1,18
AE	Zambie	7,4	6,7	6	5,2	-2,2	-0,73	-0,74	-0,82
AC	Cameroun	6,4	6,1	5,1	4,3	-2,1	-0,7	-0,9	-0,79
AO	Mauritanie	6,4	6	5,3	4,4	-2	-0,68	-0,8	-0,89
AE	Malawi	7,6	7,2	6,4	5,6	-2	-0,67	-0,79	-0,85
AC	Gabon	5	5	3,8	3,1	-1,9	-0,65	-0,97	-0,77
AO	Gambie	6,6	6,2	5,5	4,7	-1,9	-0,64	-0,74	-0,83
AE	Madagascar	6,6	6,3	5,8	4,8	-1,8	-0,61	-0,76	-1,02
AC	Congo	6,3	5,6	4,9	4,5	-1,8	-0,6	-0,53	-0,38
AO	Burkina Faso	7,8	7,4	6,8	6	-1,8	-0,58	-0,72	-0,77
AO	Bénin	7,1	6,9	6,3	5,4	-1,7	-0,56	-0,74	-0,83
AO	Nigeria	6,9	6,8	6,3	5,3	-1,6	-0,53	-0,76	-0,93
AE	Tanzanie	6,7	6,4	5,7	5,2	-1,6	-0,52	-0,6	-0,5
AO	Guinée	7	6,8	6,2	5,4	-1,6	-0,52	-0,7	-0,72

Tableau 16 *Types de transition selon l'importance de la baisse de la fécondité entre 1975-1989 et 2005-2010*

Région	Pays	Indice synthétique de fécondité (ISF)				Différence 2005-2010	Différence moyenne par période de 10 ans entre ISF		
		1975-1980	1985-1990	1995-2000	2005-2010		1975-1980	30 ans	20 ans
Transition très lente voire non amorcée									
AE	Éthiopie	6,8	6,8	6,3	5,3	-1,5	-0,5	-0,77	-1,05
AE	Érythrée	6,5	6,3	5,9	5,1	-1,5	-0,48	-0,63	-0,88
AE	Mozambique	6,5	6,3	5,9	5,1	-1,4	-0,47	-0,61	-0,74
AC	Rép. centrafricaine	5,9	5,7	5,3	4,6	-1,3	-0,44	-0,56	-0,72
AE	Somalie	7,3	7	6,8	6	-1,2	-0,4	-0,48	-0,71
AO	Mali	7,6	7,5	7,2	6,5	-1	-0,35	-0,48	-0,7
AO	Niger	8,1	8	7,7	7,2	-0,9	-0,31	-0,39	-0,5
AC	Angola	7,2	7,2	6,9	6,4	-0,8	-0,26	-0,39	-0,47
AE	Ouganda	7,1	7,1	7	6,5	-0,6	-0,21	-0,32	-0,49
AC	Tchad	6,7	6,7	6,6	6,2	-0,5	-0,18	-0,25	-0,42
AC	Guinée équatoriale	5,7	5,9	5,9	5,4	-0,3	-0,11	-0,27	-0,51
AO	Liberia	6,9	6,9	6,8	6,8	-0,1	-0,04	-0,07	-0,03
AO	Sierra Léone	6,5	6,5	6,5	6,5	0	-0,01	-0,02	-0,03
AO	Guinée Bissau	7,1	7,1	7,1	7,1	0	-0,01	-0,01	-0,03
AE	Burundi	6,8	6,8	6,8	6,8	0	0	0	0
AC	R.D.Congo	6,6	6,7	6,7	6,7	0,1	0,03	0	0

AO : Afrique de l'Ouest, AC : Afrique centrale, AE : Afrique de l'Est, AA : Afrique australe
 Source : adapté de World Population Prospects: The 2008 Revision, par J.-P. Guengant.

Tableau 17 *Estimations du nombre annuel d'arrivées sur les marchés de l'emploi entre 2010 et 2030*

Estimations calculées sur l'hypothèse moyenne de la projection des Nations unies (révision 2008) de la population jeune âgée de 15 à 24 ans. En supposant que tous les jeunes se portent sur le marché de l'emploi entre 15 et 24 ans, on peut estimer les arrivées annuelles sur le marché de l'emploi à un dixième du groupe d'âge 15-24 ans.

Pays	Effectifs (en milliers)		% d'augmentation
	2010	2030	de 2010 à 2030
Stabilisation/augmentation modérée			
Ile Maurice	20,7	17,9	-13,50
Cap-Vert	11,6	10,6	-8,60
Afrique du Sud	1007	1005	-0,20
Lesotho	48,5	49,9	2,90
Botswana	43,5	45,8	5,30
Swaziland	30	31,6	5,30
La Réunion	13,7	14,7	7,30
Zimbabwe	318	345	8,40
Djibouti	19	21,4	12,60
Gabon	31,8	36,6	15,10
Namibie	47,9	56,4	17,70
Burundi	194	230	19,00

Source : calculs IRD sur la base de ONU (2009), *World Population Prospects: The 2008 Revision*.

Tableau 17 Estimations du nombre annuel d'arrivées sur les marchés de l'emploi entre 2010 et 2030

Pays	Effectifs (en milliers)		% d'augmentation
	2010	2030	de 2010 à 2030
Augmentation modérée (de 20 à 50 %)			
Sao Tomé et Príncipe	3,5	4,5	28,60
Soudan	877	1 139	29,80
Rép. centrafricaine	91,6	122	33,10
Ghana	494	661	33,90
Congo	77,9	106	36,30
Mauritanie	67,6	94	39,10
Togo	139	194	39,60
Cameroun	414	588	41,80
Comores	13,3	19,1	43,60
Nigeria	3 171	4 697	48,10
Côte d'Ivoire	431	642	49,10
Guinée équatoriale	14,1	21,1	49,60

Source : Calculs IRD sur la base de ONU (2009), World Population Prospects: The 2008 Revision

Tableau 17 *Estimations du nombre annuel d'arrivées sur les marchés de l'emploi entre 2010 et 2030*

Pays	Effectifs (en milliers)		% d'augmentation
	2010	2030	de 2010 à 2030
Augmentation importante (de 50 à 100%+)			
Rwanda	221	336	52,20
Sénégal	269	411	52,80
Éthiopie	1751	2 678	52,90
Madagascar	405	620	53,00
Mali	278	434	56,00
Mozambique	461	725	57,40
Angola	390	615	57,60
Kenya	847	1347	59,00
Liberia	81,2	129	59,40
Érythrée	105	170	61,90
R.D. Congo	1375	2 250	63,70
Gambie	33,3	54,8	64,60
Guinée Bissau	30,5	50,9	66,90
Guinée	204	342	67,20
Sierra Léone	112	188	67,70
Zambie	268	455	69,60
Tchad	228	391	71,80
Malawi	315	543	72,70
Bénin	180	312	73,30
Tanzanie	891	1608	80,60
Somalie	174	316	81,30
Ouganda	692	1300	87,80
Burkina Faso	319	614	92,10
Niger	285	670	135,10
Total Afrique subsaharienne	17 496	26 712	52,70

Source : calculs IRD sur la base de ONU (2009), *World Population Prospects: The 2008 Revision*

Tableau 18 Évolution de la population active potentielle (15-64 ans) entre 2010 et 2030

(Hypothèse moyenne de la projection des Nations unies, révision 2008)

Pays	Effectifs (en milliers)		%
	2010	2030	d'augmentation de 2010 à 2030
Augmentation modérée (moins de 50 %)			
Ile Maurice	912	948	3,90
Afrique du Sud	32 863	36 090	9,80
La Réunion	555	651	17,30
Lesotho	1 183	1 457	23,20
Botswana	1 250	1 608	28,60
Swaziland	695	954	37,30
Cap-Vert	310	429	38,40
Namibie	1 326	1 932	45,70
Djibouti	537	787	46,60
Gabon	902	1 331	47,60

Source : calculs IRD sur la base de ONU (2009), *World Population Prospects: The 2008 Revision*

Tableau 18 Évolution de la population active potentielle (15-64 ans) entre 2010 et 2030

Pays	Effectifs (en milliers)		% d'augmentation
	2010	2030	de 2010 à 2030
Augmentation substantielle (de 50 à 75 %)			
Burundi	5 050	7 634	51,20
Rép. centrafricaine	2 514	3 832	52,40
Ghana	14 161	21 948	55,00
Comores	407	636	56,30
Soudan	24 911	39 250	57,60
Guinée Équatoriale	391	618	58,10
Mauritanie	1 956	3 099	58,40
Cameroun	11 112	17 847	60,60
Zimbabwe	7 132	11 560	62,10
Nigeria	86 258	140 588	63,00
Mozambique	12 367	20 176	63,10
Guinée Bissau	888	1 467	65,20
Sao Tomé et Príncipe	92	152	65,20
Congo	2 105	3 498	66,20
Togo	3 857	6 410	66,20
Côte d'Ivoire	12 009	20 244	68,60
Sierra Léone	3 191	5 380	68,60
Mali	7 144	12 162	70,20
Rwanda	5 671	9 726	71,50
Kenya	22 287	38 464	72,60
Gambie	964	1 679	74,20

Source : calculs IRD sur la base de ONU (2009), *World Population Prospects: The 2008 Revision*

Tableau 18 Évolution de la population active potentielle (15-64 ans) entre 2010 et 2030

Pays	Effectifs (en milliers)		% d'augmentation
	2010	2030	de 2010 à 2030
Augmentation importante (de 75 % à 100% et +)			
Liberia	2 230	3 918	75,70
Éthiopie	45 567	80 158	75,90
Sénégal	6 982	12 295	76,10
Madagascar	10 971	19 402	76,80
Angola	10 039	17 758	76,90
Érythrée	2 926	5 231	78,80
Zambie	6 730	12 077	79,50
Somalie	4 904	8 804	79,50
Guinée	5 583	10 082	80,60
Tchad	5 935	10 789	81,80
R.D. Congo	34 571	63 524	83,70
Tanzanie	23 484	43 258	84,20
Bénin	4 959	9 179	85,10
Malawi	7 999	14 924	86,60
Burkina Faso	8 400	16 239	93,30
Ouganda	16 474	33 909	105,80
Niger	7 610	16 525	117,10

Source : calculs IRD sur la base de ONU (2009), World Population Prospects: The 2008 Revision

Tableau 19 Contribution du secteur informel à l'emploi et la création de valeur en Afrique subsaharienne

	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2007
Afrique du Nord					47,5	47,3
Algérie	21,8		25,6		42,7	41,3
Maroc		56,9			44,8	67,1
Tunisie	38,4	35	39,3		47,1	35
Egypte	58,7		37,3		55,2	45,9
Afrique subsaharienne						
Bénin				92,9		
Burkina Faso			70	77		
Tchad				74,2	95,2	
Guinée		64,4		71,9	86,7	
Kenya			61,4	70,1	71,6	
Mali	63,1		78,6	90,4	94,1	
Mauritanie		69,4	80			
Mozambique				73,5		
Niger	62,9					
Sénégal		76				
Afrique du Sud						50,6
République démocratique du Congo		59,6				
Zambie				58,3		

Source : Charnes, J. (2009), in Jütting, J. et J.R de Laiglesia. (2009).

Tableau 19 Contribution du secteur informel à l'emploi et la création de valeur en Afrique subsaharienne

	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2007
Amérique latine						
Argentine				47,5	53,3	
Bolivie				56,9	63,5	
Brésil				60	60	51,1
Chili					35,8	
Colombie					38,4	
Costa Rica					44,3	
République dominicaine					47,6	
Équateur					53,5	74,9
El Salvador					56,6	
Guatemala				56,1		
Haïti					92,6	
Honduras					58,2	
Mexique				55,5	59,4	50,1
Panama					37,6	49,4
Paraguay					65,5	
Pérou						67,9
Venezuela				38,8	46,9	49,4

Source : Charnes J. (2009), in Jütting, J. et J.R. de Laiglesia (2009).

Tableau 19 Contribution du secteur informel à l'emploi et la création de valeur en Afrique subsaharienne

	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2007
Amérique latine						
Argentine				47,5	53,3	
Bolivie				56,9	63,5	
Brésil				60	60	51,1
Chili					35,8	
Colombie					38,4	
Costa Rica					44,3	
République dominicaine					47,6	
Équateur					53,5	74,9
El Salvador					56,6	
Guatemala				56,1		
Haïti					92,6	
Honduras					58,2	
Mexique				55,5	59,4	50,1
Panama					37,6	49,4
Paraguay					65,5	
Pérou						67,9
Venezuela				38,8	46,9	49,4

Source : Charnes J. (2009), in Jütting, J. et J.R. de Laiglesia (2009).

Tableau 20 *Caractérisation des activités en économie informelle*

Répartition des actifs du secteur informel par statut dans les sept capitales de l'UEMOA

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Patron	4,80 %	5,00 %	4,90 %	5,00 %	2,50 %	2,00 %	3,50 %	4,20 %
Travailleur indépendant	59,00 %	62,20 %	55,40 %	68,10 %	69,80 %	62,80 %	65,10 %	60,70 %
Salarié	10,40 %	11,10 %	11,90 %	11,60 %	5,20 %	4,70 %	7,40 %	9,70 %
Apprenti payé	1,70 %	5,90 %	2,60 %	3,70 %	5,20 %	8,50 %	2,40 %	3,90 %
Apprenti non payé	9,00 %	4,70 %	13,20 %	4,10 %	5,90 %	11,80 %	10,90 %	10,20 %
Aide familial	12,00 %	10,80 %	9,50 %	5,60 %	10,70 %	7,30 %	8,60 %	9,00 %
Associé	3,20 %	0,30 %	2,50 %	1,90 %	0,70 %	2,80 %	2,20 %	2,30 %

Source : enquêtes 1-2-3, DIAL (2005).

UPI prêtes à enregistrer leur activité

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	371	365	469	329	331	469	249	369
Commerce	293	323	259	252	319	422	149	288
Services	32,7	44,7	45,5	32,3	36,7	44,2	28,7	37,8
Ensemble	33	378	39,4	30,1	33,9	44,4	22,8	34,5

Source : Insee, Afristat, DIAL, Stateco n° 99, (2005).

UPI disposées à payer l'impôt

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	53	46,4	55,5	49,5	87,4	51,3	33,6	53,8
Commerce	39,9	45,9	40,6	39,5	87	46,5	17,3	45,2
Services	41	55,7	53,5	40,3	89,1	41,9	39,6	51,6
Ensemble	44,6	49,3	49,9	43,1	87,8	46,6	30,2	50,2

Source : Insee, Afristat, DIAL, Stateco n° 99, (2005).

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGOA	<i>African Growth and Opportunity Act</i>
AGR	Activité génératrice de revenu
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
ARIZ	Assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cedeao	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEPS	Centre d'étude et de prospective stratégique
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CITE	Centre d'information technique et économique
CNSPERP	Comité national de suivi de la promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRETFP	Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle

CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DIAL	Développement, institutions et analyses de long terme
DCP	Document cadre de partenariat
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
EBA	<i>"Everything but Arms"</i>
ECOWAP	<i>Economic Community Of West African States Agricultural Policy</i>
EPT	Éducation pour tous
F&V	Formation et Visites
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
Fenab	Fédération nationale des artisans du Bénin
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISEA	Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique
FMI	Fonds monétaire international
FNAM	Fédération nationale des artisans du Mali
Gratis	<i>Ghana Regional Appropriate Technology and Industrial Service</i>
IDE	Investissement direct à l'étranger
IDH	Indice de développement humain
IFRI	Institut français des relations internationales
ILO	<i>International Labour Organization</i>
IMF	Institution de microfinance
IRD	Institut de recherche pour le développement
ITTU	<i>Intermediate Technology Transfer Unit</i>
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MPE	Micros et petites entreprises
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
Nepad	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMEF	Observatoire malgache de l'emploi et de la formation professionnelle
OMPE	Office malgache pour la promotion de l'emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Onudi	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisation professionnelle d'artisans
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PNE	Politique nationale d'emploi
PNSE	Programme national de soutien à l'emploi
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	<i>Purchasing Power Parity</i> ou Parité pouvoir d'achat
Roppa	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SOAS	<i>School of Oriental and African Studies</i>
TPA	Technologie et partenariat en agroalimentaire
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
Uneca	<i>United Nations Economic Commission for Africa</i>
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Liste des fiches techniques

- Fiche 1.** Typologie de la problématique de la transition démographique et de l'emploi en Afrique subsaharienne et projections,
Jean-Pierre GUENGANT, démographe, directeur de recherche (IRD) p. 21
- Fiche 2.** Caractérisation du secteur informel en Afrique subsaharienne,
Jacques CHARMES, directeur de recherche (IRD) p. 27
- Fiche 3.** Les défis de la transition en Afrique subsaharienne : comment accompagner la transformation structurelle du continent dans la mondialisation ?
Bruno LOSCH (Banque mondiale - Cirad)
et Sandrine FREGUIN-GRESH (Cirad) p. 34
- Fiche 4.** Analyse du phénomène « Dividende démographique » ou comment le mettre au profit des sociétés
Xavier OUDIN, chercheur (DIAL) p. 41
- Fiche 5.** Les effets bénéfiques des migrations sur l'activité via l'acquisition de capital immatériel et l'importance de leur facilitation raisonnée,
Gérald LISCIA, enseignant chercheur (Istom/Laboratoires Ailleurs) p. 53
- Fiche 6.** Croissance démographique, redistribution du peuplement et développement rural,
Jean-Marie COUR, consultant indépendant p. 60
- Fiche 7.** Quels rôles pour quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ?
Sandrine FREGUIN-GRESH (Cirad) et Bruno LOSCH (Banque mondiale - Cirad) p. 65
- Fiche 8.** Le genre et la question de l'emploi en Afrique subsaharienne,
Myriam BLIN, enseignant chercheur
(School of Oriental and African Studies- SOAS) p. 72
- Fiche 9.** L'agriculture contractuelle : de nouveaux partenariats pour le développement ?
Ward ANSEEUW, Sandrine FREGUIN-GRESH, et Estelle BIENABE (Cirad) p. 79

- Fiche 10.** La formation professionnelle en milieu rural,
Alain MARAGNANI, chargé de mission (Réseau international Formation agricole
et rurale) p. 84
- Fiche 11.** Les organisations professionnelles, un instrument majeur des stratégies
de développement durable et équitable,
Christian FAULIAU, conseiller (association interprofessionnelle Intercoton) p. 87
- Fiche 12.** Caractérisation du tissu entrepreneurial en Afrique subsaharienne,
Johannes P. JUTTING et Juan Ramon De LAIGLESIA (2009), Ralf HUSSMANS
(2004), ministère des Affaires étrangères (2002), Enquêtes 1-2-3 DIAL (2005) p. 95
- Fiche 13.** Intervenir ou laisser-faire ? Le dilemme de l'emploi informel,
Jacques CHARMES, directeur de recherche (IRD) p. 101
- Fiche 14.** Un effet de levier sur les économies d'Afrique subsaharienne : la
dynamisation des micro- et petites entreprises du secteur informel,
Nicolas LEJOSNE, économiste (AFD) p. 107
- Fiche 15.** La formation professionnelle en secteur informel,
André DELLUC, consultant indépendant p. 119
- Fiche 16.** Les défis de la transformation dans les pays en développement,
Gérard GAVEAU, directeur France (Onudi) p.126
- Fiche 17.** Surmonter la crise en Afrique,
Raymond TORRES, directeur de l'Institut international d'études sociales (OIT) p.132
- Fiche 18.** Analyse des stratégies des élites économiques au Sahel,
Alain ANTIL, chercheur (IFRI) p.141
- Fiche 19.** Soutenir les politiques nationales d'emploi comme cadre d'intégration
des efforts dans la lutte pour l'emploi ?
Frédéric LAPEYRE, économiste, département des Politiques de l'emploi (BIT) p.153
- Fiche 20.** Des systèmes statistiques appropriés pour le pilotage des efforts
politiques en matière d'emploi ?
Mathias KUEPIE, chercheur (DIAL - CEPS/INSTEAD) p.158
- Fiche 21.** L'emploi dans les stratégies des bailleurs de fonds,
Bénédicte CHATEL, directrice associée (CommodAfrica) p.164

Liste des experts participants

Ward ANSEEUW, chercheur au Cirad

Alain ANTIL, chercheur à l'IFRI

Estelle BIENABE, chercheur au Cirad

Myriam BLIN, enseignant chercheur à la School of Oriental and African Studies (SOAS)

Jacques CHARMES, directeur de recherche à l'IRD

Bénédicte CHATEL, directrice associée de CommodAfrica

Jean-Marie COUR, consultant indépendant

André DELLUC, consultant indépendant

Christian FAULIAU, conseiller de l'association interprofessionnelle Intercoton

Sandrine FREGUIN-GRESH, agroéconomiste au Cirad

Gérard GAVEAU, directeur de l'Onudi en France

Jean-Pierre GUENGANT, démographe, directeur de recherche à l'IRD

Mathias KUEPIE, chercheur au DIAL et CEPS/INSTEAD

Frédéric LAPEYRE, économiste, département des Politiques de l'emploi, Bureau international du travail

Nicolas LEJOSNE, économiste, Agence Française de Développement

Gérald LISCIA, enseignant chercheur à l'Istom/Laboratoires Ailleurs

Bruno LOSCH, chercheur au Cirad et économiste senior à la Banque mondiale - département Agriculture et Développement rural de la Région Afrique

Alain MARAGNANI, chargé de mission, Réseau international formation agricole et rurale

Xavier OUDIN, chercheur au DIAL

Raymond TORRES, directeur de l'Institut international d'études sociales, OIT

Bibliographie thématique

Chapitre 1. Problématique de la transition démographique et de l'emploi en Afrique subsaharienne

Population et Marchés du travail africains : caractéristiques, défis, tendances

ANTOINE P., M. RAZAFINDRAKOTO ET F. ROUBAUD (2001), « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion urbaine dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », in *Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud, Autrepart* n° 18, IRD-Éditions/Éditions de l'Aube.

ARNAUD, M. (1993), *L'urbanisation en Afrique de l'Ouest - Mécanismes et logiques*, WALTPS, Document de travail n° 8, Paris.

BANQUE MONDIALE (2008), *Indicateurs du développement en Afrique 2008/2009 - Les jeunes et l'emploi en Afrique : le potentiel, le problème, la promesse*, Banque mondiale, Washington DC.

BANQUE MONDIALE (2008), *Africa Development Indicators, 2008/2009 - Youth and Employment in Africa: The Potential, the Problem, the Promise*, World Bank, Washington DC.

BANQUE MONDIALE (2007), *World Development Report – Development and the Next Generation*, World Bank, Washington DC.

CLING J.-P., F. GUBERT, C.J. NORDMAN ET A.-S. ROBILLIARD (2007), *Youth and Labour Markets in Africa, A Critical Review of Literature*, Working Paper n°49, Agence Française de Développement, Paris.

COLLIER, P. ET A. GARG (1995), *On Kin Groups and Employment in Africa*, Working Paper No. 33, Centre for the Study of African Economies, Institute of Economics and Statistics, Oxford.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2009), *Making Economic Growth More Pro-Poor: the Role of Employment and Social Protection*, Draft Policy Statement, OECD, Paris.

DEBOUVRY, P. (2007), *Les grandes évolutions de la population mondiale*, Paris.

DUBRESSON, A. ET J.-P. RAISON (2003), *L'Afrique subsaharienne - Une géographie du changement*, Amand Colin/VUEF, Paris.

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA (2005), *Economic Report on Africa 2005 - Meeting the Challenges of Unemployment and Poverty in Africa*, Economic Commission for Africa, Addis Ababa.

FAFCHAMPS, M., M. SÖDERBOM ET N. BENHASSINE (2006), *Job sorting in African Labour Markets*, Centre for Studies of African Studies, Working paper No. 2006-02, Oxford.

FERRY, B. (DIR) (2007), *L'Afrique face à ses défis démographiques*, AFD-CEPED, Karthala, Paris.

FLUITMAN, F. (2002), *Il y a travail et Travail, Notes sur la nature et l'étendue des problèmes de l'emploi en Afrique subsaharienne*, Centre international de formation, Organisation internationale du travail, Turin.

FOX, L. ET M. SEKKEL (2006), *Work in Progress: Job Creation and the Quality of Growth in Africa*, Poverty Reduction and Economic Management Department, Africa Region, World Bank, Washington DC.

GHOSE A. K., N. MAJID ET C. ERNST (2008), *The global Employment Challenge*, ILO, Genève.

GUENGANT, J.-P. (2007), « La démographie africaine entre convergences et divergences », in FERRY, B. *L'Afrique face à ses défis démographique, Un avenir incertain*, Karthala, Paris.

NDULU, B., L. CHAKRABORTI, L. LIJANE, V. RAMACHANDRAN ET J. WOLGIN (2007), "Challenges of African Growth, Opportunities, Constraints, and Strategic Directions", World Bank, Washington DC.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2008), *Tendances mondiales de l'emploi*, Genève.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2008), *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, Genève.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2008), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Genève.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2007), *Tendances de l'emploi en Afrique*, Genève.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1998), « La mesure du sous-emploi », Rapport I, Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, OIT, Genève, p. 56.

PISON, G. (2009), « La population des pays du Sud vieillit très vite », *Le Monde*.

UNOWA (2006), *Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest*, Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar.

URDAL, H. (2002), *The Devil in the Demographics: The Effect of Youth Bulges on Domestic Armed Conflict, 1950–2000*, International Peace Research Institute, Oslo.

Commission d'Afrique de DANIDA sur la thématique de l'emploi et de la jeunesse en Afrique :

<http://www.africacommission.um.dk/en/menu/Consultations/Conferences/TheAfricanYouthAndEmployment/>

Les défis de la transition en Afrique subsaharienne : comment accompagner la transformation structurelle du continent dans la mondialisation ?

ARBACHE, J. ET J. PAGE (2007), *More Growth or Fewer Collapses? A New Look at Long Run Growth in Sub-Saharan Africa*, Policy Research Working Paper 4384, World Bank, Washington DC.

DAVIS, M. (2006), *The Planet of Slums*, Verso, New York, London.

GIORDANO, T. ET B. LOSCH (2007), « Transition : risques d'impasse ? », *Courrier de la planète*, (81-82) : pp. 22-26.

HAUSMANN R., D. RODRIK ET A. VELASCO (2005), *Growth Diagnostics*, John F. Kennedy School of Government, Harvard University.

JÜTTING, J. ET J.R. DE LAIGLESIA (2009), *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries, An OECD Development Centre Perspective*, OECD, Paris.

LOSCH B., S. FREGUIN-GRESH ET T. GIORDANO (2008), *Structural Dimensions of Liberalization on Agriculture and Rural Development - Background, Positioning and results of the First Phase*, RuralStruc Program, Working paper, World Bank, Washington DC.

STIGLITZ, J.E. (1998), *Towards a New Paradigm for Development: Strategies, Policies and Process*, 9th Raul Prebisch Lecture, October 19, UNCTAD, Geneva.

TIMMER, C. P. (2009), *A World without Agriculture: The Structural Transformation in Historical Perspective*, The American Enterprise Institute Press, Washington DC.

UN-HABITAT (2003), *The Challenge of the Slums: Global Report on Human Settlements 2003*, Nairobi, London, Sterling, UN-Habitat.

UNIDO (2008), *Industrial Development Report 2009, Breaking In and Moving Up : New Industrial Challenges for the Bottom Billion and the Middle-Income Countries*.

WORLD BANK (2008), *World Development Report 2009, Reshaping Economic Geography*, World Bank, Washington DC.

Analyse du phénomène « Dividende démographique »

BLANCHET, D. (2001), « L'impact des changements démographiques sur la croissance et le marché du travail : faits, théorie et incertitudes », *Revue d'économie politique* 111 (4).

BLOOM, D.E., D. CANNING ET J. SEVILLA (2003), *The Demographic Dividend, A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*, Rand Corporation, Santa Monica.

BOUBACAR, S.M.O. (2009), « Tirer profit du dynamisme démographique en Afrique », *Les Échos*.

FERRY, B. (2007), *L'Afrique face à ses défis démographiques : un avenir incertain*, Karthala, Paris.

FNUAP (2002), *L'état de la population mondiale 2002 - Population, pauvreté et potentialités*, FNUAP, New York.

TABUTIN, D. ET B. SCHOUAKER (2004), « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 », *Population*, 59 (3-4).

Migrations et emploi

BANQUE MONDIALE (2006), *Global Economic Prospects 2006 - Economic Implications of Remittances and Migration*, Washington DC.

BOSSARD, L. (2007), Réunion du GOP (Groupe d'orientation des politiques du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAI/OCDE), 25 et 26 janvier, GTZ, Berlin.

DAYTON-JOHNSON, J. ET L.T. KATSELI (2006), « Migration, aide et commerce : plus de cohérence en faveur du développement », *Cahier de politique économique*, n° 28, Centre de développement de l'OCDE.

FIDA (2008), *International Migration, Remittances and Rural Development*, IFAD, Rome.

HÉRAN, F. (2004), « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population et sociétés*, n° 397.

OZDEN, C. ET M. SCHIFF (DIR.) (2007), *International Migration, Economic Development and Policy*, World Bank, Washington DC.

PUTNAM, R. (2001), « Mesures et conséquences du capital social », ISUMA, *Revue canadienne de recherche sur les politiques*, volume 2, n° 1.

Chapitre 2. L'agriculture : un secteur majeur pour l'emploi, des défis considérables

Programme RuralStruc

AKESBI, N., D. BENATYA ET N. EL AOUI (2007), *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Maroc - Synthèse nationale*, Programme RuralStruc, première phase, Banque mondiale, Washington DC.

FAYE, J., DANSOKHO M., C.O. BA, P.N. DIÈYE, D.K. DIAGNE ET M. NIANG (2007), *Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal - Rapport final de la première phase*, RuralStruc Programme, Banque mondiale, Washington DC.

LOSCH, B., S. FREGUIN-GRESH ET T. GIORDANO (2008), *Structural Dimensions of Liberalization on Agriculture and Rural Development - Background, Positioning and Results of the First Phase*, RuralStruc Programme, World Bank, Washington DC.

PIERRE-BERNARD, A., R. RAMBOARISON, L. RANDRIANARISON ET L. RONDRON-HARISOA (2007), *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural à Madagascar - Synthèse nationale*, Programme RuralStruc, Première Phase, Banque mondiale, Washington DC.

TALL, O., B.S COULIBALY., B. TEME, O. SANOGO, A. SAMAKE, M.S. KEITA, A. AHAMADOU, J.-F. BÉLIÈRES ET K. NUBUKPO (2007), *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali - Synthèse nationale*, Programme RuralStruc, Première Phase, Banque mondiale, Washington DC.

Agricultures africaines

BANQUE MONDIALE, (2008), *World Development Report: Agriculture for Development*, World Bank, Washington DC.

BINSWANGER, H. (2001), *The Evolution of Agriculture's Role in Economic Development: The Case of Sub-Saharan Africa*, Paper Presented at the Conference on Agricultural and Environmental Statistical Applications (CEASAR), 5-7 June, FAO, Rome.

COURADE, G. ET J.-C. DEVÈZE (2006), « Des agricultures africaines face à de difficiles transitions », Dossier « Agricultures familiales en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, n° 217 2006/1.

DEVÈZE, J.-C. (2006), *L'Agence Française de Développement face aux devenirs des agricultures familiales*, AFD, Paris.

DIAO, X., P. HAZELL, D. RESNICK ET J. THURLOW (2006), *The Role of Agriculture in Development: Implications for Sub-Saharan Africa*, International Food Policy Research Institute, DSGD Discussion Paper No. 29, Washington.

DFID (2003), *Agriculture and Poverty Reduction: Unlocking the Potential*, DFID Policy Paper, London.

ELLIS, F. (2000), *Rural Livelihoods and Diversity in Developing Countries*, Oxford University Press, Oxford.

FAFCHAMPS, M., F. TEAL ET J. TOYE (2001), *Towards a Growth Strategy for Africa*, Centre for the Study of African Economies, Department of Economics, University of Oxford, Oxford.

HAGGBLADE, S. (ÉD.) (2004), *Building on Successes in African Agriculture*, IFPRI, Washington DC.

KYDD, J., A. DORWARD, J. MORRISON ET G. CADISCH (2002), *Agricultural Development and Pro-poor Economic Growth in Sub-Saharan Africa: Potential and Policy*, ADU Working Paper 02/04, Imperial College, Wye.

REARDON, T., J. BERGEGUÉ ET G. ESCOBAR (2001), "Rural Nonfarm Employment and Incomes in Latin America: Overview and Policy Implications", *World Development*, Vol. 29, No. 3.

SNRECH, S. (2000), *Urbanisation, liens entre milieu rural et milieu urbain et implications stratégiques pour le développement rural et agricole : étude de cas en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel, OCDE, Paris.

STRINGER, R. ET P. PINGALI (2004), "Agriculture's Contributions to Economic and Social Development", *Journal of Agricultural and Development Economics*, vol. 1, No. 1.

VERHEYE, W. (2000), *Production vivrière ou aide alimentaire : un défi pour l'Afrique, finances et développement*, Fonds monétaire international, Washington DC.

Quels rôles pour quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ?

BARRETT, C. B. ET T. REARDON (2000), *Asset, Activity, and Income Diversification Among African Agriculturalists: Some Practical Issues*, New York, Cornell University, Ithaca, Dept of Agricultural, Resource and Managerial Economics.

BARRETT, C. B., T. REARDON ET P. WEBB (2001), "Nonfarm Income Diversification and Household Livelihood Strategies in Rural Africa: Concepts, Dynamics, and Policy Implications", *Food Policy*, 26: 315-331.

BOSC, P.-M. ET B. LOSCH (2002), « Les agricultures familiales africaines face à la mondialisation. Le défi d'une autre transition », *OCL*, 9 (4): 450-465.

JOHNSTON, B.F. ET P. KILBY (1975), *Agriculture and Structural Transformation: Economic Strategies in Late-Developing Countries*, Oxford University Press.

JOHNSTON, B.F. ET J.W. MELLOR (1961), "The Role of Agriculture in Economic Development", *American Economic Review*, Vol. 51, no. 4, pp. 566-93.

LOSCH, B. (2008), « La recherche d'une croissance agricole inclusive au cœur de la transition économique africaine » in DEVÈZE, J.-C. (ed.), *Défis agricoles africains*, Karthala, Paris.

LOSCH, B., S. FREGUIN-GRESH ET T. GIORDANO (2009), *Structural Dimensions of Liberalization on Agriculture and Rural Development – Synthesis Report*, RuralStruc Program, Preliminary Draft, World Bank, Washington DC.

TIMMER, P. (1988), "The Agricultural Transformation." In CHENERY H. and T.N. SRINIVASAN (eds), *Handbook of Development Economics*, Vol. 1, Amsterdam: North-Holland, pp. 275-331.

WIGGINS, S. (2009), *Can the Smallholder Model Deliver Poverty Reduction and Food Security for a Rapidly Growing Population in Africa?* FAO Expert Meeting on "How to Feed the World in 2050", ODI.

WORLD BANK (2007), *World Development Report 2008: Agriculture for Development*, World Bank, Washington DC.

WORLD BANK (2009), *Awakening Africa's Sleeping Giant. Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*, FAO and the World Bank, Washington DC.

Analyse des dynamiques des populations rurales et aménagement du territoire

COUR, J.-M. ET S. SNRECH (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest - Une vision à l'horizon 2020*, Rapport de synthèse de l'étude WALTPS, OCDE/Club du Sahel.

COUR, J.-M. (2008), « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démo-économique et spatial », *Afrique Contemporaine*, n° 223-224.

ECOLOG (2001), *Gérer l'économie localement en Afrique*, Ecoloc Tome 1 Synthèse, Partenariat pour le développement municipal et Club du Sahel, OCDE.

MESPLÉ-SOMPS, S. (2001), *Présentation du modèle démo-économique développé par le Club du Sahel pour analyser le développement des économies locales d'Afrique de l'Ouest. Hypothèses et premières critiques*, DIAL, Document de Travail DT/2001/01, Paris.

UNOWA (2007), *Urbanization and Insecurity in West Africa Population Movements, Mega Cities and Regional Stability*, Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar.

Africapolis : Étude de l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (1950-2020) :
<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/Africapolis>.

Inter réseaux Développement rural : www.inter-reseaux.org

IRAM Développement : www.iram-fr.org

Remise en cause de la contractualisation comme axe majeur de création d'emploi dans l'agriculture

EATON, C. ET A. SHEPHERD (2001), *Contract Farming: Partnerships for Growth*, FAO Agricultural Services Bulletin No 145, FAO, Rome.

KIRSTEN, J. ET K.I. SARTORIUS (2002), *Linking Agribusiness and Small Farmers in Developing Countries: Is There a New Role for Contract Farming?* Development Southern Africa 19 (4),

LOSCH, B., S. FRÉGUIN-GRESH ET T. GIORDANO (2008), *Structural Dimensions of Liberalization on Agriculture and Rural Development: Background, Positioning and Results of the First Phase*, RuralStruc Program, Working Paper, World Bank, Washington DC.

RUNSTEN, D. ET N. KEY (1996), *Contract Farming in Developing Countries: Theoretical Aspects and Analysis of some Mexican Cases*, UN Economic Commission for Latin America and the Caribbean, Santiago.

SAUTIER, D., H. VERMEULEN, M. FOK ET E. BIÉNABE (2006), *Agri-food Processing in Africa Case Studies: Contract Agriculture in Africa*, World Development Report 2008: Agriculture and Development, Commissioned paper, World Bank, Washington DC.

SWINNEN, J. F. M. ET M. MAERTENS (2006), *Globalization, Privatization, and Vertical Coordination in Food Value Chains in Developing and Transition Countries*, Leuven Interdisciplinary Research Group on International Agreements and Development, Working Paper No. 12.

La question du genre dans la problématique de l'emploi

BARRIENTOS, S., C. DOLAN ET A. TALLONTIRE (2003), "A Gendered Value Chain Approach to Codes of Conduct in African Horticulture", *World Development*, 31(9).

BIT (2009), *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, BIT, Genève.

BIT (2008), *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, BIT, Genève.

BLIN, M. (2008), "Globalisation, Women and the Labour Market in Southern Africa" in RUITERS, M., Gender instruments in Africa, Consolidating gains in the Southern African Development Community, Institute for Global Dialogue.

OLURODE, L. (2003), "Gender, Globalisation and Marginalisation in Africa", *Africa Development*, XXVIII (3,4).

ZERBO, A. (2008), « Les femmes sur le marché du travail en Afrique subsaharienne », *Be Employed*, Regard sur le marché du travail et l'emploi – *Remettre* n° 3.

La formation professionnelle en milieu rural

DEBOUVRY, P. (2003), *Demain, le paysan enfin protagoniste de son développement ? Plaidoyer pour la refondation de la formation professionnelle agricole en Afrique de l'Ouest francophone*, Agridoc n°6.

DEBOUVRY, P. (2002), *Enjeux et contraintes de la formation professionnelle agricole en Afrique de l'Ouest francophone à l'horizon 2025*, Agridoc n°3.

FUSILLER, C., P. DEBOUVRY, M. BROCHET ET A. MARAGNANI (2002), « La formation, l'information et les centres de services », in *Memento de l'agronome*, MAEE, Cirad, GRET, Paris.

MAEE/DGCID (2008), *Pour une stratégie française éducation/formation/insertion*, Rapport du groupe de réflexion Formation professionnelle, Paris.

MARAGNANI, A. (2008), « Les enjeux de la formation professionnelle et technique dans le milieu rural et le secteur agricole, cas de l'Afrique de l'Ouest », article pour la biennale de l'éducation, MAEE/DGCID.

MARAGNANI, A. ET D. POUSSOU (2009), « Formation professionnelle et développement rural », Les documents du réseau FAR, Educagri Éditions, Dijon.

Structuration des organisations professionnelles et implication dans les processus décisionnels

CISSOKHO, M. (2009), « Dieu n'est pas un paysan », *Présence africaine*, Grad, Paris.

DUFUMIER, M. (2004), *Agricultures et paysanneries des tiers mondes*, Karthala, Paris.

LECOMTE, B. (2008), « Les trois étapes de la construction d'un mouvement paysan en Afrique de l'Ouest », in DEVÈZE, J.-C. (ed.). *Défis agricoles africains*, Karthala, Paris.

NJONGA, B. ET E. DIKONGUE MATAM (1996), « Cheminement démocratique des organisations paysannes : jeux de pouvoir, démagogie, influences extérieures ? » SAILD, Yaoundé.

CD-Rom « Histoire du mouvement paysan de l'Afrique de l'Ouest », édité par le GRAD.

Chapitre 3. Soutenir les dynamiques à l'œuvre dans l'économie informelle

Analyse du secteur informel

AFRISTAT, DIAL, INSEE (2005), *Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition*, Stateco n° 99, Paris.

BIT (2002), *Travail décent et économie informelle*, Conférence internationale du travail, 90^e session, BIT, Genève.

BIT (2001), *Sécurité sociale: un nouveau consensus*, Bureau international du travail, Genève.

BIT (1993), *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, BIT, Genève.

BIT (1991), *Le dilemme du secteur non structuré, Rapport du directeur général*, Conférence Internationale du travail, 78^e session, BIT, Genève.

BIT (1990), *Promotion de l'emploi indépendant, Rapport du directeur général*, Conférence Internationale du travail, 77^e session, BIT, Genève.

CHARMES, J. (2009), "Concepts, Measurement and Trends", in JÜTTING, J. et J.R. DE LAIGLESIA, (2009), *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries, An OECD Development Centre Perspective*, OECD, Paris.

CHARMES, J. (2003), *Le capital social : quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain*, in BALLEST J. et R. GUILLON (eds), *Regards croisés sur le capital social*, L'Harmattan, 184 p.

CHARMES, J. (1999), *Informal Sector, Poverty and Gender: A Review of Empirical Evidence*, Background paper for the World Development Report 2000-2001, The World Bank, Washington DC.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2006), *Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : lignes d'action pour le soutien des donateurs au développement du secteur privé*, Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Paris.

HART, K. (1973), "Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana", *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 11, No. 1.

HUSSMANN, R. (2004), *Measuring the Informal Economy: from Employment in the Informal Sector to Informal Employment*, Working Paper No. 53, ILO, Genève.

HUSSMANN, R., (2001), *Informal Sector and Informal Employment: Elements of a Conceptual Framework*, Paper presented at the Fifth Meeting of the Expert Group on Informal Sector Statistics, Delhi, September, repris en annexe de BIT, 2002.

JÜTTING, J. ET J. DE LAIGLESIA (EDS.) (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement. Une normalité indépassable ?*, Centre de développement de l'OCDE, Paris.

ILO (2007), *Conjuguer micro-assurance et nouvelles technologies pour protéger les plus pauvres*, Geneva.

ILO (2002), *Women and Men in the Informal Economy: A statistical picture*, ILO, Employment sector, Geneva.

ILO (1972), *Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment In Kenya*, Geneva.

KAUFFMANN, C. (2005), « Le financement des PME en Afrique », *Repères* n° 7, OCDE.

LEWIS, A.W. (1954), *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, Manchester School, vol. 26.

MALDONADO, C., (1995), "The informal sector: Legalisation or Laissez-Faire?", *International Labor Review*, Vol. 134, No. 6.

MALDONADO C., C. BADIANE ET A-L MIELOT. (2004), *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*, Organisation internationale du travail, Genève.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2002), *Soutenir les entreprises du Sud pour un développement durable : les entreprises*, Essai de typologie, MAEE, Série Repères, DGCID, Paris.

NAICKER, D. (2008), « Le modèle d'organisation des emplois en Afrique du Sud », in AFD (2008), *La formation professionnelle au cœur des politiques de développement*, AFD, Paris.

OCDE (2009), "Employment is the Major Route out of Poverty - How Donors can Help - A Policy Guidance Note", in OECD, *Promoting Pro-Poor Growth: Employment*. OECD, Paris.

OCDE (2009), *Vers une croissance pro-pauvre : L'emploi*, OCDE, Paris.

OCDE (1990), *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Centre de développement, Paris.

OIE (2001), *L'économie informelle – une approche des employeurs*, Organisation internationale des employeurs, Genève.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002), *Women and Men in the Informal Sector: A Statistical Picture*, Employment Sector, Organisation internationale du travail, Genève.

OUEDRAOGO, B. (2009), *La microfinance devrait investir dans le long terme*, IPS-Afrique

PRASAD, S. (2008), « La réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en Inde », in AFD (2009), *La formation professionnelle au cœur des politiques de développement*, Notes et Documents n° 41, AFD, Paris.

PRATAP, S. ET E. QUINTIN (2006), *The Informal Sector in Developing Countries: Output, Assets and Employment*, UNU-Wider, Research Paper No. 2006/130, Helsinki.

SOTO (DE), H. (1987), *El otro sendero*, Bogota, traduit en français, *L'autre sentier, la révolution informelle dans le Tiers monde*, La Découverte, 1994, Paris.

Un effet de levier sur les économies d'Afrique subsaharienne : la dynamisation de la partie structurée du secteur informel ?

MATSUMOTO-IZADIFAR, Y. (2007), « Les opportunités d'affaires en Afrique : le secteur privé local est-il prêt à s'en saisir ? », *Repères* n°43, OCDE.

MUSTAR, P. ET H. PENAN (2003), *Encyclopédie de l'innovation*, Economica, Paris.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1999), « Appui et financement des micro- et petites entreprises en Afrique », Collection Rapport d'étude, Paris.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2007), *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable à faibles émissions de carbone*, OIT, Genève.

<http://www.tpa.org/>

La formation professionnelle en secteur informel

AFD (2009), « La formation professionnelle au cœur des politiques de développement – Actes de la Conférence GEFOP », Notes et Documents n°41, AFD, Paris.

GAURON, A. (2008), *Formation professionnelle et développement économique : bilan et perspective pour une nouvelle étape*, Rapport GEFOP.

JOHANSON, R. ET A. VAN ADAMS (2004), *Le développement des qualifications professionnelles en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, Études régionales et sectorielles.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2007), *La coopération française face au défi de l'éducation en Afrique : l'urgence d'une nouvelle dynamique* - Chapitre IV, Comité de réflexion stratégique, MAEE/DGCID, Paris.

PNUD (2004), « Libérer l'entreprenariat : mettre le monde des affaires au service des pauvres », Commission du secteur privé et du développement, Rapport au secrétaire général des Nations unies.

WALTHER, R. ET E. FILIPIAK (2008), *Nouvelles formes d'apprentissage en Afrique de l'Ouest*, AFD, Notes et Documents, n° 40, AFD, Paris.

WALTHER, R. ET E. FILIPIAK (2007), *La formation professionnelle en secteur informel : Les conclusions d'une enquête terrain dans sept pays africains*, AFD, Notes et Documents, n° 33.

WALTHER R., E. FILIPIAK ET C UHDER. (2006), *La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête de terrain au Bénin*, Document de travail, n° 19, AFD, Paris.

Chapitre 4. La dynamisation de l'économie moderne

Défis de la transformation dans les pays en développement et assainissement de l'environnement des affaires

BANQUE MONDIALE (2008), *Doing business*, Banque mondiale, Washington DC.

COMMISSION ON GROWTH AND DEVELOPMENT (2008), *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*, Banque Mondiale, Washington DC.

COMMISSION ON THE PRIVATE SECTOR AND DEVELOPMENT (2004), *Unleashing Entrepreneurship: Making Business Work for the Poor*, Rapport de la commission pour le secteur privé et le développement, United Nations Development Programme, New York.

DONOR COMMITTEE FOR ENTERPRISE DEVELOPMENT (2008), *Supporting Business Environment Reforms – Practical guidance for development agencies*, Donor Committee for Enterprise development.

FRIEDMAN E., S. JOHNSON, D. KAUFMANN ET P. ZOIDO-LOBATON (1999), *Dodging the Grabbing Hand: The Determinants of Unofficial Activity in 69 Countries*, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge.

KAPLINSKY, R. (2000), *Spreading the Gains from Globalisation: What Can Be Learned from Value Chain Analysis?* Institute of Development Studies, Working Paper No. 110, Sussex.

KAPLINSKY, R. ET M. MORRIS (2001), *A Handbook for Value Chain Research*, Institute of Development Studies, Sussex.

KAPLINSKY, R. ET J. READMAN (2001), *Integrating SMEs in Global Value Chains: Towards Partnership for Development*, United Nations Industrial Development Organization, Vienna.

OCDE (2004), *Faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux*, 2ème conférence de l'OCDE des ministres en charge des petites et moyennes entreprises, Istanbul.

MIGNAVAL, P. ET T. CHAMBOLLE (2008), *Propositions pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises africaines*, HCCI, Paris.

PNUD (2008), *Les entreprises face au défi de la pauvreté : des stratégies gagnantes*, PNUD, New York.

UNITED NATIONS (2007), *Industrial Development for the 21st Century: Sustainable Development Perspectives*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, New York.

UNIDO (2009), *Industrial Development Report, Breaking In and Moving Up: New Industrial Challenges for the Bottom Billion and the Middle-Income Countries*, UNIDO.

UNIDO (2005), *Industrial Development Report, Capacity Building for Catching-up: Historical, Empirical and Policy Dimensions*, UNIDO.

UNIDO (2002-2003), *Industrial Development Report, Competing Through Innovation and Learning*, UNIDO.

WILKINSON, J. ET R. ROCHA (2008), "Agro-industry Trends, Patterns & Development Impacts", Global Agroindustries Forum, New Delhi.

Impact de la crise financière sur l'emploi

CHAKRABORTY, P. (2007), *Implementation of the National Rural Employment Guarantee Act in India: Spatial Dimensions and Fiscal Implications*, The Levy Economics Institute of Bard College, Working Paper No. 505, New York.

HANDA, S. ET B. DAVIS (2006), *The Experience of Conditional Cash Transfers in Latin America and the Caribbean*, *Development Policy Review*, Vol. 24, No. 5.

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR LABOUR STUDIES (2009), *The Financial and Economic Crisis: A Decent Work Response*, ILO, Geneva.

ILO (2009), *Global Employment Trends Update*, ILO, Geneva.

WORLD BANK (2008), *Lessons from World Bank Research on Financial Crises*, Policy Research Working Paper No. 4779, Washington DC.

Analyse des stratégies des élites

AMSELLE, J.-L. (1987), « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique Africaine* n° 26, Karthala, Paris.

BAYART, J.-F. (1999), « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale* n° 5, CERI.

COOPER, F. (2002), *Africa since 1940 : the past of the present*, Cambridge University Press.

CHOPLIN, A. ET J. LOMBARD (2009), « La Mauritanie offshore. Extraversion économique, État et sphères dirigeantes », *Politique africaine* n° 115, Karthala, Paris.

FAURÉ, Y.-A. ET J.-F. MÉDARD (1995), « L'Etat-Business et les politiciens entrepreneurs » in ELLIS, S. et Y.-A. FAURE, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Karthala, 1995.

FERGUSON, J. (1994), *Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, University of Minnesota Press.

La Chine en Afrique

CHIDAUSHE, M. (2007), "China's Grand Re-Entrance Into Africa – Mirage or Oasis" in *African Perspectives on China in Africa*, Pambazuka, Nairobi.

GIROUARD, E. (2008), *La Chine en Afrique : Néocolonialisme ou nouvel axe de coopération Sud/Sud ? Un survol des enjeux*, Forum Afrique-Canada, Canada's Coalition to End Global Poverty.

KAHN, J. (2006), *China and African Nations Set Trade Deals Worth 1.9 Billion*, New York Times.

MBAYE, S. (2009), *L'Afrique au tournant : explosion des taux de croissance, retour des classes moyennes et persistance des inégalités en Afrique*, Le Monde diplomatique.

POLGREEN, L. ET H. FRENCH (2007), *China's Trade With Africa Carries a Price Tag*, New York Times.

Chapitre 5. Intégration de la question d'emploi dans les stratégies politiques

AFRICA COMMISSION (2009), *Réaliser le potentiel de la jeunesse africaine*, Rapport de la commission de l'Afrique, Africa Commission, Copenhague.

AHOUANMENOU, B. ET B. SAVADOGO (2009), *Programme régional Emploi, Jeunes et Cohésion sociale*, Rapport d'étape, PNUD, Dakar.

BIT (2003), *Le travail décent au service du développement de l'Afrique*, Dixième réunion régionale africaine, Rapport du directeur général, BIT, Addis Abeba.

CHEN, S. ET M. RAVALLION (2008), *The Developing World is Poorer than we Thought, but no Less Successful in the Fight Against Poverty*, Policy Research Working Paper 4703, pp. 23-24, World Bank, Washington DC.

COMMISSION MONDIALE SUR LA DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION (2004), *Une mondialisation juste, créer des opportunités pour tous*, BIT, Genève.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2007), *Review of Donors' Policies and Practices Related to Employment and Labour Markets*, OECD, Paris.

ILO DIRECTOR GENERAL (2009), *Protecting People, Promoting Jobs: From Crisis Response to Recovery and Sustainable Growth*, Communication to G20 Leaders by ILO Director General, Pittsburgh Summit, 24-25 September.

ILO (2008), *Global Employment Trends*, ILO, Genève.

UNECA (2005), *Economic Report on Africa, Meeting the Challenges of Unemployment and Poverty in Africa*, Economic Commission for Africa, Addis Abeba.

WORLD BANK (2008), *Africa Development Indicators 2007*, World Bank, Washington DC.

WORLD BANK (2008), *Miles to Go: A Quest for an Operational Labour Market Paradigm for Developing Countries*, Working Paper, Forthcoming.

Les systèmes statistiques en Afrique subsaharienne

AMEGASHIE F., A BRILLEAU, S. COULIBALY, O. KORIKO, E. OUDRAOGO, F. ROUBAUD ET C. TORELLI (2005), « La conception et la mise en œuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA : les enseignements méthodologiques », Stateco, n° 99.

BIT (2007), *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, BIT, Genève.

BRILLEAU A., F. ROUBAUD ET C. TORELLI (2005), « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité, enquête 1-2-3, phase 1 », Stateco, n° 99.

KASNAKOGLU H., H. SOM, D. MARSHALL, N. KEITA, F. SCHMITT, K. CAPRAZLI ET F. FONTENEAU (2007), « Nouveaux défis en statistiques agricoles », *Le Journal statistique africain*, n°4.

ROUBAUD, F. (2009), « La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ? », Stateco, n°104.

Stratégies des bailleurs de fonds en matière d'emploi

BEAUJEU-GARNIER, J. (1971), *La géographie : méthodes et perspectives*, Masson, Paris.

DEL PONTE, L. (2009), "Review of Donors' Policies and Practices Related to Employment and Labour Markets" in *Promoting Pro-Poor Growth: Employment*, OECD, Paris.

UNDP (2009), *Regional Programme for Social Cohesion and Employment Policies for West Africa*, UNDP, Dakar.

INTERNATIONAL POVERTY CENTRE (2008), *Jobs, Jobs, Jobs, The Policy Challenge*, Poverty in Focus, No. 16, Brasilia.

Qu'est-ce que l'AFD ?

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 50 pays et dans 9 départements et collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète: scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2010, l'AFD a consacré plus de 6,8 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 13 millions d'enfants, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 33 millions de personnes et l'octroi de microcrédits bénéficiant à un peu plus de 700 000 personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 5 millions de tonnes de CO₂ par an.

www.afd.fr

Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne se trouve confrontée à de nombreux défis démographiques, en raison de la jeunesse de sa population, du rythme de sa croissance démographique et d'une transition démographique tardive et inachevée. Les alternatives actuelles en termes d'activités et les créations d'emplois ne suffisent pas à amorcer un véritable rattrapage. Il faudrait une amélioration beaucoup plus radicale des conditions de son développement pour qu'elle tire profit du dividende démographique.

Ainsi, il est essentiel de réinvestir dans son accompagnement. Celui-ci implique une volonté d'intégration régionale autrement plus ambitieuse que les tentatives des dernières décennies. Les partenaires internationaux doivent oser s'investir dans des espaces d'intégration, en ne se limitant pas à la seule dimension commerciale, et fournir un appui particulier et massif aux politiques de création d'emplois.

L'objet de cet ouvrage est de proposer une lecture des évolutions démographiques en Afrique subsaharienne, d'éclairer les tendances globales en jeu et les caractéristiques sectorielles, et ainsi d'identifier les grands axes qui pourront servir de socle à cet accompagnement. Il entend ainsi affirmer le comportement volontariste qu'il convient d'adopter afin que le continent africain puisse saisir les opportunités qui se présentent à lui.

AUTEURS

Raphaël BEAUJEU

Michael KOLIE

Jean-François SEMPERE

Christine UHDER

iram@iram-fr.org

CONTACT

Marie-Cécile THIRION

Département de la Recherche, AFD

thirionmc@afd.fr